



**1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**28 ET 29 MARS 2019
(1ERE JOURNÉE)**

.....

(MANDATURE 2018-2021)



COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 MARS 2019

S O M M A I R E

Journée du 28 mars 2019

Ouverture de la séance des questions orales à 10h22

QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES

- Question n° 2019/O1/031 - Problèmes d'urbanisme et rôle de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse, posée par Mme Frédérique DENSARI, au nom du groupe « Femu a Corsica »** 14
- Question n° 2019/O1/014 - Exclusion associative de la vie de l'économie sociale et solidaire, posée par Mme Santa DUVAL et M. Francis GIUDICI, au nom du groupe « Per l'Avvene »** 17
- Question n° 2019/O1/015 - Espaces stratégiques agricoles, posée par Mme Vannina ANGELINI-BURESI, au nom du groupe « Corsica Libera »** 21
- Question n° 2019/O1/030 - Accessibilité des bâtiments scolaires aux Personnes à Mobilité Réduite, posée par Mme Isabelle FELICIAGGI, au nom du groupe « La Corse dans la République »** 26
- Question n° 2019/O1/020 - Extension du périurbain ferré ajaccien à la Vallée de la Gravona, posée par M. Paul MINICONI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa »** 28

Question n° 2019/O1/029 - Trenu aereu trà a Corsica, a Sardegna, a Toscana, posée par M. Romain COLONNA, au nom du groupe « Femu a Corsica »	31
Question n° 2019/O1/025 - Autorisation d'occupation temporaire et activité économique du littoral, posée par M. Jean-Charles ORSUCCI, au nom du groupe « Andà per dumane »	34
Question n° 2019/O1/017 - Gestion de la ressource en eau et réchauffement climatique, posée par Mme Marie SIMEONI, au nom du groupe « Corsica Libera »	38
Question n° 2019/O1/022 - Mise en valeur de l'œuvre du sculpteur Noël BONARDI, posée par M. Jean-François CASALTA, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa »	42
Question n° 2019/O1/024 - Territorialisation, posée par M. Paulu Santu PARIGI, au nom du groupe « Femu a Corsica »	45
Question n° 2019/O1/016 - Evolution du dispositif d'aide à l'accession à la propriété, posée par Mme Laura FURIOLI, au nom du groupe « Corsica Libera »	49
Question n° 2019/O1/026 - Formation professionnelle, posée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per dumane »	52
Question n° 2019/O1/021 - E prublematiche di l'insignamentu in u mondu paisanu, posée par Mme Anne TOMASI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa »	56
Question n° 2019/O1/027 - Mise en place de sessions à Bastia, posée par M. Jean-Charles ORSUCCI, au nom du groupe « Andà per dumane »	59
Question n° 2019/O1/023 - Domaine de Casabianca, posée par Mme Paola MOSCA, au nom du groupe « Femu a Corsica »	62
Question n° 2019/O1/028 - Remise en état des sentiers, posée par M. Antoine POLI, au nom du groupe « Andà per dumane »	65

Question n° 2019/O1/019 - Zones humides, posée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa »

69

Question n° 2019/O1/018 - Contrats à Durée Indéterminée saisonniers, posée par M. Pascal CARLOTTI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » **RETIREE**

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

Rapport n° 084 : Adoption de la charte en faveur de l'emploi local en Corse - **RETIRE**

Rapport n° 087 : Prise en charge des frais de transport d'un intervenant extérieur dans le cadre de la réunion de la commission ad hoc relative à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » du 3 avril 2019

Présentation du rapport

75

VOTE du rapport

75

**FINANZE - BUGETTU - FISCALITA / FINANCES - BUDGET -
FISCALITE**

Rapport n° 081 : Rapport en matière d'égalité Femme-Homme - Année 2018

Présentation du rapport

76

VOTE du rapport

81

Rapport n° 083 : Rapport 2018 sur le Développement Durable - Raportu 2018 di Sviluppù à Longu Andà

Présentation du rapport

81

L'Assemblée de Corse a pris acte de la présentation de ce rapport à l'unanimité des membres présents.	83
<i>Rapport n° 062 : Fixation des taxes fiscales pour 2019</i>	
Présentation du rapport	83
DISCUSSION GENERALE	84
AMENDEMENT	84
VOTE du rapport	86
<i>Rapport n° 061 : Fixation du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	
Présentation du rapport	86
DISCUSSION GENERALE	87
VOTE du rapport	89
<i>Rapport n° 063 : Budget primitif 2019 : constitution de provisions pour risques</i>	
Présentation du rapport	89
DISCUSSION GENERALE	89
VOTE du rapport	97
<i>Rapport n° 058 : Budget annexe 2019 du laboratoire d'analyses Cismonte</i>	
Présentation du rapport	98
DISCUSSION GENERALE	99
VOTE du rapport	99

<i>Rapport n° 057 : Budget annexe 2019 du laboratoire d'analyses Pumonté</i>	
Présentation du rapport	99
DISCUSSION GENERALE	100
VOTE du rapport	101
<i>Rapport n° 059 : Budget annexe 2019 de l'établissement thermal de Petrapola</i>	
Présentation du rapport	101
DISCUSSION GENERALE	101
VOTE du rapport	103
<i>Rapport n° 060 : Budget annexe 2019 du parc de voirie Cismonte</i>	
Présentation du rapport	103
DISCUSSION GENERALE	104
VOTE du rapport	105
<i>Rapport n° 074 : Budget annexe 2019 de la Crèche Laetitia</i>	
Présentation du rapport	105
DISCUSSION GENERALE	106
VOTE du rapport	109
<i>Rapport n° 078 : Budget Primitif 2019 de la Collectivité de Corse</i>	
Présentation du rapport	110
DISCUSSION GENERALE	118
AMENDEMENTS	171

VOTE du rapport

177

FUNDIARIU / FONCIER

Rapport n° 015 : Régularisation foncière de l'emprise de l'ancienne voie ferrée cadastrée A 629 sur six parcelles situées sur la commune de TALASANI

Présentation du rapport

177

VOTE du rapport

179

PRUGRAMMI CUNTRATTUALIZATI / PROGRAMMES CONTRACTUALISES

Rapport n° 079 : Convention relative aux modalités de mise en œuvre des activités réalisées par la Collectivité de Corse dans le cadre du projet européen FinMED

Présentation du rapport

179

VOTE du rapport

181

SISTEMI D'INFURMAZIONE / SYSTEMES D'INFORMATION

Rapport n° 054 : Protocole transactionnel entre la Collectivité de Corse et la société Gfi Progiciels

Présentation du rapport

182

VOTE du rapport

183

Rapport n° 066 : Constitution d'un groupement de commandes entre la Collectivité de Corse et ses Agences et Offices

Présentation du rapport 183

VOTE du rapport 183

CULTURA - CULTURE / PATRIMONIU – PATRIMOINE

Rapport n° 052 : Opération de désherbage et post-désherbage des collections des Médiathèques Territoriales de Prêt Pumonte et Cismonte

Présentation du rapport 184

VOTE du rapport 184

AGRICULTURA - FURESTE / AGRICULTURE – FORÊTS

Rapport n° 053 : Laboratoire d'analyses Cismonte de la Collectivité de Corse - Réduction tarifaire prestation analytique prophylaxie ovins/caprins - Recherche Brucellose

Présentation du rapport 185

VOTE du rapport 186

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE

Rapport n° 086 : Mise à disposition à titre gratuit de locaux à Portivechju par la Collectivité de Corse au profit de l'Association « Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur de la Corse-du-Sud »

Présentation du rapport 187

VOTE du rapport	188
------------------------	------------

GESTIONE DI U PERSUNALE / GESTION DU PERSONNEL

Rapport n° 064 : Modification du tableau des effectifs (mars 2019)

Présentation du rapport	188
--------------------------------	------------

DISCUSSION GENERALE	188
----------------------------	------------

VOTE du rapport	194
------------------------	------------

Rapport n° 065 : Rémunération d'un agent non titulaire

Présentation du rapport	194
--------------------------------	------------

VOTE du rapport	195
------------------------	------------

Rapport n° 075 : Mise à disposition d'agents de la Collectivité de Corse auprès du Service d'Incendie et de Secours de la Corse-du-Sud (SIS 2A)

Présentation du rapport	195
--------------------------------	------------

VOTE du rapport	196
------------------------	------------

TRASPORTI / TRANSPORTS

Rapport n° 089 : Attribution d'une subvention exceptionnelle au SIVU San Clementi

Présentation du rapport	196
--------------------------------	------------

VOTE du rapport	197
------------------------	------------

AZZIONE ECUNOMICA / ACTION ECONOMIQUE

Rapport n° 067 : Déploiement et gouvernance territoriale du dispositif « territoires d'industrie » - accélérer le développement des territoires à forte dimension industrielle

Présentation du rapport	198
VOTE du rapport	205

GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE – SPORTS

Rapport n° 085 : Subvention à la Fédération Française du Sport Automobile pour l'organisation du 61^{ème} Tour de Corse Automobile WRC (avril 2018) et du 62^{ème} Tour de Corse Automobile WRC (mars 2019)

Présentation du rapport	205
DISCUSSION GENERALE	209
AMENDEMENTS	210
VOTE du rapport	212

SALUTE - SUCIALE / SANTE – SOCIAL

Rapport n° 055 : Convention de partenariat « Culture & Santé » avec l'Agence Régionale de la Santé et la Direction Régionale des Affaires Culturelles

Présentation du rapport	212
VOTE du rapport	214

Rapport n° 070 : Signature d'une convention tripartite avec la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la Maison des Personnes Handicapées de la Collectivité de Corse (MDPH CC) pour le déploiement du système d'information de la MDPH CC

Présentation du rapport 214

VOTE du rapport 216

Rapport n° 071 : Approbation de la convention annuelle d'objectifs et de moyens relative aux « parcours emploi compétences » et à l'insertion par l'activité économique fixant les engagements de la Collectivité de Corse et de l'Etat

Présentation du rapport 216

VOTE du rapport 218

Rapport n° 072 : Conventions de partenariat avec les réseaux gérontologiques insulaires

Présentation du rapport 218

VOTE du rapport 220

Rapport n° 073 : Fixation de l'objectif annuel d'évolution des dépenses (OED) des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) pour l'année 2019

Présentation du rapport 220

VOTE du rapport 222

Rapport n° 077 : Convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et le Centre hospitalier d'Aiacciu pour la vaccination antiamarile (fièvre jaune)

Présentation du rapport 223

VOTE du rapport 224

Rapport n° 080 : Avenant à la convention Collectivité de Corse - UDAF 2A : prolongation de la convention relative à la délégation de gestion comptable des prestations sociales

Présentation du rapport	224
VOTE du rapport	225

INFRASTRUTTURE DI TRASPORTI / INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS

Ritale stradale / Réseau routier

Rapport n° 056 : Approbation de la concertation publique relative au giratoire de la Gravona

Présentation du rapport	226
VOTE du rapport	228

Rapport n° 076 : Approbation de la concertation publique relative à la déviation de Santa-Lucia-di-Portivechju

Présentation du rapport	228
DISCUSSION GENERALE	229
VOTE du rapport	231

TRASPORTI / TRANSPORTS

Sculari / Scolaires

Rapport n° 069 : Approbation du plan des transports scolaires 2019-2023 sur le territoire du Pumonte

Présentation du rapport	231
--------------------------------	------------

DISCUSSION GENERALE	233
VOTE du rapport	236

GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE – SPORTS

Rapport n° 082 : Règlement transitoire des aides en faveur de la Jeunesse insulaire

Présentation du rapport	236
DISCUSSION GENERALE	239
AMENDEMENTS	240
VOTE du rapport	246

DESIGNATIONS DIVERSES

Rapport n° 088 : Modification de la délibération relative à la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein du Conseil Régional d'Orientation du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)

Présentation du rapport	246
DESIGNATIONS	247

La séance des questions orales est ouverte à 10 h 22**QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES****Le Président TALAMONI**

La séance est ouverte. Je vous rappelle que pour les questions orales, le quorum n'est pas requis. Donc, ceux que ça intéresse, regagnent leur fauteuil, ceux que ça n'intéresse pas, peuvent continuer à boire le café.

Nous allons commencer. Mme DENSARI est présente, le président de l'AUE est présent, nous allons donc passer à la première question. Vous avez la parole, chère collègue.

*** Question n° 2019/O1/031 - Problèmes d'urbanisme et rôle de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse, posée par Mme Frédérique DENSARI, au nom du groupe « Femu a Corsica »**

Mme Frédérique DENSARI

Merci, M. le Président.

M. le Président,

Comme chacun sait, depuis le mois de mars 2018, la carte des espaces stratégiques agricoles a été annulée, sur le plan formel, par le tribunal administratif de Bastia. Sur le fond, la définition, les critères, la superficie et les répartitions de ces ESA n'ont en aucun cas été remis en question. Suite à cela, l'Assemblée de Corse a, par délibération n° 18/262 AC, donné mission à l'AUE de rectifier cette carte en intégrant l'artificialisation opérée ces dernières années.

Néanmoins, la problématique des ESA continue à alimenter les discussions au sein des conseils municipaux et de la population corse.

Une décision récente de la commission territoriale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CTPENAF)

relative au PLU de Calvi a fait l'objet d'interprétations diverses ; les uns se louant du résultat négatif, les autres considérant qu'il devient de plus en plus difficile d'établir un document d'urbanisme.

Dans le même temps, les associations de défense de l'environnement dénoncent l'octroi de permis de construire en nombre sur des ESA, particulièrement sur le littoral.

Par ailleurs, depuis le 25 novembre 2018, la plupart des communes sont en difficulté, faute dans le droit fil du PADDUC d'avoir établi un document d'urbanisme compatible.

Il semble nécessaire, aujourd'hui, de nous donner, selon vous, les explications qui conviennent. Aussi, M. le Président, pouvez-vous nous apporter des éclaircissements sur ces trois points et nous préciser, par la même occasion, le rôle de l'agence d'aménagement durable, d'urbanisme ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. La parole est à Jean BIANCUCCI pour le Conseil exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

Je vais essayer de simplifier les choses, l'essentiel portant, bien entendu, sur la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers. Nécessairement, des éclaircissements doivent être apportés concernant le rôle de la CTPENAF.

Tout d'abord, la commission territoriale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers est dans sa composition extrêmement plurielle, il faut le dire. Bien que co-présidée par la Préfète et le Président de l'exécutif que généralement je représente, elle compte en son sein et entre autres, la représentation des maires, des associations, des agriculteurs, etc. Cela veut dire que véritablement, tout un chacun est représenté. Elle émet, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur l'opportunité au regard de l'objectif de préservation des terres naturelles agricoles ou forestières de certaines procédures ou territorialisation d'urbanisme.

Retenez bien qu'il s'agit d'un avis sur une partie du PLU et non la décision définitive validant ce document.

Sur certains avis qui ont été rendus et notamment sur le PLU de Calvi, il y a eu un échange qui s'est fait et un désaccord est apparu, en tout cas sur la proposition qui avait été faite par la Préfète ou plus précisément le SGAC.

L'avis, de la manière dont il était rédigé, ne pouvait pas nous convenir. Nous avons fait les réserves qu'il convient de faire en la matière et ces réserves devaient être selon nous prises en compte.

Pour ce qui concerne les nombreux permis de construire accordés dans les espaces stratégiques agricoles, nous sommes bien entendu, comme vous tous, très inquiets de la situation, d'autant que nous ne disposons d'aucun pouvoir de contrôle en la matière, il faut le dire et le répéter.

Très inquiets, nous avons adressé en ce sens divers courriers à Mme la Préfète et ses services pour que nous soit communiqué l'élément de permis de construire, mais sans succès.

Aujourd'hui, le constat est clair, nous avons à maîtriser la consommation des espaces stratégiques agricoles, même si la compétence appartient à l'Etat, mais il faut le rappeler, c'est la commission qui avise et surtout c'est notre Assemblée, l'Assemblée de Corse, qui a défini ces espaces.

Souvent, on voit très bien qu'une interprétation est faite par les services de l'Etat et contrevient aux dispositions ou à la vocation même du PADDUC. Je n'irai pas plus loin dans l'examen des cas particuliers parce qu'il ne s'agit pas ici, à l'Assemblée de Corse, de revenir systématiquement sur des avis de commission. Ce qui nous intéresse, c'est la problématique générale et l'attitude constante et cohérente qu'il faut avoir. Croyez-moi, nous n'y manquerons pas de ce point de vue.

Nous travaillons aujourd'hui comme hier et chaque jour, avec les moyens dont dispose notre Collectivité pour que notre terre soit protégée et à l'abri de la spéculation quelle qu'elle soit. Cette protection, il faut bien l'admettre, passe par l'élaboration de documents d'urbanisme.

La meilleure façon de lutter efficacement contre une urbanisation qui dévore et défigure reste à notre niveau d'accompagner au mieux et au

plus près les communes dans le développement qu'elles auront choisi à travers les documents d'urbanisme fiables et respectueux du projet de société qu'est le PADDUC.

Un dernier mot, il faut arrêter d'opposer développement et protection. Que cela soit bien entendu. Nous devons agir de manière constante dans la cohérence stratégique la plus forte. Vous pouvez compter sur nous.

Le Président TALAMONI

Bien. Je rappelle le format des questions orales : 2,5 minutes pour poser la question ; 3,5 minutes pour y répondre. Là, on a doublé le temps de parole. A ce rythme-là, à mon avis, on n'aura pas terminé demain à minuit. Je demande à chacun de respecter le temps de parole que nous avons fixé en commission permanente. C'est notre règle commune, il faut la respecter.

Santa Duval, Francis GIUDICI pour la question suivante. Qui commence ? Vous avez la parole, chère collègue.

*** Question n° 2019/O1/014 - Exclusion associative de la vie de l'économie sociale et solidaire, posée par Mme Santa DUVAL et M. Francis GIUDICI, au nom du groupe « Per l'Avvene »**

Mme Santa DUVAL

Merci, M. le Président.

M. le Président,

En Corse, le secteur rural défavorisé comme vous le savez bénéficiait de la part des anciens conseils départementaux, avec le concours d'associations, d'appuis financiers nécessaires à la vie de l'économie sociale et solidaire. L'enjeu sociétal dans le cadre de la dématérialisation du service public, amplifié par une fracture sociale de plus en plus conséquente et d'une population vieillissante met à mal les usagers et les services publics. Le besoin d'aide à la personne, que ce soit en aide numérique ou autre, nécessite l'accès aux nouvelles technologies et devient un enjeu numérique incontournable.

Le recours et le bien-fondé des associations luttant contre la fracture d'inclusion numérique joue un rôle prépondérant en assurant un service public de proximité.

Actuellement, certaines associations ont dû licencier leurs personnels faute de dotations ou subventions de la nouvelle Collectivité unique, entraînant de facto des conséquences de droit et de précarité, voire d'exode rural sur le personnel dévoué à la cause de L'ÉSS.

Lors de la première présentation des orientations budgétaires vous soulignez à juste titre la nécessité de lutter contre la précarité, constat corroboré par les dernières études (25 % de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté) avec une volonté amplifiée d'aide au milieu associatif, détaillant également le projet (de territoire zéro chômeur) en partenariat avec les communautés de communes ayant pris compétences en intégrant ce dispositif à titre expérimental.

Vous avez l'ambition de faire de la Corse une terre expérimentale. Il serait souhaitable d'adapter les règlements d'aides à la situation insulaire, de mettre à plat cette dyschromie entre budget et besoins du territoire, en reprenant vos propos "d'une trajectoire vertueuse sans toucher à l'efficacité budgétaire et s'il y a besoin davantage de moyens on fera des efforts".

Ne pensez-vous pas M. le Président qu'il serait judicieux de vous appuyer sur des structures déjà en place depuis plusieurs années et qui ont fait preuve de leurs capacités et compétences pédagogiques. Ces structures ayant bénéficié, soit sous forme de convention ou d'aide directe de la part des conseils départementaux, étaient le relais d'une volonté politique de satisfaire un besoin sociétal rural.

L'enjeu est d'importance et si on n'en prend pas garde, ce sont les usagers les plus pauvres qui subiront les effets désastreux d'une politique aux antipodes des orientations budgétaires décrites comme salutaires pour l'île.

Les conséquences directes sur une population vieillissante peuvent se traduire par des rejets redondants de dossiers de diverses administrations par manque de support et d'écoute adaptés aux nouvelles technologies de dématérialisation des services publics.

Ces mêmes associations ont anticipé cet enjeu en se structurant et en investissant dans du matériel et personnel compétent. Cet ensemble a été financé avec de l'argent public, d'où la nécessité de pérenniser une action sociale reconnue et d'intérêt public.

Pensez-vous qu'il soit possible d'adapter les nouveaux règlements de la Collectivité de Corse aux besoins associatifs et surtout de répondre à des usagers dans un secteur rural défavorisé ? Faute de quoi ces orientations budgétaires sociétales resteront un vœu pieux.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. C'est le Président du Conseil exécutif qui répond. Vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Mme la conseillère, mes chers collègues, je suis arrivé en retard, je vous prie de m'excuser, mais à temps suffisamment pour entendre les recommandations renouvelées du Président de l'Assemblée de Corse concernant le temps de réponse.

J'ai une longue réponse qui vous a été préparée par les services et à laquelle je vous renverrai largement pour un certain nombre de points.

Dans le bref délai qui m'est imparti, rappeler l'importance à la fois de l'économie sociale et solidaire, du tissu associatif et du soutien, notamment dans les territoires ruraux de montagne que vous avez évoqués.

Rappeler également que sur l'année 2018, par exemple, nous avons mis en œuvre environ 150 dispositifs d'aide, tous domaines confondus, au titre des règlements d'aides (RDA) culture, patrimoine, aménagement du territoire, sport, social,... Toutes les associations nous indiquaient qu'il était difficile de se retrouver dans les méandres de la constitution des dossiers, dans le suivi de ceux-ci, y compris d'ailleurs avec des problèmes de risque de financements croisés, de mauvaises évaluations des différents taux d'intervention publique, etc.

Le 29 novembre 2018 nous avons adopté un règlement général interne d'intervention d'aides au mouvement associatif qui a permis :

- de confirmer le soutien de la Collectivité de Corse au monde associatif avec 15 domaines d'intervention distincts et plus de 150 dispositifs d'aide) ;

- à travers la création d'un guichet unique, assurer une lisibilité et une efficacité plus grande et sécuriser le processus et les pratiques d'instruction.

En ce qui concerne plus précisément le budget consacré aux associations que vous avez évoqué dans votre question, je voudrais souligner qu'il a été globalement maintenu, voire renforcé. La direction générale adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires intervient dans le cadre de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA.

Dans ce secteur, aucune baisse n'est intervenue, le niveau de financement a été préservé, il est même accru cette année, puisqu'un travail de concertation avec l'ensemble des partenaires, notamment avec la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) et les partenaires de l'IAE est engagé.

Nous avons en 2018 financé 140 contrats et 23 ateliers chantier d'insertion à concurrence de 806436 €. Ces objectifs ayant été atteints, nous augmenterons en 2019 pour passer à 149 contrats et une subvention globale de à 864856 € pour une enveloppe budgétaire globale concernant ce dispositif de 1713155 € hors soutien de l'ADEC.

En ce qui concerne l'action de la Collectivité de Corse dans le soutien aux associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité, là aussi nous avons maintenu le même niveau d'engagement entre 2017 et 2018, avec un montant global de 900 000 €, avec en outre des opérations exceptionnelles que vous avez d'ailleurs validées, comme par exemple, le restaurant social ou l'ADAPEI à concurrence respectivement de 30 000 € et 60 000 €

Le budget 2019 dont nous parlerons cet après-midi reprend cette volonté d'accompagnement renforcé, puisque l'enveloppe financière mobilisable sur le règlement des interventions à ce titre, passe de 900 000 € en 2018 à 1 235 000 € en 2019.

Nous en parlerons cet après-midi, le développement des services en milieu rural et dans les territoires est largement décliné notamment dans le volet de l'action sociale, avec l'habitat inclusif, l'accueil familial, l'accompagnement de projets coopératifs et innovants, des initiatives de

type «territoire zéro chômeur», etc., ou encore dans la fameuse ambition « invecchjà bé » - on y travaille activement !

Cela se poursuit également d'un travail de réorganisation administrative avec un service de développement social local qui va proposer un appui aux porteurs de projets, un service qui est inséré au sein de la direction de l'action sociale de proximité et également, le renforcement de la mission précarité, le réseau des acteurs sociaux, lancé le 22 octobre 2018 qui a eu un très grand succès avec une participation importante. Le comité de pilotage a été installé le 14 mars 2019.

La volonté politique est donc claire : avoir une action sociale toujours plus proche de la population, des territoires avec un souci de simplification. Je vous rappelle que nous couvrons à travers les unités territoriales d'intervention sociale 9 territoires installés sur 13 sites et que 43 permanences sont actuellement assurées dans les communes rurales du territoire.

Pour le surplus, je vous renvoie aux aspects écrits de la réponse et bien sûr, aux explications complémentaires que pourra vous fournir Bianca FAZI, qui est à titre principal en charge de la gestion de ce dossier.

Le Président TALAMONI

Bien.

Espaces stratégiques agricoles. Mme Vannina ANGELINI-BURESI, vous avez la parole.

*** Question n° 2019/O1/015 - Espaces stratégiques agricoles, posée par Mme Vannina ANGELINI-BURESI, au nom du groupe « Corsica Libera »**

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

À ringrazià vi. Salute.

Sgiò Presidente di l'Esecutivu,

A terra corsa ùn hè à vende. Cusì avemu dettu anni è anni. Cusì dimu è diceremu sempre. A terra corsa deve prудuce ricchezze, deve nutrisce l'omi. Cusì dimu è diceremu sempre. Per avà, nutrisce l'ingordi chì si techjanu di cimentu.

Cù a forza di u dirittu, a cartugrafia di u PADDUC si duvia sustituisce à i sacrificii di i militanti di u Fronte di Liberazione Naziunale di a Corsica. Permettite mi di pensà à elli, di salutà li tutti. Cosa serebbe diventata a Corsica senza elli ?

Oghje, a situazione hè ancu peghju chè in u mentre di l'anni settanta. U Fronte ùn hà pussutu parà tuttu ma hà limitatu di danni, cuscentizatu u populu è permessu di pruteghje a Corsica. U dirittu pare incapace à fà ne altrettantu.

L'associ si sò impegnati assai dinù. Li vogliu ringrazià dinù ! Ma oramai s'aspetta assai di più di a nostra cullettività.

Pensu à i giovani. Chì missaghju li mandemu ? A Corsica ùn deve mai più vultà à l'ore dure è aspre di a lotta clandestina. A bettunisazione in corsu di parecchi Spazii Agricoli Strategichi (ESA) deve esse parata da a forza publica, solu da a forza publica.

Aviate scrittu in stu sensu à a prifetta di Corsica di ghjugu scorsu chì s'era ingaghjata à mette in anda un cuntrollu strettu di l'appiecazione di u PADDUC in i spazii agricoli.

Di l'infurmazione chè no buschemu, i permessi di custruisce vanu criscendu, ch'ellu si fia u cuntrollu di legalità. Cunsidaremu noi chì u statu, i so ingaghjamenti ùn li hà micca tinuti.

A so rispunsabbilità hè trimenda.

È di i nostri l'ingaghjamenti, à chì ne semu ?

Fin'di lugliu 2018, hè statu prisintatu u raportu di mudifica di u PADDUC da ristabilisce a carta di i spazii strategichi agricoli. Parechji amindamenti sò stati prisintati è vutati. Era privistu a messa in piazza di un COPIL per seguità i travaglii ingiru à a carta di l'ESA è un calindariu di travagliu.

À chì ne semu oghje ?

A prima riunione di u COPIL era almanaccata per u 30 d'ottobre scorsu è a delibera di u Cunsigliu esecutivu arristendu u prugettu di cartugrafia nova per mezu nuvembre. A fine di a procedure per a fine di lugliu di u 2019.

Da quì à qualchì ghjornu saremu d'aprile. È u tempu corre...

Mentre a vostra presa di parolla avete dettu, è noi dinù, di modu chjaru ch'ellu ci vularebbe à fà usu di i mezi ghjuridichi à a nostra dispusizione sè ù statu faltava. Chì ne pinsate di st'uzzione di pettu à a situazione ughjinca ?

O sgiò Presidente di l'esecutivu, u statu deve tene i so ingaghjamenti è rispittà a so parolle è u so scrittu. È à noi ci tocca à tene i nostri l'ingaghjamenti quand'è n'avemu u putere di fà. Allora insieme femu da ch'ellu piantessi stu scumpientu, da pruteghje ciò chì l'antichi ci anu lasciatu, da sviluppa è assicura l'avvene di i nostri zitelli chì averanu sceltu di sfruttà è campà di a so tarra.

Avemu bisognu d'un missaghju chjaru da a vostra parte à i speculatori, à i merri, à i giovani dinù.

À ringraziavvi.

Le Président TALAMONI

Ghjè interessante assai ma tropu longu, u dopiu. La réponse du Conseil exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

Aghju da taglià à l'accortu parchì hè una quistioni chì merita à listessu tempu d'avé una risposta anant' à a forma è anant' à u fondu.

C'attaccaremu à u fondu.

Mi sò spiecatu incù u Prisidenti di u grupu « Corsica libera », dunque, ùn c'hè più discussione anant' à su puntu di vista quì.

Pà contu meiu, à 70 anni, dopu un ingaghjamentu di quasgi 50 anni, di cori, di vedi, di raghjoni, ùn c'hè pinserii chì l'attacatezza à a tarra, à u patrimoniù, à a lingua, à a nostra cultura hè sempri trementu.

Dopu avè luttatu anni è anni, semi oghji tutti quì à a governa, incù i mezzi datti d' à u diritu, duvimu tutti circa di parà l'ingordu chì si teghjani di cimentu pà ripiglià a vostra enfrasata.

U PADDUC cuncipitu ind'è u 2012, vuttatu ind'è u 2015, scelta di sucietà, strumentu maiò di rigulazione di l'urbanismu è astradatu da a nostra majurità, tutti i sinsibilità di a nostra majurità.

U tribunale amministrativu hà rimissu in causa a carta di l'ESA pà un prublema di forma, a sapeti è c'hà vulsutu dunque à ripiglià st'opara. U scopu essandu di ottene un risultatu vidivu è indiscutevuli.

Su travagliu tecnicu maiò hà pigliatu più tempu ch'à privistu. Era privistu ind'è u calendariu di u 30 lugliu mi pari, pà à pocu pressu un annu.

Aostu hè passatu è ùn s'hè pussutu prisintà u prughjettu ch'à a fina di sittembre à a camera di i tarritorii.

Le planning initial devait, pour être respecté, limiter la participation des maires à une période de trois semaines et situer sur le mois de décembre. Nous avons, en conformité avec le rapport voté à l'Assemblée de Corse, sollicité les maires.

Vous n'êtes pas sans savoir que cette opération représente du point de vue technique beaucoup d'investissements humains et techniques.

La méthode et l'objectif nous ont imposé d'affiner le plus possible en utilisant l'orthophotographie récente. L'obligation de créer un logiciel spécial mis à disposition des communes pour leur faciliter la tâche, sachant par ailleurs que beaucoup de communes ne disposent pas d'ingénierie suffisante pour ne pas dire de secrétariat efficient.

Le calendrier : le taquet a été arrêté fin novembre 2018. A cette date, seules vingt communes s'étaient manifestées. De nombreuses autres communes nous ont sollicités pour obtenir un délai supplémentaire. Un mois d'abord et puis, un second report afin que l'association des maires de Corse-du-Sud soit satisfaite puisqu'elle nous demandait un délai au 31 janvier. Tout cela, il faut que vous le sachiez.

Durant cette période, je peux le dire, j'ai mesuré un désarroi profond et réel des élus locaux, totalement perdus face à l'immensité et à la complexité de la tâche. J'ai initié avec les services de l'agence et de la direction de territoire, un cycle de quarante-huit réunions étalées sur les six premiers mois de 2019 afin de mieux cerner les attentes et les difficultés des communes.

A ce stade, aujourd'hui, ce que je peux dire, c'est que la quasi-totalité des maires, tout en saluant le PADDUC, ont pointé un manque de concertation lors de l'élaboration du document.

A l'issue de ces rencontres, force est de constater que si tous les doutes et inquiétudes n'ont pas été levées, commune après commune, les explications données ont très largement contribué à l'apaisement.

Le résultat actuel, plus de 120 communes ont finalement déposé des contributions. Voilà comment je conçois la concertation. Le résultat aujourd'hui, c'est que nous disposons de l'ensemble des données. C'est une construction et compte tenu des éléments en notre possession, nous pouvons envisager raisonnablement de tenir le COPIL dont vous parlez à la fin du premier semestre.

J'ai d'autres enseignements que je peux vous communiquer éventuellement, si vous le souhaitez.

La préservation n'est pas une fin en soi. Ce que nous voulons, c'est la mise en production de ces ESA pour nous permettre de sortir de la dépendance alimentaire. Cela suppose la mise en valeur et l'implication de tous les acteurs, notamment de l'office de développement agricole de la Corse. Mais je pense qu'on peut compter sur Lionel pour cela.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Pour ma part, je crois que si nous avons la prétention de voir nos délibérations prises en compte par l'extérieur, je pense qu'il faudrait que nous commençons, nous, par prendre en compte nos propres décisions et notamment celles de la commission permanente. C'est la règle commune. Là, je vois qu'elle systématiquement depuis ce matin bafouée, ignorée, violée avec le double des temps de parole à chaque fois qui sont utilisés. Je pense que là, il y a eu un problème. J'attire l'attention sur ce point des orateurs suivants parce que ça n'est pas acceptable de voir que le travail des collègues qui participent à la commission permanente soit violé par les orateurs successifs, de manière systématique.

La parole est pour 2,5 minutes à Isabelle FELICIAGGI.

*** Question n° 2019/O1/030 - Accessibilité des bâtiments scolaires aux Personnes à Mobilité Réduite, posée par Mme Isabelle FELICIAGGI, au nom du groupe « La Corse dans la République »**

Mme Isabelle FELICIAGGI

Merci, M. le Président.

Mmes et MM. les Conseillers,

Le dispositif des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP), institué par l'article 3 de l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public ainsi que des transports pour les personnes en situation de handicap implique que les établissements recevant du public (ERP) qui n'ont pas été déclarés accessibles à la date du 31 décembre 2014 doivent obligatoirement s'inscrire dans un agenda d'accessibilité programmé.

Ces bâtiments doivent planifier des travaux dans des financements qui doivent durer de 1, 3 ou 6 ans, selon les modalités fixées par la loi.

Aussi, pouvez-vous nous indiquer, pour tous les établissements publics de la Collectivité, et particulièrement les collèges et lycées dont la Collectivité de Corse est propriétaire, l'agenda de programmation de ces travaux ?

Je complète ma question rapidement. En fait, la mission handicap de la ville d'Ajaccio suit des enfants dès leur entrée à l'école, souvent même en crèche, et anticipe l'entrée dans d'autres établissements pour les équiper au besoin. Nous avons des enfants qui arrivent au collège d'ici l'année prochaine et ma question était vraiment spécifiquement liée aux établissements scolaires. Merci.

Le Président TALAMONI

Comme quoi, on peut dire des choses importantes et intelligentes en peu de paroles.

La réponse du Conseil exécutif.

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, Mme la conseillère, pour votre demande effectivement efficace et concise.

L'Assemblée de Corse a approuvé le 25 février 2016 l'agenda d'accessibilité programmé de ces bâtiments recevant du public. Il concernait tous les établissements scolaires ainsi que le musée de la Corse et le centre d'art de Sartène.

Le montant des investissements programmés pour l'ensemble de ces établissements était de 8 535 179 €

La délibération prévoyait que seraient traités en priorité les établissements scolaires recevant les effectifs les plus importants répartis sur l'ensemble de la Corse et actuellement, les moins performants en termes d'accessibilité, l'objectif retenu étant de parvenir le plus rapidement possible à un meilleur niveau pour le plus grand nombre d'utilisateurs.

La première période de 3 ans concernait, outre le musée, les plus grands établissements scolaires permettant de mettre en accessibilité à l'issue de cette première période les EPLE accueillant un tiers des élèves de l'académie, soit la cité technique de Montesoru, la cité scolaire Laetitia à Aiacciu, la cité scolaire Pasquale Paoli, le lycée Jean-Paul de ROCCA SERRA et la cité scolaire Fesch.

Les études sont terminées et les travaux programmés pour cette année 2019 concernent la cité technique de Montesoru et le démarrage des travaux prévus début 2020 pour les deux établissements de la cité scolaire Laetitia Bonaparte et Pasquale Paoli, puisque les études sont arrivées à leur terme.

Les conclusions sont en cours pour la programmation des travaux du lycée Jean-Paul de ROCCA SERRA et pour la cité scolaire Fesch.

La seconde période 2020/2022 verra traiter l'ensemble des lycées professionnels ainsi que le reste des principaux établissements.

Par ailleurs, avant l'établissement du plan de l'agenda d'accessibilité programmé, des mises aux normes avaient déjà été réalisées dans plusieurs établissements du territoire, (collège Orabona, Pasquale Paoli de l'Isula, collège Philippe Pescetti, collège Maria

Gentili, collège du Cap, lycée Giocanti de Casabianca, collège de Vicu, lycée de Balagne), pour répondre à des demandes en vue d'accueillir des élèves en situation de handicap.

Concernant les établissements récents, les problématiques de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ont directement été intégrées dès leur conception pour : le collège Arthur Giovoni, Henri Tomasi du Fiumorbu, collège du Campo Valone, le CEA de Borgu, collège Maria de Peretti et le lycée de la plaine. Quant au collège du Stilettu, il sera bien entendu accessible aux personnes à mobilité réduite.

Enfin, quelques établissements ayant fait l'objet de dérogation totale ou partielle à la mise en accessibilité en raison du public accueilli pour le lycée maritime et aquacole ou de la configuration très défavorable des sites ou des bâtiments (Giraud, Sartè et St Joseph), les travaux sont donc réalisés au titre de la mise en conformité concernant essentiellement le traitement des autres formes de handicap et les accès extérieurs à l'établissement.

Enfin, nous restons attentifs à toute demande qui serait faite par un établissement pour traiter un problème spécifique et nous en avons déjà enregistré un certain nombre, indépendamment de la programmation. Certaines demandes sont d'ailleurs d'ores et déjà prises en compte et feront l'objet de travaux sur du court terme en dehors de cette programmation.

Le Président TALAMONI

Merci. Question/réponse dans les délais prévus, clairs, précis. Voilà. Je pense que c'est mieux pour tout le monde y compris pour l'efficacité du propos parce qu'au bout d'un moment, les gens décrochent et n'écoutent plus. On parle pour le compte rendu in extenso uniquement et pour la postérité si tant est qu'elle s'intéresse à nos propos d'aujourd'hui.

M. Paul MINICONI a la parole pour la question suivante.

*** Question n° 2019/O1/020 - Extension du périurbain ferré ajaccien à la Vallée de la Gravona, posée par M. Paul MINICONI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa »**

M. Paul MINICONI

Merci, M. le Président.

Madame la conseillère exécutive et présidente de l'office des transports de la Corse,

La question de la circulation routière dans le grand Aiacciu est une problématique majeure. Tous les matins, ce sont des centaines de véhicules qui convergent vers la ville d'Aiacciu en provenance de toute sa périphérie. La vallée de la Gravona contribue à ce mouvement entraînant régulièrement des embouteillages qui s'étalent de la plaine de Peri à Baleone voire au-delà.

Les pistes visant à réduire ces flux de véhicules existent et je vous sais très attentive à ce dossier.

Les derniers rapports d'activité des chemins de fer de la Corse montrent un réel engouement des usagers pour les navettes péri-urbaines que ce soit dans la périphérie ajaccienne ou bastiaise avec une hausse régulière de la fréquentation.

Le secteur périurbain ajaccien est, pour l'heure, délimité par le trajet entre Aiacciu et Mezzana. Or, le réseau ferré liant Aiacciu à Bucugna donc, la haute vallée de la Gravona, est d'ores et déjà existant.

L'extension des navettes ferrées jusqu'à la gare de Bucugna, à minima aux horaires d'intérêt stratégique et de forte affluence routière pourrait être envisagée et connaître un certain succès. Ces navettes pourraient, au-delà du transport des voyageurs, assurer aussi le transport des scolaires.

Par ailleurs, la mise en place de cette navette aurait d'autres bénéfices qu'ils soient, notamment, écologiques en limitant l'usage de nombreux véhicules, économiques pour un secteur rural en quête de valorisation, sécuritaires en réduisant le nombre d'accidents routiers pour les usagers.

Ainsi, Mme la Présidente de l'office des transports de la Corse, la piste visant à étendre le secteur périurbain ferré ajaccien jusqu'à Bucugna induisant la mise en place de navettes est-elle envisageable ?

Saria, à u me avisu, per i cummuni di Bucugna, Ucciana, Tavera, I Peri è Carbuccia, un bellu cartularu da fà.

Vi ringraziu.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi assai. A risposta, u Cunsigliu esecutivu. Vous avez la parole.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Chers collègues, carri amichi,

La desserte ferroviaire périurbaine est actuellement limitée à Mezzana. Au-delà de cette gare, l'offre est plus réduite avec 5 AR/jour sur la ligne Aiacciu-Bastia avec une première arrivée assez tardive à Aiacciu (10 h) et un départ assez tôt (16 h 30). Donc des horaires peu adaptés aux déplacements domicile-travail ou domicile-études pour les habitants du bassin de la Gravona, de Mezzana à Bucugna.

A court terme, la Collectivité de Corse a programmé le réaménagement de la gare de Mezzana. Cette gare fait l'objet d'un projet d'envergure de la CAPA afin de développer les parkings de rabattement et la réalisation d'une zone d'activité. Les habitants de la Vallée de la Gravona pourront y trouver une offre ferroviaire dense (12 AR/jour) et des horaires adaptés aux déplacements domicile-travail.

D'ici 2 ans, cette offre devrait d'ailleurs être renforcée grâce à la mise en place d'une signalisation automatique (CCVU) entre Aiacciu et Mezzana ainsi que par la réalisation d'un point de croisement à la gare de Caldaniccia.

La mise en oeuvre de la nouvelle signalisation prévue entre Casamozza et Mezzana ainsi que l'équipement du point d'évitement d'Aucciani permettront aussi d'envisager dans un deuxième temps un

prolongement d'une partie des navettes périurbaines au-delà de Mezzana.

Une fois ces entrecroisements créés ou équipés de la CCVU (prévisions 2021), les cadences permettant de desservir par le périurbain d'Aiacciu les habitants de la Gravona (en abatement sur ces gares) pourront être effectivement améliorées. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci.

La question suivante va être posée par M. Romain COLONNA. Avete a parolla.

*** Question n° 2019/O1/029 - Trenu aereu trà a Corsica, a Sardegna, a Toscana, posée par M. Romain COLONNA, au nom du groupe « Femu a Corsica »**

M. Romain COLONNA

À ringrazià vi, ò Sgiò Presidente.

Subbitu un'affare linguistica, aghju messu u trenu pè « metro », cum'ell'un c'hè micca « metro » in Corsica, aghju messu u trenu, un sogu micca, forse, si puderia pinsà à « ponte aeri ». Par avà ghjè trenu.

O sgiò Prisidente di l'esecutivu, cara signore cunsigliere di l'esecutivu,

Quand'ella hè ghjunta a magiurità tarritoriale à u capu di e rispunsabilità à a Cullettività, si hè parlatu prestu prestu di un prugettu chì à contu nostru è puru aldilà pà a Corsica sana, si pò dì di rivuluziunariu. Si tratta di u famosu trenu aereu trà a Corsica, cù e cità d'Aiacciu è Bastia, a Sardegna cù a cità di Cagliari è cù a cità toscana di Pisa. Hè statu una primura maiò di a prima mandatura è di sicura di a sicunda mandatura chì n'hà sgranatu l'idea è a prima mandatura chì hà iniziatu u prujetu.

Vurria apprufittà quì di quella uccasione pà ramintà à livellu storicu a impurtanza trimenda di e nostre rilazione cù l'isula surella, a Sardegna è cù u cuntinente talianu. Oghje dì, ci tocca à rinuvilà issu liame, à rinvisce lu, à invintà lu torna è à fà di a Corsica un centru vivu di u Mare tarraniu. Sò parchji i scopi è e pussibilità di sviluppu : par un dettu,

à livellu ecconomicu, à livellu culturale, identitariu è linguisticu, à livellu suciale, à livellu universitariu... sò tamanti l'intrecci.

Ùn ci sarà bisognu à ramintà torna una volta chì a nostra lingua, u corsu, à dispusizione quì, subbitu subbitu, sottu à i nostri passi d'ogni ghjornu, ci parmette senza difficultà alcuna di cumunicà cù 60 milioni di parsone !

A storia cuntemporanea è a cuncipitura parigina di u tarritoriu ci anu toltu guasgi in tuttu i nostri rapporti cù l'Italia è a Sardegna. Ùn si pò più accittà quella rumpitura nè u fattu chì guasgi ogni volta, bisogna à passà pà isse France pà andà in Italia in aviò nè di mette l'ore è l'ore pà andà in Sardegna. A Sardegna, cun quale ci hè statu messu aghjà in ballu un cunsigliu corso-sardu, si ne stà à una manata di chilometri da a Corsica è quella di Piombinu in Italia vene à circa 90 chilometri da à Bastia, duie volte di menu ch'è Nizza è quelle sponde francese.

A lingua, a giuografia, a storia... tuttu ci cumanda di rinfurzà e leie cù l'Italia è a Sardegna.

Pà u trenu aereu, emu intesu parecchje infurmazionen ne vengu à a dumanda, nous voudrions en savoir un peu plus sur l'état d'avancement du dossier dans la mesure où a priori, nous serions en dehors de la continuité territoriale, où en sont les accords avec la Sardaigne et la Toscane ? Où en sommes-nous de la phase technique et du financement ? Ce projet se fera t-il dans le cadre de convention de délégation de service public ?

En un mot, en une phrase, Mme la conseillère, pour quand est le premier vol ?

Merci.

Le Président TALAMONI

La réponse de l'exécutif.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Le transport de passagers et de marchandises, tant maritime qu'aérien, entre la Sardaigne, la Corse et Elbe souffre d'une carence de

l'offre tant il est vrai que ce manque n'a jamais été abordé de façon globale.

La majorité actuelle a pris la mesure des intérêts et avantages que pourrait représenter une coopération interrégionale avec nos plus proches voisins de Méditerranée, notamment ceux cités dans votre question. Il s'agit néanmoins d'y répondre efficacement, en sécurisant la solution au niveau juridique et financier.

Ainsi, l'office des transports de la Corse a élaboré un projet de coopération territoriale GEECCT-ÎLES. Ce projet est financé dans le cadre du programme INTERREG « Italie-France Maritime 2014-2020 ». Nous travaillons d'ailleurs en étroite collaboration avec le service des affaires européennes et internationales de la Collectivité de Corse.

Ce GEECCT, qui est en cours de création, aura, pour tâche principale, la recherche de financements pour la mise en place des lignes de transport maritimes et aériennes pour les passagers et les marchandises. Il a été retenu comme projet pilote par le comité des régions d'Europe lors de la dernière assemblée générale à Athènes.

Le concept de métro aérien a émergé d'une étude conduite par l'office des transports de la Corse, en réponse à un besoin de transport de passagers rapide et à un coût raisonnable.

Ce concept, se base sur la nécessité de relier des points proches (nœuds secondaires) comme Ajaccio, Figari, Bastia, Cagliari, Pisa, Firenze, Olbia, Alghero... permettant de se connecter au réseau transeuropéen des transports sur des nœuds primaires comme Marseille, Rome, Paris, Milan, voire au-delà.

Cette étude a été présentée à l'autorité de gestion du programme « INTERREG Italie-France Maritime ». Le Comité directeur, dont fait partie notre conseillère exécutive en charge des affaires européennes et internationales, a délibéré favorablement pour mettre en place un groupe de décision constitué par les autorités de Sardaigne, Corse, Toscane, Ligurie et Région-Sud (ex PACA). Désormais, ces autorités ont la charge d'élaborer, c'est la phase suivante, un plan conjoint des liaisons aériennes dans cette aire de coopération.

Très clairement, le projet avance. Ce sont des financements européens et nous espérons voir, en tout cas pour le début de l'année 2020, les premières lignes de manière effective.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci.

La question suivante posée va être posée par Jean-Charles ORSUCCI. Vous avez la parole.

*** Question n° 2019/O1/025 - Autorisation d'occupation temporaire et activité économique du littoral, posée par M. Jean-Charles ORSUCCI, au nom du groupe « Andà per dumane »**

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

Monsieur le Président de l'exécutif,

Ma question, comme vient de le dire le Président, portera sur les activités littorales soumises à la délivrance d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime.

Mme la Préfète a remis de l'ordre dans ses services concernant le délai de réponse relatif aux demandes d'AOT et a accordé un moratoire afin de laisser le temps aux communes de prendre la concession de leurs plages. Même si nous accueillons ces mesures favorablement, nous devons d'ores et déjà anticiper les difficultés que nous rencontrerons inévitablement en 2020 si l'ensemble des acteurs ne parlent pas d'une seule et même voix.

La délivrance des AOT est notamment conditionnée depuis quatre ans par le PADDUC, que votre majorité et la plupart des élus de notre groupe ont voté. C'est un bon document dont la Corse avait besoin mais qui demeure néanmoins perfectible car force est de constater qu'aujourd'hui, l'Etat et l'Exécutif de Corse l'appliquent en faisant fi de son volet « Développement ».

Son schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) ainsi que son schéma d'orientation pour le développement touristique (SODT) préconisent le maintien des activités existantes en conciliant activité économique indispensable pour le tissu insulaire et préservation de l'environnement. A contrario et à travers son volet « Protection », celui-ci interdit l'implantation d'établissements de bord de mer sur les plages naturelles fréquentées situées en ERC, une interprétation confirmée par un document en date du 15 mai 2017, « le PADDUC et ses implications dans les documents d'urbanisme » (page 31) que les services de l'AUE ont cosigné avec ceux de la Préfecture.

Ceci permet d'ailleurs à Mme la Préfète de refuser des demandes d'AOT, y compris pour cette année qui se voulait transitoire, ce qui ne manque pas de nous surprendre.

M. le Président, personne ici ne veut brader le littoral insulaire et saccager son environnement. Mais il est temps de sortir par le haut d'une situation d'insécurité juridique et d'hypocrisie qui n'a que trop duré.

Êtes-vous prêt à réviser partiellement le PADDUC afin que chacun puisse en avoir une lecture conforme à ce qui est défendu depuis toujours au sein du SMVM et du SODT ?

Êtes-vous pour le maintien des AOT existantes qui ne rassemblent pas uniquement des restaurants de plages mais bien des activités nautiques contribuant à faire découvrir notre patrimoine environnemental inestimable ?

Serez-vous aux côtés des maires qui s'engageront dans la concession des plages afin qu'ils puissent en toute liberté organiser leur littoral ?

Les professionnels ont compris qu'une minorité d'acteurs toujours plus gourmands en DPM ont fait du mal à la profession et sont prêts à se ranger du côté de la loi. Ceux de l'extrême-sud se sont réunis dernièrement à Porto-Vecchio et ont reçu à travers une large mobilisation le soutien de la population locale, comprenant acteurs économiques et élus dont certains issus de la majorité et de l'exécutif.

Mais l'ensemble des familles insulaires exploitant le DPM depuis de nombreuses années ne peuvent être les victimes collatérales de rapports

tendus entre la majorité territoriale et la représentante de l'Etat en Corse car cette situation les conduira à mettre la clé sous la porte.

Nous avons l'occasion de réunir tous les acteurs afin de définir une doctrine ensemble. Il est temps que ce soit fait en bonne intelligence, loin des postures et des faux-semblants.

Je vous remercie,

Le Président TALAMONI

Merci. La réponse de l'Exécutif, 3,5 minutes.

M. Jean BIANCUCCI

Votre question et une question d'importance.

Néanmoins, je voudrais vous rappeler en préambule le combat des nationalistes depuis des décennies, depuis les années où il a fallu défendre la Testa Ventilegne au début des années 70 jusqu'à la préemption à Cavaddu.

Je veux affirmer une fois de plus la nécessité comme on l'a fait jusqu'à présent, de préserver ce littoral qui est bien entendu source d'activités économiques et de richesses, mais qui est aussi un bien naturel fabuleux.

Je sais, M. le conseiller, que bien que ce ne soit pas votre intention, mais je me dois de vous le dire, le PADDUC aujourd'hui subit des attaques répétées qui le décrédibilise et de facto le fragilise.

Ouvrir la voie à une révision du PADDUC sur ce sujet, vous le savez mieux que personne, puisque vous avez participé à ce co-travail de construction du PADDUC avec la majorité de l'époque, si on le fait, bien entendu on ouvre la boîte de Pandore. Vous en êtes certain autant que moi.

Je vais essayer de vous expliquer que cela est inutile. D'abord, il faut bien vous dire que le PADDUC prévoit les conditions de l'articulation entre la valorisation des plages et la protection des espaces remarquables.

Pour les plages à vocation naturelle, le PADDUC l'a prévu, les choses sont claires, je ne vais pas le rappeler.

Deuxièmement, pour les plages naturelles fréquentées et pour la plages à vocation semi urbaine, le PADDUC a prévu aussi des espaces situés sur la bande du littoral dans lequel devaient être autorisés des aménagements légers et des constructions non permanentes.

Ensuite, il appartiendra aux documents locaux d'urbanisme, c'est-à-dire les communes, le droit des communes d'une part, de délimiter les espaces remarquables et d'autre part, de préciser la limite entre ces espaces et ceux pouvant accueillir des constructions non permanentes.

Pour le dire autrement, il n'y a pas lieu d'opposer ou de confronter les espaces remarquables aux espaces de valorisation des plages, mais au contraire de les concilier.

Je pense que d'ailleurs, c'est quelque chose dont on a eu à parler et peut-être que dans la voie de la conciliation, il y a matière à investiguer. C'est le principe du PADDUC envers ce qu'on appelle de manière cursive, les pailletes.

Ce travail de conciliation et les enjeux à travers les objectifs, c'est d'abord aux maires des communes concernées qu'il incombe de le faire à travers le document d'urbanisme de la commune et ce, depuis l'adoption du PADDUC en 2015.

Force est de constater aujourd'hui que la plupart des communes n'ont pas pu procéder à ce travail. Je vous confirme une fois de plus, comme je l'ai dit d'autres fois, que nous nous sommes mis à la disposition des communes pour les y aider.

Le deuxième plan, c'est la question qui se pose de savoir si le principe de conciliation peut être mis en oeuvre si la commune n'est pas couverte par un PLU par exemple.

Votre question part du principe que non et demande en conséquence de réviser le PADDUC. Notre position est toute autre...

Le Président TALAMONI

On peut faire aussi des réponses écrites...

M. Jean BIANCUCCI

Je m'arrête, mais il faut que vous le fassiez pour chacun...

Le Président TALAMONI

Oui, mais vous avez, vous, systématiquement, doublé votre temps de parole, M. le conseiller exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

Vous permettez ? Je vous donnerai, M. le conseiller, le reste de mon intervention tant votre question était opportune et précise. Néanmoins, je serai là à surveiller les autorisations que vous donnez aux uns et pas aux autres.

Le Président TALAMONI

La parole est à Marie SIMEONI.

Mme Marie SIMEONI

Merci, M. le Président.

*** Question n° 2019/O1/017 - Gestion de la ressource en eau et réchauffement climatique, posée par Mme Marie SIMEONI, au nom du groupe « Corsica Libera »**

Mme Marie SIMEONI

Monsieur le conseiller exécutif,

La Corse est victime actuellement d'importantes conséquences liées au dérèglement climatique : pas de pluie, très peu de neige et des températures bien au-dessus des moyennes de saison.

Cela pourrait nous conduire à une sécheresse semblable à celle de l'été 2017. Elle avait eu de très lourdes conséquences, notamment en matière de production agricole.

Le comité national de la gestion des risques en agriculture avait reconnu en juin 2018 la « calamité agricole » qui avait touché la Corse durant cette période.

Même si l'eau est encore disponible dans le premier mètre du sol et que, pour l'heure, nous ne sommes pas en sécheresse agricole, de nombreux signes sont pourtant là et doivent nous alerter quant à la gestion de la ressource en eau.

L'été dernier, des mesures concernant le stockage de l'eau avaient été prises par l'office d'équipement hydraulique alors que la canicule n'était pas annoncée et que les stocks étaient pleins.

Pourriez-vous, dans un premier temps, nous informer sur la situation des stockages à ce jour et nous communiquer des informations précises quant à la façon dont l'eau doit être gérée afin de minimiser les conséquences sur l'agriculture et la consommation courante ?

Au-delà de la gestion de la situation d'urgence concernant cette saison, nous savons que de tels scénarios risquent d'être de plus en plus fréquents. Le contexte global de dérèglement climatique, sur lequel nous n'avons qu'une mince prise, doit nous interpeller.

En parallèle de l'action internationale d'atténuation du réchauffement climatique, de nombreux pays mettent en œuvre des démarches dites « d'adaptation » au réchauffement climatique, afin d'anticiper ses impacts et de limiter ses dégâts. À ce titre, la France met en œuvre son second plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) pour la période 2018-2022.

Envisagez-vous d'initier une action relative aux moyens d'adaptation propres à notre territoire à moyen terme, en matière d'interconnexion et de rénovation du réseau, de captage de l'eau et de volume des retenues d'ici 2030, ou encore d'interactions entre la politique de l'eau et la politique énergétique ?

En son temps, et parfois avec ses réussites, comme avec ses travers, notamment dans l'agriculture, la SOMIVAC avait réalisé en dix ans un plan hydraulique sans précédent. Au regard des enjeux actuels, il nous appartient de faire mieux, beaucoup mieux encore.

C'est ce que les Corses attendent de nous.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. La parole est à l'Exécutif.

M. Xavier LUCIANI

A ringraziàvi.

O Sgiò Presidente, care culleghe, cari cullegghi, car'amica balanina

Vi ringraziu per sta dumanda chì m'hà da permette di davvi unepochi d'indizii chì vi seranu presentati dinò à l'occasione di u prussimu cunsigliu d'amministrazione di l'OEHC.

Postu ch'è n'avemu chè pocu tempu per risponde, vi possu dì chì i matrali di l'offiziu sò pieni à 99 per centu. Ma ùn vole micca dì ch'ellu ci vole à suddisfaccine è frazà a risorsa, nè mancu fà crede chì l'affari anderanu bè sin'à nuvembre.

L'offiziu hè digià in posta per assicurà a gestione ghjornu per ghjornu di sta situazione. Ne prufittu quantunque per rammentavvi chì in lu 2017 ùn ci hè mai statu qualunque rumpitura d'alimentazione nant'à i nostri retali idrolichi di distribuzione.

À l'accorta, si pò custattà tendenze generale dilicate inquant'à e cunsumazione, postu ch'ella hè principiata l'irrigazione di modu primaticciu, per via d'una sicchia guasi generalizata.

À l'ingrossu, fate contu ch'è no siamu oghje ghjornu, à livellu di e mediane, di mezu maghju in piaghja, di l'entre maghju in u Purtivehjacciu è di fin' di ghjunghju ma solu per l'acqua agricola in Balagna.

Rinfurzemu quist'annu ancu di più chè annu, è sempre di più, l'analisi di a qualità di l'acqua, chì si facenu oramai di manera sistematica. Per indettu, avemu stallatu in u matrale di E Cotule un dispositivu di preussigenazione (500000 euros – PEI) per migliurà sta qualità di l'acqua à destinazione di e pupulazione. Per contu nostru, ancu s'è ùn vi possu allistinà l'operazione, vedite ch'è no cuntinuemu a prugrammazione di u PEI è l'investimenti previsti.

Inquant'à e prugezzione per a stagione chì vene, capiscerete chì per avà s'aspetterà à pena per facci un'idea precisa. In tantu, hè chjara ch'è no ne saperemu di più à mezu maghju, ancu s'è i servizii di l'offiziu

travaglianu digià nant' à parecchje pussibilità liate à l'evuluzione climatica è à a cunsumazione, regione per regione.

Duie parolle nant' à un'invistiscimentu aspettatu, quellu di u surpressore di U Tagliu chì puderia entre in serviziu st'auturnu. Dopu divvi dinò chì u serviziu d'idroclimatulugia cutighjehja una vintina di fiumi di modu à cunnosce megliu a situazione, dinò definisce i bisogni è permetteci perfine d'india prugetti lucalizati.

A Corsica, è ingiru à noi u Mediterraniu riflettenu insieme dipoi un bellu pezzu, moltu più quand'omu campa in un cuntestu isulanu induve e scumesse di u sviluppu economicu, agriculu è sopr'à tuttu umanu ponu periculà à mez'andà.

Per davvi una cunclusione pruvisoria à a vostra dumanda, sappiate ch'ellu ci tocca à piglià in contu stu cambiamentu climaticu di modu glubale, chì hè in core di l'azzione à vene d'ogni pulitica publica. Hè l'affare di tutti !

Ci ci vole dunque à appruntà attori è territorii à l'effetti ch'un si puderanu più parà, secondu e vie ammentate da l'ultimu raportu di u Giec. Stu pocu serà pruposta da a Cullettività una campagnata di sensibilisazione generale è d'infurmazione nant' à un usu raggiunatu di l'acqua in tutti i duminii.

In a vostra dumanda, avete mentuvatu u PNACC; ùn vi scurdate ch'è n'avemu vutatu u nostru PBACC chì, da quì à pocu, serà presentatu à e cullettività lucale, e camere è l'inseme di l'attori sucetali, cù precuniazione almanaccate dinò quì secondu e particolarità regiunale.

Per andà più in là, rispundendu cusì à l'interrugazione vostra – a ci feremu à passà l'estate tranquilli ? – omu sà chì dipoi u 2017 ci avemu un Cumitatu di Seguitu Idricu Territoriale misincu, in più di quelli isettimanali cuncernendu Pumonte è Cismonte.

Ci permette d'organizà à a bella megliu una strategia cullettiva à prò d'una gestione in cunsequenza, cù tutti l'attori pubblici o privati, da i servizii di u Statu à EDF, Mettèu Francia, u mondu economicu è agriculu, e camere, l'eletti, tira avant'è passa.

Dumenica scorsa, u spertu internaziunale Hervé Le Treut a dicia à u Parcu Galea : sò dui l'inghjochi maestri : educazione di e pupulazione

nat' à ste prublematiche di l' addattazione necessaria è dinò a nostra capacità d' anticipazione di pettu à sti cambiamenti, di modu à porghje suluzione lucale à l' ecosistemi.

D' altronde, u Pianu Acqua Nostra 2050 - propiu un prugettu d' accunziamentu di u territoriu isulanu - hè in cor' d' elaburazione. Vi serà spostu per a fin' di l' annu, à u scopu di dà una prospettiva lungagna à l' azione nostra per ciò chì riguarda l' impalcatura idrolica.

Eccu per stamane, ancu s' ella mi dispiace d' ùn andà più in là in u dettagliu chì u tempu, a sapete bè, ci vene cortu per l' occasione.

Per chjode stu sugettu impurtante, vi feraghju una rimarca nant' à a famosa SOMIVAC, oramai dimezata in ODARC è Offiziu Idrolicu. A cunsunale finale, sta C, ùn' era forse micca tandu quella di a Corsica è di e so brame, ma piuttosto per disgrazia a C d' una visione Culuniale. Ma hè capita chì in u frattempu e pulitiche sò belle cambiate... Meno male, chè ?

Oramai simu in tempu di grilli, dopu à tant' annate di tempu di capretti... Ùn vole dì chì tutt' in seme, decisi ch' è no simu, avemu una Nazione da fà !

Intantu, dopu à st' ochjata, fermu di sicuru à a vostra dispusizione, cara amica, per sviluppà più in là sti punti di primura.

À ringraziavvi.

Le Président TALAMONI

Va bè. Donc, la question suivante :

*** Question n° 2019/O1/022 posée par M. Jean-François CASALTA au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corse » : Mise en valeur de l'œuvre du sculpteur Noël BONARDI.**

Vous avez la parole, cher collègue.

M. Jean-François CASALTA

A ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

M. le Président du Conseil exécutif, Mme la Conseillère exécutive, puisque je crois que c' est plus particulièrement à vous que cette

question s'adresse, ma question concerne la mise en valeur de l'œuvre de Noël BONARDI, ce sculpteur de grande renommée, de la région Ajaccienne, natif d'Afa.

Nul n'est besoin de le présenter, ses œuvres monumentales sont présentes aux quatre coins de l'île, on citera simplement les plus célèbres : « Le Christ roi » in Bocca di Verghju, « La statue de la Pudeur », la fameuse au square Trottel et le « Sambucucciu d'Alandu », bien entendu sur la commune éponyme.

Mme Clara SARTORI, qui fut sa compagne, nous a interpellé il y a peu, en nous disant très simplement : je possède beaucoup d'œuvres de mon défunt compagnon, et malheureusement, ces œuvres se trouvent dans mon jardin et dans mon salon et j'aimerais que ces œuvres soient exposées de plus belle manière.

Elle nous a parlé notamment d'une statue inachevée, qui s'appelle « Contemplation », dont elle voulait faire don à la Collectivité de Corse pour que cette exposition, comme je le disais, puisse être faite d'une manière qui serait extrêmement intéressante, non seulement pour la Collectivité, mais pour tous les habitats de la Corse.

Nous nous sommes rendus chez elle et nous avons découvert, puisqu'elle nous a laissé accéder à un fond documentaire qui est extrêmement précieux d'ailleurs, concernant l'artiste et ses œuvres, et nous avons découvert que cette statue « Contemplation » appartient en fait à la Collectivité de Corse puisque c'était une commande qui avait été passée à l'époque par la Région de Corse, et cette statue était destinée au Lycée de Portivechju.

Donc nous nous rapprochons très naturellement de vous, Mme la Conseillère exécutif, de vous M. le Président du Conseil exécutif, pour vous demander s'il était possible de faire en sorte que cette statue soit restituée à son véritable propriétaire et qu'elle soit exposée, si possible, dans les jardins de l'Hôtel de Région.

Et plus généralement, puisque les œuvres que détient Mme Clara SARTORI sont extrêmement importantes, nous pensons qu'il conviendrait, par les moyens qui vous paraîtraient appropriés, de pouvoir exposer de manière plus globale, peut-être dans le cadre d'une exposition temporaire, toute l'œuvre de cet artiste extrêmement important.

Je précise qu'il est non seulement important par son œuvre et par l'intérêt qu'il suscite, mais aussi il est important parce qu'il a travaillé la pierre de Corse, il a travaillé le granit qui est un matériau extrêmement difficile à travailler.

Donc, pour toutes ces raisons, qui nous paraissent essentielles, et même si ma question peut sembler un peu plus légère au vu des questions qui ont été posées par les orateurs précédents, sauf pour les gens qui considèrent comme nous que la culture et le patrimoine sont un axe fondamental de notre action.

Le Président TALAMONI

Merci. La réponse donc Josepha GIACOMETTI.

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci M. le Conseiller, oui vous avez raison, elle n'est pas secondaire puisque vous l'avez dit en conclusion de votre propos, la culture et le patrimoine sont une part fondamentale de ce que nous sommes et de notre action de fait.

Noël BONARDI est un artiste, vous l'avez dit, reconnu et nul n'est besoin de le présenter, vous avez rappelé quelques-unes de ses œuvres maîtresses qui parsèment notre île en des points importants de celle-ci, il était un véritable sculpteur, un tailleur de pierres et particulièrement de la pierre de Corse, vous l'avez rappelé.

Sa compagne a émis le vœu que puissent être exposées ses œuvres, dont une particulièrement, et vous en avez fait mention, celle qui avait été commandée et qui était destinée au collège de Portivechju.

Sur ces deux aspects, bien entendu, un hommage à Noël BONARDI de notre Collectivité se justifie pleinement et amplement. Les services de la culture et du patrimoine prendront attache avec sa compagne pour un inventaire puisque, vous en faites mention, il y a une œuvre riche et pour préparer une exposition qui pourrait se tenir dès 2020.

Donc, bien entendu, une réponse tout à fait positive sur ce sujet et nous sommes, bien entendu, tout à fait favorables.

Pour ce qui concerne l'œuvre « Contemplation », qui est donc propriété de la Collectivité, a priori, il s'agira d'effectuer les vérifications nécessaires, nécessaires d'abord à ce que nous vérifions que la propriété est bien acquise et est bien réelle. Bien entendu, nous pourrions étudier l'endroit où disposer cette œuvre, alors vous avez évoqué les jardins de la Collectivité, on pourrait l'envisager, ou d'autres possibilités, mais là-aussi une réponse très favorable à étudier un emplacement possible pour que soit mise en valeur l'œuvre de cet artiste. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, la question suivante :

*** Question n° 2019/O1/024 posée par M Paulu-Santu PARIGI au nom du groupe « Femu a Corsica » : territorialisation.**

M. Paulu-Santu PARIGI

O Sgiò Presidente di l'Esecutivu,

A quistione di a territorialisazione hè in senu a i dibattiti è fermerà un impegnu maiò di sta prima mandatura di a Culletività di Corsica, è di sicura dinò un impegnu per l'anni à vene.

In fatti, dapoi l'intrecciu di e trè culletività, e pui impurtante di Corsica, a sperdiera di e pulitiche publiche di a Culletività à fianc'à e cumune, à e cumunità di cumune è à e forze vive di u territoriu, rapresentanu un'attesa maiò pà l'eletti lucali è parchji attori ecunomici, suciali è culturali di l'isula.

L'attesa ghjè dinò furtissima ind'hè l'abbitenti di i territorii paisani, è in particularu ind'è i rughjoni di muntagna per ciò chì cuncerna a prisenza fisica di i servizii, a capacità di dispone di scagni unichi è di persone in lea à sti scagni.

Ma dinò, a pussibilità d'adduprà arnesi numerichi novi per facilità unepoche di e so dimarchje. Stuughjè statu aspessu ramintatu longu à l'addunità di a Camera di e territorii è di u Cumitate di massicciu.

E dunque primurose da elettu, ma dinò da respunsevuli di st'instituzione c'hè no rispettimu, ind'è l'assestu di ognunu di e nostre pulitiche listessa logica di messa à paru di a ghjustizia tra i territorii, tra i cittadini di st'isula. Ma dinò chè no cerchimu à risponde per u megliu à e

dumande d'avvicinanza di i servizii è a simplificazione di e demarchje amministrative.

O Sgiò Presidente, di ghjughnu di u 2018, presentavate, via di u regulamentu accunziatu, l'aiutu à e cumune è à e cumunità di cumune, e vie maiò di a pulitica di territorialisazione è u sustegnu à i territorii di a nostra culletività.

A l'occasione di u dibattitu d'orientazione buggetarie di u mesu scorsu, avete incalcatu a vostra vulintà di fà di a territorialisazione a primura maiò di a vostra azzione pulitica, è da quessa, in tantu chè ripresententu di u territoriu paesanu, ne sò da veru felice.

I detti di a ministra, Ghjacumina GOURAULT, in visita à u PETR di u Sartinesu-Valincu è Ornano-Taravu, è u prugettu attuale di legge purtende creazione di una agenzia naziunale di cuesione di i territorii, sò tanti indizii chì facenu pensà à una maestrera più forte da u pudere centrale è i so prefetti, cuncernandu e questione in lea à l'assestu è u sviluppu di i territorii.

Sta nova vulintà di pensà da prefetturale ghjacubbina, va versu à a strinta di e cumpetenze di a culletività di Corsica, soprattuttu in ciò chì a so essezza di capimachja di l'assestu di u territoriu è di u sviluppu economicu, suciale è culturale di a Corsica. Sta pusizione hè stata palesa da i trè deputati di « Pè a Corsica » in setuta à l'Assemblea naziunale, pigliandu in contu e cumpetenze inghjenate da a legge di u ghjenaghju 2002. L'urdunenze ch'anu dattu attu di l'intrecciu di e scale territoriale è diparimentale, averianu per cunsequenza d'andà di pettu à a primura di l'Assemblea, ma dinò di i Corsi.

A l'entre di stu ghjornu d'esame di u buggettu primitivu di l'annu 2019, chì fermerà u principiu di u veru exerciziu buggetariu di a nostra mandatura, vi dumeandu o Sgiò Presidente, di precisà ci i cuntorni di ciò chì serà a pulitica di territorialisazione messa in opera da a culletività di Corsica per ciò chì cuncerna u sustegnu à i territorii, per ciò chì a cuntrattualisazione è in fine per ciò chì cuncerna a territorialisazione di i servizii publichi è di a nostra pulitica.

Vi ringraziu.

Le Président TALAMONI.

Assai, assai longa !... A risposta :

Le Président SIMEONI

Très brièvement, on aura l'occasion d'en parler au moment du BP et dans les prochaines sessions, vous avez dit beaucoup de choses à travers votre question, objectif politique prioritaire bien sûr, indispensable, ressenti encore plus indispensable par les territoires ruraux ou de montagne qui risquent, encore plus que les autres, et les gens qui y vivent de se sentir éloignés de l'action publique et des politiques publiques mises en œuvre par la Collectivité de Corse, premier point.

Deuxième point, une enveloppe budgétaire qui est importante puisque les soutiens financiers abondent à plusieurs dispositifs : la dotation quinquennale environ 30 M€, le fonds de solidarité territoriale : 6 M€, le fonds de territorialisation : 3,5 M€, le fonds eau et assainissement : environ 10 M€ et le fonds montagne : 4 M€. Donc, environ entre 55 et 60 M€ sans préjudice des sommes que nous pourrions mobiliser de façon supplémentaire au titre notamment de la territorialisation des services.

Car en effet, la nouvelle territorialisation des politiques de la Collectivité de Corse se déploiera autour de deux axes : la territorialisation des services et la territorialisation des politiques.

En ce qui concerne la territorialisation des services, c'est bien sûr la nécessité de resserrer l'articulation institutionnelle entre la Collectivité de Corse et les différents territoires. Alors, l'exemple le plus abouti de ce projet est bien sûr « E case di a Culletività ind'è i territorii » que nous allons construire et ouvrir progressivement.

Mais ça ne se limite pas à cela, il y a également la question de l'ingénierie, qui est une question essentielle notamment pour un certain nombre d'intercommunalités aujourd'hui ou encore la mise à disposition de lieux tiers dans lesquels non seulement les acteurs institutionnels mais également les acteurs du monde économique, associatif, voire les élus locaux et agents de la Collectivité de Corse pourront se rencontrer pour nouer des rapports et renforcer le lien.

Donc premier dispositif, la territorialisation des services. En ce qui concerne la territorialisation des services, nous ne pourrons pas faire tout en même temps vous le savez. Notre idée, telle qu'elle a été notamment exposée de façon informelle à un certain nombre d'entre vous

et de façon plus concrète à l'occasion de la rencontre que nous avons eu avec le PETR du Valincu, Taravu, Ornanu, c'est, cette année notamment, de commencer par un certain nombre de territoires.

Notre idée est d'aller vers quatre territoires laboratoires, quatre territoires pionniers, quatre territoires où nous allons décliner de façon prioritaire cette politique de territorialisation des services, donc notre idée c'est bien sûr de proposer aux élus qui représentent ces territoires, eh bien de s'engager dans cette démarche.

Ce sera fait dans les jours ou dans les semaines à venir, vous vous doutez bien que nous allons rechercher une équité territoriale, une équité à travers les différents enjeux et une équité aussi à travers la représentation politique, où nous voulons véritablement que cette politique soit portée par l'ensemble des élus toutes étiquettes confondues.

En ce qui concerne la territorialisation des politiques publiques, l'idée est bien sûr d'aller vers une contractualisation avec les territoires. La question c'est : est-ce que le bon niveau aujourd'hui c'est l'intercommunalité, c'est le niveau privilégié que nous impose la loi, mais nous savons aussi que les intercommunalités telles qu'elles sont découpées aujourd'hui laissent, en dehors de leur périmètre, un certain nombre de réalités objectives. Donc, il faut en même temps avancer, simplifier aussi parce qu'il y a plusieurs dispositifs qui se chevauchent, donner de la lisibilité et donner de l'efficacité.

Je termine en disant quelles sont les dates principales : juin 2019 au plus tard, on espère mai, juin 2019, session : le nouveau règlement des aides aux communes et intercommunalités et j'indique notamment aux collègues et notamment à Tony POLI que la lettre est à ma signature avec le questionnaire conformément à ce que vous nous aviez demandé de faire, ce qui permettra de recueillir l'avis de l'ensemble des élus, les maires et les présidents d'intercommunalités.

Parallèlement et concomitamment à ce règlement d'aide aux communes, le rapport sur la territorialisation des services et la territorialisation des politiques sera également présenté avec en amont là-aussi, d'où le délai de deux mois, une large consultation bilatérale d'abord et une consultation bien sûr des instances consultatives de la Collectivité de Corse, au premier chef bien sûr la Chambre des territoires mais également les autres, notamment l'Assemblea di a ghjuventù et le CESEC.

Le Président TALAMONI

Merci, question suivante :

*** Question orale n° 2019/O1/016 posée par Mme Laura FURIOLI au nom du groupe « Corsica Libera » : évolution du dispositif d'aide à l'accession à la propriété.**

Vous avez la parole.

Mme Laura FURIOLI

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil Exécutif, la Corse croule sous le béton. Elle hurle et elle s'étouffe !

Chaque ville donne l'impression de faire un concours de grues. Et pourtant de nombreux Corses ne parviennent pas à se loger et nous savons déjà que les chantiers en cours ne leurs sont pas destinés.

L'accès à la propriété, autrefois à portée de main de chaque famille, devient chaque jour plus difficile.

Le blocage du gouvernement à l'égard de notre projet de statut de résident avec l'absence d'alternative, ne résout rien. Plus injuste encore, les sacrifices consentis par les militants du FLNC qui ont protégé la Corse lui donnent aujourd'hui encore plus d'attractivité par la conjonction de l'héliotropisme et de l'imaginaire écologique, culturel et politique qu'elle suscite à l'extérieur.

Nous nous devons d'agir sans attendre par le pouvoir de la force publique de notre Collectivité.

Nos compétences juridiques ne nous permettent pas de tout résoudre. Et pourtant, nous devons agir.

La solution aux questions sociales ne trouvera aucune réponse dans le tourisme ministériel mais dans l'acquisition de droits protecteurs pour les Corses quand l'État ne s'avère capable que de libérer du foncier agricole pour les spéculateurs.

Protéger les Corses, c'est leur permettre de se loger et de devenir propriétaires à des prix décents. Nous devons être capables de cela.

Depuis 2011, notre Collectivité met en œuvre une aide aux primo-accédants en faveur de l'accès à la propriété.

Cette mesure vise à soutenir les jeunes ménages désireux d'accéder à la propriété et fortement touchés par l'augmentation exponentielle du prix de l'immobilier.

Il apparaît que cette aide d'un montant de dix mille euros est l'une des mesures phares de notre Collectivité en matière d'aide directe non obligatoire.

Pour ce qui est de ce dispositif, vous établissez le constat d'un certain nombre de déficiences, constat que nous partageons et que vous me permettez de résumer ainsi :

- Il semble que l'aide de dix mille euros soit parfois intégrée par les promoteurs au prix de vente ;
- Il n'existe aucun moyen de vérification du respect des clauses, notamment en ce qui concerne la revente en-deçà de dix années ;
- La destination de l'aide n'est toujours pas en synergie avec les politiques de notre Collectivité en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Dans vos rapports de présentation de nos orientations budgétaires et de notre budget primitif, vous esquissez la réorientation de ce dispositif. Nous comprenons, par ailleurs, qu'il sera couplé au développement d'actions conjointes avec les communes et intercommunalités permettant l'accès à la propriété en centre-ville ainsi qu'en zone de montagne.

Pourriez-vous, M. le Président, faire état devant notre Assemblée des projets du Conseil exécutif en la matière ?

Le Président TALAMONI

Merci, la parole est au Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Merci pour cette question, là aussi il faut être très bref, vu l'importance du sujet, la complexité de l'état des lieux et surtout les multiples pistes envisagées. Je concentrerai ma réponse sur effectivement la

conviction qui est la nôtre qu'il faut mettre un terme, je le dis clairement, au dispositif d'aide directe à travers les 10 000 € d'accession à la propriété pour le remplacer par un dispositif plus efficace, plus vertueux et qui nous permette de mieux nous rapprocher des objectifs politiques qui sont les nôtres.

Je ne méconnaissais pas l'importance symbolique de cette mesure, lorsqu'elle a été prise. Elle a aussi aidé un certain nombre de personnes à s'installer. Mais elle a des effets pervers que vous avez rappelés, notamment le fait que l'aide aux primo-accédants est intégrée, par les promoteurs dans le prix de vente, premièrement.

Deuxièmement, souvent lorsque l'on regarde la typologie on se rend compte que c'est une primo-accession à la propriété mais une primo-accession souvent temporaire avec des studios ou des T1 qui sont revendus dans les années suivantes.

Et troisièmement, la quasi-totalité des dispositifs d'accession à la propriété, qui sont financés à ce titre, interviennent dans le milieu périurbain et donc nous venons alimenter, à travers un dispositif d'aides, une politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire que, par ailleurs, nous combattons ou nous critiquons.

Ce constat a été fait par un rapport qui a été communiqué à l'Assemblée, que vous connaissez.

L'idée sur laquelle nous travaillons mais que nous allons soumettre à l'Assemblée de Corse, notamment mais pas seulement, et à ses commissions, comme vous le suggérez..., c'est déjà fini ? Non, donc notre idée, nous l'avons dit.

Nos objectifs, ils continuent bien sûr, et nos objectifs politiques, je pense notamment au statut de résident, ils continuent d'être portés, mais il n'empêche que plus nous attendons pour l'avoir, si nous ne faisons rien entre temps, à la fin même si nous l'avons, le mal aura été fait.

Donc, notre idée c'est quoi ? Je l'ai dit, c'est de construire un statut de résident par le bas, puisque le statut de résident par le haut, pour l'instant, ne débouche pas juridiquement. Or, vous savez, et notamment ça été mené dans un certain nombre de communes, je pense par exemple à Cateri, je pense à Lumiu ou je pense même à Bastia où nous avons mis en place des dispositifs d'accession à la propriété pour les primo-accédants

réservés aux personnes qui sont propriétaires ou locataires dans la commune. Et donc, ça ce n'est pas interdit par la loi.

L'idée c'est bien sûr de soutenir cette primo accession à la propriété, en encourageant les communes et en les soutenant financièrement pour qu'elles construisent, eh bien, un habitat qui sera réservé prioritairement notamment aux jeunes de la commune qui veulent s'installer.

Donc on va concentrer et renforcer l'enveloppe financière, travailler aussi avec l'Office foncier, essayer d'obtenir un effet levier avec d'autres intervenants et notamment les partenaires bancaires qui vont être sollicités et ça va nous permettre aussi de réorienter, et je termine, ces aides vers les secteurs que nous voulons soutenir, c'est-à-dire l'intérieur et la montagne, bien sûr, et également les cœurs de villes, pour aider y compris les villes ou les gros villages, etc., dans leur politique de réhabilitation et de renforcement de l'attractivité des cœurs de villes.

Voilà l'idée principale de ce rapport, ça sera compléter aussi par d'autres dispositifs. C'est un moment important aussi nous attend, là-aussi en avril ou en mai.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, la question suivante :

*** Question orale n° 2019/O1/026 posée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Andà per Dumane » : formation professionnelle.**

Vous avez la parole.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI.

Merci, M. le Président. M. le Président du Conseil exécutif, Mme la Conseillère chargée de la formation professionnelle,

La Loi « Choisir son avenir professionnel » a été promulguée au Journal Officiel le 5 septembre 2018, elle est en place depuis le 1^{er} janvier 2019, et l'année en cours, vous le comprendrez, est une année de transition, au regard des évolutions que génère cette loi sur la formation professionnelle.

Comme vous le savez, les régions n'ont plus la compétence liée à la politique de développement et de financement de l'apprentissage. Dorénavant, ce sont les branches professionnelles qui vont directement financer les contrats d'apprentissage avec leurs opérateurs de compétence via un arbitrage qui sera mis en place par France Compétence.

Cette voie de formation professionnelle, vous me permettrez de le souligner, constitue une alternative importante qui participe à lutter contre le chômage des jeunes et permet de répondre à l'expression des besoins d'une main d'œuvre des entreprises, ce sont plus de 2000 apprentis répartis sur 8 CFA.

Au regard de cette évolution législative, et afin de soutenir les CFA ruraux ou issus de quartiers défavorisés des villes, les régions ne disposeront plus que d'une enveloppe nationale de 250 M€ à répartir en fonction de critères qui restent à préciser, mais qui seront néanmoins en relation avec les effectifs d'apprentis.

Alors, que représenteront nos 2000 apprentis au regard des 430 000 apprentis que compte la France ?

Concernant les investissements au sein des CFA, la loi prévoit une dotation nationale à répartir auprès des régions, de 180 M€ en fonction de la loi de finance à venir qui n'est pas encore votée. Ici encore, nous voyons bien le niveau d'incertitude qui caractérise l'avenir de ce dispositif de formation.

Nous sommes interpellés par les perspectives de cette loi que nous appréhendons pour la Corse.

Alors, plutôt que d'évoquer l'exhaustivité technique des textes qui s'appliqueront pleinement en 2020, nous vous demandons, quelles sont les mesures et dispositions que vous envisagez, afin de soutenir les missions qu'exercent les CFA en Corse ?

Spergu, ch'averete capitu chì l'avvene di a nostra ghjuventù dipende di si scelti. A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi assai. Dunche a risposta di a Cunsigliera esecutiva.

Mme Josepha GIACOMETTI

A ringrazia vi, madama a cunsigliera, avete dettu chi ghjè una quistione strategica è legittima, u vostru questionnamente hè legittimu è u possu fà meu dinò.

En effet, la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, la liberté de choisir son avenir professionnel, enlève à notre Collectivité la compétence en matière d'apprentissage au mépris de notre statut particulier, et cela a été notamment rappelé par M. Petr'Anto TOMASI dans nos débats d'hier.

Il s'agit d'un décricotage pur et simple de la loi de 2002 et de nos compétences particulières en matière d'éducation et de formation.

Comme j'avais déjà eu l'occasion de le dire dans cet hémicycle, j'ai à plusieurs reprises alerté la Ministre du Travail par courrier ou lors d'échanges avec son cabinet. Par la voix de nos députés, des amendements ont été portés en ce sens lors de débats à l'Assemblée Nationale française, tous ont été rejetés.

De ce fait, nous ne pourrons plus définir la politique de développement de l'apprentissage et avoir la maîtrise de la programmation de la carte des formations sur notre territoire.

De plus, cette réforme s'appliquant sans distinction ici comme ailleurs, ne tient aucun compte de la spécificité de notre territoire vous l'avez rappelé, composé de très petites entreprises, de TPE voire de PME, marqué par une forte ruralité ainsi que comme vous l'avez rappelé, de la spécificité de nos CFA.

Cette réforme aura très certainement je le crains, un impact négatif.

Aujourd'hui notre action en faveur de l'apprentissage est conséquente, elle permet d'assurer les neufs centres de formation d'apprentis, de soutenir les apprentis ainsi que les entreprises. Elle a permis un maillage optimisé du territoire et ainsi réduit les freins à la formation.

Nous savons et nous y travaillons ensemble d'ailleurs, qu'il nous faut encore nous améliorer dans ces domaines et des actions sont d'ores et déjà programmées, mais vous le savez, par ailleurs.

Notre Collectivité, forte de son expérience, a fait le choix lors de sa contractualisation avec les CFA, d'opter pour un financement prenant en

compte le coût de fonctionnement de chaque centre et non pour un financement calculé au nombre d'apprentis.

A compter du 1^{er} janvier 2020, nos opérateurs du fonds de compétences assureront le financement des centres, en fonction du nombre d'apprentis.

Consciente que ce nouveau mode de financement de l'apprentissage risque de déstabiliser l'équilibre des centres, notre Collectivité souhaite, bien évidemment, continuer à soutenir activement le dispositif d'apprentissage qui, comme vous le rappeliez, dans les CFA, accueille plus de 2 000 jeunes.

Vous évoquiez dans votre question ce qui n'en reste pas moins que des incertitudes, les incertitudes sont nombreuses, elles le sont aussi pour nous. Vous évoquiez dans votre question une enveloppe de 250 M€ pour le fonctionnement et de 180 M€ pour l'investissement qui seront répartis entre les régions sur la base de critères à ce jour toujours inconnus, malgré nos demandes, mais pour tout le monde d'ailleurs, on est encore dans le flou total.

Pour l'heure, nous sommes toujours dans l'attente, également de précisions sur la part de ces enveloppes qui nous sera dédiée de fait, puisque les critères ne sont pas encore connus. Comment va être répartie l'enveloppe, on le sait encore moins.

Nous attendons également de connaître les coûts définis pour chaque formation. Ça aussi ça risque d'être très problématique.

En l'absence de ces éléments que nous n'avons pas manqué de demander, nous ne nous sommes pas contentés d'attendre, nous les avons demandés, vous conviendrez qu'il nous est difficile de vous préciser les détails de notre intervention future. Oui, nous souhaitons continuer à soutenir le dispositif mais sous quelles modalités, il nous faut connaître les répartitions.

Une réunion interservices entre la DIRECTE et notre Collectivité est prévue le 5 avril prochain en présence de Mme Carine SELLER, conseillère spéciale de la Ministre du travail, au sujet du CRIC. Mais nous saisirons, soyez en sûre, l'occasion afin de demander des précisions sur les différents points que je viens d'évoquer.

Soyez sûre, Mme la Conseillère, en ce domaine comme dans d'autres, nous n'accepterons pas qu'au détour d'une réforme, et je l'ai déjà fait savoir, nos compétences soient remises en cause et que soit de fait fragilisée la mise en œuvre de notre action dans un domaine aussi stratégique.

Je reviendrai donc vers vous rapidement pour vous présenter la politique de notre Collectivité en faveur de l'apprentissage, dès que ces éléments seront connus. Mais soyez assurée de notre présence au soutien et au développement de l'apprentissage aux côtés des CFA, des jeunes et des entreprises.

Le Président TALAMONI

Merci. Question suivante :

*** Dumanda a bocca n° 2019/O1/021, posta d'a signora Anne TOMASI à nome di u gruppu « Partitu di a Nazione Corsa » : e problematiche di l'insignamentu in u mondu paisanu.**

Avete a parolla.

Mme Anne TOMASI

A ringrazià vi, O sgiò Presidente.

O sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu, Madama a cunsigliera esecutiva in carica di l'insignamentu,

Un mese fà, st'assemblea hà vutatu una muzione cuncernendu e dutazione urarie, in risposta à u prublema ch'elli scuntravanu i picculi cullegi di u rurale : quist'annu Vicu è Cervioni, l'anni passati Moltifau, Livia, ... è forse quist'annu chì vene Petretu o Luri. Sta muzione ùn era micca a prima, è ancu s'ella hè un peccatu di pensalla, ùn pensu micca ch'ella serà l'ultima. Era soprattuttu una risposta diretta è spuntanea à un prublema urgente.

Ma a problematica di l'insignamentu in u rurale hè bella più larga chè quella scuntrata in sti cullegi...

A sapemu, u nostru internu s'hè spachjatu, è calanu dunque l'effettivi di e nostre scole.

In u primariu, si sò chjose e piccule scole, è zitelli sò obligati à fà a strada per truvà una scola aperta. Quand'ella si sà ch'ella hà da diventà ubligatoria a scola per i chjuchi, ci pò ghjunghje u penseru à l'idea di fà fà à un zitellu di trè anni sin'à un ora à ghjornu di vittura per esse scularizatu.

In i cullegi, si perdenu l'ore, cù e cunseguenze chè no cunniscimu à nantu à u pedagogicu (prugetti sacrificati, classe bilingue chjose, messa in cuncurrenza di e discipline, ...).

E difficoltà di trasportu facenu chì un sculare di 2ndu gradu s'arriza à spessu à 6 ore di mane per esse à u cullegiu o à u liceu à 8 ore, è volta in casa à 6 ore di sera, o ancu 7, troppu stancu per fà i so duveri in cundizione bone.

In u rurale, hè più difficiule di fà scopre a cultura o a storia : i musei, i teatri, i sinemà sò per a maiò parte in cità, è dunque più luntanu di i stabbilimenti rurali. Hè più difficiule d'insignà u sportu : e strutture spurtive sò à spessu menu numerose (per esempiu e piscine). Hè dinò più difficiule di truvà rimpiazanti, o intervenanti, o assistanti stragneri per fà scopre e lingue, ... Per compie, l'urientazione sculare si face di più in funzione di e furnazione dispunibbule vicinu chè di e brame di u zitellu, o di u so avvene.

A salvezza di i nostri paesi di l'internu ùn si pò passà d'una riflissione glubbale à nantu à l'insignamentu in u rurale. Sta riflissione deve assucià tutti l'attori di l'educazione : l'Educazione Naziunale, i professori, i capistabilimenti, i sculari, i so parenti, i centri di furnazione prufeziunale, l'Università, e cumune, ... è bella sicura sta Cullettività.

A nostra quistione oghje hè dunque : chì pensate di a pussibilità è l'utilità d'organizà « Scontri di l'educazione in u rurale », per purtà sta riflissione tutti insieme è pruvà à sbuccà à nantu à misure forte chì cambieranu in prufundezza u mudellu ?

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI.

A ringrazià vi, a risposta di u Cunsigliu esecutivu.

Mme Josepha GIACOMETTI

Vi ringrazià, Mma a Cunsiglieri. L'avete dettu u sviluppu di l'interne e una sfida maiò di a nostra mandatura.

Si trata per noi di fissa i popolazione di l'internu, aldilà di parolle, bisognu a avè una logichà glubale di i mintenimenti di a vità in sti rughjoni. Un si trata mica dopone una Corsica di pa piachja a una Corsica di a muntagna, manca a pena, ma sappemi chi per si territoriu bisognu c'hè d'una ghjustizia suciale e territoriale e chi u drittu a l'educazione devesa paru per tutti.

Simu statu davulatu di i culleghji e di e scole, a sapette bè, chi si so mubilizzati ch'ist'anu cume anu. Emu sustenutu e dumende di e cumunità educativè chi so assenate e logichè. Ci vole ch'ellu sia a mesu in opera un cadru nurmativu specificu da daci mezzi e resorze necessarie, d'altrondè seremu ricevuta a nostre dumanda luni chi veni da u ministru di l'educazione naziunale, un mancaremu di purtate si rinvindicazione.

Ma u ci cuntentemu micca d'aspitta da u statu, in di duminiu avemu cumpetenza e mezzi propi chì ci tocca a metteli in balu. Aghju iniziatu un giru di i culleghji di l'internu e di sicurà ci vulera cuntinua da suggia, avete a raghjò, l'inseme di i partinaria.

C'hè statu supra tuttu u dialogu di gestione di u rinuvelatte e una cuntratualisazione nova sara pruposta a i stabilimenti dà chi a pocu. Ma senza trigà vulemu passa subitu da u dì a u fà. Cio chellu ci volu et cio chè vò prupongu, chjè u pianu d'azione culleghje di l'internu, u pianu d'azione diretu chi pigliessi in contu e prublematiche di e transporte, di l'accessa a a cultura, a l'attività spurtivu, a l'assestu numericu e risorsti Di i stabilimenti, da a radicali e dà a sicurà a so attrattività. Chje un rapportu chi vi sera prentata postu chi u travagliu chi e statu iniziatu.

Princisemu dinò chi un attelu di travagliu e previstu a su sughjettu a u prussimu cumitatu di masiciu chi si tenera a settimana prossimà in Murattu. Postu chi ci vulerà dinò a aminta a quistione di une vera dinò chi messa in opera di u statutu di Corsica isula muntagna, perche per u mumentu ne simu a a teuria. E riforme di l'educazione e u nivelu francese u so da racicuracci, chè ghje sicuru, ma u tempu e a l'azione, avemu mezzu, avemu cumpetenze, i nostri servizie so mobilizate, e su pianu sara parte... di u prughjettu educativu glubale chè noi purtemu. A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. La question suivante :

*** Question orale n° 2019/O1/027 posé par M. Jean-Charles ORSUCCI au nom du groupe « Anda per Dumane » : mise en place des sessions à Bastia.**

Avete a parolla.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président. Effectivement, j'ai repris la parole aujourd'hui parce que vous constaterez que je suis le seul sudiste de mon groupe ici présent, donc j'ai souhaité poser cette question.

M. le Président du Conseil exécutif, depuis la première session de l'Assemblée de Corse en 1982 sous la présidence du regretté Prosper ALFONSI, toutes les sessions de notre institution se sont tenues à Ajaccio.

Les grandes décisions prises au service de l'intérêt général de la Corse et des Corses ont de ce fait toujours été prises au sein de la magnifique cité impériale.

Jusqu'alors la présence des Conseils départementaux garantissait une vie politique dans les deux départements. Mais l'avènement de la Collectivité unique a modifié considérablement cela. Il est vrai que la chambre des territoires se réunit à Bastia mais, même si nous ne minimisons pas son action, elle reste un organe consultatif et non décisionnaire.

Nous considérons donc que dans un souci d'équité territoriale, une session par trimestre devrait se dérouler en Haute-Corse, plus précisément à Bastia. En effet, l'ancien Conseil départemental, aujourd'hui propriété de la Collectivité de Corse, dispose de tous les outils nécessaires à cette mission.

Cette décision, que nous prendrions ensemble, permettrait de donner davantage de vie démocratique à ce lieu et par conséquent de se rapprocher plus encore de l'ensemble des territoires qui composent ce département

Cette procédure est par ailleurs inscrite dans le règlement intérieur de notre institution dans son article 37, nous permettant de nous réunir dans un autre lieu qu'au siège de la Collectivité de Corse sur décision de la commission permanente.

Afin que la Haute-Corse ne soit pas le parent pauvre des débats politiques de l'île, nous vous demandons, M. le Président, d'acter ensemble le principe d'organiser une session de l'Assemblée de Corse tous les trois mois sur Bastia.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Très bien, une question intéressante à laquelle le Président du Conseil exécutif va répondre.

Le Président SIMEONI

Merci, je suis heureux que cette question me soit posée par un Bunifaziacu, ce qui contribue à neutraliser un peu les enjeux, je regardais pendant votre question, il y avait une moitié de l'hémicycle qui disait oui de la tête en souriant et l'autre qui regardait ses dossiers avec la mine froncée. N'est-ce pas Xavier ?

Plus sérieusement, vous vous doutez bien, c'est une idée que d'ailleurs, y compris avant la nouvelle Collectivité de Corse nous avons évoquée publiquement.

Je pense, que cette question-là elle s'inscrit dans la logique globale de l'équité territoriale, de la construction d'un modèle institutionnel équilibré, premièrement.

Deuxièmement, on sait aussi que ce type de question a tendance, de façon mécanique, à rouvrir des logiques de « querelles de clochers » dont nous devons impérativement nous garder.

Aujourd'hui, nous sommes les élus de la Corse, nous devons penser la Collectivité de Corse comme l'institution au service de la Corse, de tous ses territoires et de tous les Corses.

Ensuite, je vous propose une méthode, aujourd'hui on a effectivement la Chambre des Territoires, il faut la renforcer, j'ai eu

l'occasion de m'exprimer, y compris à travers un certain nombre de prises de positions publiques, je crois que c'est une institution qui commence à trouver sa place, qui est utile, qui a un potentiel qui n'est pas encore tout à fait exploité, et j'en profite pour lancer un appel fort vers celles et ceux qui sont élus et qui ont fait le choix soit de ne pas y siéger ou d'y siéger de façon très épisodique. Et, en même temps, je souligne publiquement le travail de qualité qui est mené par de nombreux élus qui s'y impliquent et toutes étiquettes politiques confondues.

Ceci étant précisé, sur la capacité à tenir des sessions, juridiquement on en a la possibilité. Il y a un aspect qui est un aspect aussi matériel puisqu'il y a une question de protection littéraire et artistique de l'hémicycle, il faut faire des travaux puisqu'il n'est pas configuré pour accueillir 62 élus et que donc là il y a un obstacle juridique à lever. Il y a aussi une évaluation financière à faire.

Troisièmement, ça un impact social. Donc, une telle décision ne peut pas être prise ou même envisagée sans consulter des représentants des personnels.

Après il y a l'aspect aussi politique global, comment on équilibre aujourd'hui le fonctionnement de nos institutions, en tirant aussi enseignement des avantages mais aussi des difficultés des institutions qui fonctionnent à deux ou à plusieurs sites, parce que ça a un surcoût direct, indirect, etc.

Donc, ce que je vous propose, on va faire un rapport d'évaluation, les services vont faire un rapport d'évaluation, ensuite ça va être transmis en interne aux personnels, et ensuite ça sera transmis à l'Assemblée de Corse.

On pourrait envisager de faire une commission ou un groupe de travail sur cette question avec le Conseil exécutif, avec chaque groupe qui soit représenté et on essaye d'avancer sur la réflexion en ce sens.

Le Président TALAMONI

S'agissant des personnels, je dois dire que j'ai reçu moi-même des délégations de syndicats de la Collectivité qui y sont très favorables et qui me l'on demandé, du reste. Donc, il faut avoir un dialogue organisé, bien entendu, y compris avec les syndicats et les représentants du personnel. Après, il va y avoir un problème financier, il va falloir l'arbitrer.

Le Président SIMEONI

Il y a tous ces aspects-là, il y en a des politiques, il y a même des aspects symboliques. Ça peut avoir des avantages, ça peut avoir des inconvénients, est-ce que ça contribue à renforcer l'institution au plan symbolique ? Est-ce que ça contribue à la décentraliser en tout ou en partie ? C'est un débat qui mérite au moins d'être posé, d'être tenu et que nous y réfléchissions.

Mais vous vous doutez bien que ma volonté, en tant que Président du Conseil exécutif de Corse, c'est de faire que cette institution soit l'institution de toute la Corse, de toutes les villes, de tous les villages, de tous les territoires et de tous les Corses.

Le Président TALAMONI

Bien, la question suivante :

*** Question orale n° 2019/O1/023 posée par Mme Paola MOSCA au nom du groupe « Femu a Corsica » : domaine de Casabianca.**

Vous avez la parole.

Mme Paola MOSCA.

Merci. M. le Président, en 2015, le domaine agricole de Casabianca, situé sur la commune de Linguizzetta, a été mis en liquidation judiciaire. Au vu de la fragilité des espaces agricoles, de la valeur marchande de la terre, et de la problématique foncière qui contribue au déclin de notre agriculture, nous nous sommes tous montrés très attentifs à l'issue de cette procédure, qui impliquait la mise en vente au plus offrant des 469 hectares du domaine.

Il y a pratiquement un an, vous avez exposé devant notre Assemblée les mesures et les moyens que la Collectivité de Corse pouvait mettre en œuvre pour faire en sorte que ce domaine ne fasse pas l'objet d'un achat à des fins spéculatives et, ainsi, freiner la financiarisation du marché foncier.

En ce sens, vous avez rappelé la nécessité de construire un projet cohérent avec l'ensemble des acteurs, notamment la SAFER et les filières

agricoles, afin de préserver notre lien à la terre et à notre agriculture, pilier du développement économique que nous voulons bâtir.

A ce titre, vous avez évoqué la réactivation d'un fonds foncier, instauré en 2013 entre l'ODARC, la SAFER et la Collectivité Territoriale de Corse. Vous vous êtes également engagé à ce que la SAFER puisse bénéficier de 800 000 € par le biais de ce fonds.

En septembre 2018, le Tribunal de Grande Instance a attribué le domaine de Casabianca à la SAFER, en insistant sur l'importance de garantir un retour à l'agriculture sur le domaine et le besoin de transparence dans la rétrocession au profit de jeunes agriculteurs.

Le Président de la SAFER a salué publiquement l'action de la Collectivité de Corse qui a permis à l'organisme d'acquérir le domaine pour 1,630 M€ via la mobilisation du fonds foncier territorial.

L'obstacle de la problématique foncière étant levé, charge désormais aux organismes compétents de réaménager le bien et de définir des lots à destination des agriculteurs.

Par ailleurs, ce dossier renvoie à plusieurs axes stratégiques du PADDUC, à savoir la mise en œuvre d'une politique forte de maîtrise et de mobilisation du foncier, d'une politique de développement agricole, ainsi que d'une politique de développement des activités artisanales et industrielles de la filière agro-alimentaire.

Ainsi, M. le Président, pouvez-vous décliner les orientations politiques qui seront appliquées concernant l'exploitation du domaine de Casabianca ? Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, la réponse du Conseil exécutif.

M. Lionel MORTINI

Merci, Mme la Conseillère pour votre question. Donc, sur le domaine de Casabianca, l'intervention de la Collectivité de Corse, de l'ODARC à travers la SAFER à la reprise de ce domaine de Casabianca revêt effectivement un caractère emblématique pour les raisons politiques et stratégiques que vous avez mentionnées.

Donc, s'agissant de la démonstration de la capacité que nous avons à agir dans le cadre de notre majorité de la Collectivité dans la maîtrise du foncier et dans la mobilisation effective des ESA du PADDUC à des fins agricoles et de la politique de développement agricole que nous menons dans deux dimensions que constituent la promotion des filières agroalimentaires de qualité de production et le développement des territoires.

Pour avancer sur le projet il a fallu, dans un premier temps, prendre en compte la situation des anciens fermiers, engager des études de terrain, notamment des études de sol, aménagement hydraulique et envisager les mesures conservatoires sur le plan sanitaires concernant les risques notamment de flavescences dorées sur la vigne nécessitant l'arrachage de certaines parcelles. Et aussi, s'assurer auprès des services des douanes et de France ARIMER de la pérennité des droits de culture en vigne acquis aujourd'hui par la SAFER.

Donc sur l'équation politique, il a été décidé, avec l'aval de l'ODARC, lors du dernier conseil d'administration de la SAFER le 22 mars dernier de procéder aux opérations suivantes :

- Favoriser le dialogue avec les anciens fermiers afin de leur permettre de positionner leur candidature sur les lots redimensionnés à la baisse. Cet appel à candidature va être lancé dans les prochains jours. Ils sont au nombre de quatre pour à peu près un quart du site.
- Proposer au conservatoire du littoral de positionner sa candidature sur deux lots, l'un sur l'une des zones en bordure du littoral assortie d'un cahier des charges garantissant l'obligation de l'usage agricole des terrains. Le deuxième sur une zone humide entièrement boisée offre un intérêt pour la préservation de l'environnement, ce qui mettra un terme à toute spéculation possible d'agriculteurs ou pas.
- Proposer le détachement d'un lot constitué des parties bâties du domaine afin de monter un projet collectif de transformation et de point de vente des produits du domaine de la micro région au bord de la route territoriale qui sera récupéré par l'ODARC ou par la Collectivité, nous verrons.
- Procéder dans les prochains jours à un appel à projet pour la reprise des lots restant, c'est à dire à savoir 350 hectares, qui représentent le

plus gros potentiel viticole en amont de la route territoriale. Ces propositions devront être assorties de présentation de projets individuels.

- Procéder au montage d'une opération collective portée par la SAFER, l'ODARC et le Fonds foncier d'arrachage, replantation, mise en culture sur les terrains en friche ou en vigne. Ce qui veut dire que nous allons arracher pratiquement toute la vigne.

A l'issue de ces démarches qui aboutiront dans les prochaines semaines, mois au plus tard, les projets et les options de remise en valeur individuelles ou collectives sera précisé, envisagé et chiffré en vue de l'attribution définitive des lots.

Donc, malgré la complexité de ce projet, je peux vous assurer que nous mettons tout en œuvre pour assurer dans les délais les plus restreints, notamment pour la vigne qu'il reste, l'exemplarité et la transparence de la démarche et, comme vous le soulignez, compte tenu de sa dimension politique et stratégique affirmée, je peux vous le dire donc, ce domaine n'ira pas dans les mains d'affairistes agricoles ou autres. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Question suivante :

*** Question orale n° 2019/O1/028 posée par M. Antoine POLI au nom du groupe « Anda per Dumane » : remise en état des sentiers.**

Vous avez la parole.

M. Antoine POLI.

Merci, M. le Président. L'objet de cette question est la remise en état des sentiers et la disparité des services qui existe entre la Corse-du-Sud et la Haute-Corse.

Nous savons qu'au sein de cette Assemblée nous sommes tous des élus de la Corse. Cependant notre double casquette d'élus de terrains nous permet également de mettre en avant certaines préoccupations des territoires que nous n'abordons pas dans cet hémicycle.

C'est ce qui m'est arrivé dernièrement sur la remise en état des sentiers. En tant que Président d'une intercommunalité, je souhaite créer un parcours reliant les communes de mon territoire en réhabilitant certains

sentiers afin de dynamiser la microrégion. J'ai pu constater que cela est extrêmement coûteux et vous n'êtes pas sans savoir qu'au regard des nombreuses compétences des intercommunalités leurs moyens sont souvent faibles.

C'est pourquoi nous avons organisé des réunions afin d'étudier la faisabilité d'une remise en état de ces sentiers dont le coût ne pourrait être supporté par notre seule intercommunalité. Cette réhabilitation servirait à toute la Corse puisqu'elle permettrait de développer un tourisme vert autour du sport de pleine nature ce qui entrainerait un allongement de la saison comme le veut la feuille de route de l'ATC.

Lors d'échanges avec certains élus de la Corse-du-Sud, j'ai pu constater qu'un travail important a été réalisé sur leur territoire dans le cadre du PDIPR.

Ce travail nous a impressionnés et à l'heure de la Collectivité unique où nous avons harmonisé les taxes comme par exemple celle des 10 % sur la taxe de séjour additionnelle, il nous paraît indispensable également d'harmoniser les services.

La même démarche a été initiée en Haute Corse avec une organisation moins aboutie. Des structures d'insertion comme ADAL 2B ont pu être mobilisées de même qu'un projet européen CoREM avait été envisagé. Il conviendrait d'harmoniser cette organisation sur l'ensemble de notre région.

Nous pouvons comprendre qu'il était difficile dès la première année d'organiser l'ensemble des services. Par contre, nous ne pourrions pas concevoir que de telles disparités persistent une deuxième année.

À l'aube de la saison estivale où l'ensemble des communes et Intercommunalités doivent nettoyer les sentiers dont elles ont la compétence, il nous paraît urgent de leur apporter un service équitable sur l'ensemble de notre territoire.

Nous n'avons aucune préférence dans le choix que vous ferez pour permettre cette remise à niveau, mais il en existe plusieurs.

Il peut s'agir de la création d'un service à l'identique de ce qui se faisait auparavant en Corse-du Sud, ou encore d'une aide sous forme de subvention allouée aux collectivités qui veulent entretenir ou remettre leurs

sentiers en état pour qu'elles puissent réaliser ces actions en faisant appel, par exemple, à des chantiers d'insertion.

M. le Président, il est urgent de venir en aide à nos territoires ruraux.

Allez-vous cette année apporter un service semblable sur l'ensemble de nos communes ? Si oui comment comptez-vous vous y prendre ? Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, donc la réponse de l'Exécutif, Lauda GUIDICELLI, vous avez la réponse.

Mme Lauda GUIDICELLI

Je vous remercie. M. le Conseiller, la randonnée pédestre est l'activité de nature qui suscite le plus d'engouement et se distingue donc par le nombre de ses pratiquants. Les sentiers qu'elle emprunte doivent répondre à certaines exigences en termes de praticabilité et de sécurité pour les usagers.

Vous avez raison de souligner, qu'en la matière, l'héritage des deux départements est pour le moins hétérogène.

Dans l'ancien conseil départemental du Pumontu, une politique active, menée pendant une douzaine d'années, a permis d'aboutir aux résultats probants dont vous vous faites l'écho. Parallèlement en Cismonte, l'adoption du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) n'a pas été accompagnée par des mesures fortes favorisant l'entretien et la mise en sécurité de ces sentiers, ce qui a abouti inexorablement à leur perte d'attrait et d'intérêt touristique et économique.

La tâche de notre nouvelle Collectivité sera donc de traiter nos différents territoires de manière égale.

Mais cette tâche va bien au-delà du seul secteur de la randonnée pédestre. En effet, à la suite des ordonnances de 2016 la Collectivité de Corse a décidé de promouvoir une politique volontariste de développement maîtrisé de l'ensemble des activités exercées sur les sites et espaces de pleine nature, car la pratique de ces dernières génère de nouveaux modes de fréquentation des sites naturels, aux aspects contradictoires.

De ce fait, la mise en place d'une politique dédiée aux Espaces et Sites de Pleine Nature doit être appréhendée dans une démarche globale permettant ainsi de répondre à de nombreux enjeux, environnementaux, économiques, sociaux, touristiques, culturels, sanitaires, éducatifs et sportifs.

C'est dans ce contexte que les activités de pleine nature doivent être organisées et structurées au plus près du terrain et des acteurs, en tenant compte des réalités et potentialités de chaque territoire.

L'objectif est de positionner la Collectivité de Corse en animateur, en interlocuteur reconnu et incontournable en la matière.

La mise en œuvre de cette politique publique, éminemment transversale et partenariale, est confiée à une toute nouvelle direction, celle des espaces et sites de pleine nature, au sein de la direction générale-ajointe en charge de l'aménagement et du développement des territoires.

Cette entité, en passe d'être dotée des moyens nécessaires, mènera rapidement les inventaires permettant de dresser les diagnostics desquels découleront les plans d'actions spécifiques à chaque territoire pour le printemps 2019, fin automne 2020 et présentera, dès le mois de septembre un schéma des grandes orientations, ce dernier mettra en exergue les objectifs et les axes d'interventions de notre Collectivité.

Cette politique sera, très prochainement, explicitée à l'ensemble des intercommunalités, en même temps que leur seront présentés les huit référents territoriaux, véritables interfaces entre notre Collectivité et les territoires qu'ils auront respectivement en charge, appelés à être les interlocuteurs privilégiés des maires et des acteurs des activités de nature.

Enfin, et plus spécifiquement sur la question de l'entretien, le modèle qui sera mis en place en Cismonte est en cours de définition. Il n'est pas envisager, pour l'instant, de dupliquer le dispositif d'agent de protection de l'environnement, autrefois dénommé « brigades vertes » du Pumonté même si la création de petites équipes mobiles d'intervention d'urgence est programmée.

Les opérations d'entretien s'envisageront soit par le biais d'appels à concurrence lancés par les services de la Collectivité, soit à travers l'aide financière apportée aux communes ou groupements de

communes dans le cadre des fonds qui leur sont dédiés et dont les règlements seront modifiés en conséquence. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Dernière question :

*** Question orale n° 2019/O1/019 déposée par Mme Mattea CASALTA au nom du groupe « Partitu di a Nazione corsa » : zones humides.**

Mme Mattea CASALTA

Monsieur le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

Notre pays, comme nombre d'autres régions, a connu, ces dernières années, des épisodes orageux de grande ampleur. On peut aisément supposer que le changement climatique est lié à ces événements intenses.

La main de l'Homme est aussi et bien plus souvent, responsable de bien des dégâts dans notre environnement.

Aujourd'hui, je souhaiterais mettre en avant la problématique des zones humides.

Le code de l'Environnement affirme un principe selon lequel la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

La Nature, on le sait, fait bien les choses et œuvre à maintenir son propre équilibre. Par définition, les zones humides évoluent avec le temps.

Or, l'Homme, toujours plus avide d'espace, surtout constructible, s'emploie, trop souvent, à changer le cours des rivières et des ruisseaux, à combler les zones humides, pour élargir son champ d'action, notamment à des fins urbanistiques ou commerciales, bref lucratives.

Cela ne va pas sans une certaine pollution qui contribue à la mise en danger de ces zones particulièrement fragiles.

On oublie bien vite ce qui pourtant est la base même de toute vie sur terre, à savoir la biodiversité, la préservation des espèces végétales et animales, l'eau !

Et même, parfois, les risques encourus à vivre dans une zone potentiellement inondable. Nous l'avons vu dans certaines communes françaises ravagées par les crues dans le courant des dernières années.

Si les zones humides font aujourd'hui l'objet de nombreuses réglementations quant à leur gestion et leur exploitation, quelques points noirs demeurent, notamment en ce qui concerne leur définition, leur classification et donc l'application de ces réglementations.

Deux problèmes se posent donc :

Comment protéger, au mieux, l'ensemble de nos zones humides, garantes de l'équilibre naturel et anticiper leurs évolutions ?

Quelles réponses apporter à ces demandes toujours plus nombreuses de constructions trop proches desdites zones ?

Je vous remercie, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Réponse de François SARGENTINI.

M. François SARGENTINI

M. le Président,

J'aimerais raccourcir ma réponse pour respecter vos préconisations...

Le Président TALAMONI

Et celles de la commission permanente !

M. François SARGENTINI

Et je demanderai aux services de vous envoyer, Mme la Conseillère, la totalité de la réponse.

Comme vous en faites très justement écho, les zones humides constituent un patrimoine naturel exceptionnel en raison de leur richesse biologique parmi les plus importantes au monde et des fonctions naturelles qu'elles remplissent.

Actuellement, leur préservation rime avec changement climatique, vous venez de le souligner, et maintien des fonctionnalités des écosystèmes face aux risques inondation.

Il est d'indispensable d'œuvrer à la conservation de ces infrastructures naturelles irremplaçables qui participent à l'autoépuration de l'eau, contribuent à l'atténuation des effets des crues et au soutien d'étiages, et assurent un ensemble de fonctions indispensables à la société.

En Corse, il existe une grande diversité de milieux humides assez bien préservés, mais tout de même sujets à de fortes pressions, notamment sur les berges des cours d'eau et certaines zones humides de littoral qui peuvent aller jusqu'à engendrer une destruction d'habitat.

Drainage, mise en culture, remblaiement, pollution d'origine anthropique, développement d'infrastructures touristiques et urbaines, par exemple, sont autant de menaces susceptibles d'entraîner des modifications du fonctionnement ou de l'écologie de ces écosystèmes.

Nos petites zones humides sont d'autant plus vulnérables que leur superficie est réduite et que l'état des connaissances est moindre, et ceci d'autant plus lorsqu'elles sont situées en milieu périurbain et donc soumises à la pression urbanistique.

Pour conclure et afin de préciser que la préservation de ces milieux passent également par de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation, conscient que la prévention vaut mieux que la restauration a posteriori, l'Office de l'environnement de la Corse œuvre en ce sens avec la mise en place d'un observatoire des zones humides de Corse. Si la veille sur ces milieux est le premier pilier de cet observatoire, la communication via Internet, la coordination et la mise en place de manifestations (Journée mondiale des zones humides), ainsi que la formation des acteurs locaux à une prise en compte et à une gestion raisonnée de ces milieux sont autant de volets déclinés au sein de cet outil.

Telles sont, Mme la Conseillère, les pistes d'action qui pourraient constituer le socle d'une stratégie pour notre pays, une stratégie ambitieuse

que l'Office de l'environnement entend porter en faveur de la préservation de ces zones.

Je vous remercie.

Voilà, M. le Président, j'ai essayé de rester dans le cadre imparti.

Le Président TALAMONI

Merci, c'est parfait. Nous allons faire l'appel.

Mme Laura FURIOLI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Ouverture de la séance à 12 h 30.

Le Président TALAMONI

Je vais vous proposer que nous interrompions la séance à 12 h 30 et que nous la reprenions à 15 heures, parce que le Président du Conseil exécutif et moi-même avons un certain nombre de problématiques et aussi une occasion à laquelle nous devons nous rendre en début d'après-midi.

Si vous voulez, ce que nous pouvons faire, il nous reste 2 minutes, c'est passer un tout petit rapport de forme, le rapport n°87.

Le Président SIMEONI

Je voulais, avec votre autorisation rendre un certain nombre d'hommages. Nous le faisons et je sais que vous avez l'habitude de le faire. Je le ferai aujourd'hui sans doute en notre nom à tous.

D'abord, bien sûr, saluer la mémoire de Julie DOUIB, puisque nous n'avons pas eu l'occasion de le faire.

Souligner qu'en arrière-plan de ce drame familial, il y a aussi une problématique sociale et sociétale.

Je crois que Lauda GUIDICELLI était, hier, présente à un rendez-vous à l'invitation de Mme SCHIAPPA et peut-être pourriez-vous nous faire un compte rendu de cet entretien, mais également un certain nombre de femmes solidaires.

En tout cas, je voulais, en notre nom, dire une fois encore, même si nous avons eu l'occasion de nous exprimer publiquement, combien nous avons été touchés par ce drame, et présenter nos condoléances à la famille de cette jeune femme, de cette jeune mère.

Ensuite, bien sûr, avoir une pensée pour ce jeune garçon décédé dans des circonstances tragiques à LUCCIANA. Nous étions présents, Hyacinthe VANNI, vous-même, moi-même, un certain nombre et bien sûr nous avons été toutes et tous affectés par ce drame épouvantable.

Et là-aussi, je voulais que nous ayons ensemble une pensée pour ce garçon, pour sa famille, pour ses amis dont nous savons qu'ils sont cruellement éprouvés et dont nous imaginons sans peine l'immense détresse.

Dire aussi que ce matin, il y avait une minute de silence qui était organisée à la mémoire du Colonel BELTRAME. Rappeler la mémoire de cet homme, ce militaire qui s'est lui-aussi sacrifié dans des circonstances tragiques.

Avoir un mot pour Mattea CASALTA, notre collègue, qui a eu la douleur d'avoir un deuil qui l'a beaucoup éprouvée, ainsi que sa famille.

Penser aux agents de la Collectivité de Corse qui ont eu également des deuils ou des difficultés, notamment de santé, et leur dire que nous sommes à leurs côtés.

Et enfin, avoir quelques mots aussi pour Dominique SUBRINI, puisque nous n'avons pas eu l'occasion de le dire publiquement et je crois qu'il est de notre devoir d'élu, et aussi de militant que d'évoquer dans cet hémicycle quelques instants sa mémoire.

Rappeler qu'il a été un militant de la première heure du peuple corse d'abord, du développement économique et touristique ensuite. Que dès 1985, il a créé la Confédération des industries touristiques et qu'il s'était engagé dans un combat difficile, mais finalement victorieux qui avait permis à près de 360 entreprises de négocier des prêts sinon plus avantageux, en tout cas moins contraignants que ceux initialement prévus.

Rappeler qu'il avait été un élu du Conseil économique et social, et qu'il s'engageait en permanence, notamment dans le dialogue social et dans la formation.

C'était aussi un visionnaire puisque dès les années 90, il avait créé « Corsica camping » qui continue aujourd'hui d'exister et qui résiste notamment face aux géants de ce domaine : par exemple, les Booking.com et autres.

Visionnaire également dans le domaine de l'environnement, puisqu'il était un des militants fondateurs du « Comité anti-Vazzino » et que quelques semaines avant son décès, il avait pris son bâton de pèlerin avec « Zeru frazu » pour généraliser le tri sélectif dans les campings.

Et c'était enfin un homme de culture, puisque son surnom était « La Science », et notamment un homme d'histoire ; il avait été à l'initiative des journées napoléoniennes à Aiacciu, et les Ajacciens et Ajacciennes s'en rappelleront sûrement.

Au-delà de ça et je termine, c'était un homme de passion, un homme d'emportement quelquefois. J'ai eu l'occasion de le recevoir quelques jours avant son décès, de m'entretenir avec lui et il m'avait notamment reproché assez vivement un certain nombre de prises de position. Mais il faut dire qu'après avoir formulé ces reproches d'une voix forte, aussitôt son sourire était revenu et il avait dit que de toute façon, il continuerait à se battre pour la Corse et pour le peuple corse.

En notre nom à tous, je voulais le saluer et dire à sa femme, à ses trois enfants et à toute sa famille que, bien sûr, nous sommes à leurs côtés.

Vi ringraziu.

Le Président TALAMONI

Et nous nous joignons, au nom de l'Assemblée de Corse donc, aux hommages qui viennent d'être rendus par le Président du Conseil exécutif.

Avant de suspendre, un mot d'information sur une rencontre que nous aurons lundi soir avec le Ministre de l'Éducation nationale. Simplement pour vous préciser que j'avais demandé dans ma lettre initiale, puis nous avons demandé ensemble à ce que les présidents de groupes puissent participer à cette rencontre ; ce qui nous a été refusé par le ministère. Je le regrette, d'autant que c'était ma première idée. Donc cela a été refusé, dont acte. Mais je voulais quand même en informer l'Assemblée et le Conseil exécutif.

Si vous voulez, nous suspendons la séance et nous nous retrouvons à 15 heures.

La séance est suspendue à 12 h 35 et reprise à 15 h 25.

Le Président TALAMONI

Je vais vous présenter un rapport, le rapport n°87.

Rapport n° 087 : Prise en charge des frais de transport d'un intervenant extérieur dans le cadre de la réunion de la commission ad hoc relative à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » du 3 avril 2019.

Le Président TALAMONI

C'est un rapport simplement visant à la prise en charge de frais pour un intervenant important.

Qui veut intervenir sur ce rapport ? Personne.

L'Exécutif, sur ce rapport, est favorable.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le RAPPORT est ADOPTE.¹

**Non-participation de M. Xavier LACOMBE
(Autres membres du groupe Per l'Avvene Absents, membres du groupe Andà per Dumane absents, membres du groupe La Corse dans la République : absents)**

Rapport suivant :

¹ Délibération N° 19/066 AC

FINANZE - BUGETTU - FISCALITA / FINANCES - BUDGET - FISCALITE

Rapport n° 081 : Rapport en matière d'égalité Femme-Homme - Année 2018

Le Président TALAMONI

C'est Lauda GUIDICELLI qui va nous présenter ce rapport ; vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Lauda GUIDICELLI

A ringrazià vi.

Cari cunsiglieri, cari cullegghi,

Nanzu di cummincià a presentazione di stu raportu, vuleria ringrazià u Presidente di u Cunsigliu esecutivu pè a so cunfindenza ind'è a messa in ballu di a pulitica d'ugualità trà l'omini è e donne.

Stu travagliu ci tene à corre ind'è a mo qualità di cunsigliera esecutiva, ma soprattutto di donna corsa.

Vogliu dinò felicità a squadra di a direzione di a strategia di l'innuvazione, Michel GAUDEAU-PACINI, Audrey GIACOBBI-ANTONETTI, Vanina CASTOLA et Laura BAZZALI pè u so impegnu è u so seriu ind'è l'elaborazione di stu raportu chì permette di dà prospettive nove à a nostra cullettività in stu duminiu.

Je voudrais rappeler que l'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental et qu'intégrer les dimensions du genre dans les activités de notre collectivité et plus largement dans notre société est absolument nécessaire pour nous faire avancer.

Le manque d'égalité équivaut à un manque de démocratie. Or, nous avons toujours défendu une nouvelle façon de faire de la politique dans laquelle la transparence et la démocratie doivent prendre toute leur place.

À ce titre, notre collectivité va travailler à faire en sorte que les femmes puissent bénéficier d'un traitement équitable dans tous les aspects

de l'emploi au quotidien et durant chacune des grandes étapes de leur parcours personnel et professionnel.

Vous l'aurez compris, l'égalité femmes/hommes est un des axes structurants et prioritaires de la politique que nous souhaitons mettre en œuvre.

Ce rapport reflète au terme de la première année d'existence de la Collectivité de Corse notre détermination à faire progresser l'égalité femmes/hommes et à entreprendre des actions concrètes en coopération avec l'ensemble des acteurs locaux pour combattre la persistance des inégalités.

Pour accentuer cette démarche volontariste, j'ai signé, au nom de la Collectivité de Corse, la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale le 8 mars dernier. De cette signature, découle la rédaction d'un plan d'action pour l'égalité fixant les priorités des actions et les ressources nécessaires à sa réalisation.

Ce plan d'action va permettre d'identifier les progrès accomplis et les inégalités persistantes afin d'ajuster en permanence les actions mises en œuvre par notre collectivité.

Au regard de son bilan social 2018, la Collectivité s'est déjà engagée dans un objectif de parité au sein de ses effectifs. Si les statistiques démontrent une tendance similaire aux autres collectivités, pour autant notre collectivité se révèle exemplaire en matière de rémunération avec un écart d'environ - 0,42 %, soit 11 € par rapport aux revenus médians de l'ensemble des agents et agentes ; témoin que l'égalité salariale, objectif prioritaire du Président du Conseil exécutif, est atteint au sein de ses services.

De plus, les cadres féminins exerçant des fonctions dites de premier niveau représentent 53 % des effectifs de la Collectivité démontrant l'objectif assumé de nomination équilibrée en la matière dans le respect des cadres des candidats.

En matière de politiques publiques, de nombreuses actions sont aussi déployées sur tout le territoire et dans presque tous les domaines d'activité.

À titre d'exemple, la Collectivité contribue à la promotion de l'enseignement supérieur en vue de développer sur les territoires les compétences nécessaires à l'émergence d'une société de la connaissance et productrice d'emplois qualifiés. Elle favorise également l'entrepreneuriat féminin insulaire qui place la Corse parmi les cinq meilleures collectivités.

À moyen terme, je souhaite que de nouvelles pistes d'action soient envisagées :

1^{er} point : Mettre en place un réseau de référents égalité femmes/hommes au sein des différentes DGA ou un groupe de travail en charge de la mise en œuvre et du suivi de la politique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Autre point : Parfaire la connaissance des agentes et agents sur la thématique de l'égalité femmes/hommes. Une communication interne sur les actions engagées dans le cadre de la lutte contre les inégalités sera d'ailleurs lancée. Il s'agira également de systématiser un recrutement égalitaire pour lutter contre les stéréotypes. Les femmes sont, de manière générale, majoritaires dans les filières administratives, sociales, médicosociales, mais largement minoritaires dans les filières techniques.

La Collectivité entend en ce sens proposer la création d'un logo « égalité » sur les vacances de postes qu'elle publie. Ce logo, véritable visuel spécifique, permettra l'identification rapide de la politique en matière de recrutement, afin de garantir la non-discrimination dans ses offres d'emplois, quelle que soit la filière concernée.

Il s'agira également de favoriser l'égalité dans le déroulement des carrières en réalisant un guide à destination des agentes et agents afin de les informer sur les dispositifs et les procédures qui existent, ainsi que les conséquences de leurs choix professionnels sur leur carrière.

Il est aussi prévu l'expérimentation du dispositif de télétravail afin d'améliorer l'articulation des temps de vie (conciliation vie professionnelle et vie personnelle).

Il sera également question d'associer l'Assemblea di a Ghjuventù, force de proposition auprès du Président de l'Assemblée de Corse et du Président du Conseil exécutif, sur la problématique en matière d'égalité femmes/hommes.

Nous proposerons également le déploiement d'une budgétisation intégrant l'égalité femmes/hommes. Le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes propose la budgétisation intégrant l'égalité déjà prônée officiellement par plusieurs organismes internationaux, tels que l'ONU ou le FMI.

Il s'agira également de revoir les contrats éducatifs locaux en vue d'intégrer un critère égalité femmes/hommes dans le soutien financier de la Collectivité de Corse aux activités périscolaires.

Également de rénover l'image de certains sports en poursuivant les actions, mais aussi adapter la pratique sportive aux attentes des femmes, filles et aux conditions de pratique en complément du levier éducatif.

Développer également le dispositif « Circulu di i sicreti » pour le Cismonte, c'est-à-dire que les équipes du médicosocial vont intervenir dans les écoles maternelles et primaires afin de créer au sein des établissements, de manière continue tout au long de l'année scolaire, un climat favorable aux apprentissages et lutter contre les incivilités, les violences, les discriminations et les violences sexistes, et aussi le harcèlement.

La mise en œuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale est non seulement une obligation légale, mais aussi un gage de justice sociale.

Par le biais de ces propositions innovantes, il me semble primordial de consolider l'engagement de la Collectivité pour que ce droit élémentaire devienne une réalité.

Il est aussi un sujet sensible dont on a vu ces dernières semaines à quel point il peut prendre des tournures tragiques, c'est celui des violences faites aux femmes. À ce titre, je souhaite rappeler que la Collectivité va signer le protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes aux côtés de l'ensemble des acteurs concernés (organismes publics, associations, services de l'État). Ce protocole doit permettre de finaliser la création d'un protocole avec l'État et les associations concernées aux fins de réaliser trois objectifs majeurs pour la réinsertion des femmes victimes de violences conjugales et psychologiques, c'est-à-dire l'accès prioritaire au logement, l'aide au retour à l'emploi, ainsi que les actions de formation.

Je me suis engagée, à travers la signature de la charte européenne, d'ici la fin de l'année, à élaborer un véritable plan d'action qui aille au-delà des mesures et des actions internes à notre collectivité. Mon objectif est de valoriser les femmes qui s'engagent, qui entreprennent, les sportives, toutes celles qui innovent et qui permettent ainsi par leur action d'accélérer le progrès vers l'égalité des sexes.

Les jeunes filles et toutes les femmes de ce pays doivent pouvoir s'émanciper et jouer un rôle actif dans notre société. Elles doivent aussi savoir que la Collectivité est à leurs côtés pour les soutenir et les accompagner, et c'est ce que nous faisons à travers la présentation de ce rapport, mais aussi à travers la signature de la charte européenne et de toutes les actions qui vont en découler.

Je voudrais aussi faire un petit point par rapport à la réunion qui s'est tenue hier avec la Secrétaire d'État, Mme SCHIAPPA.

Lors de cette réunion étaient représentés notre collectivité et l'Assemblée de Corse, les quatre députés, l'association « Femmes Solidaires », les élus de Balagne, les amis de Julie DOUIB qui nous a quittée il y a peu et également, en plus de la Secrétaire d'État, la représentante du Ministre de l'Intérieur.

Donc, après une présentation évidemment de ce qui s'était passé à l'Isula, j'ai proposé en ma qualité de conseillère exécutive qu'une cellule concernant les violences faites aux femmes puisse être mise en place pour que toutes les personnes, tous les acteurs qui vont pouvoir être au fait de la problématique de la violence puissent débattre, partager les informations afin qu'on ne puisse plus connaître de tels dysfonctionnements, et en arriver à un acte tragique.

Mme SCHIAPPA s'est engagée à soutenir toutes les actions qui seraient proposées et qui viseraient à protéger les jeunes femmes victimes de violence de leur conjoint ou de leur ex-conjoint.

Je pense qu'il y a une véritable volonté d'agir pour que cela ne se reproduise plus et pour que nous devenions un territoire exemplaire en la matière, même, si j'ai tenu à le préciser, l'affaire de Julie DOUIB n'est pas un drame corso-corse ; les violences faites aux femmes, malheureusement, ont un caractère universel et il appartient à tous de pouvoir y faire face.

Voilà pour le point. Je vous ferai passer un compte rendu que je compléterai avec Mme CIPRIANI une fois que nous aurons le retour du ministère.

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi assai.

Je donne la parole à qui souhaite la prendre s'agissant de ce rapport.

Personne ne souhaite la prendre, donc je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.²

(Membres du groupe La Corse dans la République : absents)

Rapport suivant :

Rapport n° 083 : Rapport 2018 sur le Développement Durable - Raportu 2018 di Sviluppù à Longu Andà

Le Président TALAMONI

Il va être présenté par M. le Président du Conseil exécutif. Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Vous savez, mes chers collègues, que la présentation d'un rapport sur le développement durable est, au même titre que le rapport sur l'égalité hommes/femmes, une obligation légale, avec une présentation de ces rapports en amont de la discussion consacrée au vote du budget primitif.

Je voudrais saluer le travail de qualité qui a été mené dans le cadre de l'élaboration de ce rapport, dont vous aurez noté qu'il est en partie

² Délibération N° 19/067 AC

bilingue, qu'il est en progression notable d'un point de vue de la qualité formelle et du fond par rapport à nos exercices précédents.

Je ne serai pas très long sur ce plan, il a été communiqué. Ce que je voudrais redire avec force, c'est qu'au-delà de l'obligation légale, au-delà de l'exercice convenu, nous devons nous efforcer d'intégrer véritablement le développement durable comme une dimension transversale essentielle de chacune de nos politiques publiques et nous l'avons dit et répété souvent, la Corse a vocation à être, dans ce domaine, un territoire véritablement pionnier, au plan méditerranéen et au plan européen.

Un mot enfin pour vous dire que nous avons substitué un texte, un amendement qui vous est proposé, parce que je souhaitais notamment que la notion de développement durable inclue la dimension culturelle. Je pense que la dimension culturelle, le fait que des communautés humaines se façonnent au fil des siècles, voire des millénaires, dans un rapport à la terre, à la langue, à la culture, à l'environnement extérieur, est un élément essentiel de cet équilibre global qu'il faut s'efforcer de rechercher.

Dire aussi et enfin que, vous le savez, cela a été évoqué ce matin, cette problématique est en train d'acquérir une dimension internationale et aussi une dimension générationnelle importante.

Je retiendrai, pour conclure ce propos, cette photo d'un adolescent qui manifestait lors des rassemblements spontanés à propos du climat et qui portait la pancarte suivante : « Je ferai mes devoirs quand vous commencerez à faire les vôtres ». Alors faisons les nôtres, comme ça nous pourrions demander à nos enfants de faire les leurs.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Il y a un avis oral de la commission de développement, qui est positif ?

Mme Julie GUISEPPI

Oui, M. le Président. Il n'y a pas eu d'observations sur ce rapport, la commission a pris acte toutefois de sa présentation.

Le Président TALAMONI

Merci. La parole est à qui la demande.

Personne ne la demande, donc je le mets aux voix (nous votons sur la prise d'acte).

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'Assemblée de Corse vient de PRENDRE ACTE du rapport à l'unanimité.³

Rapport suivant :

Rapport n° 062 : Fixation des taxes fiscales pour 2019

Le Président TALAMONI

Je pense que c'est le Président du Conseil exécutif qui va nous le présenter. Vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

La loi veut également qu'il y ait des rapports distincts concernant ces points, étant précisé que les tarifs, coefficients et taux qui vous sont proposés sont bien sûrs inclus dans le projet de budget primitif que nous allons examiner tout à l'heure.

Les taxes concernent, vous le savez, la taxe sur les permis de conduire (33 €), la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (27 €), le droit de francisation et de navigation, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe de publicité foncière et droits d'enregistrement, la taxe d'aménagement, la taxe sur la consommation finale d'électricité, la taxe additionnelle à la taxe de séjour.

Vous aurez noté que, conformément à nos engagements, nous restons à fiscalité constante dans la mesure où nous considérons que le contexte économique et social, aussi bien pour les entreprises que pour les ménages, ne nous permet pas en l'état d'activer le levier fiscal.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la commission des finances.

³ Délibération N°19/068 AC

Mme Anne TOMASI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y pas de demande de prise de parole ? Je mets donc ce rapport aux voix...

Mme Valérie BOZZI

Président, on a déposé un amendement sur ce rapport !

Le Président TALAMONI

Amendement que je n'ai pas...

Mme Valérie BOZZI

Qui visait à supprimer la taxe sur les permis de conduire, qui rapportait 200 000 € et a priori, nous sommes l'une des seules régions de France à l'avoir mise en place avec les DOM-TOM. Donc, au vu de la faiblesse des sommes rapportées, et je pense que ce serait intéressant pour favoriser la jeunesse, de supprimer cette taxe.

Le Président SIMEONI

Avis défavorable.

Le Président TALAMONI

Excusez-moi, on peut considérer que cet amendement est déposé de façon orale, mais il faudrait qu'il soit gagé. Où est-ce que vous prenez l'argent ?

Mme Valérie BOZZI

Ce n'est pas une obligation, mais on vous laisse la liberté de le gager à la limite.

Le Président TALAMONI

En matière budgétaire, oui ! Eh oui ! Ca a toujours été la règle en matière budgétaire, toujours !

Mme Valérie BOZZI

Il y a la possibilité d'augmenter le cheval fiscal de la taxe d'immatriculation, par exemple. Mais après, liberté à vous de le gager. C'est 200 000 €

Le Président TALAMONI

Sur cet amendement, je demande la position du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

D'abord, je pense qu'on ne peut pas détricoter. On a pris un axe qui est un axe global, c'est de maintenir le niveau des taxes. Il y a une cohérence politique d'ensemble, donc on ne peut pas comme cela faire son marché en disant « ici on supprime... », etc.

De façon complémentaire, j'indique que dans le cadre du « Pattu per a giuventù » et en suite des discussions que nous avons eues, nous sommes en train de mettre en place un dispositif qui va permettre notamment d'aider les jeunes et de les accompagner, y compris financièrement, pour passer le permis de conduire.

Donc avis négatif du Conseil exécutif.

Le Président TALAMONI

Avis négatif du Conseil exécutif. Pas d'autres demandes de prise de parole ?

Je vais mettre d'abord cet amendement aux voix ?

Qui est pour cet amendement qui ne bénéficie pas du soutien du Conseil exécutif ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est rejeté.

(POUR: Per l'Avvene, La Corse dans la République, Andà per Dumane ; CONTRE : Femu a Corsica, Corsica Libera, PNC)

Je mets aux voix le rapport qui n'est pas amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le RAPPORT est ADOPTE.⁴

(Non-participation des groupes Per l'Avvene, LCDLR, Andà per Dumane - Mme Stéphanie GRIMALDI : absente)

Rapport suivant :

Rapport n° 061 : Fixation du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties

Le Président TALAMONI

Le Président du Conseil exécutif va sans doute nous le présenter.

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

C'est le seul domaine dans lequel certains contribuables corses vont pouvoir ressentir une hausse, mais je rappelle que ce n'est pas une hausse qui a été choisie par le Conseil exécutif de Corse, c'est une hausse qui provient mécaniquement de l'harmonisation indispensable des taux qui étaient anciennement pratiqués au niveau départemental, avec d'un côté, en 2017, c'est-à-dire l'année précédant la fusion, en Corse-du-Sud, un taux de 11,79 % et en Haute-Corse un taux de 13,43 %.

Il a fallu harmoniser par un processus de convergence, donc les uns descendent et les autres montent. Et nous l'avons lissé, vous vous en rappelez, sur une période de 5 ans, en application de cette décision qui a été prise, me semble-t-il d'ailleurs, à l'unanimité le 28 mars 2018...

Brouhaha

⁴ Délibération N° 19/069 AC

Vote contre ou abstention ? Je ne m'en rappelle plus... Vous vous rappelez si vous aviez voté contre ? Non-participation.

Nous, cela nous a paru logique et je pense que c'est équitable. Sauf à considérer qu'il puisse y avoir deux catégories de taux entre les mêmes contribuables, ou qu'on puisse se priver d'une recette.

Donc, en application de cette délibération qui a été votée par votre assemblée, nous vous proposons de fixer comme convenu le taux pour l'année 2019 à 12,09 % pour le Pumonté et à 13,08 % pour le Cismonté, dans le cadre du processus de convergence et d'harmonisation de la fiscalité en la matière.

Le Président TALAMONI

Merci. Un avis oral de la commission des finances, Mme TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas de demandes de prise de parole ?

Vous avez la parole, Mme PIERI.

Mme Marie-Anne PIERI

Merci, Président.

Je voulais poser une simple petite question : il y a une ordonnance du 21 novembre 2016 qui permettait un lissage sur 12 ans, Président, dans le cadre justement de cette taxe. Pourquoi ne pas l'avoir fait, vu la précarité de la Corse, vu la précarité de nos aînés avec le prélèvement à la source, la CSG, CRDS sur les retraites ? Pourquoi ne pas avoir saisi cette opportunité ? Je vous pose la question.

Le Président TALAMONI

Simplement, M. le Président de l'Exécutif, il y avait aussi M. LACOMBE qui avait levé la main, est-ce que vous voulez ajouter quelque chose ?

M. Xavier LACOMBE

Oui, tout simplement, en référence à cette ordonnance, il y avait cette possibilité d'aller jusqu'à 12 ans. Nous avons fait la proposition, puisqu'il y avait la proposition de l'Exécutif à 5 ans, et j'avais dit « coupons la poire en deux et faisons 8 ans », et cela avait été refusé. C'est bien pour cela qu'il y avait eu une non-participation de notre groupe ; ce que nous referons aujourd'hui.

Le Président TALAMONI

Merci. M. le Président du Conseil exécutif ?

Le Président SIMEONI

On peut aller jusqu'à 12, mais on avait expliqué que 5 ans, cela nous paraissait une période raisonnable ; surtout que tandis que les uns montent, les autres descendent, donc...

On peut aussi considérer qu'on va plus vite vers l'égalité entre les deux.

Si on fait la fusion en 1 an et l'harmonisation des impôts en 12 ans, à mon avis ce n'est pas très cohérent. Nous, on a trouvé que 5 ans, c'était un équilibre satisfaisant, et ce d'autant mieux qu'en Haute-Corse, les revenus sont moindres et que c'est là qu'il y avait le plus de taxes. Donc, les uns montent et les autres descendent, et on va vers une médiane.

Le Président TALAMONI

À chì colla, à chì falla, a vita hè fatta a scala...

Nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le RAPPORT est ADOPTE.⁵

(Non-participation des groupes Per l'Avvene et La Corse dans la République.)

Nous passons au rapport suivant :

Rapport n° 063 : Budget primitif 2019 : constitution de provisions pour risques

Le Président TALAMONI

M. le Président du Conseil exécutif, si vous voulez nous le présenter ?

Le Président SIMEONI

Il s'agit de réévaluer à la hausse les provisions qui sont constituées, notamment en l'état, vous le savez, de l'évolution de la procédure concernant le deuxième contentieux relatif à l'attribution de la DSP maritime ; à savoir, contentieux hérité de la période 2010-2015, avec une réévaluation à la hausse de la provision.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport écrit de la commission des finances, Mme TOMASI.

Mme Anne TOMASI

M. MONDOLONI a rappelé qu'en séance publique de l'Assemblée, ce rapport devra être examiné avant celui du budget primitif.

La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

M. MONDOLONI, vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

⁵ Délibération N° 19/070 AC

Il s'agit d'un rapport extrêmement important.

Nous avons deux contentieux en cours extrêmement importants parce que, du sort qui sera réservé à ce rapport et des conséquences et des effets collatéraux de ce rapport, peuvent découler beaucoup de choses et probablement, c'est à craindre, un budget très largement amputé, ou en tout cas paralysé par des décisions qui sont en situation de devenir désormais exécutoires.

Un petit rappel, pardon, pour essayer de faire œuvre de pédagogie sur ce sujet.

Nous avons deux contentieux en cours avec une compagnie maritime. Nous n'en sommes plus au stade des jugements, ni en première instance, ni en deuxième instance. Sur ces deux contentieux, la cour administrative d'appel a rendu ses jugements :

Sur le premier, estimé à 45 M€, la Collectivité avait fait appel. Cela ne portait pas sur la décision, mais sur le montant de la condamnation. Sur ces bases, le Président du Conseil exécutif, lors d'une commission des finances qui avait précédé le débat d'orientations budgétaires, était sur une hypothèse d'un montant minoré.

Deuxième contentieux qui concerne la mandature 2010-2015, la DSP, même chose : la première instance concernait uniquement les frais de candidature de la compagnie, ladite compagnie fait appel et « badaboum », ce qui nous revient à la figure, c'est que la cour administrative d'appel considère qu'il ne faut pas seulement indemniser les frais de candidature, mais indemniser ladite compagnie à hauteur des subventions que nous lui aurions allouées si elle avait remporté l'appel d'offres. Et on n'est pas dans des nombres à 5 chiffres, on est dans des nombres à 8 chiffres ! On parle d'une centaine de millions d'euros.

Alors, sur un registre purement politique, la majorité n'est pas en cause, puisqu'elle ne fait qu'hériter de situations passées. Sauf que lorsque vous faites l'acquisition d'une maison dont vous saviez très bien, puisque vous déteniez une part de l'autorité que vous avait confié le suffrage universel dans l'opposition, que dans cette maison il y avait des problèmes de plomberie et qu'à un moment donné, la plomberie allait céder et qu'il serait nécessaire à terme d'honorer la facture du plombier ; et honorer la facture du plombier, en l'occurrence, ce n'est pas un supplément d'âme, ce

n'est pas une option, c'est une obligation que vous fait la loi de provisionner.

La stratégie de l'Exécutif est la bonne dans ce domaine : elle est de considérer que si responsabilité il y a eu en son temps, ce n'est pas seulement l'affaire de ladite collectivité qui a mal apprécié les risques, ou qui n'a pas passé le marché dans de bonnes conditions. Mais je l'évoquais avec Vanina au mois de juillet dernier, la vérité, dans ces domaines, elle n'est jamais acquise, pas plus aujourd'hui qu'elle ne l'était hier ; la preuve, c'est qu'on vit encore dans un monde de contentieux.

Il n'en reste pas moins que l'obligation qui est faite est de provisionner et que le Président dit, et il a raison, on considère, dans cette histoire, que notre responsabilité est acquise, la cour administrative d'appel a jugé, mais que la responsabilité qui est liée au contrôle de légalité, donc à l'État, doit être mise en évidence et donc en gros, on doit partager ou on doit créer les conditions d'un partage des responsabilités, donc de l'indemnisation.

Lorsqu'on cumule les deux, c'est une histoire en marge haute, à risque haut. Après on peut toujours s'arranger lorsqu'on fait des hypothèses. On peut toujours essayer de raisonner en hypothèse basse. On peut aussi raisonner en hypothèse médiane, mais on peut aussi avoir à l'esprit le scénario catastrophe qui est l'hypothèse haute.

Je fais simple, vous me dites, M. le Président, si dans les fourchettes qui sont les miennes, je suis loin des réalités, cela pourrait représenter 100 et 40, c'est hypothèse catastrophique, 100 et 40.

En cumulé depuis l'année dernière et en vertu de la proposition qui est faite était en marge de ce rapport, si j'ai bien compris, il n'y a pas 20 M€ qui sont provisionnés.

Première question sur ce sujet :

En vertu, j'allais presque dire de la complicité qui a été mise à jour entre la Préfète et vous-même hier, qui me faisait sourire, y a-t-il eu des échanges sur ce sujet sur le partage des responsabilités du risque encouru qui devient gravissime pour notre collectivité ? 140 M€, comme aurait dit Dominique BUCCHINI, ùn sò micca buchjule ! C'est quelque chose qui pèsera inévitablement sur notre budget.

Deuxième question :

Étant entendu, vous l'avez bien compris, que les décisions sont exécutoires, le temps qui nous sépare de l'exécution de la décision, c'est uniquement sur la base d'une expertise commandée par lesdites cours administratives d'appel. Avez-vous des nouvelles de ces expertises ? Vous sont-elles parvenues ? Si oui, est-ce que vous pouvez nous révéler, si c'est le cas, la sanction ? C'est-à-dire le quantum qui a été fixé par l'expertise.

Deuxième risque, me semble-t-il pesant, c'est que si, au regard de l'hypothèse catastrophique, l'hypothèse haute, vous n'avez provisionné que 20 M€ sur 140 M€, et nonobstant les vertus et l'honnêteté intellectuelle que tout le monde vous reconnaît, n'y a-t-il pas un risque d'insincérité de la construction du budget que vous allez nous soumettre tout à l'heure ?

Ces trois questions sont fondamentales parce que de ces réponses, non pas des réponses que vous donnerez de façon directe, mais des réponses à ces questions va dépendre la construction de l'ensemble des politiques que vous allez nous soumettre au titre du vote du budget.

Je vous remercie, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI remplace le Président TALAMONI

M. Hyacinthe VANNI

Merci. M. le Président.

Le Président SIMEONI

Merci pour votre question, elle fait écho à des échanges que nous avons déjà eus. Je vous avoue qu'on en a tellement, je me rappelle que c'était dans la salle, me semble-t-il à Bastia, mais je ne me rappelle plus en quelle occasion c'était... C'était la commission des finances.

M. Jean-Martin MONDOLONI

La commission des finances liée au débat d'orientations budgétaires.

Le Président SIMEONI

Je vais reprendre peut-être un certain nombre d'explications que certains de nos collègues ont entendues. Ceux qui les ont déjà entendues me pardonneront la redite et ceux qui les découvriront en tout ou en partie connaîtront parfaitement le dossier, et de même je pense que c'est important que l'opinion publique sache les difficultés auxquelles nous sommes confrontés, étant précisé que vous avez eu l'honnêteté intellectuelle de reconnaître que, pour le coup, là, il n'y a pas discussion, c'est un héritage et un héritage douloureux qui fait peser sur notre trajectoire financière et budgétaire un risque incontestable.

Alors, sans être trop long, simplement pour apporter quelques points de précision : il y a effectivement deux contentieux en cours (il y en a plus puisqu'il y a eu depuis des actions judiciaires qui ont été introduites), deux contentieux anciens en cours.

Je vous rappelle que les contentieux récents qui ont été introduits ont été gagnés par la Collectivité de Corse, et tant mieux.

Et en sens inverse, je rappelle que le fait d'écarter indument un candidat ou de l'accepter indument est un choix susceptible d'engager la responsabilité administrative et donc budgétaire de la Collectivité de Corse. Je le dis parce que, par exemple, et pour faire un détour par la procédure en cours, mais sans rien déflorer de celle-ci qui ne devrait pas l'être, lorsqu'on nous dit « vous devez écarter ou vous devez accepter en toute hypothèse », même si certains des arguments sont intellectuellement tout à fait défendables, il faut avoir conscience que le Président du Conseil exécutif de Corse, lorsqu'il prend une décision, par exemple, d'accepter en contradiction avec le règlement ou avec le cahier des charges, s'il prend cette décision et qu'elle est contestée devant un juge, elle est susceptible d'engager la responsabilité lourdement, y compris des années après.

Donc, moi, ce que j'essaie de faire, en concertation bien sûr avec la Présidente de l'Office des transports, avec l'ensemble du Conseil exécutif, avec la majorité et aussi, chaque fois que la loi m'y autorise, en consultant l'Assemblée de Corse et en tenant compte des avis de la commission de délégation de service public, c'est d'appliquer la règle. Toute la règle. Et de construire aussi une procédure qui respecte la règle de droit interne et européenne, mais qui en même temps, nous conduit vers un système que nous considérons être vertueux au plan politique, au plan économique et au plan budgétaire. Je referme la parenthèse.

Nous avons deux contentieux, vous le savez et je le redis :

Le premier, il est hérité de la période 2004-2010 ;

Le deuxième, il est hérité de la période 2010-2015.

Le premier contentieux, c'est celui qui est lié à la mise en place d'un service complémentaire. Ce service complémentaire, à l'époque, a été politiquement critiqué par l'opposition et dénoncé comme étant à l'évidence en contradiction avec les textes.

La vérité, là-aussi, oblige à dire qu'il y avait un système global qui avait été construit, dans des conditions sur lesquelles je ne reviendrai pas, et qui faisait que d'un côté, la SNCM bénéficiait du service complémentaire et de l'autre, la Corsica Ferries avait l'aide sociale. Et sans doute, l'aide sociale était-elle aussi critiquable que pouvait l'être le service complémentaire d'un point de vue du droit, sauf qu'il n'y a pas eu de procédure contre l'aide sociale, mais il y en a eu une contre le service complémentaire : c'est la Corsica Ferries qui l'a introduite après avoir bénéficié de l'aide sociale, conséquente, sur plusieurs années. Et ce contentieux, en première instance, il a été géré sur la période 2010-2015 et nous avons hérité, lorsque nous sommes arrivés, d'une décision qui condamnait la Collectivité de Corse, qui ordonnait l'exécution provisoire, c'est-à-dire que la condamnation était exécutoire (c'est la règle, le principe en droit administratif), y compris si nous faisons appel, et qui nous condamnait lourdement puisque le principal était de 84 M€ Autrement dit, la quasi-totalité des demandes développées par Corsica Ferries.

Nous avons fait appel, nous avons obtenu devant le juge d'appel la suspension de l'exécution provisoire et nous avons développé une argumentation en disant que le calcul du quantum des sommes allouées à la Corsica Ferries était excessif, et nous avons aussi contesté le principe du droit à indemnisation, mais sur ce point-là, le juge administratif d'appel a dit « il y a un droit à indemnisation, reste à calculer ». Et comme il a considéré qu'il y avait une contestation sérieuse sur le quantum du préjudice, il a ordonné une expertise ; ce que vous avez rappelé.

Ce que je voudrais dire quand même, en revenant sur le terrain de la provision, c'est que jusqu'à notre arrivée aux responsabilités, rien n'avait été provisionné, ni avant 2010, ni après 2010.

Brouhaha.

Bien sûr, mais l'instance a été engagée. La provision, si vous appliquez la règle, vous devez l'engager dès qu'il y a une instance en cours. Vous devez provisionner à concurrence, la jurisprudence le dit, de ce qui vous semble être le risque raisonnable de condamnation. Cela n'avait pas été provisionné, nous en sommes d'accord, à partir du moment de l'instance. Je ne sais plus si elle a été introduite en 2010 ou 2011... Je ne m'en rappelle plus... Donc, on ne pouvait pas provisionner avant, mais ça n'avait pas été provisionné.

Donc, nous faisons appel, nous obtenons une expertise et nous décidons de provisionner. Là, si j'avais envie d'aller dans une logique de l'absurde, je vous dirai : écoutez, moi j'hérite d'une situation où j'ai un risque fort d'être condamné à 100 M€ pour la période 2004-2010, j'ai un risque fort d'être condamné à 50 M€ pour la période 2010-2015. J'ai inscrit 150 M€ de provision. Je mets les clés de la Collectivité de Corse sur la table et je dis : écoutez, il y avait un accord politique pendant des années pour fonctionner sur un système qui était un système vermoulu, en dehors du droit, avec des interventions politiques, avec des concertations confidentielles, avec une implication directe des gouvernements successifs.

Le Président SIMEONI

... « vous avez gaspillé l'argent de la Corse, vous l'avez fait en plus, l'argent destiné à la Corse, dans des conditions qui sont des conditions illégales. Eh bien, maintenant on remet tout le monde autour de la table et vous trouvez un moyen de passer l'éponge ». Surtout étant précisé, qu'il y aura quand même à un moment donné, une question qui n'est pas idiote parce qu'après, on alimente un système fou : parce que si Corsica ferries gagne à concurrence de ce qu'elle demande, elle va avoir de la part de la Collectivité de Corse plus qu'elle n'aurait eu, ce qui ressemblera fortement à une subvention qui viendra encore rompre l'équilibre entre les différents des candidats aux délégations de service public.

Donc, à mon avis, il y a encore un problème juridique. Il y a un vrai problème juridique.

Je vous rappelle notamment qu'un des éléments qui est invoqué par la Corsica ferries est le fait que pour le deuxième contentieux, la procédure n'ait pas été portée à connaissance de la commission européenne, ce qu'il incombait aussi à l'Etat de faire et qui ne l'a pas fait. De la même façon, le service complémentaire, mais il y a des élus et des collègues qui

étaient en situation de responsabilités, il ne me semble pas qu'il ait été institué dans l'ignorance des services de l'État et du contrôle de légalité...

Donc, à l'évidence, il y a eu une convergence pour organiser cela. Ça, c'est le premier contentieux. On est en cause d'appel, on a une expertise, on critique les accédits, etc. C'est un procès qui est difficile. Nous avons un certain nombre d'arguments et je pense que sur le principe, nous allons contester le droit à indemnisation, nous verrons ce qu'en dira le juge, y compris le juge de cassation et nous allons aussi développer des arguments qui vous nous conduire à démontrer que l'indemnisation, si tant est qu'elle soit due en son principe, doit être réduite de façon très significative, d'où une provision très inférieure au quantum des sommes demandées et prononcées en première instance.

Pour le deuxième contentieux, c'est l'éviction de la Corsica ferries au titre de la DSP dans la période 2010-2015. Là aussi, vous l'avez rappelé, en première instance, on gagne sur le principe mais ils ne sont indemnisés qu'à concurrence des frais de candidature. Ils font appel et le juge administratif d'appel qui est aussi le juge qui statue dans l'autre dossier, considère qu'il faut indemniser la Corsica ferries comme si elle avait eu la délégation de service public. Il y a donc un calcul en cours du bénéfice qui aurait été le sien si elle avait eu la délégation de service public.

Donc, on a une vraie difficulté et en toute hypothèse, nous allons payer ou nous risquons de payer des sommes qui sont des sommes importantes.

Je vous l'ai dit et je le répète, il y a le combat judiciaire et nous allons le mener avec un certain nombre d'arguments.

Après, il y a le problème politique. Je considère que premièrement, dans les conditions que je viens d'évoquer, y compris au plan juridique, on pourrait considérer par bien des aspects, qu'une éventuelle somme qui viendrait indemniser la Corsica ferries serait un enrichissement sans causes. Deuxièmement, à supposer que cette somme soit payée, je considère que ce n'est pas à la Collectivité de Corse, aujourd'hui, de supporter cette condamnation et qu'il y a un appel en cause à faire. Juridiquement, on ne peut plus le faire, on est arrivé en cause d'appel, donc, c'était trop tard. On ne peut pas appeler en cause d'appel une autre partie. Par contre, je considère et je l'ai dit à Mme la Préfète, que l'Etat doit nous relever et nous garantir de toute condamnation qui pourrait intervenir. Voilà ce qu'est notre position aujourd'hui.

Je termine sur la question de la provision. Je considère que la provision de 20 M€ que nous proposons d'inscrire puisque ce rapport-là vient abonder une première provision que nous avons faite, c'est ce que l'on peut défendre comme la provision raisonnable. C'est une provision raisonnable par rapport aux exigences de la jurisprudence, c'est ce que j'ai expliqué à Mme la Préfète, puisque nous avons parlé en amont de ce choix. Si vous considérez que cette provision est insuffisante et que cette insuffisance affecte la sincérité du budget, il vous est loisible de le déférer. De la même façon, je ne pense pas que ce soit votre intention, si le contrôle de légalité considère que cette provision est insuffisante, il lui appartiendra de le dire.

Je vous rappelle que l'argent que nous mettons dans la provision est un argent qui est immobilisé et qui ne va pas ailleurs. J'assume là aussi totalement, je sécurise au plan juridique et je considère que, plutôt que d'avoir 40 millions, par exemple, je ne dis pas ce que c'est la somme juste, je prends un exemple chiffré, 40 millions immobilisés, provisionnés pour éventuellement payer une somme qui juridiquement est contestable et moralement et politiquement n'est pas due, et choisir que cet argent-là ne vienne pas financer nos politiques publiques au service de la Corse, je pense que ça serait un mauvais choix.

Le montant qui vous est proposé et je termine, pour moi, il est juridiquement fondé, juridiquement défendable et politiquement, il correspond à ce que je considère et ce que nous considérons être un équilibre entre la nécessité de répondre à une obligation légale, celle de provisionner, et notre volonté de continuer une trajectoire budgétaire qui vise, à titre principal, non pas à venir aider directement ou indirectement des compagnies tiers, mais à faire que l'argent public de la Corse serve prioritairement aux Corses et à l'intérêt public.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. L'Exécutif a parlé. On est quand même dans une journée très difficile, on va continuer, on passe au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE. ⁶

⁶ Délibération N° 19/071 AC

**Contre « Per l'Avvene » - Abstention : « Andà per Dumane »
et « La Corse dans la République ».**

Le Président SIMEONI

Juste un mot complémentaire, avec votre autorisation, parce que je n'ai pas répondu à l'expertise dans la première procédure, excusez-moi. L'expertise est en cours et l'expert a déposé un pré-rapport qui ne nous est pas favorable mais que nous allons critiquer avec des arguments qui nous semblent être très pertinents qui fixent un certain nombre de scénarios, qui inclut y compris la condamnation de première instance et qui ne la diminue pas de façon sensible. Nous avons jusqu'en juin pour déposer des écritures en suite de ce rapport.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. On passe au rapport suivant.

* **Rapport n° 058 : Budget annexe 2019 du laboratoire
d'analyses Cismonte**

Le Président SIMEONI

Vous savez que le laboratoire Cismonte effectue des analyses dans le domaine de la santé publique, de l'hygiène alimentaire et de l'environnement. Son budget s'équilibre en dépenses et en recettes à concurrence de 1,969 M€ essentiellement sur la section de fonctionnement. Les opérations réelles sont détaillées dans les documents qui vous ont été transmis. Vous aurez noté la baisse des inscriptions de 3,6 % par rapport au BP 2018. Ce budget est équilibré grâce à une subvention d'équilibre qui reste stable par rapport à l'exercice précédent, à savoir 1,397 M€

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il y a un rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

M. LACOMBE a souhaité obtenir des précisions sur l'augmentation de la subvention d'équilibre par rapport au BP 2018. Il a rappelé que l'an dernier le Conseil exécutif avait affirmé que cette subvention serait en diminution. Il a fait observer qu'il conviendrait d'être vigilant pour le prochain budget.

La commission a émis un avis favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Marie-Thé.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

C'est simplement une question et je m'excuse si vous y aviez déjà répondu lors d'une session précédente. Aujourd'hui, on a le laboratoire de Corse-du-Sud, de Haute-Corse, plus un laboratoire à l'office hydraulique. Est-ce qu'il est prévu de travailler sur une fusion au moins des deux, voire des trois labos ? Merci.

Le Président SIMEONI

La fusion, c'est prématuré. Par contre, la complémentarité et la synergie, y compris de répondre ensemble, c'est en cours.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. On passe au vote Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des votants.
Non-participation du groupe « Per l'avvene ».⁷**

*** Rapport n° 057 : Budget annexe 2019 du laboratoire d'analyses Pumonté**

Le Président SIMEONI

Un budget un peu en miroir. Là aussi, des interventions dans le domaine de la santé publique, de l'hygiène alimentaire et de l'environnement. Comme nous vous l'avions annoncé, il y a une baisse conséquente par rapport au BP 2018 et une subvention d'équilibre qui vient équilibrer ce budget, en diminution bien sûr puisque les dépenses diminuent.

⁷ Délibération N°19/072 AC

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, M. le Président.

M. Xavier LACOMBE a souhaité obtenir des explications sur la baisse des charges de personnels en fonctionnement

Les services ont précisé qu'il s'agissait des propositions émanant des services sans qu'il y ait eu des arbitrages de la part du Conseil Exécutif sur le projet de budget du Laboratoire afin de diminuer le plan de charge.

Ils ont rappelé que les travaux ont été réalisés, que le niveau des travaux prévus en 2019 était peut-être moins important et que le plan de charge était peut-être terminé.

M. Jean BIANCUCCI a souligné que cette baisse importante des charges de fonctionnement peut interpeler.

M. Hyacinthe VANNI a précisé que des éléments de réponse se trouvent en page 5 du rapport de présentation où il est écrit que « la priorité est donnée à la réalisation d'opérations d'aménagement lancées en 2018 et reportées en 2019 ».

Le Président ARMANET a souligné, pour sa part, que les restes à réaliser sont moins conséquents que l'an dernier.

La commission a émis un avis favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas.

Le Président SIMEONI

Simplement, effectivement il y a une diminution des dépenses de fonctionnement parce qu'il y avait un sureffectif et qu'on n'a pas renouvelé des postes de départ à la retraite. Par contre, il y a eu un recrutement de deux techniciens sur des opérations qui étaient nécessaires au bon

fonctionnement. Sur les investissements, ça a été pointé notamment par M. VANNI. Il y a eu un renouvellement du matériel et donc, il n'était pas opportun de renouveler des inscriptions budgétaires en investissement à hauteur de ce qui avait été budgétisé en 2017 puis en 2018 puisque les investissements ont été réalisés.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. On passe au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des votants. Non-participation du groupe « Per l'avvene ».⁸

Rapport suivant. Je pense qu'il y a deux personnes qui devraient sortir, la présidente et le Docteur BENEDETTI (ce qu'elles font).

*** Rapport n° 059 : Budget annexe 2019 de l'établissement thermal de Petrapola**

Le Président SIMEONI

Les bains de Petrapola, c'est bien sûr une présentation budgétaire, mais un enjeu politique. On connaît notre attachement et un attachement qui là aussi transcende des appartenances politiques à cet établissement parce que c'est un enjeu, notamment pour le Fium'orbu et pour la Corse de l'intérieur.

Donc, dans ce budget, vous l'aurez noté, il y a une augmentation des dépenses réelles des investissements qui est importante et bien sûr cela devra permettre d'ouvrir dans de bonnes conditions. Le personnel a été recruté en totalité même si nous avons certaines difficultés à le faire. Les investissements seront réalisés et si nous réussissons à monter en charge, il n'est pas exclu que nous augmentions encore au budget supplémentaire.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

⁸ Délibération N° 19/073 AC

Le Président ARMANET a fait observer qu'il y avait une différence dans le tableau relatif à la balance budgétaire entre les chiffres figurant dans le rapport du Conseil Exécutif et ceux figurant dans l'article premier du projet de délibération.

Ainsi, en fonctionnement, les montants des recettes et des dépenses réelles sont de l'ordre de 280 570 € chacun dans le projet de délibération, alors que le rapport mentionne des montants de 283 000 € pour les mêmes postes. De même, les montants totaux des dépenses et des recettes sont de 380 570 € dans le projet de délibération et de 383 000 € dans le rapport du Conseil Exécutif.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a souhaité que des corrections soient apportées afin de mettre en concordance les montants mentionnés dans le rapport du Conseil Exécutif avec ceux indiqués dans le projet de délibération.

Votre commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Marie-Thé.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Le montant inscrit au budget nous paraît relativement faible, eu égard à l'enjeu et surtout à l'ambition affichée qu'on a sur le thermalisme et en particulier, les bains de Pietrapola. On peut légitimement se demander quel type d'investissements structurants on va pouvoir faire avec une telle ligne budgétaire. C'est pour ça que notre groupe ne participera pas au vote. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Y a-t-il d'autres demandes ? Non. M. le Président, vous voulez répondre ?

Le Président SIMEONI

D'abord, sur la remarque de Guy ARMANET, ne vous trompez pas sur les chiffres avec un Cap corsin ! Et plus sérieusement, pour répondre à Marie-Thé, je crois qu'il y a une volonté politique forte de

soutenir les bains de Pietrapola. On a un élu qui préside et qui est très investi. On sait qu'il y a un fort soutien dans la région.

Les travaux qui ont été votés au BP, ce sont des travaux qui correspondent à la mise en sécurité et à des travaux pour permettre l'ouverture dans des conditions de fonctionnement pour la saison.

Derrière cela, il y a le débat de fond qu'on doit avoir et la montée en charge de l'établissement. Les investissements, je pense qu'on est prêt politiquement à les faire et ils seront nécessaires. Il faut que ça se fasse dans le cadre d'une stratégie qui soit validée entre nous pour que ça ne soit pas une cathédrale dans le désert, mais pour qu'il y ait aussi des recettes qui viennent, à un moment donné, permettre à cet outil d'être dans une logique, y compris peut-être pas de rentabilité capitalistique, mais en tout cas d'efficacité économique.

M. Hyacinthe VANNI

Je passe au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE. Non-participation du groupe « Per l'avvene ».⁹

Nous passons au rapport suivant.

* **Rapport n° 060 : Budget annexe 2019 du parc de voirie Cismonte**

Le Président SIMEONI

Là aussi bien sûr, très important, ce budget annexe s'explique par l'histoire. L'ex Collectivité territoriale de Corse contribuait au financement de ce budget annexe du département de la Corse-du-Sud, ceci dans le cadre d'une convention de mutualisation de services passés entre les deux ex collectivités qui ont fusionné, ceci, suite au transfert du parc de l'équipement vers le département, en application de la loi du 26 octobre 2009 portant transfert des parcs de l'équipement et des ouvriers, des parcs et des ateliers.

⁹ Délibération N°19/074 AC

Le parc, sa réalité, il se situe dans la zone de Caldaniccia depuis 1978. Un effectif de 41 personnes, 35 fonctionnaires et 6 ouvriers de parcs et d'ateliers.

Depuis 2018 les activités ont été redéployées dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle organisation de la Collectivité de Corse. Le budget subsiste pour l'instant, les activités sont intégrées et redéployées dans le cadre de notre organisation générale.

Ce budget annexe a vocation à disparaître pour être fondu dans le budget principal comme ça a été le cas pour le budget des garages et ateliers de l'ancien conseil départemental de Haute-Corse.

Cette fusion absorption apparaît à ce jour compliquée du fait notamment du défaut d'harmonisation entre les systèmes d'information des ressources humaines et des finances. L'objectif, c'est à la fin de l'année, début de l'année prochaine.

En attendant donc, il vous est proposé de voter ce budget annexe.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

J'ai fait observer que, l'an dernier, lors de la présentation du budget annexe du parc de la voirie 2B, il avait été précisé que le budget de celui du Pumonté faisait partie du budget général de la Collectivité de Corse contrairement à celui du Cismonté et que l'on envisageait d'intégrer ce dernier cette année.

J'ai souhaité savoir si cette intégration était toujours d'actualité pour 2019.

Les services, comme l'a précisé, M. le Président de l'exécutif à l'instant, ont précisé que cette intégration n'a pas pu se faire pour des raisons techniques, des interrogations ont été transmises à Mme la Préfète dans le but de réaliser toutes ces intégrations dans le cadre du SI unique dès l'année prochaine.

La commission a émis un avis favorable

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. On passe au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE. ¹⁰

Non-participation du groupe « Per l'Avvene ».

Abstention de Mme Valérie BOZZI et M. François-Xavier CECCOLI.

*** Rapport n° 074 : Budget annexe 2019 de la Crèche Laetitia**

Le Président SIMEONI

Ce budget concerne la crèche Laetitia qui est un outil qui relève de l'axe stratégique : renforcer les solidarités humaines dans le cadre de la politique publique de santé et de la compétence santé et services médicosociaux.

Ce budget est équilibré grâce à une subvention d'équilibre. La structure Laetitia compte 27 agents et possède un agrément pour une capacité d'accueil de 50 enfants.

L'équipe éducative pluridisciplinaire de la crèche Laetitia se compose précisément de :

- 7 auxiliaires de puériculture,
- 12 agents de crèche formés,
- 2 agents de service,
- 1 cuisinier et 1 commis.

La directrice infirmière cadre supérieur, l'éducatrice de jeunes enfants aidées d'une secrétaire/régisseur et d'un agent comptable encadrent l'équipe.

Deux remarques incidentes. D'abord les difficultés de recruter, de renouveler, heureusement là, on a réussi enfin. Mais ça fait partie aussi des secteurs dans lesquels il faut essayer de renforcer la formation au plan

¹⁰ Délibération N° 19/075 AC

local puisqu'on a eu des difficultés de ce côté-là ; en tout cas, bienvenue à celles qui vont intégrer l'équipe. Deuxièmement, il y a un projet aussi de bilinguisme sur cette crèche. J'ai demandé qu'il soit mis en œuvre, je pense que c'est important et ça participe de notre politique globale.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, M. le Président.

M. LACOMBE a souligné qu'apparaissait dans le rapport une augmentation de 3,30 % des charges de personnel, soit 20 000 € supplémentaires et a souhaité avoir des précisions.

Mme FOLACCI a précisé d'une manière générale, que sur l'ensemble des budgets annexes les répercussions étaient les mêmes, à savoir l'intégration des dépenses sociales et de certaines harmonisations qui ont commencé à être mises en place. Elle a ajouté que concernant le budget de la crèche cette augmentation est certainement dû à un renfort de personnel.

Mme MARIOTTI a souhaité connaître l'évolution de la subvention d'équilibre.

Mme FOLACCI a répondu qu'en 2018 le montant de la subvention d'équilibre était fixé à 418 000 € et qu'il s'élève pour 2019 à 445 000 €

M. LACOMBE a fait remarquer que la subvention d'équilibre ne cessait d'augmenter et que ce constat nécessitait peut-être une analyse. Il a indiqué, à titre d'exemple, qu'à l'échelon communal ou intercommunal, il était difficile d'initier un projet de création de crèche, car cela impactait lourdement les budgets communaux en termes de fonctionnement.

Mme FOLACCI a souhaité apporter des précisions concernant le budget 2018 sur lequel avait été comptabilisé un report d'excédent d'investissement de 26 000 € qui venait en diminution de la subvention de l'année précédente. Sur ces bases, elle a précisé que la subvention 2019 ne laissait donc pas apparaître une augmentation très importante.

La commission a émis un avis favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Président.

Je voudrais intervenir sur quelques points.

Je n'ai pas trouvé dans le rapport, ni dans les annexes, le montant de la PSU que verse la CAF à la crèche. Cette prestation de service unique est versée à tous les établissements multi accueil en fonction du contrat passé entre les familles et la crèche, en fonction également du nombre d'heures réalisées par les enfants, mais aussi en fonction des charges de la structure.

Concernant les charges, on note une masse salariale importante avec un taux d'encadrement qui explose. Je m'explique. Avec cette masse salariale, on a forcément un prix de journée élevé, donc c'est une crèche qui coûte cher.

A titre d'exemple et pour que mes collègues comprennent mieux, nous avons la crèche « Laetitia », agrément de 50 enfants 27 employées, vous l'avez dit, Président. Crèche de Propriano, agrément de 45 enfants, 14 employés et on est dans les textes, ce qui veut dire que pour 5 enfants de plus, on a 13 employés de plus. C'est énorme.

On nous explique dans le rapport que c'est en fonction de la topographie de la crèche, qu'il y a un étage, un rez-de-chaussée, un rez-de-jardin, que c'est compartimenté. Je ne suis pas tout à fait convaincue.

Dans la mesure où vous avez vos quatre sections avec le personnel encadrant voulu, c'est-à-dire une employée pour 5 enfants qui ne marchent pas, une pour 7 enfants qui marchent, on peut pour des raisons de sécurité étant donné que la crèche a un étage, rajouter une, deux, voire quatre employées pour, cent'anni mai ! S'il fallait évacuer les enfants.

Il y a aussi un point que je voulais relever concernant le personnel encadrant l'équipe. On nous parle d'une cadre de santé infirmière, c'est très bien, avec une éducatrice jeune enfant qui est à ses côtés, parfait.

On nous dit qu'on leur adjoint un secrétaire régisseur et un agent comptable. Là aussi, je suis curieuse de connaître la fiche de poste de la direction. Dans tous les multi accueils, l'infirmière cadre de santé et l'éducatrice sont le binôme parfait pour gérer une structure, même au niveau comptable.

Tout cela, Président, pour vous démontrer, si je peux dire, qu'il ne suffit pas de dire que les crèches coûtent cher, c'est vrai qu'elles coûtent cher, mais on peut faire en sorte qu'elles coûtent beaucoup moins cher.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. M. le Président.

Le Président SIMEONI

Merci.

Quelques remarques, Bianca FAZI, Mme SIMONI, la PSU, c'est 273 000 € par an. Donc, c'est le montant qui est versé.

Après, je vais vous répondre, je ne cherche pas à me décharger de mes responsabilités, la crèche, c'était le conseil départemental. Le conseil départemental : normalement ça devrait être une compétence mairie. Il y a eu un accord, nous a-t-on dit, ça devait revenir à la mairie, mais le conseil départemental l'a conservée. Ce que je peux vous dire, c'est que nous n'avons recruté personne. Il y a des personnels, on a renouvelé des postes, c'est ce que je vous disais, après avoir appelé ici, on n'a pas réussi, on a fait venir des gens tout simplement parce que les personnels nous disaient qu'ils n'arrivaient pas à travailler. Vraiment, socialement, ça me paraît très difficile aujourd'hui d'aller chercher des économies là. Après, on va discuter, mais je dirai que beaucoup des problèmes que vous pointez sont sûrement vrais en tout ou en partie.

Aujourd'hui, je crois qu'on est dans la construction de la Collectivité de Corse, ça me fait penser même si la métaphore est un peu osée, à la médecine d'urgence. Quand vous avez une scène de guerre ou un gros accident, vous commencez par traiter les problèmes les plus graves. Vous faites un diagnostic, vous dites « là, il faut évacuer ; là, il faut

intervenir ; là, il faut arrêter l'hémorragie, etc. ». Et puis à côté, ensuite, sur le moyen et sur le long terme, on va redéployer, on va reconstruire, on va repenser. C'est ce que j'ai essayé de démontrer.

Aujourd'hui, c'est vrai que la Collectivité de Corse, c'est encore largement l'addition des trois anciennes collectivités. Le challenge, c'est de faire que ça se passe au mieux pour tout le monde, pour les agents, à tous les niveaux de la chaîne hiérarchique, pour le public, pour la continuité du service public. Ensuite, il faut que dans le même mouvement, de façon progressive, eh bien on construise cette nouvelle Collectivité de Corse et elle ne sera pas seulement l'addition ou la juxtaposition des anciennes structures, mais ça doit se faire aussi de façon progressive, en respectant les gens, en trouvant de nouveaux équilibres.

C'est une opération qui est complexe. Nous essayons de la faire au mieux. Nous ne prétendons pas avoir parfaitement réussi partout. Je suis prêt à discuter, je le fais avec les organisations syndicales, l'administration, sous l'autorité du DGS, le fait aussi et je l'invite en permanence à le faire. Après, on prend des décisions, on en discute aussi, dans les instances dédiées dans lesquelles vous êtes représentée.

(M. Jean-Guy TALAMONI assure la présidence de la session).

Le Président TALAMONI

Merci.

Je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE. Non-participation du groupe « Per l'avvene ».¹¹

Nous allons examiner...

Le Président SIMEONI

On peut faire 5 minutes de pause, Président, s'il vous plaît ?
Merci.

¹¹ Délibération N° 19/076 AC

La séance est suspendue à 16 h 40. Elle reprend à 17 h 20.

Le Président TALAMONI

Chers collègues, je suppose que le Président de l'exécutif est maintenant reposé !

Mme Stéphanie GRIMALDI

M. le Président, excusez-moi, juste une petite précision pour dire aux services, parce que tout à l'heure, avec Hyacinthe VANNI, à un moment donné, on n'avait pas vu qui avait levé les mains ou pas, juste pour préciser que je n'ai pas participé au vote sur le rapport n° 62 sur les taxes fiscales, parce qu'il y a à l'intérieur la taxe d'aménagement. Juste pour bien le repreciser parce que c'est vrai qu'à un moment donné, il y a eu un brouhaha et on n'a pas vu qui a levé la main ou pas. Je n'ai participé ni au débat, ni au vote sur le rapport n° 62 sur les taxes fiscale.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Nous en prenons acte et les services prennent note.

La parole est au Président du Conseil exécutif pour présenter le budget primitif 2019. Vous avez la parole.

* **Rapport n° 078 : Budget Primitif 2019 de la Collectivité de Corse**

Le Président SIMEONI

Un budget primitif qui s'inscrit dans une double continuité. D'abord, dans le court terme, la continuité des orientations budgétaires dont nous avons débattu le mois dernier. Ensuite, une autre continuité, celle de la méthode et des objectifs que nous avons essayé de décliner depuis notre accès aux responsabilités, en décembre 2015, dans des circonstances différentes puisqu'il y avait à l'époque, la Collectivité territoriale de Corse dans un contexte financier difficile. Il y a eu ensuite, après le premier budget 2016, l'année 2017 qui était une année pré-électorale. Il y a eu ensuite la fusion et désormais la nouvelle Collectivité de Corse. Donc, un contexte institutionnel, politique et budgétaire qui a évolué, mais qui ne

nous a pas empêché, et c'est la deuxième continuité dont je parle, de nous situer dans une vision qui est une vision stratégique.

Une vision stratégique en termes budgétaires, elle se décline nécessairement de façon pluriannuelle. On ne peut pas être dans une logique du coup par coup. Nous allons donc retrouver dans ce budget primitif qui vous est proposé, des éléments de continuité, notamment dans la façon d'essayer de dégager des marges d'investissement dans la méthode, dans la rigueur.

Mais au-delà de ces éléments de continuité, des éléments d'accélération puisque, je vous l'avais dit lors de la présentation du document d'orientations budgétaires, désormais la nouvelle Collectivité de Corse doit, d'un point de vue institutionnel, monter en puissance et d'un point de vue politique, nous devons, nous, Conseil exécutif de Corse et majorité territoriale, essayer, non seulement essayer, mais aussi réussir, à véritablement mettre en oeuvre le projet et la vision de la société pour lesquels nous avons été élus.

Bien sûr, cela ne se fait pas en quelques mois, sans doute même non plus en quelques années. La conduite de cette institution me fait penser à celle d'un paquebot puisqu'aujourd'hui, nous filons la métaphore. C'est vrai lorsqu'on un bateau est gros et qu'il avance, y compris lorsque le pilote et l'équipage décident de changer de cap, décident d'accélérer ou de freiner, eh bien, il y a une force d'inertie qui fait que ce qui a été décidé en amont de ce choix continue quand même de peser au moins en partie, mais désormais de moins en moins.

Voilà ce que je voulais dire à titre d'introduction.

Je vais organiser mon propos qui sera court, autour de deux axes principaux. Le premier, c'est les grands ratios et les efforts que nous faisons précisément à la fois pour stabiliser la trajectoire budgétaire de la Collectivité de Corse, mais également pour dégager des marges qui vont nous servir à financer nos politiques publiques.

Dans la deuxième partie de mes explications et de ma présentation, je reviendrai plus précisément sur ce qui me semble être les traits saillants au plan politique, les déclinaisons opérationnelles de notre vision, étant précisé à ce stade, que tout est important bien sûr. Mais si nous devons retenir quatre axes essentiels de ce budget, d'un point de vue politique de sa transcription budgétaire, ils seraient les suivants : d'abord,

l'urgence sociale à savoir la lutte contre la précarité et la pauvreté qui irrigue l'ensemble de nos politiques publiques, qu'il s'agisse des politiques publiques en faveur de l'habitat, de la politique sociale, mais également de la revitalisation des espaces de l'intérieur et de montagne, mais également la politique de santé, mais également la politique de la jeunesse. Donc, la logique de solidarité est au coeur véritablement de notre projet politique.

Deuxièmement, j'en ai parlé brièvement tout à l'heure, le développement durable n'est pas seulement une incantation. Il est un objectif essentiel à propos duquel les termes sont purement et simplement ceux de la survie, non seulement d'une culture, d'une langue, d'un groupe humain, mais même de l'humanité, sans vouloir être par trop grandiloquent. Je crois vraiment, même si les volumes budgétaires sur lesquels nous travaillons sont faibles, voire dérisoires à l'échelle de la France, de l'Union européenne ou de la scène internationale, je crois vraiment que l'enjeu du développement durable et ses déclinaisons très concrètes, notamment la transition écologique, est un enjeu majeur pour la société Corse.

Il y a deux sujets qui en relèvent directement : premièrement, les déchets, enjeu du quotidien, mais enjeu important. Et au-delà des déchets, la question de l'économie circulaire parce que je crois que poser uniquement la question des déchets, c'est déjà être trop réducteur et se condamner à une vision incomplète. Donc, déchets et économie circulaire d'une part et transition énergétique, d'autre part et notamment la PPE dont nous avons parlé. Je vous rappelle qu'elle engage non seulement des montants financiers considérables, en tout cas d'un point de vue de la projection budgétaire, reste à savoir si nous saurons nous donner les moyens de la concrétisation, là aussi, c'est un enjeu important, avec des choix qui sont des choix qui nous attendent et sur lesquels nous avons déjà discuté, à savoir, comment arrivons-nous à l'autonomie énergétique à une Corse 100 % ENR à l'horizon 2050.

Troisièmement, il y a la logique de solidarité bien sûr, il y a la transition écologique, le développement durable, il y a également, donné du sens cette société. Pour nous, un des facteurs de sens, un des facteurs d'appartenance, un des facteurs d'intégration, vous le savez, c'est notre capacité à nous projeter dans une vision collective partagée de ce que nous sommes.

A ce titre-là, la langue et la culture, conçues comme des facteurs naturels d'ouverture, de cohésion, d'intégration, sont des éléments essentiels. J'en veux pour preuve d'ailleurs la mobilisation de la semaine

dernière dans la rue, à l'appel du collectif « Parlemu corsu ». Nous pouvons nous mobiliser largement. Je crois qu'il y a eu, y compris des élus de l'opposition qui ont dit qu'il fallait être dans la rue sur cette question-là, pacifiquement, mais pour montrer notre détermination. Donc, vous ne serez pas surpris que nous ayons fait un effort budgétaire et il faudra aussi faire un effort en termes de réalisation, nous verrons donc au compte administratif prochain, en faveur de la langue et de la culture.

En arrière-plan, il y a bien sur les questions qui sont centrales pour nous, ça a été dit ce matin, de patrimoine et d'accès pour toutes et tous à la culture.

Quatrième point, il est important, essentiel, c'est un marqueur de notre politique, l'équité territoriale et comme déclinaison de l'équité territoriale, l'engagement en faveur des territoires de l'intérieur, ruraux et de montagne. Là aussi, les choses sont transversales, j'ai parlé ce matin des multiples financements qui pouvaient être mobilisés, j'ai parlé également de la politique de territorialisation que nous allons commencer à décliner. Nous pourrions inclure également dans ce chapitre, le numérique et les infrastructures. Le numérique, ce sont les infrastructures d'aujourd'hui et de demain, notamment pour décroïsonner, pour faire circuler l'information, pour permettre l'accès du plus grand nombre, entreprises ou citoyens, à la culture, à la connaissance, à l'échange, à la compétitivité.

Les infrastructures, ce sont aussi les ports, les aéroports, les routes et dans les routes, nous avons le réseau territorial et également les deux réseaux anciennement départementaux. Tous les jours, quel que soit notre rôle ou notre fonction dans cet hémicycle, nous sommes interpellés par des citoyens qui nous disent « tout ce que vous faites oui, mais n'oubliez pas non plus la base ». La base, c'est par exemple les routes dans les villages, dans les territoires de l'Alta-Rocca, du Cruzini, de Castagniccia, de l'Alisgiani, etc. Il suffit d'ouvrir la télévision, de lire la presse, papier ou internet, ou d'écouter la radio pour savoir que ces citoyens-là ont l'impression, ils ont tort, mais ont l'impression quelquefois d'être oubliés ou de ne pas être suffisamment pris en considération, y compris parce que d'un point de vue démographique, dans leur esprit électoral, ce n'est pas chez eux que les choses se jouent de façon déterminante.

Le message que nous voulons envoyer aussi à travers ce budget, c'est que pour nous, cet enjeu-là est aussi central. Au-delà du budget, ce sont aussi des instructions fermes que nous essayons de concrétiser,

notamment à travers la présence sur le terrain, notamment à travers la disponibilité par rapport aux gens qui nous interpellent, notamment dans le travail de co-construction que nous faisons, y compris avec les professionnels du secteur. Dans le domaine des routes, nous avons eu la semaine dernière, avec Vanina BORROMEI, une réunion de travail avec la fédération BTP de Haute-Corse. Nous allons avoir la même réunion avec les homologues de Corse-du-Sud. Nous allons travailler à la mise en oeuvre de la programmation pluriannuelle, au renforcement de la lisibilité de la commande publique, à la fluidité de la commande publique, à la construction de cahiers des charges qui permettront aussi d'assurer un accès équitable, avec des objectifs politiques qui sont les nôtres et qui sont susceptibles d'être légitimes, y compris au regard des exigences du droit de la concurrence, qu'ils soient français ou européens, c'est-à-dire la volonté, chaque fois que possible, de faire que l'argent public puisse bénéficier au maximum au territoire directement ou pas sur lequel il est investi.

Voilà la philosophie politique globale.

Pour arriver à cette philosophie politique globale, il faut commencer, condition nécessaire mais non suffisante, par avoir une pratique budgétaire vertueuse parce que sinon, soit on ne peut pas faire, soit on fait mais en affaiblissant l'institution et en la renvoyant à des moments plus difficiles, y compris de façon différée.

On n'invente rien. La question, c'est : les dépenses, les recettes et l'emprunt.

Ce budget 2019, 1278 milliards d'euros de dépenses réelles qui se décomposent comme suit... Qu'est-ce que j'ai dit ? Pardon, c'est dans dix ans ça ! C'est quand on aura payé tout le monde, qu'on aura la fiscalité ! 1,278 milliard d'euros de dépenses réelles, pardon ! Fussi da puru !

924 millions de dépenses de fonctionnement et 314 millions de prévisions budgétaires d'investissement. Donc, une volonté de se situer dans la fourchette haute de l'investissement.

Les principaux ratios : maîtrise des dépenses de fonctionnement avec une augmentation de 2,45 % ; des recettes de fonctionnement en hausse de 4,15 % ; un excédent brut de plus de 168 M€; un taux d'épargne brut supérieur à 15 % qui va nous permettre de maintenir notre niveau d'investissement ; un recours à l'emprunt net s'établissant à environ 60 M€

Si on reprend brièvement chacun de ces items, sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, c'est une obligation législative puisque nous avons contractualisé. Je dirai un mot du quitus sur ce point qui nous a été donné par l'avis du CESEC que vous avez probablement lu, un avis particulièrement détaillé et argumenté. Je remercie bien sûr cette institution consultative pour sa contribution à nos débats et à nos travaux.

En ce qui concerne cette maîtrise des dépenses de fonctionnement, il y a un certain nombre de dépenses notamment dans le domaine social qui augmente de façon mécanique. C'est par exemple le cas de l'ASI et des MNA (mineurs non accompagnés), cela va augmenter de près de 4 % par rapport à 2018. C'est aussi la traduction d'une solidarité qui ne doit pas faiblir, y compris si le nombre de ceux qui ont vocation à en bénéficier, augmente.

L'effort que nous avons fait, comme d'habitude, a porté sur les charges à caractère général qui sont strictement contenues sur les charges financières ainsi que sur les charges de personnels, + 1,94 % avec un certain nombre de mécaniques d'augmentation inéluctables, notamment liées à la fusion. Mais j'y reviendrai de façon plus détaillée, si vous le souhaitez.

Nous avons obtenu le retraitement des dépenses neutralisables, c'est-à-dire celles qui sont directement ou indirectement induites par le processus de fusion qui seront donc exclues du périmètre du calcul de l'augmentation des charges de fonctionnement.

Parmi ces dépenses neutralisables, il y a le PRIC, 5 millions ; les dépenses sociales dont je viens de vous parler (ASI, MNA) c'est 13 millions ; atténuation de produits, allègement d'emprunt, c'est du financier, les provisions. Nous resterons après ce retraitement dans l'épure fixée par le contrat de contractualisation, c'est-à-dire une augmentation des dépenses de fonctionnement qui restera inférieure au 1,2 % fixé par l'arrêté préfectoral, déclinant la contractualisation financière.

Donc, maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Deuxièmement, un excédent brut de 168 M€ qui est satisfaisant puisqu'il représente un taux d'épargne brut de 15 %. Ça va nous permettre de continuer à investir avec néanmoins, l'épée de Damoclès à propos de laquelle nous avons échangé tout à l'heure, à savoir les contentieux en cours et notamment les deux contentieux liés à la DSP maritime.

Troisièmement, le cap d'investissement. Je vous rappelle que nous avons fixé un cadre moyen d'investissement de 290 M€ en moyenne qui représentait grosso modo un petit peu plus que le montant additionné de l'investissement des trois collectivités avant la fusion. Donc, l'objectif, maintenir le niveau d'investissement et si possible, l'augmenter.

Il y a eu un certain nombre d'arbitrages au niveau du BP parce que chaque direction générale adjointe a la volonté de se projeter et de bien faire. Il y a donc des arbitrages serrés puisqu'il faut équilibrer le budget et que si vous augmentez la prévision budgétaire en dépenses, il faut augmenter soit les recettes, soit l'emprunt. Donc, on a essayé de faire des arbitrages et on a donc fixé à 314 M€ le cap budgétaire. Cela représente 53 % de l'excédent brut. Comme cela a été relevé par le CESEC notamment, vous aurez noté que les dépenses sous maîtrise d'ouvrage s'établissent à 163 M€ et représentent 52 % des dépenses réelles totales d'investissement. Ce rééquilibrage en faveur de la maîtrise d'ouvrage directe doit permettre de générer des recettes sectorielles, notamment à travers le FCTVA.

Je vous rappelle également que nous nous sommes donnés pour objectif de formaliser dans les prochaines semaines ou les prochains mois, un plan pluriannuel d'investissement réactualisé qui nous permettra de définir notre montant d'investissement sous maîtrise d'ouvrage pour les 5 années à venir, le reliquat, c'est-à-dire le montant des subventions d'équipement versées aux tiers étant également établi par rapport à ce PPI.

Troisième point, l'emprunt. Nous avons toujours dit que nous fixions un niveau d'emprunt qui était en cohérence avec notre construction budgétaire, mais que bien sûr, nous ne mobilisons cet emprunt que de façon strictement nécessaire. Nous sommes toujours dans la même logique. Je vous rappelle que notre capacité de désendettement, au moment où nous parlons, est bonne, voire excellente puisque ce ratio s'établit à cinq années alors que le ratio de KLOPFER en la matière est de neuf années, avec un point de vigilance qui est la sécurisation de l'emprunt toxique, avec une augmentation de l'encourt d'environ 70 M€ en contrepartie de la réduction des charges d'intérêts.

Aujourd'hui, nous sommes dans une situation qui, concernant les grands équilibres budgétaires, est relativement satisfaisante même si là aussi, comme l'a noté le CESEC, et je suis obligé d'être d'accord avec eux, nous avons une capacité d'investissement qui reste faible par rapport à ce qu'il faut faire, c'est évident. Elle est faible, non seulement à travers les

montants que nous sommes capables de mobiliser, mais également à travers ce que nous sommes capables de réaliser, pas seulement nous. Il y a aussi un problème derrière, de capacité, quand c'est la maîtrise d'ouvrage déléguée, la capacité d'ingénierie, on en a parlé, les communes et les intercommunalités, il y a aussi une vraie interrogation sur la capacité de notre tissu économique à assumer ou à absorber une charge supplémentaire.

A ce niveau-là, je dirai que la montée en puissance des investissements, notamment dans le domaine du très haut débit, va nous permettre d'avoir un test grandeur réelle, étant précisé que vous savez que nous avons prévu dans ce dispositif, une formation parallèle. Là, comme pour la transition énergétique et notamment le dispositif ORELI, notre capacité à engager les crédits dépendra aussi de notre capacité à mobiliser les acteurs, c'est-à-dire les demandeurs, les bénéficiaires, les faire accéder au dispositif existant et puis derrière, trouver des entreprises qui auront les certifications en la matière, ce qui impose de monter en compétence, en qualité et en qualification. Donc, c'est vraiment un travail de fond qui est à mener.

Une fois que nous avons dit cela, comment allons-nous arbitrer entre les différentes priorités ?

Il y a bien sûr un certain nombre de coups partis ou de dépenses obligatoires. On parlait par exemple du social, les dépenses à 95 %, elles sont prescrites par le code de la sécurité sociale. Ce sont des montants considérables, j'y reviendrai tout à l'heure. Mais la marge que nous pouvons avoir, c'est sans doute d'augmenter le financement sur certains dispositifs innovants. Mais un des chantiers qui est un chantier essentiel, c'est sans doute d'être plus efficace, de mieux coordonner, de supprimer un certain nombre de doublons et de faire que l'action sociale réponde véritablement aux nouveaux besoins, y compris lorsqu'ils sont ou n'ont pas été suffisamment identifiés.

En commençant sur ce point, un petit focus, si je retrouve mes notes, sur l'action sociale. Je ne le ferai pas pour tous les domaines, mais pour qu'on ait une idée. Aujourd'hui, il y a 800 agents de la Collectivité de Corse qui travaillent dans ce domaine. C'est considérable. Il y a un travail d'harmonisation des pratiques et des procédures

Le Président SIMEONI

... de réorganisation, de redéploiement territorial, de formation qui doit se faire de façon progressive, mais qui est en train de se faire. Et de ce côté-là, je veux rendre hommage à celles et ceux qui travaillent au quotidien dans ce domaine essentiel sous l'autorité de la DGA, Mme FAZI-SIMONI et au plan politique, sous l'impulsion de Bianca FAZI.

Donc, je l'ai dit, environ 170 M€ de dépenses, fonctionnement, autour de trois grands axes : la lutte contre la pauvreté et la précarité, environ 45 M€; l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, environ 109 M€ et la prise en charge de l'enfance en difficulté, environ 14 M€

Beaucoup des dispositifs que nous évoquons ici sont des dispositifs nationaux, mais il y a aussi, je dirai, des initiatives qui sont des initiatives qui relèvent de la Collectivité de Corse et notamment de la mise en œuvre du plan de lutte contre la pauvreté et la précarité.

Alors, dans ce domaine, je l'ai dit tout à l'heure, les dépenses et les engagements augmentent. Un exemple : la question des mineurs non accompagnés, question lourde avec des dispositifs différents entre la Haute-Corse où nous avons des établissements d'accueil et la Corse-du-Sud où les mineurs sont placés en famille, avec des discussions à avoir, y compris avec les structures nationales parce que, par exemple, la Corse reçoit, je crois, 25 % des mineurs non accompagnés d'origine Albanaise, donc un quart de la population totale au plan national, et beaucoup sont concentrés dans des foyers et notamment un ou deux foyers à Bastia. Donc, il y a forcément des phénomènes communautaires...

Le Président TALAMONI

S'il vous plaît, il y a un brouhaha désagréable qui empêche de se concentrer sur ce que dit le Président du Conseil exécutif et qui est important. Merci.

Le Président SIMEONI

Avec dont, forcément des phénomènes communautaires, des phénomènes d'emprise des uns sur les autres, quelquefois de petites délinquances, de nuisance, etc. Et donc, on est vraiment en tension de ce côté-là, avec des dépenses qui augmentent, ce sont des dispositifs

nationaux, sans que les recettes corrélatives n'interviennent. Ça, c'est une augmentation mécanique et qui n'est pas prévue pour diminuer.

Ensuite, on a des problèmes qui sont des problèmes récurrents et qui n'ont pas véritablement été traités. Par exemple, sur le reste à charge des résidents en EHPAD, vous savez qu'il y avait eu le gel des tarifs pendant quatre années, avec un déficit dans certains établissements, avec une dégradation des conditions d'accueil, vous savez aussi qu'il y a des annonces politiques qui ont été faites, y compris au plus haut niveau lors de la venue du président de la République, mais que pour l'instant il n'y a pas eu de traduction concrète.

Il y a également la question du maintien à domicile pour les personnes âgées, c'est l'enjeu d'une société plus solidaire et inclusive envers les aînés. Je reviens un instant sur le vieillissement de la population corse, c'est un véritable enjeu de société, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus va doubler d'ici 2050, passant de 66 000 à 133 000 et le nombre de centenaires, d'ici 2050, Jean ! Va passer de 179 à 1 500.

Donc de ce côté-là, notre effort va en se renforçant. Et, vous avez vu qu'il y a une cohérence d'ensemble puisque je rappelle, au passage, que demain nous signerons une convention et un accord original, qui visera à mettre en place un panier avec des prix de produits de consommation courante, qui seront garantis pour être dans le quart le plus faible de la moyenne nationale, et sur des produits, au surplus, de qualité. Donc, je salue au passage cette initiative, bien sûr, et celles et ceux qui ont contribué à la faire naître.

Donc, première priorité, je l'ai dit, le social.

Ensuite, les équipements structurants. On a eu l'occasion d'en parler, le PEI 4, par exemple la déviation de Figari pour 10 millions en 2019, le FEDER, la route des Sanguinaires, qui tient à cœur notamment au Président LUCIANI, le désengorgement d'Aiacciu, important, il n'y a pas que la route, il y a aussi la multi modalité, il y a eu une question orale ce matin de Paul MINICONI et nous y travaillons en concertation avec le Président des Chemins de fers, Hyacinthe VANNI. Il y a les créneaux de dépassement sur la voie Aiacciu - Bastia, important, pour essayer de diminuer le temps de trajet, tout en restant dans les impératifs de sécurité routière. Si on désengorge les entrées de villes et qu'on renforce les créneaux de dépassement et qu'enfin on supprime les points noirs et les points dangereux, je pense par exemple aux travaux actuellement à

Funtanone, on peut penser que rapidement on aura quand même une amélioration.

Après, il y a des dossiers qui sont récurrents, j'ai eu l'occasion notamment d'évoquer, au moment de l'ouverture du tunnel de Propriano, la question de la déviation d'Olmeto, les études à cet égard seront relancées, c'est un engagement que nous avons pris.

Je reviens un instant également sur les travaux en cours à l'aéroport de Figari, je signale que ça été une grosse organisation et que finalement ça s'est bien passé, ce n'est pas évident de fermer un aéroport pendant 6 semaines. Donc, là-aussi, je salue les entreprises et toutes celles et tous ceux, y compris les personnels responsables des deux CCI, et notamment de la CCI de Corse-du-Sud, qui ont géré ce dossier avec nous. On a même eu des incidents, en tout cas des aléas de chantiers liés à l'hydraulique que nous avons su surmonter.

En matière ferroviaire, nous avons eu là-aussi des réunions de travail importantes, le plan de modernisation de gares, des haltes et passages à niveau qui continue à se déployer, la question de la multi modalité, la question de l'allongement de la voie ferrée au sud de Casamozza avec là un point d'interrogation qui sera le financement des nouveaux appareils roulants. De ce côté-là, pour l'instant, nous n'avons pas les crédits et, notamment pour le train-tram, ça devra faire l'objet d'une discussion avec l'Etat probablement dans le prochain plan qui viendra prendre la suite du PEI.

Je rappelle également que dans la question des infrastructures, il y a la question centrale de la gestion de l'eau et notamment de l'eau brute, avec près de 6 M€ de crédits de paiement en investissements en 2019, avec l'extension du réseau du Nebbiu, l'amélioration du barrage de Codole et la station de pompage de Peri. Et également, un certain nombre d'autres actions structurantes engagées en concertation avec l'office hydraulique.

La politique de mise en œuvre du réseau très haut débit commence cette année, 15 M€ de crédits d'investissement.

Et, un focus particulier également sur les transports interurbains et scolaires qui représentent aujourd'hui, je vous le rappelle 27 M€ de crédits de fonctionnement, il y a un enjeu social et économique pour les entreprises qui travaillent, il y a un enjeu politique parce que ces transports scolaires c'est aussi souvent l'école d'un village qui continue à fonctionner.

Et, on a eu l'occasion de financer un certain nombre de nouvelles lignes, je pense notamment dans le Falasorma par exemple ou à Fuzzà, donc c'est intégré dans ce budget.

Il y a aussi la question du SIVU qu'il faudra régler, je crois que nous avons un rapport à cet égard. Et là aussi, nous avons une vision stratégique à construire, nous avons commencé à échanger avec les entreprises qui sont bien sûr inquiètes parce que lorsqu'il y a une nouvelle donne qui se dessine, il y a toujours une incertitude. Nous, notre idée c'est, en travaillant avec les intercommunalités, eh bien, de réussir véritablement à dessiner une carte des transports et un schéma des transports prévus par le PADDUC qui nous permettent, dans une logique là aussi de rationalisation budgétaire, d'avoir une couverture aussi large que possible de l'ensemble du territoire, y compris en mettant en place une intermodalité plus efficace et une complémentarité entre les services de transports en commun par bus et le chemin de fer.

Donc, voilà pour les infrastructures.

L'appareil productif de l'économie, donc bien sûr c'est un poste majeur de dépenses tant en investissement qu'en fonctionnement. En investissement, 46,5 M€ d'AP et 31 M€ de crédits de paiement, en fonctionnement : 27,6 M€ d'autorisations d'engagement et 26,4 M€ en crédits de fonctionnement.

L'ADEC poursuivra le développement du SRDEII. Les actions envers les entreprises, et notamment les outils financiers et les nouveaux outils financiers représentent 15 M€ d'AP et 7 M€ en CP. Avec également la mobilisation d'un budget d'investissement dans le cadre du programme FEDER, FSE de 11 M€ en CP. Et, en ce qui concerne les exploitations agricoles, des opérations nouvelles et spécifiques avec notamment le renforcement des prêts d'honneur et des garanties bancaires pour les jeunes agriculteurs.

Troisième point, en ce qui concerne les dimensions soutenables et équitables du développement, il y a intégrée dans ce chapitre, la question du foncier et du logement.

Alors, le logement et l'habitat il y a bien sûr la nécessaire montée en puissance de l'office d'habitat de la Corse, donc aujourd'hui c'est une priorité, j'ai eu l'occasion de le dire à la directrice et au personnel que j'ai rencontrés. Il est prévu que nous ayons des réunions de travail dans les

jours et semaines à venir. Nous allons adopter un nouveau cadre d'intervention avec des AP à concurrence de 16 M€ et plus de 8 M€ de crédits de paiement, avec notamment, je vous en ai parlé ce matin, la volonté de mettre en œuvre un nouvel outil qui permettra de renforcer l'accès à la propriété, notamment dans les territoires de l'intérieur et dans les centres villes, en réservant cet accès à la propriété aux personnes résidentes de la commune dont il s'agit. Donc, un statut de résident par le bas, selon l'expression consacrée.

Protection et valorisation de l'environnement, notamment avec l'office de l'environnement, environ 44 M€ en CP. Et, un focus sur les déchets. Alors, on nous a dit que les déchets ne faisaient pas suffisamment l'objet d'une attention budgétaire, de mémoire, je ne reprends pas la note, mais il y a 2,5 M€ en CP de façon habituelle pour le financement, notamment des intercommunalités, l'accès au matériel de tri. Il y a le financement dans le cadre du PEI, des usines de surtri et du centre de stockage, pour environ 52 M€, donc ce n'est quand même pas rien. Et enfin, il y a l'effort nouveau et supplémentaire que nous faisons au titre des conventions qui ont été conclues avec les intercommunalités de mise à disposition de personnel les aidant à déployer leur politique de tri généralisé, qui représente, c'est une première épure, environ 700 000 € que nous prendrons dans le budget général, mais qui seront affectés, bien sûr, à cette destination pour que nous puissions monter véritablement en puissance sur la question de la généralisation du tri et chaque fois que possible le tri en porte à porte.

Sur les enjeux centraux que représentent l'éducation et la formation, un chiffre : la politique d'aide en faveur de l'université et de ses différentes filières, la recherche, les étudiants représente, sur un exercice pur annuel, environ 50 M€ d'autorisations de programmes et de crédits de paiement. Nous sommes actuellement, vous le savez, en discussion avec l'Etat et avec la Collectivité de Corse pour la convention tripartite que nous devons finaliser avec l'université. Donc, bien sûr, Josepha GIACOMETTI est au premier rang de cette discussion.

Ce n'est pas affaiblir notre position dans la négociation que de dire, ça ne surprendra personne, que notre volonté est de maintenir et, si justifié, de renforcer le soutien à l'université de Corse.

Il y a eu une annonce qui a été faite par l'Etat, il faut le dire, de 35 postes nouveaux, c'est considérable par rapport aux dotations moyennes que reçoivent les universités françaises en général. Donc, c'est une

opportunité, des postes oui, mais autour des postes il faut qu'il y ait des filières, des moyens en investissement et en fonctionnement.

Donc, nous allons être aux côtés de l'université bien évidemment, comme nous sommes aux côtés des étudiants, le nouveau schéma d'aides à la vie étudiante vous a été présenté, comme vous ont été présentés des dispositifs qui relèvent de la volonté d'être au plus près des besoins des étudiants, ça sera inclus dans le Pattu per a Ghjuventù, travaillé par Lauda GUIDICELLI. Mais par exemple, le fonds d'intervention d'urgence a commencé à fonctionner, notre volonté c'était d'avoir la possibilité de mobiliser, à très bref délai, une aide financière lorsqu'un étudiant isolé se retrouve confronté à un véritable coup dur, on sait que ça peut arriver. Donc, ça a commencé à fonctionner.

Et puis, il y a d'autres opérations initiées d'ailleurs pour l'une d'entre elles au moment de l'ancien conseil départemental. On a finalisé l'accord, et on va le signer, sur l'acquisition de l'immeuble, qui sera une nouvelle résidence à la fois pour les étudiants à titre principal et aussi pour des enseignants chercheurs. Là-aussi, c'est un geste fort.

Et puis, il y a d'autres projets, et notamment dans la recherche, qui continueront d'être soutenus, et notamment la recherche dans les ENR puisque c'est une priorité que nous allons aborder tout à l'heure, y compris en réaffirmant de façon encore et toujours plus forte, notre volonté de nous donner tous les moyens de faire, de la montée en puissance des ENR, l'axe privilégié de notre politique d'autonomie énergétique.

Un mot aussi, la formation, l'éducation c'est l'université mais c'est aussi le secondaire, les collèges. Donc, vous rappeler que nous avons voté un PPI, qui est un PPI ambitieux, sur les crédits de paiements qui seront engagés il y a notamment l'achèvement du collège du Stiletto, très attendu à Aiacciu et des opérations de réhabilitation de 7 collèges et lycées, avec des interventions y compris à Pitretu où nous sommes allés récemment, nous avons déjeuné, nous avons été accueillis notamment par la principale et puis par les personnels, on a eu un excellent déjeuner, ils nous ont dit que les travaux qu'on allait faire, étaient attendus depuis très longtemps. On est content de ce côté-là que ça puisse avancer.

Alors apprentissage, oui il y a eu un recul de ce côté-là puisque la loi nous prive d'une grande partie de nos compétences, une inquiétude pour les centres de formation. Mais il y a aussi le PIC, cette nouvelle politique destinée à favoriser l'accès à l'emploi, qui va nous permettre, nous

l'espérons, de développer une politique proactive dans le domaine, 27 M€ d'AP et de CP dans le domaine de la formation.

Un mot et un focus particulier sur la langue corse, ça été dit tout à l'heure, le système éducatif, oui, bien sûr, combat toujours d'actualité. Nous aurons un rendez-vous la semaine prochaine, nous avons eu l'occasion de nous exprimer à plusieurs reprises, mais aussi renforcement de la présence de la langue corse et de la diffusion de la langue corse dans l'espace social, avec le développement de l'immersion et l'ouverture d'un nouveau centre au moins avec des politiques de formation et également avec « E Case di a lingua », la volonté de permettre véritablement un appropriation par l'ensemble des acteurs, sportifs, entrepreneuriaux, de la langue et de le faire aussi en s'appuyant sur la richesse du tissu associatif et en étant, là-aussi, au plus près des territoires puisque notre volonté, vous le savez, c'est d'installer « E case di a lingua », l'idée initiale avait été avancée par Pierre GHIONGA, de les installer partout où il y aura des porteurs de projets qui se manifesteront. Et là aussi, il y a une augmentation significative des crédits.

Alors le budget, c'est bien, la réalisation c'est mieux. Là-aussi, il faudra essayer d'être le plus efficace possible pour que véritablement les projets puissent se concrétiser.

Voilà donc ce que je voulais vous dire brièvement, j'ai sûrement laissé de côté plusieurs choses, mais vos questions, vos interventions nous permettront d'y revenir.

Je pense que c'est un budget sérieux, c'est un budget sincère, mais ça c'est normal, mais on sait que ce n'est pas toujours le cas, c'est un budget qui est sincère, c'est un budget qui témoigne d'une gestion au cordeau, me semble-t-il, une gestion au cordeau, ce n'est pas une gestion petits bras, une gestion au cordeau c'est se donner les moyens de mettre en œuvre sa politique.

Et je termine en ouvrant une perspective, je disais au début de mes explications qu'on va aller vers un effet ciseau, forcément aujourd'hui, puisque la part des dotations de l'Etat restent importantes, nos compétences fiscales elles n'augmentent pas et le recours au levier fiscal est difficile, voire impossible. Il y a une grosse inquiétude qui pèse sur les fonds européens, Nanette n'est pas là, mais vous Savez que l'on mène un combat qui est vraiment un combat difficile parce que le Brexit va conduire

forcément à de nouveaux arbitrages et que la politique de cohésion risque d'être la grande sacrifiée des futures politiques publiques communautaires.

Donc là, il y a un enjeu majeur et c'est pour cela aussi que l'on développe cette politique, je dirai, de coopération interinsulaire. Alors, j'ouvre une parenthèse, nous avons, notamment avec la Sardaigne et les Baléares, ensuite rejoint par la Sicile et par la Crète, saisi la commission européenne d'un argumentaire particulièrement fourni pour que les futures politiques publiques de l'Union Européenne dans le cadre budgétaire européen 2021 - 2027, premièrement : ne diminuent pas l'enveloppe consacrée à la cohésion.

Deuxièmement : prennent en compte la coopération, notamment la coopération maritime qui devient de plus en plus celle des états et celle des grandes régions côtières, donc qui risque de nous exclure.

Et troisièmement, nous avons demandé aussi qu'à chaque fois que nécessaire, une clause d'insularité soit introduite dans les politiques publiques, le transport, l'énergie, le tourisme durable, etc., etc.

Cela a été très bien reçu par la commission européenne, Mme CRETOUX que nous avons rencontré, elle nous a dit : mais, il faut que vous soyez soutenus par vos Etats membres, c'est une condition sine qua non.

Donc, nous avons écrit ensemble aux gouvernements respectifs de nos Etats de rattachement, l'Espagne pour les Baléares, l'Italie pour la Sardaigne et la France pour la Corse. Je vous avoue que j'avais beaucoup d'espoir vis-à-vis de cette démarche parce que je pense qu'elle est justifiée, elle a été relayée ensuite, demain je vous distribuerai le document, au sein de la commission des Iles de la CRPM, qui a voté à l'unanimité un texte qui reprend pratiquement mot pour mot les termes de notre lettre.

On a aujourd'hui un vrai consensus politique. Ma déception, je vous le dis, je ne le savais pas hier au moment où Mme la Préfète était là, je viens de recevoir une lettre de Mme LOISEAU, c'est comme Nicolas HULOT, il nous a écrit le 26, il est parti le 27, Mme LOISEAU elle nous a écrit avant-hier et elle est partie hier. Donc, elle nous écrit en gros pour dire : oui, c'est très intéressant, très bien Nanette MAUPERTUIS, je vous donnerai la lettre demain, elle a fait un rapport sur l'insularité qui a été voté à l'unanimité par le conseil des régions, mais vous savez que l'on fait déjà

beaucoup avec les zones non interconnectées et pour l'instant on n'ira pas plus loin.

Là, je vous avoue que ça pose un vrai problème politique et je pense que cette position-là elle vient encore, je dirai, renforcer notre inquiétude quant à la capacité à écouter et à prendre en compte ce que nous disons, y compris lorsque ce que nous disons est défendu de façon argumentée, soutenue, constante au fil des années et relayée et appuyée par nos partenaires insulaires de l'Union Européenne. Donc là, on a un vrai problème politique.

Je termine en disant que l'effet ciseau s'approche puisque les subventions d'Etat, elles diminuent, nos recettes fiscales elles n'augmentent pas, les fonds européens ils risquent de décroître. A côté de cela, on a des dépenses qui augmentent de façon mécanique, par exemple les dépenses salariales, par exemple les dépenses de fonctionnement de tous ordres, je rappelle que dans les dépenses de fonctionnement il y a aussi tout le fonctionnement courant, par exemple, le budget social et autres.

A un moment donné on va être dans une impasse, nous on ne peut pas s'en satisfaire, alors souvent les groupes de l'opposition disent : on compte sur la solidarité nationale, nous on compte aussi sur une logique qui est une logique de mise à niveau d'infrastructures et d'un pays qui a été laissé ou d'une île qui a été laissée en dehors du développement pendant des décennies. Mais on ne peut pas être toujours dans une logique de dépendance, de dépendance à la subvention.

Et donc, à un moment donné il va falloir se battre pour obtenir des compétences fiscales, se battre pour élargir et renforcer nos recettes et continuer à être sérieux pour essayer de contenir autant que possible nos dépenses, à ce prix-là, à mon avis, nous réussirons à continuer à investir comme il faut le faire pour permettre à la Corse, véritablement, de jouer pleinement son rôle et aux Corses de vivre dans une île et dans une société solidaire et prospère.

Le Président TALAMONI

Merci M. le Président du Conseil exécutif. Il y a un avis oral, ce qui est singulier un avis oral, de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Effectivement, jamais commission des finances n'a vu un examen de BP aussi rapide, l'avis de la commission des finances est favorable.

Le Président TALAMONI

Il est favorable, nous nous y attendions un peu, mais sans autres commentaires c'est effectivement...

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole s'agissant de ce budget ? S'il n'y en pas, nous pouvons passer au vote.

François ORLANDI, vous avez la parole.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président. Je suis toujours un peu surpris de votre difficulté à regarder vers la gauche.

Le Président TALAMONI

En fait, je ne regarde ni à gauche, ni à droite, c'est vrai que j'ai ce défaut de regarder essentiellement devant moi, ça peut s'expliquer aussi.

M. François ORLANDI

En tout cas, merci M. le Président, de me donner la parole.

M. le Président du Conseil exécutif, mes chers collègues, je pourrais sur la présentation de ce budget primitif, sur son analyse, être bref, vous dire que techniquement il tient la route, que les ratios comptables financiers correspondent à ceux d'une gestion équilibrée, que les équilibres budgétaires sont respectés.

Je pourrais m'en tenir à une analyse critique se limitant aux seuls investissements, en trouvant le montant ambitieux, en considérant que l'emprunt est la seule variable d'ajustement de ces investissements.

Je pourrais dire qu'il s'agit d'un document purement administratif, répondant par avance, comme s'il avait été construit avec cet objectif, au respect de ratios comptables qui ne présagent en rien des

politiques qui pourront être menées. Et, je salue le travail difficile de celles et ceux qui ont construit ce budget dans le cadre de leurs fonctions professionnelles respectives.

Mieux, M. le Président, on aurait presque envie de vous féliciter à la lecture de la présentation générale. Un socle du nouveau modèle social pour la Corse, une exigence réaffirmée quant à la dépense publique pour dépasser la contrainte budgétaire, dépenser mieux en conservant maîtrise et efficience. Comment ne pas s'associer à cet inventaire de bonnes intentions ?

Je ne vais pas revenir sur les masses globales que chacun a pu découvrir dans le document qui nous a été transmis, même si on a eu quelques difficultés parfois à le télécharger, mais il faut néanmoins regarder certains éléments avec un peu plus de précision.

On marquera qu'en matière de fonctionnement, la première partie, les dépenses sont maîtrisées, en tout cas c'est ce qui est affiché, à plus d'1 % mais que la réalité des dépenses réelles de fonctionnement, augmente en fait de 2,45 % avec une masse salariale qui progresse de 4 M€ et de 1,94 % en valeur relative. Donc, en valeur absolue à effectif constant : 4 420 agents, la masse salariale augmente.

Alors heureusement les recettes réelles augmentent aussi de 4,15 % et ceci grâce à une fiscalité qui en volume progresse, de manière beaucoup plus intéressante, à peu près 20 %.

Vous annoncez un excédent brut de 168 M€, dont vous savez qu'il est en parti alimenté par une importante neutralisation des investissements qui, pour cette année, s'élèvent à 117 219 000 €

Alors, je le redirai, vous n'avez pas inventé, initié cette technique et je crois qu'à un moment donné il va falloir véritablement la prendre en compte.

Je salue d'ailleurs l'objectivité qui est la vôtre car dans le document vous écrivez qu'au regard de la volumétrie des dépenses comptabilisées au titre de l'amortissement, une Collectivité pourrait se voir dans l'obligation de procéder à l'inscription de recettes nouvelles réelles afin de financer cette recette d'ordre.

Cette année la neutralisation sera deux fois supérieure aux dépenses réelles ou mix d'investissement, remboursement du capital des emprunts compris, à hauteur de 34 M€

Le danger, mes chers collègues, réside dans le fait que les excédents annoncés depuis des années, sont purement comptables et non pas financiers, pour être simple, « financier » en la matière, cela veut dire qu'il y a la trésorerie nécessaire pour payer. Et donc, je me répète, cette technique, qui est certes autorisée et que vous n'avez pas initiée, est dangereuse et récurrente, comme le risque de l'utilisation excessive d'une importante ligne de trésorerie. Un emprunt important également, malgré les gains d'excédent de la dotation de continuité territoriale dont l'heureuse déspecialisation permet d'avoir aujourd'hui une trésorerie supplémentaire pendant 8 à 9 mois, puisqu'on la perçoit en début d'année, tout en élargissant ce champ de financement au-delà des ports et des aéroports, notamment au bénéfice du comité de massifs et on ne s'en plaindrait pas forcément.

Alors pour être synthétique, malgré le désengagement de l'Etat dans certains domaines, vous n'avez pas à souffrir d'une diminution de recettes réelles. Vous ne faites pas mieux en termes d'investissements que précédemment, vous terminez les programmes de vos prédécesseurs et l'économie de l'île en souffre parfois.

Comme je le disais précédemment, les dépenses réelles, et j'insiste sur le terme « réelles », augmentent de 2,45 %, impactant dangereusement notre capacité d'autofinancement réel.

Vous annoncez un niveau d'investissement ambitieux, plus de 300 M€ en moyenne sur les dernières années, certes le montant est considérable, mais qu'en est-il vraiment ? 34 M€ sont consacrés au remboursement de la dette en capital, 21,5 M€ sont consacrés aux études, 143 M€ et quelques sont fléchés vers les subventions qui sont versées à différents partenaires, 7,5 M€ sont consacrés aux immobilisations financières. Donc, que reste-t-il en réalité ? 21,47 M€, chapitre 21, donc les immobilisations corporelles, 106,7 M€ au 23, donc les immobilisations (en cours), donc 128 M€, je passe sur les chiffres après la virgule, d'investissements, on est loin des 300 M€ en moyenne ou des 354 M€ du budget primitif 2019.

Quel sera le taux de réalisation ? Eh bien, la réalité risque d'être peut-être éloignée de l'annonce.

Les dépenses de fonctionnement, on le sait, elles nous contraignent, elles représentent plus de 72 % des dépenses réelles totales, laissant donc aux dépenses d'investissement 27,7 %. On sait que les dépenses de fonctionnement seront réalisées à plus de 90 %, quant aux dépenses d'investissement, si on arrive à 50 % ça sera déjà beau.

Alors, j'attire votre attention, chers collègues, sur la partie investissements, sur les 27,7 %, dont l'équilibre est assuré par un emprunt de plus 93 millions qui représente près de 30 % des recettes réelles.

Les recettes attendues à travers les fonds divers, les fonds de réserves, ceux qui sont inscrits au chapitre 10, représentent plus de 22 M€ 18 % des recettes réelles et mix d'investissement, dépendent donc de l'effectivité de ces investissements. En termes simple : pas de réalisation, pas de recettes.

On remarquera au passage, comme pour toutes les collectivités de Corse, que l'Etat reste encore assez généreux sur le plan de la récupération de la TVA, dont tout le monde ici connaît le taux payé et le taux remboursé, ce sont des situations fragiles qui ne concernent pas que la Collectivité de Corse, je me répète, mais qui sont réelles.

Alors j'aurais aimé également pouvoir dire que tout est mieux et beau, comme ça pu être affirmé. Permettez-moi une petite digression qui ne concerne pas directement la Collectivité de Corse, mais d'autres structures qui dépendent en partie de la Collectivité de Corse, lorsque l'on affirmait que tout était mieux et beau aujourd'hui et qu'on s'appuyait sur des documents d'orientations budgétaires dont heureusement on avait changé la date parce que j'y avais retrouvé les mêmes termes, à la virgule près, ce qui avait été produit dans un passé, somme toute, assez récent.

Donc, j'aurais aimé être aussi optimiste avec des recettes réelles d'investissements à hauteur de 185 M€ passés, dont plus de la moitié est assurée par l'emprunt, et je me dis qu'il peut y avoir un sérieux problème.

En section d'investissement, le montant total retenu : 486 544 962 €, dont, je vais arrondir, 354 de dépenses réelles, avec des recettes réelles, emprunt compris à hauteur, 185 841 000 €, là encore comme par le passé, ce sont les opérations d'ordre qui autorisent l'équilibre, c'est préoccupant.

En 2019, la neutralisation dépassera les 600 millions d'euros au total, autant d'opérations d'ordre sans trésorerie, engageant la Collectivité sur une pente dangereuse, et lorsque je dis engageant, je mesure que cet engagement a été initié avant votre mise en responsabilité.

La question qui se pose aujourd'hui est : est-ce que l'on vit conformément à nos moyens ou au-dessus de nos moyens ?

Alors, on affiche des chiffres réconfortants, notamment à propos de la dette, que l'on situe au 1^{er} janvier 2019, permettez-moi d'arrondir là encore à 775 M€ contre 809 M€ au 1^{er} janvier 2018, donc 34 millions de moins certes, mais je crois que pour être tout à fait clair dans les chiffres, il faut rajouter les 93 millions de l'emprunt qui sera réalisé en 2019, en tout cas il faut le prendre en compte. C'est donc une présentation plutôt politique de la dette qui est faite.

Cette dette, elle s'accroît avec une durée résiduelle très longue, 22 à 23 ans, une extinction en 2057 si elle reste au niveau d'aujourd'hui. C'est, vous voyez, la limite des ratios que je voulais souligner ici et comme vous, comme d'autres, nous nous sommes souvent appuyés sur des ratios qui quelquefois risquent de nous éloigner des réalités, en tout cas il faut les prendre en compte avec beaucoup de mesure.

Alors, j'ai envie de vous dire, M. le Président, qu'il nous faut espérer que comme cette terre qu'on emprunte aux générations futures, on ne laisse pas à celles-ci une dette insupportable.

Si l'on maintient le rythme actuel d'endettement, le passif de nos prédécesseurs paraîtra bien faible. M. le Président, j'ai entendu votre propos et je crois que les liens qui unissent nombre de Conseillers de cette Assemblée permettent de dire que l'on partage cet appel à une société apaisée, fraternelle, solidaire, et je le répète, je crois très sincèrement à cet engagement de votre part, à cette sincérité, tous simplement.

Cependant permettez-moi d'évoquer les attaques fréquentes, les stigmatisations injustes qui ne correspondent pas toujours à ces vœux. Et, on ne voudrait pas, encore une fois, voir les difficultés, et dans le cadre de la fusion elles sont réelles. Ces difficultés actuelles ramenées à la gestion des anciennes collectivités, aux freins, aux obstacles que l'Etat pourrait mettre sur notre chemin, vous le savez, dans le domaine social, vous l'avez évoqué, le RSA, l'APA, sur les pratiquement 2 M€ d'augmentation, les recettes d'Etat sont identiques, et elles sont toujours insuffisantes, je vous

le confirme. Mais il y a quand même une compensation avec des augmentations de dotations qui ont été quand même conséquentes.

La responsabilité des affaires publiques est un exercice difficile. Le contexte national et le contexte régional ne le facilitent pas, cependant, sans être l'avocat de qui que ce soit, reconnaissons qu'à travers le PEI, à travers les fonds européens à plus de 65 M€ et leur progression, reconnaissons que si cette aide qui est maintenue par l'Etat, ne nous était pas attribuée, l'exercice aurait été encore et beaucoup plus difficile, et je crois que dans les éléments d'un dialogue qu'il nous faut impérativement renouer au profit de la Corse, il faut savoir reconnaître et prendre en compte et faire encore prospérer et mieux encore, ces efforts partagés.

Le contexte est difficile parce que nous risquons de voir diminuer le bénéfice de cette compensation de la TVA, tout simplement parce que nous investissons moins.

Les sujets d'inquiétude ne manquent pas et cela n'est pas pour nous réjouir. Notre groupe, M. le Président, s'est toujours voulu constructif, vous le savez, et même si la majorité n'a pas montré les mêmes élans, nous continuerons dans cette position qui est celle d'œuvrer au service de la Corse, de la manière la plus constructive possible et, croyez-moi, quelquefois politiquement c'est quelque chose qui nous est reproché, mais l'honnêteté intellectuelle qui nous anime, nous permet de continuer dans cette voie.

Nous sommes inquiets parce que le PEI, qui était prévu pour financer à hauteur de 70 % de nos investissements, arrivera bientôt à échéance et il les abonde plutôt à hauteur de 56 %.

Nous sommes inquiets car nos recettes fiscales sont exposées à une diminution et c'est heureux non pas pour les recettes, mais plutôt pour la santé de nos concitoyens, je parle de la diminution des recettes liées à la consommation des tabacs.

Nous sommes inquiets aussi si les prix des carburants sont gelés ou si l'Etat baisse ses taxes, qu'en sera-t-il des sommes que nous pouvons espérer ?

On ne peut même pas imaginer comme ça pu être fait à propos d'un transfert de la TGAP, car comme le rappelait le Président de l'Assemblée, on milite plutôt pour sa disparition.

Alors espérons que le plan qui pourrait succéder au PEI, soit conforme à nos attentes et à nos besoins. Encore faudra t'il le négocier au mieux et nos rapports avec l'Etat m'interrogent sur ce point.

Je n'assommerai pas l'Assemblée de chiffres, mais quelques points me paraissent importants. Quelles sont les participations dans votre budget à hauteur de plus de 5 M€ dont nous attendons le retour ? Vous avez eu la bonne idée de commencer à provisionner, on l'a évoqué sur un rapport précédent, pour les contentieux passés et futurs, le montant de 7,5 M€ est-il adapté ou correspond-il aux difficultés d'atteindre l'équilibre budgétaire ?

Vous me pardonnerez de revenir sur ce qui n'est pas une obsession mais une véritable cause d'alerte, au 31 décembre 2017, nous avons 545 686 000 € d'amortissement pour une neutralisation de 548 769 000 € Nous ne pouvons pas ne pas nous en inquiéter.

M. le Président, j'en appelle à votre sagesse, aux compétences de vos collaborateurs qui ne sont absolument pas en doute, il faut des éléments tangibles, un état physique et non comptable de nos actifs, nous l'avions déjà sollicité l'an passé. Aujourd'hui les actifs recensés représentent plus de 1 472 000 000 € et quelques, quelles assurances avons-nous sur la nature de ces actifs ? Il s'agit, je le rappelle, de matériels, d'œuvres d'art, même si nous possédons des œuvres d'une valeur quasiment inestimable, des bâtiments scolaires, sportifs, de voirie, de matériel ferroviaire, sont-ils tous encore existants à hauteur du montant indiqué ?

Pour conclure, le recours à l'emprunt qui est important, le résultat de clôture 2018 attendu, en espérant comme d'ailleurs cela se faisait avant, que la technique de neutralisation ne soit pas la raison d'un affichage d'excédent de clôture, on n'a pas encore celui de 2018.

Je n'ai pas insisté, M. le Président, sur la section de fonctionnement, je sais qu'elle est contrainte avec une progression au-dessus des objectifs fixés par la loi de finances, mais que la fusion des trois collectivités doit impérativement autoriser.

Alors, grâce à une progression en volume des produits de la fiscalité et des dotations de l'Etat, on bénéficie d'une augmentation de recettes de 43 M€ ou de 4,15 %, qui évitent un effet ciseau qui aurait été particulièrement préjudiciable. On y constate aussi une forte augmentation des charges courantes, au chapitre 65, plus 21 %, il y a 22 %, on aura peut-être explication.

Alors, le budget primitif est toujours un exercice difficile dans un cadre général, comme je disais, contraint et tendu. J'ai eu le privilège de présenter des budgets sans opposition affirmée, peut-être que la sincérité des éléments ou en tout cas les explications le plus explicitées de manière la plus claire, en étaient peut-être la raison.

Je souhaite, M. le Président, et nous souhaitons tout ici, du moins je l'espère, que la Corse avance et réussisse dans un esprit de tolérance, per u benesta di quelli chì campanu quì.

Alors, en introduction vous évoquiez les axes qui ont conduit l'élaboration de ce budget, une logique de solidarité, nous la partageons, et elle pourrait se traduire également dans une confiance affirmée et réaffirmée en tous nos agents.

Vous avez insisté sur le développement durable avec notamment des points saillants comme la crise des déchets. C'est en effet, une préoccupation qui doit être majeure et qui parle au quotidien.

Vous avez évoqué l'ambition en termes de structuration, de proximité, d'équité territoriale, vous parliez du numérique et je crois que dans notre ruralité quand on parle du numérique on en mesure le décalage et la précarité.

Donc tous ces éléments, M. le Président, doivent trouver un écho que nos concitoyens veulent mesurer concrètement.

Alors, j'ai envie de vous dire après la présentation de ce budget sous le regard que je me suis autorisée à vous livrer, j'ai envie de vous dire : passons aujourd'hui à l'action. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue Vous avez épuisé le temps de parole de votre groupe, mais je suppose que vous étiez le seul intervenant ? Non, il ne reste pas 5 minutes, on est à 22 minutes pour un temps de parole qui est de 20 minutes en matière budgétaire.

M. François ORLANDI

Si vous permettez, M. le Président, je rappellerai qu'hier en commission permanente, vous aviez admis le principe d'une possibilité d'aller jusqu'à 30 minutes.

Le Président TALAMONI

D'un dépassement raisonnable, qui ne doit pas arriver jusqu'à 30 minutes. Donc, vous aurez 3 minutes, 4 minutes supplémentaires à titre dérogatoire.

Pierre GHIONGA a demandé la parole.

M. Pierre GHIONGA

Tout d'abord, je signale que je ne participerai pas au vote puisque je suis président d'une association qui a un prêt garanti par la CdC et Serge TOMI m'a dit que je ne pouvais voter ; mais je veux participer au débat.

M. le Président du Conseil exécutif, dans le droit-fil de mes observations du débat d'orientations budgétaires, je suis conforté dans ma déception. En effet, votre budget sincère est un budget administratif, sans aspérités politiques, c'est-à-dire sans choix forts sur les équipements structurants indispensables au développement de notre île et de l'épanouissement de ses habitats. C'est la même conclusion que celle du CESEC.

Un seul exemple mais hautement symbolique, celui du budget de la langue corse. Je partage, M. le Président, les mêmes objectifs politiques que vous, vous consacrez 0,29 % de notre budget à cette politique, très importante à mes yeux. Cela ne suffira pas à lui redonner son statut de la langue du pain. La Bretagne, par exemple, cette année va consacrer 0,43 % de son budget pour sauver le breton et le gallo, peut-être que l'on devrait suivre cet exemple.

L'Etat ne fait pas son devoir pour la langue corse en matière de statut, en matière d'enseignement, j'en suis convaincu, mais nous, faisons-nous tout ce qu'on doit faire pour la langue corse ? Posons-nous cette question.

Enfin un dernier point, le 24 juin 2015, le groupe « Femu a Corsica » a demandé la liste nominative de tous les employés de la CTC, des agences et offices, qui a été fournie, je pensais que ça aurait été le cas aujourd'hui, malheureusement je ne la vois pas. Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Il y a des groupes qui ne se sont pas exprimés, qui vont le faire ? Anne TOMASI a la parole.

Mme Anne TOMASI

A ringrazia vi O sgiò Présidente. Vuleria felicità un Cunsigliu executivu per stu bugettu, sempre un exerciziu cumplactu. Quand'ellu si custruisce un budettu, u perimettu generale ùn si pò allargà da 100 naie millione, è dunque ci vole à fà scelte e certe volta scelte difficile.

Per quessa un so micca da cunscentu cu Petru GHIONGA c'ha parlata a tempa avà, pensu che se scelte so statte pulitiche e u feraghju micca a lista di tutte perche ò sinò simu chì tutta a nuttata.

Saluteraghju ghjustu quattu duminui chi a u mo senza, monstranu l'impeniu di sa culletività per u populu corsu.

U primu duminu è ch'ellu di a ghjuventu indu u bugettu increscita di 25 %. Un annu fà, a Cunsiglieri executiva Lauda GUIDICELLI, ci hà presentatu un Pattu di a ghjuventu, certi l'avianu tandu rimpruvaratu d'ùn avè micca precisatu e somme messe in ballu per e so azzione. E sò cuntenta di vere chì un Cunsigliu executie si dà i medii di fà campà stu Pattu, in particolari cu i 370 € per l'azione « Demu una manu » è « ghjovai in mossa » chi aiuta l'impegnu di i giovani à pro di a sucetà, e per ch'essu vi ringraziu.

U sicondu duminu e l'educazione, è in particolare l'azzione nove d'aiutu à i studenti : 1,8 M€ per a riescità è a vita studentina, 300 000 € per l'accumpagnamentu educativu da a socle maternal à l'Universià e 1 M€ per l'azzione educative è culturale in u secundu gradu.

Si tre punti mostranu a vulità di l'Esecutivu di travaglià per un insegnamentu è une furnazione di qualità, è soprattuttu accesivule à tutti, di manera uguale. L'ugualità di e chanza, e sempre statta e deva stà una di i scoppa di a nostra majorità.

Un terziu duminu e quellu di u sucuale e in particolare i nostri anziani, induve avete messa una crescità di 3,5 M per rapportu a l'annu passatu, in particolare per teneli u più pussibile in e so case.

A solidarietà hè sempre stata unu di i valori di a sucetà corse, è, cum'è eletti di u populu Corse chè no simu, hè u nostru dovere di fane una primura di a Cullettività è dunque di u so bugettu. Per quessu dinò, vi ringraizu.

E per compie, u duminiu chi torna una volta, u n'aghju micca u listessu analise chi un nostru cumpagnu, Petru GHIONGA, a lingua, chi ancu ci n'hè mai abbastanza, chè un crescità di 35 %. A lingua hè è deve esse unu di l'uggetivi maiò di a nostra magiurià. Saluteraghju l'investimentu per un centru immersivu novu, l'aiutu a u sviluppu di e classe immersive o un ritornu di un cungigliu di a lingua.

Ma, soprattuttu, saluteraghju l'impegnu per a diffuzione sucetale : u bugettu hè duppiatu d'appoi 2018, per un sviluppu d'arnese numerichi è per l'amplificazione di u pianu madia, in partuculare.

Hè a prova, s'ella era necessaria, chi un nostru inagiamentu à prò di la lingua, ùn s'è pianta micca solu à e rivendicazioni versu à u statu, ma chè no viaghjemu à nantu à è nostri diu pedi : u dumandà è u fà ! A ringrazia vi

Le Président TALAMONI

A ringrazia vi, donc Jean-François CASALTA, vois avez la parole.

M. Jean-François CASALTA

Je vous remercie, Ô Sgiò Presidente, cari cullegui, après une année consacrée à la mise en place technique, administrative de la Collectivité unique, un peu plus d'une année d'ailleurs, nous sommes en mesure de passer à la concrétisation et à l'avancement des projets structurants nécessaires à l'émancipation de notre pays.

Je remercie l'ensemble des personnes qui ont participé à la rédaction de ce document, et je veux ici et maintenant en souligner la qualité.

Le document budgétaire que nous allons voter, enfin je l'espère, s'inscrit parfaitement dans la feuille de route que nous avons proposée. Ainsi, plus de 486 M€ seront consacrés aux crédits d'investissement et 1,2

milliards d'euros aux dépenses de fonctionnement répartis dans les différents secteurs essentiels.

Les infrastructures transports et mobilité, plus de 350 M€ La santé et le social, environ 200 M€ Aménagement du territoire, 128 M€ Energie, transition énergétique, 47 M€ Enseignement : 50. Formation et apprentissage : 30. Culture et patrimoine : 27 M€

Je vous rassure, je ne vais pas parler de tout, je ne veux pas m'attirer l'ire de tous mes collègues, et la vôtre, M. le Président, qui êtes si attentif au temps de parole, et vous avez raison, je vais simplement souligner quelques points essentiels qui me sont un peu plus familiers.

L'économie avec l'ADEC, en 2019 l'ADEC va poursuivre sa mise en œuvre du SRDEII, acronyme toujours aussi difficile à prononcer, qui constitue désormais le cadre prescriptif de l'action économique de la Collectivité de Corse. Un premier bilan d'exécution des orientations identifiées comme prioritaires sera réalisé, et le document sera adapté si besoin, je crois d'ailleurs qu'un audit est prévu pour juillet, M. le Président de l'office.

L'ensemble des mesures d'aides de restructuration et d'accompagnement pour les TPE, PME, créateurs d'entreprises, mises en place par l'ADEC, permettent de poursuivre sur la voie du développement économique. Ainsi, en 2018 d'un budget de 17 M€ il passe cette année à 22 M€ En 2016, 600 déclarations d'intentions de créations d'entreprises avaient été enregistrées pour plus de 1500 en 2018.

La lutte contre la précarité maintenant, sujet d'actualité s'il en est. En votant le plan de lutte contre la précarité lors de la première mandature, nous avons acté avec tristesse que 60 000 Corses vivaient au seuil ou en-deçà du seuil de pauvreté. Ainsi, nous consacrons au budget 2019, pratiquement 200 M€ à cette problématique majeure, afin d'essayer d'enrayer l'avancée de cette précarité galopante.

Un petit focus, pour reprendre le terme souvent employé par M. le Président du Conseil exécutif, sur Aiacciu, ville, vous le savez, chère à mon cœur.

On entend souvent du côté de la place des Palmiers ou de l'espace Alban, qu'Aiacciu est la grande oubliée des largesses de la Collectivité de Corse. Je souhaite tordre le cou à ces rumeurs.

Je salue le travail des équipes du service des routes qui, chaque jour, œuvrent afin de rattraper le retard structurel en matière de réseau routier, apportent également leur expertise aux problèmes de circulation liés à une urbanisation débridée et à une absence de vision globale.

Ainsi, à Aiacciu, en 2019, nous poursuivrons la mise en œuvre des projets de désengorgement par la création du barreau de liaison Alata-Lorettu, la création de la pénétrante nord-est Caldaniccia-Bodiccione et la mise en 2X2 voies de la section Socordis-Mezana, ainsi que la reconfiguration du rond-point.

Nous poursuivrons également les travaux de requalification de la rocade d'Aiacciu et d'i Peri, chers au cœur de notre ami Xavier LACOMBE.

Pour la voirie départementale maintenant, des opérations financées au titre du FEDER, qui avaient été initiées par M. LUCIANI alors qu'il était Président de l'ex-Conseil départemental 2A, il s'agit de la réalisation de travaux sur trois sections sur la RD 111 entre le Sun et le Scudo, sur la route des Sanguinaires à Aiacciu. Les travaux de la section 1 de la RD 111 sont quasiment terminés et ceux de la section 2 sont bien avancés et s'achèveront le plus tôt possible, en tout cas je l'espère fortement.

S'agissant maintenant des infrastructures aéroportuaires, des études de confortement et de mise aux normes de la piste de l'aéroport d'Aiacciu sont prévues afin de le rendre encore plus efficient.

La politique de l'habitat maintenant : même si on regrette les manœuvres et arguties de la CAPA aux fins de garder dans son giron la gestion de l'OPH de Corse-du-Sud, la Collectivité de Corse, néanmoins, va amplifier sa politique volontariste en faveur de l'habitat et du logement par l'adoption d'un nouveau cadre d'intervention qui visera à accroître et à diversifier, via l'Office foncier, l'offre locative des logements sociaux, à redynamiser les centres anciens et à agir en faveur des populations les plus défavorisées. Je crois d'ailleurs qu'une convention a été signée entre l'Office foncier et la CAPA.

Ainsi, 16 M€ seront consacrés à l'habitat et au logement.

Un plan d'action sera adossé à cette stratégie et déclinera des outils mobilisables en matière de financement du logement social, de

soutien aux politiques d'aménagement et de logement au niveau communal et intercommunal, de soutien et d'encadrement de l'initiative privée en matière de logement par des dispositifs d'aide à l'accession à la propriété.

Je vais finir sur une note un peu plus politique, même si les commentaires et les observations sur un budget le sont toujours éminemment.

Hier, nous avons reçu dans cet hémicycle la préfète qui nous a rappelé, à chaque fois que celui cela a été possible de le faire, les largesses de l'État à l'endroit de notre collectivité.

Nous avons eu, en tout cas j'ai eu, la désagréable impression, une fois de plus, d'être en train de tendre la sébile, alors que c'est l'inverse de notre démarche qui s'inscrit dans une volonté d'être toujours plus autonomes, toujours moins dépendants, toujours plus libres.

Nous avons fait la preuve de notre bonne foi et de notre bonne volonté en contractualisant avec l'État, ce qui implique de ne pas excéder d'une année sur l'autre le taux de 1,2 % de dépenses de fonctionnement. Cette rigueur, dont nous avons déjà fait la preuve et à laquelle nous continuerons à nous astreindre, ne doit pas nous empêcher de trouver de nouvelles sources de recettes pour dégager des marges d'investissement car c'est là l'essentiel.

La fiscalité est évidemment une piste privilégiée. Si nous pouvions récupérer, et je donne ce seul exemple, la totalité de la TVA collectée dans l'île, notre situation ne pourra que s'améliorer et en définitive, n'est-ce pas normal, n'est pas juste que notre peuple puisse bénéficier des richesses qu'il crée ? Mais peut-être qu'un ministre nous écrira pour nous indiquer clairement qu'il n'est pas possible de nous accorder cette compétence.

Mais si cela devait être le cas, j'invite ce dernier à la prudence car, comme vous l'avez fait remarquer, M. le Président du Conseil exécutif, il semble qu'une malédiction semble s'attacher à la carrière des membres du Gouvernement qui entretiennent une relation épistolaire avec notre collectivité pour leur annoncer des mauvaises nouvelles.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Jean-Charles ORSUCCI pour 3 minutes.

Vous auriez préféré à la fin ? Je n'y vois pas d'inconvénient mais personne ne lève la main.

Petr'Antone TOMASI alors.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président.

Nous avons, à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, déjà fixé un certain nombre d'objectifs politiques dans le cadre de cet exercice 2019. Nous les reprendrons dans le détail sans trop de surprise, chiffres à l'appui cette fois-ci, au niveau du budget primitif.

D'abord, un mot sur la structure générale du budget.

Certains collègues ont regretté, l'ont fait dans cet hémicycle, on a pu l'entendre par ailleurs, le montant d'investissement qui de leur point de vue serait trop faible ; nous aimerions beaucoup augmenter considérablement le volume de ces investissements.

Je ne suis pas, et je le reconnais, je le confesse, un as de la finance publique, mais peut-être que d'autres, qui maîtrisent mieux que moi le sujet, répondront alors à l'équation suivante : comment faisons-nous pour maintenir à un niveau raisonnable, ce qui est fait, les dépenses de fonctionnement, pour ne pas augmenter la fiscalité ? Ce que nous avons choisi de faire tous ensemble, eu égard à la situation sociale que connaît notre île, pour maintenir un ratio d'emprunt des plus raisonnables, lorsqu'on se réfère aux canons en la matière, lorsque dans le même temps on doit pâtir du désengagement ou du reniement à la parole donnée du côté de l'État, notamment en ce qui concerne la non inclusion de la dotation de continuité territoriale dans les transferts financiers qui étaient pourtant actés, quand dans le même temps on nous refuse obstinément tout transfert de fiscalité.

Évidemment, nous aimerions beaucoup nous aussi qui avons passé des années pour certains, des décennies pour d'autres, dans l'opposition avec l'envie de construire ce pays, nous aimerions beaucoup pouvoir mobiliser des sommes en crédits d'investissement dignes du temps béni des « trente glorieuses ».

Mais les « trente glorieuses » ne sont plus là et la situation que nous avons eu à connaître lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités est une réalité.

Et donc, effectivement, on peut partager cette volonté d'un investissement renforcé. Mais dans l'état actuel des choses, ayons conscience en étant objectifs et factuels qu'il y a des contraintes structurelles qui nous font face et qui sont aujourd'hui autant d'éléments de blocage.

Une fois qu'on a dit cela, une fois qu'on a reposé l'exercice contraint de cette structure budgétaire, regardons les politiques au fond.

Nous avons dit, au moment du débat d'orientations budgétaires, qu'il nous semblait important que la ressource la plus importante, la plus précieuse, la ressource humaine soit valorisée dans nos politiques. Et on note comme un élément important, comme un élément politique les efforts financiers qui sont faits sur la jeunesse, sur le sport, sur la formation et l'éducation.

Nous notons comme un élément positif et éminemment politique et conforme à nos engagements, l'augmentation significative des crédits consacrés à l'intérieur et à la montagne, avec une montée en puissance : 1 M€ en crédits de paiement pour le dernier exercice, multiplié par trois pour l'exercice en cours, et avec des opérations structurantes qui sont prévues au document... Je vois le Président du Conseil exécutif qui réagit et il aura l'occasion de réagir encore davantage au moment où il reprendra la parole, si mes estimations ont minoré les chiffres inscrits au budget primitif de la Collectivité. Mais il me semblait avoir aperçu 3 M€ en crédits de paiement, s'il y en a davantage, écoutez, nous recevons cette information comme une information tout à fait favorable.

Les investissements structurants, où nous commençons à avoir des opérations importantes, rentrent dans une phase opérationnelle. Je note au chapitre concernant le réseau ferré que les choses avancent et entrent dans l'opérationnalité, notamment sur un dossier sur lequel nous sommes tous mobilisés, sur un dossier où il est important aujourd'hui que le top départ soit donné : notamment sur l'extension du réseau vers la plaine orientale.

En matière de production où nous tenons nos engagements, nous avons voté un rapport en fin d'année passée pour enfin activer et abonder

ce fonds foncier ; le budget primitif de l'exercice 2019 confirme ces engagements et voit l'entrée en phase opérationnelle d'un projet exemplaire qui a été ce matin explicité sur le domaine d'A Casabianca.

Je ne rentrerai pas dans le détail des autres politiques, mes collègues de la majorité qui sont déjà intervenus l'ont fait avant moi, mais je dois dire que nous avons toujours, comme au premier jour, cette même foi dans la construction de ce pays et que nous sommes convaincus qu'il faut toujours avoir en tête cette nécessité d'aller plus loin dans les choix que nous faisons, d'accélérer la transformation en profondeur de notre pays, de répondre toujours au plus juste aux attentes des Corses et singulièrement de ceux qui nous ont fait confiance. Et y compris dans le débat qui avance chaque jour, la majorité analyse les situations, la majorité souhaite donner des signaux importants et elle le fera encore au-delà même de tous les éléments que nous avons décryptés jusqu'alors en déposant conjointement deux amendements sur des sujets qui nous semblent cruciaux.

On a parlé de la langue et on considère, avec les groupes de la majorité, en lien avec le Conseil exécutif, qu'il faut, ainsi que nous l'avons dit au débat d'orientations budgétaires, continuer à consolider la politique de la Collectivité en la matière et à déployer le plan « *Lingua 2020* ».

Alors, il y a déjà un effort qui est fait au budget primitif et nous croyons ensemble que, sur un certain nombre de secteurs importants, de l'aide aux associations en matière de formation, de l'aide en faveur des *Case di a lingua*, où l'appel à projets a été publié et où nous croyons qu'il y a une véritable adhésion au sein de la société corse, en lien avec l'université qui a un certain nombre de projets structurants pour le déploiement dans l'espace public de notre langue à tous, nous croyons qu'il faut, dès ce budget primitif, envoyer des signaux forts parce qu'il y a une demande sociale qui est toujours aussi forte et qui s'est manifestée dans la rue, il y a seulement quelques jours.

Et puis, nous croyons aussi que sur un autre sujet stratégique, et nous le disons ensemble, en matière énergétique, et nous avons eu le débat lors de la dernière session, il y a, parce que le monde bouge sur ces sujets, parce que c'est une question sine qua non de souveraineté pour la Corse et de sécurité dans l'approvisionnement énergétique du pays, nous devons nous interroger sur la façon dont nous pourrions accélérer, vous l'avez dit M. le Président du Conseil exécutif, notre transition vers un mix énergétique où les énergies renouvelables auraient non seulement une place

de choix, mais où nous pourrions accélérer une transition à 100 % d'EnR, à une échéance plus brève que ce que nous avons voté à la PPE. Et donc, nous proposons avec la majorité et en lien avec le Conseil exécutif qu'une étude soit lancée en la matière, de façon objective, maîtrisée par notre collectivité et par nos offices et agences, et notamment l'agence qui est en charge de ce sujet, parce que nous n'avons besoin de personne en la matière et notamment pas d'instances qui sont pilotées par l'État pour, en la matière, fixer notre feuille de route politique.

Voilà ce que nous vous voulions dire à ce stade.

Nous votons ce budget primitif avec confiance et, chemin faisant, à travers ce vote de confiance, à travers ces amendements, à travers le budget supplémentaire qui devra être aussi une nouvelle étape de la mise en synergie de nos forces pour construire la Corse de demain, nous sommes confiants en l'avenir de ce pays.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. M. LACOMBE, vous avez la parole.

M. Xavier LACOMBE

Merci, M. le Président.

Très rapidement, pour respecter le temps qui nous est accordé.

Je ne reviendrai pas sur une explication sur tous les chiffres, mais tout simplement, j'oserais presque dire en préambule, M. le Président de l'Exécutif, une présentation mirifique, en anglais j'aurais dit « fabulous », en corse vi diceraghju « maravigliosa ». Mais comme l'a dit Pierre GHIONGA, je suis conforté, non pas dans ma déception, mais encore une fois pour m'en être exprimé, dans mes inquiétudes. Et vous l'avez dit vous-même que nous nous orientons vers un effet ciseau et que dans les années à venir, nous serons face à une difficulté. Mais la difficulté est déjà présente aujourd'hui, elle n'apparaît pas véritablement lors de cette présentation, plus politique et budgétaire que réellement financière, mais elle apparaît quand même et aujourd'hui, encore une fois, je voudrais la souligner.

Des recettes réelles, pour premier exemple, 1,257 Md€ dont plus de 1 Md€ de recettes de fonctionnement (83 %) et 185 M€ en section d'investissement.

Ces recettes proviennent et mettent en évidence la part majoritaire des produits de recettes fiscales (56 %) et du produit des dotations et compensation de l'État (31 %) ; au total plus de 90 %.

Donc, on ne peut pas s'exonérer aujourd'hui, face à ce budget de penser que les choix faits et le non-recours au levier fiscal, qui est une décision politique, mettent en évidence la dépendance aux dotations et relèvent encore une fois de la vulnérabilité budgétaire de notre collectivité. Et j'en prends pour référence les conclusions du CESEC.

Niveau des recettes : nous avons eu des recettes fiscales bien heureusement positives, + 42 M€ Et je tiens à souligner que cette hausse de produit de cette fiscalité dynamique provient quand même de ce qu'étaient les départements. Oui, on ne peut pas me contredire.

Au niveau des dépenses, nous sommes passés des dépenses réelles de fonctionnement en 2018 à 902 M€ et en 2019 à 924 M€; 22 M€ en plus, soit 2,45 %.

Ce qui ramène le rapport aujourd'hui, entre 2018 et 2019, sur la section fonctionnement et investissement, encore une fois, en diminution de 2 %, puisqu'en 2018 c'était 72 % de fonctionnement et 28 % d'investissement, et en 2019 c'est 74 % de fonctionnement et 26 % d'investissement. Ce ratio, encore une fois, ne va pas dans le bon sens.

L'excédent, rapidement, de l'Office des transports qui nous était annoncé à 50 M€ voire 30 M€ chaque année est stable depuis l'année dernière à 14 M€; vous me direz, c'est toujours mieux de les avoir que de ne pas les avoir, mais ce n'est pas non plus ce qui avait été annoncé.

Le stock des AP et je voudrais revenir aux AP/CP : avoir une plus grande vigilance car ce stock est élevé, et dont certaines relèvent de leur caducité.

En 2019, le montant des AP nouvelles est en hausse de plus de 8 %, encore une fois. Et en 2019, les AE s'élèvent à 545 M€ en hausse de plus de 6 % par rapport à 2018. Le travail qui nous avait été promis n'a pas été fait.

Je vais passer très rapidement sur les recettes d'investissement, si ce n'est de dire encore une fois, comme l'a fait mon collègue François ORLANDI, que réellement, en investissement aujourd'hui, on va être en

réel, à condition d'effectuer à 100 %, de l'ordre de 130 M€ Et là, encore une fois, on le voit et on l'entend bien tous les jours, nos entreprises sont inquiètes et leurs commandes diminuent, et pour l'année 2019, ce n'est pas très, très réjouissant pour elles. Donc, un problème économique qui ressurgit.

Au niveau la dette, pour être véritablement honnête, 775 M€ en 2018, mais plus les 93,5 M€ d'emprunts d'équilibre... Alors, vous me direz, politiquement, vous l'avez surestimé et au BS, vous le diminuerez en disant « on n'en a pas besoin », c'est très bien, mais aujourd'hui, si je fais le total, c'est quasiment 870 M€ de dettes, après le vote bien évidemment.

Je ne reviendrai pas sur la problématique des provisions, je m'en étais exprimé déjà il y a quelques années, mais surtout l'année dernière, donc là-aussi, mais encore une fois je pense qu'on ne se soumet pas à nos obligations.

Alors peut-être qu'aujourd'hui, M. le Président, et je vous invite à le faire, il faudrait revoir, non pas mettre la totalité provisionnée, ce qui est la règle et l'obligation législative, mais au moins accentuer le montant de cette provision. Puisque nous avons des ratios qui semblent être merveilleux, je crois que nous pouvons le faire et je vous invite à le faire, si vous le souhaitez.

Un petit point pour terminer : l'axe n°4 des politiques publiques. Je vais peut-être vous surprendre, mais en termes de culture, dans ce budget, il n'y a pas grand-chose. On pourrait faire beaucoup plus. La culture, j'en suis convaincu, c'est un des vecteurs, un des éléments importants du développement économique. Et quand on dit « culture », on parle aussi de patrimoine. Je crois que là, il y a vraiment quelque chose à revoir.

Je me réfère, j'en ai pris connaissance par la suite, après cette observation, aux mêmes observations que pouvait faire le CESEC.

Sur les charges de personnels :

2018, 4 351 agents ; 2019, 4 419 agents : + 68 agents.

A vrai dire, on pourrait dire « +70 agents », mais cela ne veut rien dire. Il faudrait voir aussi le nombre de départs à la retraite qui ont été remplacés.

Donc, là, en termes de charges de personnel, 4 M€ en plus, une augmentation de 2 %. En fin de compte, il y a eu des départs à la retraite, mais nous n'en avons pas connaissance, les départs à la retraite qui ont tous été, ou peut-être, remplacés, mais on voudrait avoir les précisions et je formule une demande en ce sens.

Concernant, et cela a été évoqué aussi par François ORLANDI et je ne reviendrai pas là-dessus, la neutralisation budgétaire : c'est un impératif budgétaire. C'est un impératif budgétaire ! Alors après la collectivité peut faire le choix de le faire de manière totale ou partielle, ou pas du tout. Mais aujourd'hui, on pourrait encore une fois être saisie par la Chambre régionale des comptes qui pourrait nous demander de l'inscrire ; à savoir, que la dotation aux amortissements inscrite en dépenses de fonctionnement doit être financée par un produit du même montant. Et c'est là où on s'expose encore plus et devenons encore plus vulnérables.

Pour ne pas utiliser le temps de parole complet, je terminerai là-dessus très rapidement.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue.

Sur l'importance, sur la valeur de la culture, nous serons tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire. Sauf, que de présenter la culture comme importante simplement parce qu'elle est un vecteur économique, je crois que c'est une vision un peu utilitariste de la culture. La culture a une valeur en soi et indépendamment des retombées réelles qu'elle a en matière économique. Je pense quand même que d'abord la culture est importante par elle-même, mais bon, c'est une aussi question de philosophie. Peut-être que c'est ce qui sépare aussi les groupes de notre majorité de la sensibilité qui est la vôtre.

Dans le prolongement de votre temps de parole, et ensuite Jean-Charles ORSUCCI, vous avez la parole, M. MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

Dans le temps qui m'est imparti et sans surprise, comme j'ai pris l'habitude de le faire depuis le début de cette mandature, le ton que je donnerai à mon intervention sera essentiellement politique, puisque si, comme vous le souleviez, l'appréhension qu'on peut avoir de la culture peut se montrer à bien des égards divergents, mais je n'en suis pas si certain que cela, en tout cas nous ne partageons pas la même culture politique et surtout la même interprétation des résultats électoraux.

Vous n'avez eu de cesse de rappeler hier, devant la Préfète, et ce faisant à bon droit je pense et de façon tout à fait honnête intellectuellement, que l'interprétation de votre victoire, c'était que vous aviez été mandatés pour faire Nation. Moi, j'ai cru lire dans vos documents de campagne, que vous aviez passé, les uns et les autres, un accord stratégique pour aller vers plus d'autonomie, acquérir une certaine autonomie de gestion, une certaine autonomie d'action, y compris institutionnelle. J'avais cru comprendre que votre slogan c'était « Pà a Corsica » ; je n'avais pas compris, en tout cas je ne sais pas quel est le niveau d'interprétation des gens qui vous ont soutenus, que votre slogan c'était « Per a Corsica nazione ».

Partant de là, lorsqu'on parle de budget, le document budgétaire, ce n'est jamais que la déclinaison technique de vos fondamentaux. On ne cessera jamais de discorder sur ces sujets, on ne cessera jamais d'être en divergence. Mais je fais l'exercice virtuel, pas si facile, de me mettre à votre place et d'imaginer que vous étiez reçus à l'ONU et que l'ONU acceptait vos revendications, que les feux passaient au vert, et qu'au niveau national, international, on vous donnait satisfaction. Et je me demandais quelle nation vous alliez construire et sur quelle base. Parce qu'une nation, aujourd'hui, dans le monde, c'est une nation qui doit répondre à un certain nombre d'enjeux internationaux et qui doit répondre aux grandes révolutions qui guident le monde.

Il y a aujourd'hui trois révolutions qui ordonnent la marche du monde :

La révolution numérique et donc l'effort d'innovation qu'on doit retrouver dans la trace d'hommes et de femmes qui ont l'ambition ou qui pensent avoir reçu mandat pour faire Nation. Je n'ai rien trouvé de cette trace.

Mon collègue parlait de la culture ; la portion réservée à l'innovation, la recherche et au développement est insignifiante. Nous

avons les uns et les autres auditionnés en un temps Guillaume GUIDONI, qui nous expliquait le niveau de l'effort que nous devons faire en ce domaine pour jouer dans la cour des grands. Nous n'avons pas atteint ou ambitionné 1 % de cet effort-là.

La deuxième révolution qui va guider le monde est climatique, avec des mouvements de population qui doivent vous emmener à réfléchir. Si on est un peuple, ce que je crois à titre personnel et je n'ai pas besoin qu'il soit reconnu constitutionnellement, commencez à construire l'avenir.

En 2050, est-ce qu'on sait qu'il va y avoir 400 millions de Nigériens ? Il va y avoir plus de Nigériens dans le monde qu'il n'y a d'Américains. Vous pensez qu'ils vont rester au Niger ou au Nigeria ? Vous ne pensez pas qu'ils vont monter vers le nord ? Est-ce qu'on est prêt, puisqu'on parle toujours à 10, à 20, à 30 ans, à ces grands enjeux ?

Je passe sur la révolution bioéthique...

Comme je n'ai pas les réponses à ces questions, je suis revenu à un niveau infra, c'est-à-dire au terre à terre.

Aghju pigliatu u giornale stamane è aghju lettu u giornale, et moi je commence par la fin : je commence par les bonnes nouvelles, la météo, le sport et puis j'arrive dans les pages locales.

Alors ma Chère Vanina, je me suis arrêtée sur une page que j'ai plaisir à lire qui est celle de Corte et j'ai eu le plaisir de découvrir que Vanina s'intéressait à la vie cortenaise, qu'elle voulait rassembler sur la base d'un projet. Et il y a un encart qui est très significatif où Vanina, à bon droit, et évidemment ce n'est pas le procès d'un processus naturel qui explique comment elle décline les politiques de la Collectivité sur Corte. Bien.

Mais je me suis dit que ça, c'est ce qu'aurait pu faire Jean-Jean COLONNA, il y a 50 ans ! Aller expliquer à Corte, depuis Corte, la politique de la Collectivité, il n'y a quand même pas quelque chose d'innovant ou de sacrément transcendant, à venir sur une microrégion... Pardon Vanina, ce n'est pas intuitu personae que cette critique était adressée. C'est un processus naturel qu'a d'ailleurs très bien analysé Nicolas GIUDICI, le regretté Nicolas GIUDICI dans « Le crépuscule des Corses », où il expliquait le mécanisme que vous avez dénoncé en son temps, parce que quand on faisait cela on était des clientélistes, qui

consistait à décliner localement des politiques et avoir des réflexes paternalistes quant aux microrégions dans lesquelles on se déplace et à l'égard des administrés que nous rencontrons.

Après, je suis allé rapidement sur la page 3. J'apprends qu'on va vous demander, c'est un choix qui n'est pas très moderne, qui est un peu daté, l'organisation d' « isula morta ». Pas très innovant hein !... Organiser une bouderie généralisée le 4 avril, cela ne me semble pas participer d'une modernité absolue, d'autant qu'elle s'agrège à des propos qui ont été développés hier et encore ce matin en convoquant avec nostalgie les vertus des mouvements clandestins.

Et puis, j'ai fini à la page qui est consacrée à ce que nous avons vécu hier, où j'ai eu la désagréable surprise d'entendre Mme la Préfète répondre à ma question, qui me semblait vouloir ancrer la Corse dans la modernité, en phase d'ailleurs pleine et entière avec ce que vient d'évoquer Petr'Antò, je n'ai pas l'impression, je n'ai pas le sentiment que le choix du gaz, pour autant qu'il réponde évidemment à des principes de réalité évidents, on est d'accord là-dessus, soit quelque chose de transcendant et de révolutionnaire. C'est pépère, c'est d'un classicisme édifiant ! Et lorsque je pose la question à la Préfète, elle me dit « Mais le Président du Conseil exécutif vous a déjà répondu ». Mais bon, moi, la réponse du Président du Conseil exécutif, je la connais, c'est « on verra plus tard.. », comme si ce sujet, comme sur d'autres d'ailleurs, vous étiez accroché à des dogmes qui vous ont conduit à la victoire.

Alors je vais vous dire, pour conclure très rapidement, sur ces sujets comme tant d'autres, M. le Président, vous employez souvent une rhétorique qui dit « nous n'y croyons pas, y croyez-vous vous-mêmes ». J'ai envie de vous retourner cette formule.

Nous, cette nation-là, nous n'y croyons pas. Nous ne croyons pas à ce modèle de nation, à la fois dans votre difficulté (je ne dis pas « votre incapacité ») à se saisir à l'avant-garde et de façon plurielle des grands enjeux qui vont bouleverser le monde, puisque si vous faites nation, vous devez avoir cette hauteur d'analyse. Et quant au quotidien, pardon, je n'ai pas l'impression que vous faites œuvre à la fois d'originalité et de modernité.

En réalité, et pour nous, ce que vous demandent les Corses, c'est d'autres sentiments. Nous n'avons ni conviction, ni certitude sur ce sujet. Nous avons simplement un ressenti. Ce que vous demandent les Corses,

c'est d'investir un peu plus. La quadrature du cercle qu'évoquait Petr'Antò, elle valait hier aussi.

J'ai souvenir, et ce n'est pas si lointain, où les trois collectivités réunies investissaient 400, 450 M€ dans les années prospères. On ne va pas se satisfaire, aujourd'hui, d'un ratio sur la base duquel on investit un plus de 300 M€ On est passé de 55/45 à quelque chose comme 40/60. Ce n'est pas glorieux.

En réalité, ce que vous demandent les Corses de mon point de vue, ce n'est pas de régner en maîtres sur la lithosphère en délivrant des messages messianiques du type « Entrez dans l'espérance ». Ce n'est pas cela que vous demandent les Corses de notre point de vue. Ils vous demandent d'aller un peu plus loin, d'arrêter de déployer des instincts assez classiques de conservation de pouvoir. Ils vous demandent, me semble-t-il, d'être beaucoup moins hésitants, et là je rejoins Petr'Antò, une fois n'est pas coutume, sur votre propension à basculer résolument sur des thèmes stratégiques, à commencer par l'autonomie énergétique, voire même l'indépendance énergétique – j'ose le terme -, à basculer de façon moins hésitante dans la modernité. Et en gros, ce que vous demandent les Corses, et pour conclure, ùn hèn micca di fà isula morta, ghjè di custruì un isula viva pè oghje è pè dumane !

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. En Corse, on aime bien l'art oratoire et c'est vrai qu'un morceau d'éloquence comme ça, est toujours le bienvenu, on l'écoute toujours avec plaisir. Même la mauvaise foi, lorsqu'elle est habillée d'éloquence, elle est quand même plus digeste. Mais quand même ! De contester que notre projet était un projet national, alors que le mot « nation » est à toutes les pages, voire à toutes les lignes, je pense que quand même, vous avez un peu poussé ! Pour le reste, on peut discuter, mais bon... Là, vraiment !... Je crois que les Corses quand même ont compris qu'ils avaient à faire à une liste nationaliste. Il faut au moins leur faire ce crédit. Après, je peux comprendre que cela soit gênant de votre point de vue, mais c'est un peu difficile de prétendre le contraire.

Sinon, j'ai passé quand même un bon moment.

Jean-Charles ORSUCCI, qui va essayer de faire mieux.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Ecoutez, c'est impossible ! Je le reconnais, j'allais le dire humblement, c'est difficile de passer après Jean-Martin, je n'ai pas ses talents humoristiques.

Par contre, je vais quand même le rejoindre dès le début de mon propos, je ne peux qu'acquiescer sur le fait que je ne crois pas que 56 % des Corses aient voté pour l'indépendance. Je persiste et je signe puisque le plus petit dénominateur commun...

Le Président TALAMONI

Je n'ai pas dit cela !

M. Jean-Charles ORSUCCI

Le plus petit dénominateur commun sur lequel vous avez fait campagne étant l'autonomie, moi je reste persuadé qu'une grande partie de cet électorat provient d'un électorat classique qui a cru en une nouvelle majorité, en une alternance après la droite, après la gauche. Mais je ne crois pas, et c'est vrai que vous le mettez souvent en avant, que ce soit cela que les Corses aient voté. Mais peut-être que je me trompe, il faut rester très humble.

Le Président TALAMONI

Pas l'indépendance, je n'ai pas dit cela !

M. Jean-Charles ORSUCCI

Pour être très concis dans mon propos, j'aimerais quand même dire, en préambule, qu'on oublie souvent, lors de la présentation de ces budgets, qu'il ne s'agit pas de l'an I ou de l'an II de la majorité territoriale. Vous êtes aux responsabilités depuis 2015, cela fait 4 ans et quand j'entends, pour évoquer vos budgets, parler d'un mouvement que l'on lancerait, d'opérations, etc., je suis toujours un peu surpris.

Là, on est dans une quatrième année de mandat et on est presque, normalement, sur la voie de la routine. On est un peu inquiet quand on regarde le budget, et François ORLANDI l'a très bien démontré à travers à la fois ce qui le caractérise d'une honnêteté intellectuelle et des critiques qu'il a assénées, et à la fois je voudrais un peu reprendre ce qui vient d'être

dit, mais avec une conclusion qui sera peut-être un peu différente de celle de Jean-Martin MONDOLONI.

Nous commençons à entrevoir ce qui pourrait être la campagne électorale de dans 2 ans ; à savoir que si échec il y a dans les réalisations que nous constatons, ce sera la faute de l'État. L'État, l'État, l'État !... L'État français serait responsable de ceci, de cela... On ne peut pas accepter de l'entendre.

Dès maintenant, je vous le dis, hier à la Préfète, même si nous avons des points de désaccord et des points d'accord avec vous, un seul exemple, et il n'a pas été évoqué aujourd'hui, mais sur les emprunts toxiques, nous partageons l'analyse du Président de l'Exécutif. Là, l'État a une responsabilité. Vous le savez, François l'a rappelé, nous l'avons payé cher en termes de lisibilité politique le fait que nous refusons de voir de façon manichéenne les gentils et les méchants.

Nous refusons aujourd'hui de dire que l'État serait responsable de tous les maux de la Corse. Il a aujourd'hui à faire lui-même face à une crise internationale, une autre s'annonce déjà et il ne peut pas répondre à chaque collectivité territoriale par une solidarité nationale qui serait en permanence accrue.

Oui, nous devons, en revanche, le convaincre ensemble. Et parce que nous sommes sur un vote politique, celui du budget, vous le savez, donc j'annonce déjà la couleur, nous ne voterons pas ce budget, bien évidemment. Mais nous continuons à penser qu'il faut un dialogue pour obtenir davantage de solidarité nationale. Non pas que nous soyons dans une relation de colons à colonisés, mais dans une relation d'une région qui malheureusement est encore une région fortement précaire.

Nous devons réussir ce dialogue avec l'État. Et nous, nous pensons dans notre groupe que c'est une erreur que de ne pas être allés au rendez-vous qu'a proposé le chef de l'État au Président de l'Exécutif de Corse.

Nous pensons que c'est une erreur que de ne pas vous rendre, alors que la parole vous sera donnée, alors que vous pourrez faire valoir, non pas face à quelqu'un qui est là pour exécuter, malgré tout le respect que j'ai pour Mme la Préfète, elle n'est là que pour exécuter les décisions de son gouvernement, vous avez l'opportunité de décider, dans les institutions de la Vème République, avec celui qui définit la ligne politique.

Vous devez vous rendre à Cozzano pour discuter avec le Chef de l'État et faire valoir vos revendications ! En tout cas, c'est ma profonde conviction. Et vous ne devez pas rester campés sur des postures. Vous ne devez pas rester campés sur des symboles. Mais nous, comme nous sommes un groupe qui avons pour ambition de vous aider à travailler du mieux possible pour l'intérêt de la Corse, nous allons l'utiliser ce symbole à travers notre vote.

Et encore une fois, cette année, nous ne voterons pas contre votre budget, mais nous allons nous abstenir à titre symbolique pour vous inviter à travailler à la réussite de cette île, à la réussite de ce peuple, parce que c'est cela l'objectif que nous devons poursuivre tous ensemble et nous avons l'intime conviction que cette réussite passe par un « main dans la main » entre la Collectivité de Corse et l'État.

Voilà la position qui sera celle de notre groupe pour le vote concernant le budget.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue.

Ce sera à deux voix : M. CECCOLI pour commencer, vous avez la parole.

M. François-Xavier CECCOLI

Merci, M. le Président.

Pour revenir sur des sujets un peu terre-à-terre, je voudrais m'attarder un peu plus sur ce que va être l'investissement sur les ex-routes nationales, les routes territoriales. Ce n'est pas quelque chose de neutre. Je crois qu'une collectivité comme la nôtre, on l'attend bien sûr sur l'entretien, sur les RD, sur ce qu'attendent nos territoires, on l'attend aussi sur le chemin de fer, peut-être pas de la même façon et j'en parlerai, mais on l'attend surtout sur les futures infrastructures de demain. Les infrastructures de demain, ce sont ces fameuses routes qu'on appelait avant les RN, qu'on appelle maintenant les territoriales, et qui vont constituer l'irrigation, la circulation qui permettra à notre île de se développer ou bien de végéter. L'enjeu est là.

Je ne reprendrai pas, et cela a été brillamment fait par mon collègue François ORLANDI, tout un tas de chiffres. Mais je vais m'appesantir sur ces chiffres-là qui sont assez simples :

25 M€ en AP, 27 M€ en CP pour une année et pour l'ensemble de l'ex-réseau national.

Je vais juste vous donner un chiffre en rapport avec ces 25/27 M€, c'est la déviation de Propriano qui a été inaugurée il n'y a pas très longtemps, à elle seule c'est 45 M€

45 M€ pour 2 km donc 20 € le km. Il y a un tunnel, je ne vais pas m'arrêter à 20 M€ le km, mais partons même sur 10 M€ le km. Si l'investissement qui sera le nôtre, 25 M€ à 10 M€ le km... A strada hè longa...

Alors, bien sûr que le Président de l'Exécutif et la majorité ne portent pas la responsabilité du budget contraint.

Bien sûr aussi que je pense que ce qui est fait, et je le dis en toute objectivité au niveau des ex-routes départementales, me semble relever d'une certaine clarté et d'une honnêteté dans les choix qui ont pu être faits, ce qui n'a pas toujours été le cas. Pour avoir vécu des périodes de majorité autre, où je ne suis pas sûr que l'intérêt des gens était la première chose prise en compte, on peut considérer que dans ces enjeux-là, il y a une certaine clarté. Je le dis et je rends là-dessus grâce à la Présidente de l'Office des transports et au Président du Conseil exécutif sur une honnêteté qu'il a lui-même mise en avant.

Mais cela ne peut pas excuser le fait que l'ambition qui est aujourd'hui la nôtre avec les sommes qui sont mises en œuvre va nous mener droit dans le mur.

Encore une fois, 25 M€ à 10 M€ le km, vous imaginez ce qui nous attend...

Alors Petr'Antò TOMASI a dit justement qu'il y a des contraintes budgétaires, qu'elles existaient avant, qu'elles existent aujourd'hui. C'est une explication, mais il va falloir trouver maintenant des explications pour qu'on sorte de ce cas de figure. On ne pourra pas se contenter d'expliquer aux Corses pour les prochaines années qu'on n'a pas pu faire, on n'a pas su faire, c'était la faute d'untel, même si c'est juste. Il

va falloir trouver des solutions pour mobiliser des sommes plus importantes sur, encore une fois, ce qui sera l'enjeu de ce sera la Corse du futur.

Comment est-ce qu'on fait ? Je sais que, et on ne l'entend pas souvent dans cette assemblée, c'est peut-être une connotation extrêmement proche du peuple qui veut que, mais moi j'ose le dire, il va falloir peut-être aussi à un moment réfléchir à la dépense publique, réfléchir aussi à l'économie sur le fonctionnement.

Je ne ferai pas l'affront, M. le Président, de penser que votre budget est insincère, ni même qu'il relève de quelque artifice, mais je pense qu'il va falloir aussi peut-être penser à trouver des marges d'économie sur ces sujets dans les années qui viennent. Encore une fois, si on veut pouvoir doubler ces sommes, les renforcer, il va falloir trouver des marges budgétaires.

J'avais évoqué ici aussi la possibilité peut-être de certains partenariats, je sais que la chose peut heurter, je sais que la chose peut inquiéter... Quand on voit le maritime aujourd'hui, je n'en dirai pas plus, mais je comprends l'inquiétude, je suis le premier à la ressentir. Donc, j'aurais peut-être une approche là-aussi circonspecte pour ne pas qu'on aille vers certaines dérives que l'on peut peut-être craindre.

Mais ce que je suis en train de vous dire, c'est qu'il va peut-être falloir là-aussi faire un brainstorming et réfléchir à comment on va mettre en place les moyens de demain sur ces opérations que, encore une fois, on ne peut pas rater. On ne peut pas se contenter de finir cette mandature en disant « on a fait du mieux qu'on a pu avec 25 M€an pour ces infrastructures-là ».

Donc, encore une fois, je nous invite à réfléchir et à trouver les moyens qui, à mon avis, relèvent de ce qui est le propre des fleuves, ce sont les petits ruisseaux qui font les grands fleuves, comment on va pouvoir économiser et mobiliser des sommes.

Un dernier point sur ce qu'a dit notre collègue M. ORSUCCI et également Jean-Martin MONDOLONI, quoiqu'on en dise, quoiqu'on en pense, quelles que soient les responsabilités du dialogue et peut-être de certains impairs que l'on peut trouver ou chez le Président de l'Exécutif, ou chez le Président de la République, il faut là-aussi maintenir et renforcer le dialogue. Je suis désolé, mais on ne me fera pas croire que la notion de République ne bénéficie pas à la Corse.

Aujourd'hui, je reste intimement persuadé que notre propre fiscalité nous donnerait-elle des marges de manœuvre, peut-être que cela se ferait au détriment des sommes qui globalement sont allouées à la Corse.

Là-aussi, essayons de voir comment on peut récupérer une énergie positive pour renouer ce dialogue. Encore une fois, je n'incrimine pas le Président de l'Exécutif sur le pourquoi ça ne marche pas, mais peut-être trouver des moyens qui feront que ça puisse marcher dans le futur ?

Merci.

Le Président TALAMONI

C'était presque une intervention de soutien à l'Exécutif.

Mme Valérie BOZZI

Je vais pondérer alors.

Le Président TALAMONI

Valérie BOZZI a la parole.

Mme Valérie BOZZI

Merci, M. le Président.

M. le Président de l'Exécutif, quelques mots sur ce budget.

M. le Président de l'Exécutif, vous avez commencé votre propos en indiquant que la mise en place de votre politique était comme naviguer sur un paquebot et que vous aviez du mal à trouver le cap, mais on a surtout l'impression que vous avez perdu le moteur, voire les rames. Parce que effectivement, ce n'est pas votre premier budget et c'est depuis 2015 que nous attendons les réalisations concrètes, le cap et que la politique que vous souhaitez mettre en place devrait aujourd'hui se voir concrètement.

Et effectivement, là je rejoins Jean-Martin MONDOLONI, hier vous vous compariez avec Mme la Préfète de manière un peu arrogante à une Nation, le Président de l'Assemblée en tout cas, et aujourd'hui, déception, vous nous présentez un budget qui finalement est au mieux le budget d'un gros département, avec peu d'ambition, peu de grands projets, voire aucun, la plupart sont repris de vos prédécesseurs, continuité en tout

cas des projets initiés par les anciens départements pour la plupart et donc un recul des grands projets. Puis un peu de cynisme dans votre présentation d'ailleurs, puisque vous indiquiez avoir peur que le tissu économique ne puisse pas suivre ; alors là, je vous rassure, ils vous attendent, au contraire, ils sont très inquiets de voir le recul d'année en année depuis 2015 des grands projets.

J'ai noté également dans la présentation de votre budget quelques contrevérités.

D'abord, vous indiquez que la gestion pluriannuelle permet d'anticiper les besoins en financement par secteur, tout en maintenant un niveau global de dépenses. Là, malheureusement, je suis obligée de constater qu'aucun plan pluriannuel ne nous a été communiqué, notamment sur les routes, et ce n'est pas faute de l'avoir sollicité à chacune de nos sessions. Donc, c'est une contrevérité qui apparaît dès la première page de votre rapport.

Ensuite, vous indiquez, vous l'avez dit oralement également, ne pas avoir activé le levier fiscal. Là encore, ça n'est pas une vérité, en tout cas c'est partiellement vrai puisque vous avez bien activé le levier fiscal, notamment pour la Corse-du-Sud qui a vu depuis 2018, et encore pour cette année, sa taxe foncière sur la propriété bâtie augmenter, donc 2018 et 2019, ce qui a entraîné une augmentation du produit de cette taxe. Alors, effectivement, vous allez nous dire que ça n'est que l'effet mécanique d'une obligation de péréquation. C'est la vérité, mais cette obligation de péréquation, c'est vous-même qui l'avez voulue en créant cette collectivité unique de cette manière-là et donc, ça n'est que la répercussion de votre volonté politique d'activer ce levier-là.

Même chose pour la taxe sur la consommation finale d'électricité, qui a également augmenté pour la Corse-du-Sud. Les résidents de la Corse-du-Sud sont finalement les plus perdants dans cette création de collectivité unique telle que vous l'avez souhaitée, puisque la taxe a été augmentée passant à 4,25 %, donc atteignant le maximum. Cela a également augmenté les produits de cette taxe.

Également, la taxe additionnelle sur la taxe de séjour a été créée en Corse-du-Sud, elle n'existait pas.

Donc, dire que le levier fiscal n'a pas été activé, c'est partiellement vrai.

Les dépenses d'investissement ont considérablement baissé, notamment sur des secteurs fondamentaux, tels que la voirie départementale et la voirie territoriale, cela a été dit très précisément par François-Xavier et Jean-Charles ORSUCCI, je crois, qui en a parlé également.

L'investissement, je l'ai dit, les seuls programmes qui ont été repris sont ceux des anciens départements. Aucune évolution !

Je n'ai noté également aucune évolution sur les transports collectifs et notamment dans le rural. Les seules lignes qui existent sont maintenues, heureusement, mais comment revitaliser le rural, vous en avez parlé vaguement, sans transport public et sans nouvelles routes ? Ca me semble des contrevérités ; et en tout cas, aucune dynamique sur ce secteur-là.

Les grands projets, c'est terminé.

Sur les déchets également, vous avez dit un mot, vous avez dit que 2,5 M€ étaient prévus pour permettre aux EPCI d'investir dans ce secteur. Mais 2,5 M€ à l'échelle de toute la Corse pour toutes les EPCI, je crois que c'est une goutte d'eau. À titre d'exemple : l'investissement nécessaire pour la communauté de communes de la Pieve d'Ornano dans ce secteur déchets est de 1,5 M€. Alors, effectivement, vous n'y avez participé qu'à hauteur de 30 % et le reste a été financé par cet EPCI, mais 2,5 M€ pour toute la Corse, cela me semble dérisoire.

Les effectifs également, un petit point. Pierre l'a rappelé tout à l'heure, vous avez indiqué qu'il y a 4 138 agents, mais nous n'avons pas, alors que cela avait été demandé en conférence des présidents, le listing de l'ensemble de ces agents, le listing également des effectifs des offices et agences, puisqu'on voit que les dotations versées ont augmenté pour la plupart des offices et agences, et nous n'avons pas d'explications sur le personnel qui existe au sein de ces offices et agences.

Donc, aujourd'hui, on a un document très lourd, mais peu d'explications, voire des documents que l'on demande régulièrement et qui ne nous sont jamais communiqués : les plans pluriannuels sur les investissements, les listings du personnel, ce n'est quand même pas quelque chose d'incroyable à obtenir. Aujourd'hui, rien ne nous est communiqué.

Alors, effectivement, on a un budget finalement d'un conseil départemental, vous gérez le quotidien et vous avez du mal à vous projeter dans une vision sur le long terme.

On note un recul de la Corse et qui, à mon avis, sera irrattrapable.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. Vous avez la parole, M. POZZO di BORGIO.

M. Louis POZZO di BORGIO

Merci.

M. le Président de l'Assemblée de Corse,

M. le Président du Conseil exécutif,

Chers collègues,

Je voudrais tout d'abord revenir sur la qualité de ce document et remercier toutes les personnes qui ont œuvré à sa rédaction. Ce n'était pas un travail facile et je tiens à les remercier.

Il expose, de manière claire et efficace, les principaux axes budgétaires et traduit concrètement les priorités politiques validées par les Corses de manière massive lorsqu'ils ont choisi de nous porter aux responsabilités.

Avant de revenir sur les différentes interventions liées à cet exercice, un focus chiffré s'impose. Il s'impose afin que chacun, en dehors de cet hémicycle, puisse appréhender la philosophie du budget de la Collectivité de Corse.

Celui-ci s'adresse à tous, et tient compte des attentes de l'ensemble des acteurs socioéconomiques de notre territoire : du chef d'entreprise à l'élu local, tout est mis en œuvre pour une meilleure déclinaison de nos politiques publiques.

Dans un contexte économique et social particulièrement difficile, ce budget se devait de répondre à l'urgence sociale en luttant contre la précarité et en travaillant de manière transversale à la construction de nos politiques publiques, que ce soit en faveur de l'habitat, de la jeunesse, de la redynamisation du rural, ou encore de la santé.

Le socle du nouveau modèle sociétal, que nous voulons pour la Corse de demain, s'appuiera donc sur les fils conducteurs déclinés dans ce document budgétaire.

Avec 1,278 milliards de dépenses réelles consacrées à l'action publique, ce budget est construit autour de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, un choix de gestion qui n'obère en rien les engagements en matière de politique sociale auprès des populations les plus fragiles.

Le social, justement, M. le Président, nous allons y revenir.

Comment ne pas parler, lors de ce budget, de la conférence sociale où notre majorité a été la première à mettre autour de la table acteurs économiques, groupes pétroliers et malheureusement, les victimes de la précarité.

Là où le grand débat national s'enlise, nous avons déjà proposé plusieurs actions concrètes, notamment avec la création d'un panier de produits de première nécessité, avec des prix planchers et contrôlés, ou aussi, et mon ami Guy ARMANET en parlera tout à l'heure, la maîtrise du coût du carburant via un certain nombre de taxes à enlever.

Mais lorsque j'entends un certain nombre de mes collègues parler d'un manque de marqueurs politiques dans notre budget, cela me fait quand même sourire...

Je vous le disais, les dépenses de fonctionnement sont contenues avec une hausse de 2,45 % et un effort porté sur les charges à caractère général limitées à une hausse de 0,75 %.

Avec des dépenses de fonctionnement portées à 924 M€ nous sommes face à une gestion rigoureuse, puisque ce budget respecte pleinement le cadre d'augmentation annuelle fixée à 1,2 %.

Notre excédent brut, plusieurs en ont parlé, est stable et s'établit à plus de 160 M€ sur la période 2019-2021. Il permet un niveau de dépenses réelles d'investissement de près de 290 M€

Pour conserver et préserver un tel niveau d'excédent brut, des choix en matière de politique publique devront être faits par cette assemblée et toute cette assemblée.

L'investissement, je vais m'y attarder, est au niveau de celui des trois anciennes collectivités avant la fusion, ce qui permettra notamment d'améliorer les infrastructures de transport et l'aménagement du territoire, et ce, avec un recours à l'emprunt net mesuré s'établissant à 59 M€, finançant 19 % des dépenses réelles d'investissement.

L'investissement justement : on nous reproche de ne pas avoir de projets structurants. En parcourant le document, on pourra y trouver la voirie Ajaccio-Bastia, avec des créneaux de dépassement, vous en avez parlé, le désenclavement de certaines zones de vie du Niolu ou du Boziu, le désengorgement d'Aiacciu, les nouvelles voies entre Bastia et Furiani, mais aussi un projet que toute la Casinca et la plaine orientale attendent depuis près de 80 ans, à savoir l'arrivée du rail en plaine orientale.

Le très haut débit aussi, M. le Président, qui n'a jamais été développé par aucune assemblée, le voilà aussi, si je puis me permettre, sur les rails.

En fait, la vraie question qui se pose aujourd'hui et qui nous est posée est : comment faire plus avec moins de moyens et comment faire ce qui n'a jamais été fait ? C'est une bonne question.

En matière d'investissement, certains diront que nous ne sommes pas à la hauteur. Si vous permettez, je vous dirais que j'ai connu à une autre époque, quelques druides qui avaient inventé une potion magique qui est devenue maléfique, à savoir : un peu d'enrobé, beaucoup d'éclairage et la Corse avance. Il me semble que ce n'est pas cela un projet structurant, loin de là et nous verrons donc ce que nous serons capables de sortir.

Enfin, au fil des interventions, on a parlé des AP et on nous a fait le reproche de ne pas avoir fait le travail. Je serais tenté de vous dire, et vous m'excuserez la comparaison : M. le Président, je vais vous comparer à Hercule à la veille de son cinquième travail, devant les écuries d'Augias.

Certains ont empilé les AP pleines de démagogie et de populisme, à vous de les nettoyer.

Ce document budgétaire, je le disais, se veut la traduction concrète des marqueurs politiques forts qui sont les nôtres, avec notamment des actions renforcées en faveur de la langue Corse, basées sur l'éducation et la formation : je pense par exemple à la volonté de créer de nouveaux centres d'immersion linguistiques sur tout le territoire.

Notre majorité met également un point d'honneur à placer l'humain au cœur de son action, en menant une politique ambitieuse et innovante pour la jeunesse, pour les femmes et les hommes qui feront la Corse de demain, notamment à travers la déclinaison du « Pattu pè a ghjuventù ».

Enfin, comme vous avez pu le préciser ce matin, M. le Président, suite à la question de mon collègue Paulu Santu PARIGI, nous nous réjouissons tous que la territorialisation soit une des grandes priorités de ce budget. Cela permettra aux élus locaux et à l'ensemble des forces vives, de bénéficier d'un appui de la Collectivité de Corse, partout sur notre territoire, pour qu'ils puissent mener à bien leurs projets et que nous puissions travailler ensemble, au quotidien, pour construire notre pays.

Le Président TALAMONI

Merci. Guy ARMANET.

M. Guy ARMANET

Merci, M. le Président.

A mon tour, juste quelques mots. Je crois que mon collègue, Louis POZZO di BORGIO, a bien reprécisé les choses et revalidé ce que nous mettons en oeuvre depuis maintenant 3 ans.

Je voudrais donc remercier le Président de l'exécutif, l'exécutif pour accompagner cette démarche forte intéressante, au même titre que les agents qui ont beaucoup travaillé sur le sujet.

J'ai envie de vous dire, entre les rames et le journal, on peut toujours trouver un intermédiaire, mais tout un chacun, comme Jean-Martin

a pu lire le journal ce matin. Eiu, ùn l'aghju micca pigliatu à l'arrinversciu. Aghju cuminciatu pè a prima pagina.

Effectivement, vous avez rappelé certains fondamentaux, M. le Président de l'Assemblée, M. le Président de l'exécutif, qu'à mon sens, il était bon de nommer précisément pour que l'Etat sache la situation dans laquelle nous sommes, qui n'est pas désespérée. D'ailleurs, ça s'est fait de manière très courtoise avec la Préfète ici présente hier.

Enfin, pour en terminer sur le journal, pour ma part, c'est une très bonne nouvelle que de savoir que du côté de Corti, se préparent de manière unie les élections municipales par ailleurs.

J'en terminerai pour le journal parce que l'exercice est effectivement budgétaire et que je crois que nous avons autre chose à expliquer aujourd'hui, même si je serai bref.

Sur l'économie, on parle de fonctionnement, Louis l'a rappelé tout à l'heure, nous avons trouvé une situation... effectivement, je partage votre point de vue, le nettoyage des AP doit être quelque chose que nous devons faire le plus rapidement possible. Mais chacun devra en prendre la mesure et ses responsabilités. Il s'agit de supprimer des programmes qui ont été installés depuis fort longtemps et j'ose espérer que nous le ferons en connaissance de cause, sans grincements de dents, les uns et les autres. Je vous promets que nous y sommes prêts et nous nous sommes préparés.

D'ailleurs, je me permets de préciser que les AP n'ont augmenté que de 8 % cette année. On peut y voir le verre à moitié vide ou à moitié plein, mais quoi qu'il en soit, pour ma part, je le verrai à moitié plein.

En matière d'investissement, j'ai envie de vous dire aussi que nous avons réalisé, ni plus, ni moins cette année, peu ou prou, ce qu'avaient réalisé les trois collectivités ensemble l'année dernière. Il me semble que nous sommes plutôt en phase avec ce que nous souhaitons faire, même si le fait de mettre en oeuvre la Collectivité de Corse est problématique, pose des problèmes. Nous en sommes conscients, tout le monde en est conscient, mais nous travaillons pour que les choses s'améliorent.

Enfin, des sources d'économie sur le fonctionnement, bien sûr que nous devons continuer, nous y atteler et en faire. Mais j'aurais voulu vous dire que nous avons à mon sens deux passerelles que nous n'avons

pas complètement explorées en matière de recettes. Là, je me rapprocherai du travail effectué par l'ATC et Nanette MAUPERTUIS, je le disais dans le débat d'orientations budgétaires, je crois qu'il est important, aujourd'hui, que nous nous tournions vers l'Europe. Il y a effectivement quelques mannes financières à récupérer d'autant plus importantes que nous avons des projets structurants à mettre en oeuvre partout, sur toute l'île et je crois que l'accompagnement sera à la hauteur.

Enfin, troisième point, une autre piste de recettes. J'ai entendu parler de TGAP, François ORLANDI, M. CECCOLI, la TGAP ne réside pas uniquement sur la taxe des carburants, je tiens à le préciser. D'ailleurs, j'avais moi-même déposé une motion qui reviendra probablement à la session prochaine, juste pour vous dire que la TGAP est la taxe générale sur les activités polluantes. Elle est payée par les entreprises et les collectivités locales dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants. Je veux en venir où ? Vous l'avez compris, il s'agit des déchets.

Aujourd'hui, sur les déchets, je considère qu'il y a une manne financière qui oscille entre 5,5 M€ et 10 millions que la Collectivité de Corse doit absolument récupérer. Puisque nous polluons notre territoire, il n'est pas nécessaire d'alimenter le budget général de l'Etat, de l'ADEME et ce qui reste, va dans les caisses du budget général de l'Etat. Ce n'est pas acceptable.

Enfin, chacun verra dans le rattrapage fiscal annoncé par Mme BOZZI, probablement une équité parce que s'il s'agit de fiscalité, ça veut dire que tous les contribuables de Corse sont impactés. Vous pouvez dire que c'est injuste et qu'uniquement ceux d'Ajaccio ont été pénalisés. Certes, mais c'est une équité, c'est une remise à niveau des choses qu'il fallait faire. Je crois que c'est important.

Le groupe « Femu a Corsica » est favorable bien évidemment au budget que vous avez présenté.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. La parole au Président du Conseil exécutif pour un mot de réponse à ces quelques interpellations qui étaient généralement élogieuses. Donc, je pense que vous pourrez donc être concis, peut-être...

Le Président SIMEONI

D'abord, puisque ça a été fait par tout le monde, adresser à mon tour mes remerciements et mes compliments à celles et ceux qui, dans les services, ont travaillé à ce budget, bien sûr la DGA, Mme FOLACCI, les DGA qui sont présents et qui ont assisté à nos débats, le DGS bien évidemment, les élus aussi. Et puis, sous les DGA et les DGS, l'ensemble des directeurs, l'ensemble des services parce que c'est quand même un travail considérable. C'était le premier budget de plein exercice et je pense qu'il faut être dedans pour bien mesurer ce que cela représente en termes de complexité technique. Donc, merci. Ça a été dit aussi, y compris par les membres de l'opposition, d'un point de vue de la forme, d'un point de vue de la présentation, de la clarté, de la lisibilité, c'est un document, me semble-t-il, remarquable.

Très brièvement, je prie les intervenantes ou intervenants qui ont parlé, que je ne citerai pas, de bien vouloir m'excuser si cela devait arriver. Je ne veux pas allonger trop les débats, je les reprends quand même dans l'ordre.

François ORLANDI, une inquiétude sur la question de l'inventaire physique. Cet inventaire physique va être réalisé et il est en train de l'être, premièrement. Il vous sera bien sûr communiqué ainsi que son évaluation.

Deuxièmement, nous sommes très attachés à la qualité comptable. Nous avons d'ailleurs institué une direction sur cette question des comptes. Je rappelle que lors de la précédente mandature, nous avons présenté une délibération qui avait permis de régulariser pour près de 850 M€ d'écritures sur le bilan de la Collectivité. Donc, nous travaillons de façon constante et soutenue à la fiabilisation des comptes.

Concernant la neutralisation, je me suis rapproché pendant vos explications et votre intervention des services qui m'ont indiqué que les pratiques étaient orthodoxes, ce que vous n'avez pas contesté, et qu'en l'état, elles ne faisaient pas courir de risques du tout, ni directs, ni indirects, à notre construction comptable. Donc, nous pouvons aussi avoir une discussion technique pour approfondir ce point.

Sur le reste, je retiens que globalement à l'image de votre groupe, vous avez choisi d'opter pour une abstention que je considère bienveillante.

Mais vous me direz si je vais trop loin, en tout cas, c'est comme ça que je l'interprète et je vous en remercie, bien sûr.

En ce qui concerne u nostru amicu, Pierre GHIONGA, déçu, je n'aime pas quand vous êtes déçu, Pierre. Je vais essayer de tempérer votre déception. Vous avez pris l'exemple breton qui m'a frappé, voire traumatisé et que j'ai relativisé pendant le temps de la discussion à travers deux éléments.

D'abord, la région Bretagne a beaucoup moins de compétences que la Collectivité de Corse. Donc, dès lors que dans un budget global, on doit exercer plusieurs compétences, forcément ça réduit d'autant. Par exemple, la compétence que nous avons en commun, c'est-à-dire les financements pour la langue. Premier élément : si la Bretagne devait financer autant de compétences que nous, peut-être qu'elle serait conduite à diminuer la part du soutien à la langue dans son budget. Mais, ça n'est pas l'argument essentiel et celui-là ne vous convient pas.

Par contre, il y en a un autre. J'ai regardé sur internet : 7,4 M€ au budget pour la Bretagne, mais quand même 4,7 millions d'habitants. Nous, 3,2 M€ pour 330 000 habitants. J'exclue pour la commodité du calcul les Corses de l'extérieur parce que pour l'instant, ils ne sont pas directement concernés par notre politique de la langue, ils ont vocation à l'être. Si on fait donc un ratio par habitant, la Bretagne consacre 1,57 € par habitant et nous, 9,69 €, donc 8 fois plus. J'espère que vous êtes moins déçu !

Mais ce qui compte, c'est de réussir à renforcer notre politique, à l'élargir dans le système éducatif et en dehors, dans la société. Je crois que nous avons quand même augmenté de plus de 35 % les crédits, cette année. J'espère qu'ils seront consommés et donc, c'est un appel à la mobilisation générale que je lance. Sur ce point-là, nous serons d'accord.

Sur les interventions d'Anne TOMASI et Jean-François CASALTA, Petr'Antone TOMASI, bien sûr, rien ajouter ni à retrancher, sauf à remercier les différents orateurs de leur soutien, mais aussi des précisions qu'ils ont apportées et des arguments qu'ils ont développés.

En ce qui concerne l'opposition, l'intervention de M. LACOMBE, oui, la difficulté, elle est là, on ne la conteste pas. Elle existe.

Ensuite, de façon générale, je pense que nous sommes dans une équation qui est difficile, on le sait, elle l'était avant mais elle l'est encore plus aujourd'hui. Il y avait plus de soutiens directs financiers de l'Etat, il y a quelques années. Aujourd'hui, nous faisons aussi avec la nécessité d'aller vers cette réflexion. François-Xavier CECCOLI disait « comment on peut faire ? ». Oui, il va falloir essayer de diminuer les dépenses de fonctionnement. Mais vous savez que c'est un exercice qui est difficile.

Sur la question du personnel, il en a été fait référence également par Valérie BOZZI. D'abord, je n'ai pas été saisi officiellement de cette demande, je n'ai pas de courriers à ma connaissance. De toute façon, je vous communiquerai tout ce qui est communicable. Sur les agences et offices, il n'y a pas d'augmentation des dépenses salariales. En ce qui concerne les dépenses de personnels, elles ont augmenté mais elles ont augmenté pour des raisons qui sont tout à fait objectives et explicables. Il y a globalement une diminution, y compris en intégrant le fait que nous avons intégré ADAL 2B, le CRIJ et le GIP Corse compétence. Ça fait 29 emplois. Il y a 40 en moins et si on ajoute ces 29 emplois, ça fait 69. Donc, on a diminué.

Il ne faut pas que la diminution des postes se fasse au détriment de la qualité du service public ni au détriment des conditions de travail des agents.

Deuxième difficulté, il y a des secteurs où on a besoin de monter en compétence. Si le recrutement interne ne suffit pas à identifier la compétence, on est obligé de recruter à l'extérieur. Là, forcément ça augmente la masse salariale. Je vous ai cité certains services qui sont en difficulté. Je reprends cet exemple parce qu'il est marquant : aujourd'hui, les services juridiques de la Collectivité de Corse, c'est 9 personnes, 1 ou 2 cadres A, ce n'est pas possible de fonctionner comme ça, vous le comprenez. Donc, on fait des appels à candidature interne, mais à un moment donné, si on n'arrive pas à trouver en interne, il faut aller vers l'extérieur. De ce côté-là, on est sur une trajectoire qui est sérieuse.

Le nettoyage des autorisations de programme, ça se fera en juin. C'est un travail qui est fait de façon constante.

Après il y a eu Jean-Martin MONDOLONI, je ne reviendrai pas sur sa présentation agréable. On est prêts à aller à tous les débats dès lors qu'on nous permet de poser des questions que nous considérons importantes, voire essentielles et qu'on a une chance d'avoir des réponses.

Je verrai celui de 16 h 30, on était en session, il y avait un débat entre Emmanuel MACRON et des enfants de CM2, on verra s'il a apporté des réponses satisfaisantes à leurs questions. Mais en ce qui nous concerne, on a beaucoup de questions à poser et pour l'instant, malheureusement, on n'a pas eu les réponses que nous espérions et cela crée un problème politique.

On n'est pas dans une logique de recherche de rapport de force avec l'Etat. Je ne le pense pas. Nous l'avons démontré lors de la mandature précédente alors même que sur des questions fondamentales, l'Etat n'a pas voulu avancer. Nous avons essayé de trouver des points d'équilibre dans des domaines importants qui ne relevaient pas de revendications qui sont pourtant essentielles, nous avons pu avancer. Aujourd'hui, très sincèrement, notamment depuis l'élection du président de la République, nous avons l'impression qu'il n'y a pas cette volonté d'échanger avec nous et il n'y a pas de signes positifs jusqu'à aujourd'hui, malheureusement, qui nous conduisent à revenir sur cette analyse.

Je voulais simplement dire, parce que ça a été écrit aussi et on lit bien sûr vos articles avec intérêt, que sur le site Internet, vous avez dit que, avant, (vous l'avez écrit et je ne veux pas trahir), le ratio entre l'investissement et fonctionnement, c'était 56,44 et il serait passé maintenant à 75,25. Ça a été repris par Jean BAGGIONI sur RCFM, l'ancien Président du Conseil exécutif de Corse, je pense que vous avez dû en parler avec lui. C'est vrai, sauf que vous n'avez pas intégré le fait que 72,28, c'est le ratio après la fusion. Il faut comparer ce qui est comparable. Lorsqu'on était au temps de la Collectivité territoriale, c'était 56,44 en 2010 ou avant et c'était à 2 près, la même chose. Donc, nous n'avons pas inversé, ni modifié de façon sensible le ratio entre l'investissement et le fonctionnement. Le ratio, ça a toujours été de 2002 jusqu'à 2017, pour la Collectivité territoriale de Corse, lorsqu'il y avait 1 € pour l'investissement, il y en avait 2 pour le fonctionnement. Ça n'a pas varié de façon sensible.

Aujourd'hui, ça a changé parce qu'on a intégré les deux conseils départementaux où les dépenses de fonctionnement sont beaucoup plus importantes. Je pense que c'était une erreur ou une approximation de votre part. Je ne peux pas imaginer un seul instant que vous ayez été sur ce point de mauvaise foi, cela ne vous ressemble pas !

Jean-Charles, j'ai répondu tout à l'heure sur la question de l'Etat. Je note donc votre abstention bienveillante.

Pour répondre à François-Xavier sur la question de la diminution relative des crédits sur le routier, oui, mais on est sur une enveloppe globale d'infrastructures qui est environ de 100 M€ et qui n'a pas bougé depuis 2016, si on ajoute avant les conseils départementaux et la Collectivité de Corse. Pourquoi ? Parce qu'on a fait des investissements lourds dans le domaine aéroportuaire (par exemple Figari), on a dû aussi mettre notre ticket sur le financement du très haut débit et il a fallu donc, diminuer un peu sur les routes. Mais il va falloir repartir aussi, notamment sur les routes départementales. Donc, ça pose la question de trouver des ressources.

J'ai répondu à Valérie BOZZI en quelques mots. Je pense qu'on a dit les choses de façon très claire. On aurait pu augmenter par exemple la taxe sur les produits énergétiques. On ne l'a pas fait, on a eu un processus d'harmonisation ; les uns paient un peu plus, mais les autres paient un peu moins. C'est une logique d'équité, ça a été souligné par Guy ARMANET et Louis POZZO di BORGIO que je remercie pour leur intervention. Il faudra creuser du côté de la territorialisation de la TGAP, c'est certain, il y a une ressource potentielle.

Pour le reste, je crois qu'on est en train de construire véritablement le socle de notre projet. On le fait avec un certain nombre de difficultés, de contraintes, peut-être de lenteurs qui sont inhérentes à l'exercice. Mais je crois que la Corse est en train de changer.

Un dernier mot, l'innovation dont vous me faisiez le reproche de ne pas l'être, suffisamment innovant. Je rappelle que nous avons organisé une direction générale adjointe en charge de l'innovation pour essayer précisément d'irriguer l'ensemble de notre action administrative en interne et notre rapport à la société corse de tout ce qui se pense ou ce qui se fait et qui est innovant dans le domaine de l'action publique. Donc, il y a une volonté politique qui est une volonté politique forte.

Je termine sur l'énergie. L'énergie, c'est un enjeu. Vous avez eu l'air de dire que nous n'étions pas assez hardis. Je pense que nous devons aller le plus loin et le plus vite possible, notamment dans le domaine des ENR, mais en ayant aussi en tête qu'il y a la nécessité d'assurer la sécurité de l'approvisionnement énergétique, il y a une équation financière à trouver notamment dans le cadre de la discussion à mener avec l'Etat sur le cas de compensations inhérentes aux zones non interconnectées. Il y a de ce côté-là véritablement une volonté forte dans ce domaine, mais pas seulement, d'aller le plus vite et le plus loin possible. Si nous sommes d'accord sur

cette vision et sur cette intention, je ne doute pas que sur ce point-là comme sur d'autres, nous réussirons à trouver des points d'accord.

Le Président TALAMONI

Merci. Bien. Nous allons examiner les amendements.

M. Petr'Antone TOMASI

Président, afin de pouvoir ajuster techniquement certains des amendements de la majorité, nous souhaiterions une suspension de séance de 10 minutes. 10 minutes, c'est promis, dit mon collègue Hyacinthe VANNI. Moi, j'ai dit 10 minutes !

Le Président TALAMONI

10 minutes, dans 10 minutes, on reprend. La parole du Vice-président de l'Assemblée est engagée !

La séance est suspendue à 20 h 05. Elle reprend à 20 h 28.

Le Président TALAMONI

Regagnez vos places, s'il vous plaît.

Nous allons examiner les amendements déposés par le Conseil exécutif à son propre rapport.

M. le Président du Conseil exécutif, voulez-vous présenter votre amendement. Il n'a pas l'air de vous inspirer. Vous pouvez le présenter, l'économie générale, je crois que tout le monde l'a sous les yeux.

Amendement n° 1 déposé par le Conseil exécutif

Le Président SIMEONI

Il y a un amendement qui concerne à la fois la section d'investissement et la section de fonctionnement.

En ce qui concerne la section d'investissement, il y a une modification sur les dépenses en AP, une augmentation de 450 000 € sur la compétence « prévention contre les incendies » et une AP d'un montant de 1,7 M€ sur « l'aéroport MOA » qui s'inscrit dans le cadre des

infrastructures portuaires et aéroportuaires, une inscription complémentaire qui permettra d'abonder les opérations existantes faisant l'objet d'aléas, notamment aéroport de Calvi, aéroport de Figari. Donc, une augmentation du montant total des AP nouvelles inscrites au BP 2019.

En section de fonctionnement, une AE « équipements collectifs communaux » qui s'inscrit dans le cadre de l'axe 3. Il s'agit d'autoriser une subvention exceptionnelle d'un montant de 41 000 € au SIVU San Climenti dans le cadre du maintien du regroupement pédagogique – on parle d'écoles – des communes de Campile, Crucicchia et Ortiporiu. C'est important parce que ça va permettre de continuer la desserte de transport scolaire dans la région. Pour ces trois communes, ça a une importance extrême aussi bien pour les maires que pour les parents d'élèves et les populations concernées.

Aussi, une AE sur les ports et aéroports avec une augmentation de 200 000 €

Le Président TALAMONI

Cet amendement, s'il ne soulève pas de difficultés particulières, nous allons le mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement du Conseil exécutif est adopté.

POUR : les groupes « Corsica libera », « Femu a Corsica », « Partitu di a nazione corsa »

Non-participation : le groupe « Per l'Avvene »

Abstention : les groupes « Andà per Dumane », « La Corse dans la République ».

Ensuite, il y a les amendements présentés par Petr'Antone TOMASI au nom du groupe « Corsica libera ». Est-ce que vous voulez les présenter, M. le Président du groupe ?

Amendement n° 2 déposé par Petr'Antone TOMASI au nom du groupe « Corsica libera ».

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président.

D'abord une remarque de forme. C'est un amendement ainsi que les suivants présentés par les groupes « Corsica libera », « Femu a Corsica » et « Partitu di a nazione corsa ».

Cet amendement a pour objet, c'est l'amendement n° 2, d'inscrire en autorisations de programme 25 000 € pour le lancement et la réalisation de la 2^{ème} phase du projet Paoli-Napoléon dont notre Assemblée a eu l'occasion de débattre à de nombreuses reprises, cette demande ayant été validée par le comité de pilotage idoine. Donc, il y a un sous-amendement qui consiste simplement à retrancher les 25 000 € de CP, ce qui a pour conséquences dans le tableau final, à maintenir le montant total des CP sur le programme N 4415 « Patrimoine-études » à 80 000 au lieu de 105 000 €

Le Président TALAMONI

Cet amendement ayant été présenté, je vais quand même demander l'avis de l'exécutif, je suppose qu'il est favorable ? Il est favorable.

Je mets ce sous-amendement aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

POUR : les groupes "Corsica libera", "Femu a Corsica", "Partitu di a nazione corsa"

Non-participation : le groupe "Per l'Avvene"

Abstention : les groupes « Andà per Dumane », « La Corse dans la République ».

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

POUR : les groupes "Corsica libera", "Femu a Corsica", "Partitu di a nazione corsa"

Non-participation : le groupe "Per l'Avvene"

Abstention : les groupes « Andà per Dumane », « La Corse dans la République ».

Amendement n° 3 déposé par les groupe « Corsica libera », « Femu a Corsica », « Partitu di a nazione corsa ».

M. Petr'Antone TOMASI

C'est de nouveau un amendement présenté par les 3 groupes de la majorité territoriale ainsi que nous y faisons référence à l'occasion de notre intervention dans le cadre du débat général.

L'amendement propose d'ajouter comme nouvelle AP pour l'année 2019, à la page 200 du rapport, à la suite des « études « air, énergie, climat », OREGES, hydrogène, éolien en mer, puits de carbone ».

Il y a une petite modification de forme que je vous soumetts :

« La réalisation d'une étude de faisabilité ayant pour objet de définir les potentialités, conditions et moyens d'atteindre l'autonomie énergétique avant le terme fixé dans le SRCAE, soit 2050, l'étude devant être livrée au plus tard avant la fin de l'année ».

La proposition chiffrée est d'ajouter : « une AP de 100 000 € ». Etant entendu, ainsi que ça avait été dit, que le cahier des charges et le pilotage seront assurés en interne par la Collectivité et l'AUE.

Donc, il y a un sous-amendement au niveau de la forme de l'amendement.

Le Président TALAMONI

Je demande l'avis de l'exécutif ? Favorable.

Je mets le sous-amendement aux voix Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

POUR : les groupes "Corsica libera", "Femu a Corsica", "Partitu di a nazione corsa"

Non-participation : le groupe "Per l'Avvene"

Abstention : les groupes « Andà per Dumane », « La Corse dans la République ».

Je mets l'amendement ainsi sous-amendé aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 3 est adopté.

POUR : les groups “Corsica libera”, “Femu a Corsica”, “Partitu di a nazione corsa”

Non-participation : le groupe “Per l’Avvene”

Abstention : les groupes « Andà per Dumane », « La Corse dans la République ».

Nous passons à l'amendement n° 4. Hyacinthe VANNI le présente. Vous avez la parole.

Amendement n° 4 déposé par les groupes « Corsica libera », « Femu a Corsica », « Partitu per a nazione corsa ».

M. Hyacinthe VANNI

Il s'agit de la politique N 43, la compétence B 431, le programme 4313, diffusion linguistique.

Il était prévu 500 000 € en AE et 500 000 € en CPF.

La proposition d'amendement est d'ajouter en AE 300 000 € pour la structuration di « e case di a lingua », ce qui donnerait en AE 800 000 € et les crédits de paiement identiques à 500 000 €

Le Président TALAMONI

Très bien. Je vous remercie. Là aussi, je suppose que l'exécutif est favorable ? Oui.

Je mets aux voix cet amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 4 est adopté.

POUR : les groups “Corsica libera”, “Femu a Corsica”, “Partitu di a nazione corsa”

Non-participation : le groupe “Per l’Avvene”

Abstention : les groupes « Andà per Dumane », « La Corse dans la République ».

Qui présente l'amendement n° 5 ? Mme TOMASI.

Amendement n° 5 déposé par les groupes « Corsica libera », « Femu a Corsica », « Partitu per a nazione corsa ».

Mme Anne TOMASI

Sò eiu, ò Sgiò Presidente. À ringrazià vi.

Cume l'aghju dettu quandu aghju fattu a mo intervezione nant'à u prughjettu pè a lingua corsa, ùn ci n'hè mai abbastanza.

Dunque pè a furmazione di l'insignamentu in lingua corsa, dumandemu un'autorisazione di ingasgià un AE, diceraghju, di 200 000 € supplementarii pè l'associu di e furmazione in lingua corsa.

C'hè un suttu-amandamentu postu chì a cunvenzione cù l'università nant'à a lingua ùn hè micca pronta, prupunemu di rimendà l'AP di 500 000 € à u prughjettu supplementariu. Dunque caccia « ajouter en AP 500 000 € » è mudificà u tavulellu di fine chì l'AP fermanu à 500 000 € previsti.

Dunque, aghjustà 200 000 € pè l'associi NAI.

À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Bien. Je mets aux voix le sous-amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

POUR : les groups “Corsica libera”, “Femu a Corsica”, “Partitu di a nazione corsa”

Non-participation : le groupe “Per l'Avvene”

Abstention : les groupes « Andà per Dumane », « La Corse dans la République ».

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

POUR : les groups “Corsica libera”, “Femu a Corsica”, “Partitu di a nazione corsa”

Non-participation : le groupe “Per l'Avvene”

Abstention : les groupes « Andà per Dumane », « La Corse dans la République ».

Nous allons mettre aux voix le rapport ainsi amendé et sous amendé. Le budget : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le budget ainsi amendé est ADOPTE ¹²

POUR : les groupes “Corsica libera”, “Femu a Corsica”, “Partitu di a nazione corsa”

Non-participation : le groupe “Per l’Avvene”

Abstention : les groupes « Andà per Dumane », « La Corse dans la République ».

Il nous reste peut-être quelques minutes avant le dîner. On pourrait essayer de passer quelques rapports dont la présentation promet d'être brève.

On me propose le foncier. C'est un rapport reporté de la dernière session, rapport n° 015. Mme la conseillère exécutive, vous avez la parole.

FUNDIARIU / FONCIER

*** Rapport n° 015 : Régularisation foncière de l'emprise de l'ancienne voie ferrée cadastrée A 629 sur six parcelles situées sur la commune de TALASANI**

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Effectivement, une régularisation foncière. Une fois de plus, des difficultés avec des propriétaires privés quant à la délimitation de propriété de différentes parcelles et des litiges entre les époux MAJOREK. Je vais peut-être éviter de faire tout le détail.

En tout cas, on vous demande ce soir d'accepter une régularisation foncière sur une session d'une emprise totale de 609 m² qui

¹² Délibération N° 19/077 AC

est issue de l'ancienne voie ferrée sur la commune de Talasani, laquelle emprise est répartie sur 6 parcelles avec différents copropriétaires.

C'est une régularisation qui est importante et un contentieux qui dure depuis 2009.

Le montant, je vous le précise quand même, du prix de vente de cette parcelle de 600 m² est de 1 218 €

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la conseillère exécutive. Il y a un avis écrit de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

La présidente Nadine NIVAGGIONI a souhaité savoir si la présente régularisation entraînait des conséquences sur le projet d'extension du chemin de fer.

En premier lieu, Mme Muriel LESLING, *Directrice de la gestion foncière*, a indiqué que la présente régularisation n'avait aucune incidence sur le futur projet d'extension dont le tracé est envisagé sur d'autres parcelles de nature agricole.

Elle a ajouté que le rapport présenté avait fait l'objet d'une validation du président de la SAEML des Chemins de Fer de la Corse ainsi que de la conseillère exécutive en charge des infrastructures de transports.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI, rejointe par Mme GIOVANNINI, s'est dite surprise par le faible montant de l'estimation des parcelles (2€m²).

Rappelant que le domaine public est inaliénable, la présidente Nadine NIVAGGIONI, quant à elle, a estimé surprenante l'action des services du cadastre qui a conduit à modifier une parcelle du domaine public en domaine privé.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a aussi un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Nous allons demander si quelqu'un veut prendre la parole ? Non.

Je mets aux voix le rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹³

Le rapport que nous allons examiner concerne les programmes contractualisés. Qui présente ce rapport ? Mme MAUPERTUIS, vous avez la parole.

**PRUGRAMMI CUNTRATTUALIZATI / PROGRAMMES
CONTRACTUALISES**

*** Rapport n° 079 : Convention relative aux modalités de mise en œuvre des activités réalisées par la Collectivité de Corse dans le cadre du projet européen FinMED**

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

Merci, M. le Président.

C'est un rapport qui a pour objet d'autoriser le Président du Conseil exécutif à signer toutes les conventions entre la Collectivité de Corse et différents partenaires participant au programme FinMED. En l'occurrence, il s'agit d'approuver le projet de convention qui va lier la région Sud, ex-PACA, la Collectivité de Corse et le groupement Sirius/KPMG, pour la mise en oeuvre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la désignation d'un contrôleur financier de premier niveau.

J'explique, comme je l'ai fait en commission, ce qu'est FinMED. FinMED est un projet financé dans le cadre du programme transnational INTERREG MED. On va au-delà de la coopération transfrontalière avec

¹³ Délibération N° 19/078 AC

l'Italie. Ça couvre tout le bassin méditerranéen ouest. Le leader du projet est la région Piémont.

Pour la France, le responsable est la région Sud, donc PACA.

Ce projet concerne le financement de l'innovation pour la croissance verte. Il a pour objectifs principaux : la mise en place d'instruments financiers utilisés pour l'innovation mais uniquement dans les secteurs de croissance durable, c'est ce qu'on appelle les secteurs verts.

Il s'agit en fait de recenser l'ensemble des dispositifs financiers un peu originaux qui permettent de financer des innovations dans le domaine de la croissance verte portée par les entreprises. On est sur l'identification d'outils financiers permettant de préparer la prochaine programmation post 2020.

Aujourd'hui, dans le cadre de ce projet, on identifie tous les dispositifs qui existent, on fait de la capitalisation, on fait du transfert de connaissance. La région Piémont est particulièrement dynamique dans ce domaine-là. Ensemble, nous sommes 14 régions et partenaires au total. Nous apprenons et nous faisons du transfert de connaissance et nous allons surtout tester auprès d'un certain nombre d'entreprises la mise en place de ce type de dispositif.

Je précise que, dans tous programmes européens, il y a ce qu'on appelle des « work package », la Corse a la responsabilité d'une tâche particulière qui est le test auprès d'entreprises qui travaillerait dans le domaine de la croissance verte, que ce soit dans le domaine énergétique, dans le domaine du traitement des déchets, de la gestion de l'eau ou dans le domaine de l'éco-innovation.

L'Union européenne finance le projet à hauteur de 85 %. Le total du projet, c'est plus 3,6 millions, 3,655 629 € La Collectivité recevra un peu plus de 300 000 €, 318 000 € exactement, c'est la partie « Corse » du projet qui s'étendra sur 42 mois.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de ce projet, il est nécessaire de certifier l'ensemble des factures qui sont produites par les partenaires. C'est la région ex-PACA qui a en charge cette certification. Elle a choisi de sous-traiter cette certification par le biais d'une convention avec Sirius/KPMG.

Tous les partenaires doivent signer la fameuse convention.

Il vous est demandé d'autoriser le Président à signer cette convention pour permettre la certification des factures qui seront produites.

Voilà ce que je peux vous dire sur ce programme et sur la nécessité de délibérer sur la convention entre PACA, la Collectivité de Corse et Sirius/KPMG.

Je vous remercie de votre attention et je vous prie d'en délibérer.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la conseillère exécutive.

Il y a deux avis oraux, l'un de la commission des affaires européennes, l'autre de la commission des finances. Mme MOSCA, vous avez la parole.

Mme Paola MOSCA

La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

La commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Un'avisu in favore dinò.

Le Président TALAMONI

Va bè.

Nous allons demander s'il y a des demandes de prise de parole ? Non. Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁴

¹⁴ Délibération N° 19/079 AC

Rapport suivant. C'est le Président du Conseil exécutif qui va nous présenter ce rapport. Vous avez la parole.

SISTEMI D'INFURMAZIONE / SYSTEMES D'INFORMATION

* **Rapport n° 054** : **Protocole transactionnel entre la Collectivité de Corse et la société Gfi Progiciels**

Le Président SIMEONI

Un point d'ordre simplement, avec une bonne nouvelle qui nous vient d'Occitanie où le conseil régional vient en séance plénière d'adopter un vœu en faveur de la libération des prisonniers politiques catalans. Je suis heureux d'apprendre cette nouvelle et de vous la communiquer. Visca Catalugna ! Un bonjour amical à la présidente Carole DELGA et à notre ami Gérard ONESTA et à tous nos amis catalans.

Protocole transactionnel au nord comme au sud, protocole transactionnel entre la Collectivité de Corse et la société Gfi Progiciels.

C'est un dossier où il y avait un marché qui était arrivé à expiration, c'était au moment de la perspective de constitution de la nouvelle Collectivité de Corse. Il y a donc eu une facture qui a été émise hors marché.

Il s'agit aujourd'hui de régulariser, puisque la prestation a été effectuée, dans le cadre d'un protocole transactionnel comme nous avons déjà eu l'occasion d'en présenter et d'en régulariser, afin de pouvoir payer ce fournisseur.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Favorable. Il n'y a pas de demandes de prise de parole et je mets donc aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁵

Rapport suivant n° 66. Je crois que c'est le Président du Conseil exécutif qui présente ce rapport.

*** Rapport n° 066 : Constitution d'un groupement de commandes entre la Collectivité de Corse et ses Agences et Offices**

Le Président SIMEONI

C'est un exercice de rationalisation et de recherche d'économie d'échelle. Il s'agit d'un marché qui concerne les implicatifs de gestion financière et de gestion des ressources humaines qui va être étendu depuis la Collectivité de Corse à l'ensemble des agences et offices. Il y a aura donc un groupement de commandes entre la Collectivité de Corse et ses offices, la Collectivité de Corse assurant le rôle de coordonnateur dudit groupement.

Le Président TALAMONI

Merci. Avis oral de la commission des finances ? Favorable.

Pas de demandes de prise de parole. Je mets ce rapport aux voix Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁶

Rapport suivant n° 52. Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

CULTURA - CULTURE / PATRIMONIU – PATRIMOINE

¹⁵ Délibération N° 19/080 AC

¹⁶ Délibération N° 19/081 AC

* **Rapport n° 052 : Opération de désherbage et post-désherbage des collections des Médiathèques Territoriales de Prêt Pumonte et Cismonte**

Mme Josepha GIACOMETTI.

Merci, M. le Président.

Dans le cadre de leur mission, les bibliothèques doivent proposer à leurs usagers des collections régulièrement renouvelées, attrayantes et en bon état.

Donc l'opération de désherbage couramment pratiquée en bibliothèque publique consiste à retirer des documents des fonds et fait partie intégrante de la politique documentaire.

Le désherbage en bibliothèque est indispensable pour mener à bien une politique d'acquisition, une valorisation de l'ensemble des collections.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Oui, Président, avis favorable. Non-participation de Mme COGNETTI Catherine.

Le Président TALAMONI

Nous en prenons acte.

S'il n'y a pas de demandes de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁷

¹⁷ Délibération N° 19/082 AC

Rapport suivant concernant l'agriculture. M. MORTINI n'est pas là. C'est vous qui le remplacez, vous avez la parole.

AGRICULTURA - FURESTE / AGRICULTURE – FORÊTS

* **Rapport n° 053 : Laboratoire d'analyses Cismonte de la Collectivité de Corse - Réduction tarifaire prestation analytique prophylaxie ovins/caprins - Recherche Brucellose**

M. Xavier LUCIANI

Merci.

Je prends la place de mon collègue de l'ODARC pour vous dire que c'est un rapport qui concerne la recherche notamment dans les troupeaux ovin et caprin de la brucellose (prise de sang, etc.) pour l'agnele, l'alevate.

Simplement la Collectivité de Corse prend en charge une partie de la dépense de l'éleveur à hauteur de 1 € sur les 2 € de sa participation. Il est demandé à nos laboratoires d'analyses de faire une remise sur le coût des analyses faites dans les troupeaux de Haute-Corse où il y a à peu près 35 000 têtes réparties sur l'ensemble du territoire.

Je rappelle qu'il y a déjà la même initiative en Corse-du-Sud. Eccu !

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Merci, M. le Président.

Souhaitant disposer d'une précision par rapport au contexte et rappelant les nombreuses inquiétudes nées notamment de la présence de la peste porcine en Sardaigne, M. ORLANDI s'est interrogé sur la contribution de la Collectivité de Corse sur ce sujet.

Les services du laboratoire Cismonte ont répondu que le laboratoire y participait. A ce titre, il justifie l'augmentation de l'investissement du laboratoire par la nécessité de mettre en place la nouvelle analyse.

J'ai souhaité savoir quels étaient les tarifs pratiqués en Corse-du-Sud. Les services ont répondu que les tarifs de Corse-du-Sud étaient identiques.

La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁸

Il n'y a plus de rapports susceptibles d'être présentés. Nous avons 5 minutes. On peut mettre ces minutes à profit ou alors, nous allons diner et nous revenons 5 minutes avant.

Rendez-vous à 22 h.

La séance est suspendue à 20 h 56. Elle reprend à 22 h 32.

Le Président TALAMONI

La séance est reprise.

Rapport n° 86. Vous le présentez, M. le Président du Conseil exécutif. Vous avez la parole.

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION
GENERALE**

¹⁸ Délibération N° 19/083 AC

*** Rapport n° 086 : Mise à disposition à titre gratuit de locaux à Portivechju par la Collectivité de Corse au profit de l'Association « Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur de la Corse-du-Sud »**

Le Président SIMEONI

C'est une demande ancienne des restos du coeur qui avaient des difficultés pour trouver un local leur permettant d'assurer normalement leur activité.

Il se trouve que nous avons un bien qui correspondait à leur besoin avec un local et également un parking extérieur, un local de 242 m² et un parking de 1 712 m².

Un avis de valeur des domaines a fixé la valeur locative du bien à 14 800 €

Nous vous proposons de mettre à disposition à titre gratuit ces locaux au profit des restos du cœur, à charge pour l'occupant d'assumer l'ensemble des travaux d'entretien relatifs au bien mis à disposition.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Il y a un rapport de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable, Président.

Le Président TALAMONI

Il y a un rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Egalement favorable.

Le Président TALAMONI

Je soumets l'urgence. Nous allons voter sur l'urgence. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'urgence est reconnue à l'unanimité.

Je mets aux voix le rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁹

Rapport suivant est le rapport n° 64. M. le Président du Conseil exécutif, vous présentez ce rapport, je suppose ?

GESTIONE DI U PERSUNALE / GESTION DU PERSONNEL

*** Rapport n° 064 : Modification du tableau des effectifs (mars 2019)**

Le Président SIMEONI

C'est un rapport assez complet auquel je vous renvoie avec des créations de postes qui correspondent à un certain nombre de besoins, étant précisé que les postes devenus inopérants à l'issue de la procédure de recrutement seront supprimés du tableau des effectifs. Si l'un des postes ouverts devait être occupé par un agent non titulaire, la rémunération allouée serait conforme à celle que percevrait un fonctionnaire et à la même ancienneté professionnelle dans le cadre d'emploi correspondant.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

M. LACOMBE s'est interrogé sur la nécessité de créer des postes relevant de la catégorie C au regard du nombre de fonctionnaires présents au sein de la Collectivité. Il a précisé qu'il serait souhaitable de pourvoir ces postes par redéploiement interne sans avoir à en créer de nouveaux.

Les services ont répondu que la création était rendue nécessaire, afin de pouvoir positionner, dans le cadre de la mobilité interne, des agents relevant actuellement du cadre d'emplois des adjoints techniques des établissements

¹⁹ Délibération N° 19/084 AC

d'enseignement ; cadre d'emplois spécifique aux personnels affectés au sein des établissements d'enseignement.

Concernant les autres créations de postes de catégorie C, elle précise qu'il s'agit de procéder à des régularisations de situation, notamment des départs à la retraite et qu'il sera procédé à l'issue de la procédure de recrutement à la suppression des postes non utilisés. Elle a rappelé que ces créations-suppressions étaient obligatoires afin de pouvoir répondre aux obligations de publicité légale.

Le Président ARMANET a souhaité avoir la confirmation que cette procédure n'entraînait aucune augmentation des effectifs.

Les services ont précisé que dans le cadre de la mobilité interne, il n'y avait effectivement aucune augmentation. Une augmentation des effectifs n'intervient que dans le cadre d'un appel à candidatures externe, mise en place uniquement si plusieurs procédures internes sont restées infructueuses.

M. ORLANDI est intervenu pour rappeler qu'il convenait d'être vigilant dans l'intérêt de la collectivité sans pour autant léser les agents dans leurs attentes sur des demandes de mobilités. Il a précisé que certains agents initialement recrutés sur des profils spécifiques et ayant émis le souhait légitime de bénéficier d'une mobilité, entraînaient de fait un déséquilibre des services de nature à conduire à des créations de postes nouveaux.

Il a souhaité savoir si parmi les créations de postes évoqués dans le rapport, certaines étaient induites par des demandes de mobilité.

Les services ont répondu qu'il existait, particulièrement dans le domaine social, un turn-over important et des départs à la retraite d'assistantes sociales qu'il n'était pas possible de pourvoir en interne.

M. ORLANDI a indiqué que la problématique ne concernait bien évidemment pas le domaine social où il s'agissait de profils très particuliers et que sa question portait sur les autres créations de postes.

Les services ont précisé que pour les autres postes évoqués et de manière générale, la mobilité interne est toujours privilégiée.

La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole ? Oui, Pierre GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Je vois qu'il est proposé de recruter 2 médecins PMI à Bastia et à Ajaccio, mais le poste de Corte est vacant depuis 2 ans. Je voudrais savoir s'il est prévu de le remplacer.

Merci, M. le Président.

Mme Bianca FAZI

C'est moi qui réponds. Il est prévu, puisqu'il est sorti sur le tableau, si tu as regardé, Pierre, il y a un poste qui a été mis sur Corte et Balagne.

Le Président TALAMONI

Attendez, il y a d'autres demandes de prise de parole. Vous prendrez la parole globalement ensuite pour répondre. Oui, Mme COMBETTE.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, M. le Président.

A chaque session, nous avons droit à ce tableau d'ajustement des effectifs. Notre collègue Xavier Lacombe est intervenu en commission des finances, comme on vient de l'entendre, pour exprimer nos réserves sur ces ouvertures de postes. Au-delà, à travers ce rapport, se posent un certain nombre de questions relatives à la gestion du personnel dont on a vu lors de l'examen du budget que les effectifs ont augmenté, entre le BP 2018 et le BP 2019, de 68 agents. Les tableaux mentionnent 4419 agents contre 4351 lors du précédent exercice. Il y aurait 6 titulaires en moins mais 74 agents non titulaires en plus, ce qui fait bien une hausse de 68 personnes, sans compter les départs à la retraite qui ont sans doute été remplacés.

Ce qui semble étonnant alors qu'il semblerait que la CDC dispose d'assez pour ne pas dire de trop d'agents, que l'on sait que certains services comprennent des fonctionnaires qui n'ont toujours pas

d'affectations ou de missions, 15 mois après l'instauration de la collectivité unique. Est-ce qu'on aurait une idée du nombre d'agents sans affectations et du nombre d'agents en arrêt maladie ?

C'est l'occasion de vous demander également de pouvoir disposer de façon régulière, à chaque BP ce serait bien, du tableau des effectifs de chacune des agences et offices, pour avoir de la visibilité sur ce point.

Par ailleurs, vous avez procédé à l'ouverture de 8 postes, en mobilité interne, pour les affecter aux salles de téléprésence. ! Ça paraît démesuré. Il suffirait simplement de primer un agent par salle pour venir ouvrir, connecter et refermer celle-ci. Ça se fait déjà à Bastia. A Corte, il y a le musée en face de la salle avec des fonctionnaires territoriaux. Nous ne comprenons pas trop ce choix et souhaiterions être informés de vos intentions.

Enfin, concernant l'organigramme, la version officialisée en septembre 2018 a-t-elle déjà vocation à évoluer ? On ne commentera pas l'organisation des directions générales adjointes qui avaient été validées en comité technique. En revanche, quelles sont les prérogatives de la nouvelle direction de la sûreté, de la sécurité et du protocole ? Est-ce pour assurer entre autres votre sécurité lors de vos déplacements, directement rattachée au cabinet de l'exécutif ?

Mêmes interrogations sur le médiateur, le déontologue, la mission grands projets, et les chargés de mission sur le « suivi transversal »... tous placés sous l'autorité hiérarchique du DGS. L'opacité qui entoure ces postes, dont on ne sait d'ailleurs pas s'ils sont pourvus ou à pourvoir, nous interpelle et nous conduit là aussi à vous interroger pour avoir des informations complètes. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Bianca FAZI, plus rien à ajouter ? D'accord. Donc, Gilles SIMEONI ?

Le Président SIMEONI

Excusez-moi, je n'ai pas tout noté, j'essaie de retenir.

Je pense que les explications de Mme HEALEY sont claires. Notre volonté est de recruter ...

Le Président SIMEONI

... le moins possible en externe, d'organiser la mobilité interne, de trouver les affectations qui correspondent, y compris pour des agents qui à un moment donné ont des difficultés à se repositionner, il y a actuellement, sauf erreur de ma part, une dizaine de cadres qui sont, pas sans affectation, mais qui en tout cas ont une situation qui ne les satisfait pas. Donc, on travaille avec eux pour essayer de trouver des solutions qui soient satisfaisantes et pour eux et pour la Collectivité.

Ensuite, je vous redis les chiffres de tout à l'heure, je sais qu'il y avait une erreur matérielle, je ne sais plus si c'est dans le tableau des agents de l'année dernière, mais je vous confirme, mais on vous communiquera la liste exacte, que le solde est largement négatif puisqu'il y a entre 2017 et 2018, 40 postes en moins, et bien que l'on ait inclus 29 personnes suite à l'intégration des 2B, du CRIJ et du GIP, Corse compétence.

Par ailleurs, le déontologue, rattaché au DGS, c'est une obligation légale, c'est comme ça, le texte le veut.

Sur la direction du protocole, de la sûreté et de la sécurité, c'est vrai qu'elle fait beaucoup fantasmer, puisque plusieurs personnes et plusieurs de mes amis m'ont dit : il paraît que tu as des gardes-du-corps. Donc, non, je n'ai pas de gardes-du-corps, j'informe ceux qui s'inquiètent ou ceux qui sont intéressés, non je n'ai pas de gardes-du-corps, j'ai décidé et j'ai proposé, ça été validé, vous le savez, d'organiser une direction du protocole, de la sûreté et de la sécurité à l'instar de ce qui existe dans toutes les régions de droit commun, nous n'avons pas ce service.

Alors, les attributions, on vous fera passer, je dirai, une fiche détaillée et sur l'organisation de la direction et sur les différents postes, qui ne sont d'ailleurs pas très nombreux. Il y a, comme son nom l'indique, le service du protocole qui est chargé d'organiser et de rationaliser l'accueil, l'organisation, le fonctionnement de l'ensemble de la Collectivité de Corse sur tous les sites de la Collectivité de Corse et, y compris, les agences et offices en tant que de besoins sur sollicitation. La sûreté et la sécurité, la sécurité il y a la dimension de sécurité, notamment des bâtiments et des réunions et manifestations, sans que ça soit une élévation du degré de

risque, il n'y a pas de risque particulier, mais on est quand même dans un contexte global qui fait qu'il faut sécuriser.

Donc aujourd'hui on a externalisé, vous le savez depuis des années, l'ensemble des prestations en la matière, on a commencé à internaliser ce service, ça va conduire certainement à revoir l'ensemble de nos dispositifs, par exemple la sécurisation, bien sûr, des sessions, la sécurisation des bâtiments, la sécurisation informatique en relation avec la direction des services informatiques, la sécurité aussi des différents établissements, notamment les établissements d'enseignement en concertation, bien sûr, avec les autorités régaliennes, que ce soit dans les procédures de droit commun ou dans les procédures d'anticipation type catastrophe, type attaque terroriste.

Ensuite, la coordination aussi des cellules de crise puisque nous avons eu des épisodes climatiques ou des épisodes d'incendies où j'ai pu noter que malgré l'investissement remarquable de l'ensemble des services, eh bien, on n'a pas de procédure, aujourd'hui, permettant d'organiser la veille, la circulation de l'information, la mobilisation, etc.

Donc, je dirai, ce sont des attributions qui sont traditionnelles, qui existent dans toutes les régions je le répète, de droit commun et qui, à mon avis, sont encore plus indispensables dans une collectivité comme la nôtre, qui regroupe les compétences des régions de droit commun plus des départements.

Et, je termine aussi, sans que ça soit, je dirai, une obsession, c'est que la notion de sécurité, elle vaut pour tous les élus, je veux dire, quand il y a, par exemple, des manifestations, quand il y a des délégations de l'Assemblée, quand nous accueillons des invités. Donc, il ne s'agit pas de créer un proto-Etat, mais je considère que lorsque nous recevons des délégations, on a des événements importants type réunion des Iles, réunions avec les CCI, etc., il est important, y compris d'ailleurs pour la crédibilité et le prestige de l'institution, qu'il y ait un service qui s'occupe aussi bien de l'accueil de nos invités que de la gestion de l'événement et de la sécurisation des lieux.

Et, je précise en disant que la première fois que j'ai pris de façon forte conscience de cette nécessité, c'est lors d'un de nos premiers voyages en Sardaigne où il y avait un protocole, qui était un protocole tout à fait remarquable, et je me suis dit qu'il était temps que nous essayons de nous aligner sur les standards.

Voilà, donc rien de suspect, pas de paranoïa, pas de danger particulier, mais la volonté de donner à notre institution le moyen d'être organisée dans ce domaine-là. Et là aussi, encore une fois, tous les documents sont à votre disposition.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Nous allons mettre ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²⁰

Pour : Corsica Libera, Femu a Corsica, PNC, Anda per Dumane et Pierre GHIONGA.

Non-participation : Per l'Avvene.

Rapport suivant :

*** Rapport n° 065 : rémunération d'un agent non titulaire.**

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Il s'agit du poste de médiation au musée de la Corse, musée des enfants, dont la fiche de poste est définie, là il y a eu un jury et la personne dont le recrutement est envisagé, donc il vous est demandé d'aligner sa rémunération sur celle que percevrait un fonctionnaire ayant la même ancienneté professionnelle, étant précisé que cette personne est titulaire d'un diplôme universitaire dans le domaine de compétences considérées et possède des connaissances techniques et juridiques dans le domaine des métiers de la culture, du management et de la gestion de produits culturels.

Nous proposons d'entériner sa rémunération de 1 818 € brut majoré du régime indemnitaire des personnels de la filière administrative.

²⁰ Délibération N° 19/085 AC

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Il y a un avis oral de la commission finances.

Mme Anne TOMASI

Qui est favorable.

Le Président TALAMONI

Donc, il n'y a pas de demandes de prises de parole. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²¹

Rapport suivant :

* **Rapport n° 075 : mise à disposition d'agents de la Collectivité de Corse auprès du service d'incendies et de secours de la Corse-du-Sud (SIS 2A).**

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

C'est le renouvellement à l'issue de la période en cours de la mise à disposition à titre gratuit auprès du SIS 2A, d'un fonctionnaire de la Collectivité de Corse, agent de catégorie A, relevant de la filière technique.

La première convention est rentrée en vigueur le 15 mars 2016, donc il faut la renouveler.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Je fais observer pour que ce soit noté au procès-verbal, que Pierre POLI a quitté l'hémicycle, donc il ne participe pas au débat et ne vote pas.

²¹ Délibération N° 19/086 AC

Donc, un avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Pas de demande de prise de parole ?

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²²

Absent : M. Pierre POLI.

Rapport suivant.

TRASPORTI / TRANSPORT

* **Rapport n° 089** : attribution d'une subvention exceptionnelle au SIVU San Clementi destiné au maintien du regroupement pédagogique des communes de Campile, A Crucicchia et Ortioriu.

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

Il s'agit d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 41 000 euros, subvention qui était attribuée précédemment par le Conseil départemental de Haute-Corse. Bien entendu, pour qu'il y ait une continuité de l'action publique en direction du SIVU, et concernant les communes citées, on propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 41 000 €, identique à celle que donnait le Conseil départemental de Haute-Corse.

²² Délibération N° 19/087 AC

Je dois préciser que bien entendu, cette somme a été provisionnée au budget primitif 2019.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Nous allons demander l'avis oral de la commission de la culture ? Il n'y a pas d'avis de la commission de la culture.

Avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Il convient de faire constater l'urgence avant le vote sur le rapport. Donc, je mets l'urgence aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'urgence est reconnue.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²³

Le rapport suivant. Nous allons faire passer les rapports du Président de l'ADEC. Je crois qu'il attendait cela avec une impatience non dissimulée.

AZZIONE ECUNOMICA / ACTION ECONOMIQUE

²³ Délibération N° 19/088 AC

*** Rapport n° 067 : déploiement et gouvernance territoriale du dispositif « territoires d'industrie » - accélérer le développement des territoires à forte dimension industrielle.**

Vous avez la parole.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci Président. Chers collègues, c'est un rapport très succinct. En novembre dernier, le Premier ministre Edouard PHILIPPE a donc annoncé une initiative nouvelle, dite des territoires d'industrie, à l'occasion du conseil de l'industrie, avec un développement programmé de l'industrie au sein des territoires, à hauteur de 1 300 000 000 d'euros.

Il s'agit à titre principal de recruter, d'attirer en mobilisant les opérateurs de l'État dans des territoires, etc., d'innover notamment à l'endroit des PME, pour tout ce qui va regarder la recherche et développement et la transition vers l'industrie du futur et enfin de simplifier en facilitant les demandes de dérogation administrative pour mettre en œuvre desdits projets.

Ça n'est pas un label, ça n'est pas un appel à projets, il s'agit pour celles et ceux qui ont suivi ledit plan, de quelque chose de comparable au plan d'action cœur de ville, avec une valeur ajoutée qui repose sur la capacité à mobiliser les acteurs autour d'un objectif stratégique et commun, en même temps, bien sûr, que d'une enveloppe financière dédiée.

124 territoires ont été présentés à l'occasion du Conseil national et deux pour la Corse ont été identifiés, il s'agit de la CAPA et de la CAB, avec des filières écosystèmes identifiés comme prioritaires, qui sont à titre principale, le nautisme, l'intelligence artificielle, l'économie bleue, l'aéronautique, le numérique, etc., secteurs dont vous voyez qu'ils sont conformes au SRDEII, en même temps qu'aux priorités politiques de notre Collectivité, telles qu'énoncées notamment lors du vote du budget, il y a quelques minutes à peine.

Pour ces démarches, qui sont assez stratégiques, trois niveaux de gouvernance : un niveau global, un niveau territorial chez nous avec une coordination au travers d'un comité que préside le Président du Conseil exécutif et enfin, au sein de chaque territoire, un comité de projet avec un binôme, c'est l'une des innovations, qui est constitué d'un élu du territoire

et d'un acteur industriel volontaire reconnu pour son action sur ledit territoire. Ce binôme assure l'animation de la démarche.

Le contrat des territoires d'industrie qui en découle sera signé pour la période 2019 - 2022, avec trois éléments : identifier les principaux enjeux, énoncer clairement les ambitions de développement et enfin engager l'ensemble des parties autour d'un plan d'actions commun et partagé.

Tous les types de projets peuvent être inscrits dans les contrats. Il s'agit donc pour nous, à ce stade, de donner la possibilité à l'ADEC de mettre en œuvre l'ensemble des démarches relatives à la mise en route dudit plan, « territoires d'industrie », avec un comité global qui sera présidé par le Conseil exécutif et des comités de projets qui regrouperont entre autre des binômes élus territoriaux, élus du territoire industriel, dans le but d'animer et de faire remonter un certain nombre d'initiatives qui seront primées, et bien sûr financées par l'ensemble des intervenants mobilisés.

D'un mot dire que ça vient compléter l'action des territoires que nous mettons en œuvre dans le cadre de l'application du SRDEII, avec une série de conventions territoires qui seront signées d'ici à l'été. Et, ça vient compléter également tous les efforts qui ont été déclinés jusqu'ici et qui, à n'en pas douter, vont permettre de dynamiser le secteur industriel, qui en Corse comme on le sait, n'est pas très développé et qui à l'aune dudit projet va pouvoir peut-être connaître des développements assez pertinents. Voilà, Président, merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous avons un rapport de la commission du développement qui va être présenté par Julie GUISEPPI.

Mme Julie GUISEPPI

Merci Président.

La présidente Nadine NIVAGGIONI a souhaité savoir si l'on pouvait d'ores et déjà préfigurer d'un certain nombre d'éléments ou s'il s'agissait d'un domaine vierge avec peu d'impact sur la Corse, pour le moment.

Bien que le tissu économique insulaire bénéficie d'un niveau d'industrialisation plus faible qu'au niveau national, M. de ZERBI a fait observer que dans le déploiement territorial du dispositif des possibilités pourront être envisagées autour de l'industrie aéronautique sur le territoire de la CAPA et des industries agroalimentaires et du numérique pour ce qui concerne la CAB, l'identification des domaines devant faire l'objet de concertations plus affinées entre les différentes parties prenantes.

Il a également précisé que dans le cadre de la déclinaison du SRDEII, une réflexion était déjà menée sur ces sujets - et notamment avec la CAPA et la CAB - lors des différentes réunions de travail de l'ADEC avec les EPCI, dans le cadre de la signature des conventions économiques territorialisées.

Relevant la cohérence des deux territoires identifiés pour le déploiement du dispositif, Mme CASALTA, revenant sur les possibilités offertes pour les territoires industriels à relancer, a souhaité savoir comment le centre Corse pouvait alors être intégré.

M. de ZERBI a précisé que la carte des territoires d'industrie - au nombre de 124 - avait été établie sur la base des travaux d'une mission interministérielle et d'une étude gouvernementale pouvant faire l'objet de modifications mais, à la marge, et sur la base d'éléments étayés, pour plaider la cause de l'inscription d'un autre territoire d'industrie.

Mme GIOVANNINI a souhaité, pour sa part, connaître les modalités de désignation des industriels.

M. de ZERBI a indiqué que cela n'était pas précisé.

Pour autant, le retour d'expérience des territoires pionniers permettra de vérifier si cela s'effectue de façon naturelle étant précisé que l'identification ne doit pas non plus constituer un point bloquant dans l'avancement de la démarche. Il s'agira de porter l'action sur la sensibilisation et susciter au mieux l'adhésion à la démarche.

Mme COMBETTE a estimé pertinent, pour sa part, de voir les EPCI proposer les candidats potentiels, ces derniers étant, de son point de vue, les mieux à même d'identifier les industriels situés sur leur territoire.

M. de ZERBI a précisé que cela n'était pas proposé dans le dispositif mais pouvait tout à fait être envisagé.

Aux inquiétudes exprimées par Mme GIOVANNINI pour s'assurer qu'il n'y ait pas source de concurrence par rapport à certains projets, M. de ZERBI a précisé que l'industriel avait vocation à piloter la démarche et ne devait pas être apprécié comme le bénéficiaire de l'ensemble du dispositif.

Mme COMBETTE ayant fait remarquer que, de son point de vue, les industriels avaient plutôt vocation à s'engager dans la démarche pour apporter un appui technique et professionnel auprès de l'élu-binôme, M. de ZERBI a validé cette appréciation, confirmant le rôle de chef de file de l'industriel dont la mission consistera à copiloter la démarche au niveau du territoire d'industrie.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Nous allons demander si quelqu'un veut prendre la parole ? Vous avez la parole.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, M. le Président. La part de l'industrie dans le tissu économique de l'île est effectivement très faible, mais la qualité, la compétence des entreprises, les perspectives de recrutement présentes dans ce secteur, montrent bien son potentiel de développement.

La semaine dernière, c'était la semaine de l'industrie. Un temps fort au cours duquel les chefs d'entreprises présentent leur activité, évoquent leurs besoins en recrutements, et les jeunes, pour leur part, et les demandeurs d'emplois découvrent un secteur qui recrute une grande diversité des métiers de l'industrie, avec notamment des métiers mixtes.

Ces temps sont nécessaires mais souvent trop courts pour modifier une image fragile auprès du grand public, une image qui est souvent calée sur le travail à la chaîne, travail masculin, polluant. L'intégration de notre région dans ce dispositif, notamment à travers les deux principales zones d'activités qui sont les CAB et la CAPA, est donc une opportunité évidente pour la relance de la dynamique et l'accompagnement prioritaire des pouvoirs publics dans le secteur de l'industrie, mais également apportant une réponse aux problèmes récurrents du recrutement rencontrés par les entreprises.

Nous voyons donc dans ce dispositif plusieurs points forts, d'une part la cohérence des défis du dispositif par rapport aux besoins et attentes de nos entreprises, et cela pas uniquement bien sûr dans ce secteur d'activité, donc recruter, innover, attirer et simplifier.

D'autre part, la décentralisation du pilotage et l'animation du dispositif, les régions et les intercommunalités seront donc au cœur de la mission et auront la charge de présenter leur priorité. Ça, c'est effectivement une bonne chose.

De plus, selon nous, il convient de souligner le pragmatisme de la démarche en impliquant l'ensemble des acteurs locaux en collaboration étroite, selon nous, indispensable avec des industriels qui ont une vision concrète des besoins de leur secteur et de leur territoire. Ces professionnels seront en mesure de présenter des projets cohérents, adaptés et vertueux pour notre territoire.

Néanmoins, nous avons relevé quelques points de vigilance ou interrogations. Concernant la sélection du binôme, est-il bien clair qu'il appartient à l'intercommunalité de choisir l'industriel en charge du pilotage ? Il est important que ce chef d'entreprise soit reconnu sur son territoire pour ses compétences et son engagement pour une complète fédération autour du projet qui sera présenté.

D'autre part, concernant le timing, les appels à projets doivent être remis le 30 avril, c'est-à-dire un mois jour pour jour, pensez-vous être en mesure de répondre dans les temps et surtout avec la constitution du comité de pilotage et le choix des industriels référents ? Ces interrogations n'empêcheront pas pour autant notre groupe de voter ce rapport. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Pas d'autres demandes de prises de parole ? Donc, une réponse du Conseiller Exécutif.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci Président. Mme la Conseillère, sur le rapport en général, on est d'accord pour saluer l'intérêt de la démarche, encore une fois, j'ai entendu des remontées des travaux de la commission, et notamment la crainte émise par un ou une élu, de démarches redondantes ou d'initiatives

qui se superposeraient et qui, in fine, se parasiteraient entre-elles. Donc, on est d'accord pour dire, et c'est l'esprit même de la démarche globale, qu'il ne s'agit ni d'un label, ni d'un appel à projets classique, mais bien d'une démarche stratégique d'un type nouveau avec un engagement de l'État mais également de l'ensemble des territoires, une enveloppe dédiée autour d'un objectif partagé.

La question industrielle est une question douloureuse sur l'ensemble du continent européen, et notamment en Corse où on le sait, on a un tissu industriel qui est relativement limité et qui, en même temps, depuis des décennies maintenant est l'otage ou la victime d'une vision un peu plaquée, dont vous avez rappelé très justement les éléments constitutifs : travail masculin, travail, entre guillemets, à la chaîne. Vision passéiste de l'industrie, alors même qu'elle se conjugue aujourd'hui, comme tous les secteurs de l'économie, avec l'innovation, la féminisation, le rajeunissement, l'ouverture, l'attractivité, la compétitivité. En clair, on n'est pas du tout dans les mêmes modèles économiques, ni industriels ou techniques.

Donc effectivement, il y a un intérêt pour nous à inscrire la Corse dans cette démarche.

Sur les deux éléments d'inquiétude, dirons-nous, premièrement : oui, les binômes seront désignés par l'intercommunalité, notre souhait, sous couvert du Président du Conseil exécutif, qui animera le comité global, c'est effectivement de laisser aux territoires une respiration, une capacité de choix sans que le Conseil exécutif ou l'ADEC de manière très verticale désigne, tel ou tel, d'une part.

Et, d'autre part, la date du 30 avril ne me paraît pas une date, dirons-nous, définitive, je crois pouvoir dire qu'on a un peu de latitude. En tous les cas, c'est le sens de la démarche que nous ferons, l'idée c'est de gagner un petit peu de temps. Pour ne rien cacher, ce rapport était prévu pour passer le mois dernier, d'où le décalage d'un petit mois dans le calendrier prévisionnel. Si les délais le permettent, nous reporterons de quelques semaines la « deadline », dirons-nous, de façon à déployer le comité de pilotage et en même temps, faire remonter les premiers appels à projets.

Pour ce qui est de la question économique, et j'en aurai terminé, et de l'identité des territoires, on s'inscrit là dans le cadre d'un mouvement global, je l'ai dit, nous avons engagé des réunions techniques avec

l'ensemble des EPCI de Corse à l'antenne de l'ADEC, donc du parc techno d'Erbajolo, pour Bastia et la Haute-Corse, à l'antenne Aiacciu pour toutes les intercos de la Corse-du-Sud. Nous avançons bien, et notre souhait, conformément au SRDEII, aux prescriptions qui sont les siennes est d'aboutir à l'été à la signature de l'ensemble des conventions de territoires, la première d'entre-elle devant vraisemblablement intervenir avec la CAPA, CAPA avec laquelle nous avons historiquement des relations fécondes et un degré de maturité qui nous permettent, donc, d'aller un peu plus vite qu'avec d'autres territoires.

On est en gros, comme Paul-François de ZERBI l'a rappelé devant la commission, sur deux éléments : l'agroalimentaire, au sens de l'industrie légère dans le territoire de la CAB et l'aéronautique dont je sais qu'il avait donné lieu à des développements et même à des initiatives de zones dédiées dans le territoire de la CAPA.

Donc, ces deux sujets stratégiques nous paraissent intéressants puisque l'on a des acteurs qui sont parfaitement identifiés, des réseaux qui sont très clairement en place et en même temps une volonté politique de les soutenir parce que conformes à la fois aux prescriptions du SRDEII, en même temps qu'à nos objectifs de croissance.

Donc, tous les feux sont au vert, nous allons déployer ce comité de pilotage, nous allons déployer ces deux comités de projets, nous allons mettre en œuvre les binômes qui sont intéressants parce qu'ils permettent pour la première fois depuis longtemps d'instituer une dualité heureuse entre un élu local et un industriel, et donc faire remonter des initiatives dont on espère, à court ou à moyen terme, qu'elles seront primées dans le cadre de la démarche globale.

Donc voilà, non pas pour vous rassurer mais pour préciser les termes de l'équation et vous dire dans quels termes et modalités nous allons, pour notre part, initier cette démarche des territoires d'industrie.

Mme Mattea CASALTA remplace le Président TALAMONI.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Donc, nous allons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²⁴

Merci. Prochain rapport, la jeunesse et les sports.

GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE – SPORTS

*** Rapport n° 085 : subvention à la fédération française du sport automobile pour l'organisation du 61^{ème} Tour de Corse Automobile XRC (avril 2018) et du 62^{ème} Tour de Corse Automobile WRC (mars 2019).**

M. le Président, vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Donc, rapport sur le tour de Corse. Vous aurez noté que ce rapport vous demande de voter concomitamment la subvention relative au 61^{ème} Tour de Corse automobile qui s'est tenu l'année dernière, en avril 2018 et la subvention relative au 62^{ème} Tour de Corse automobile chì cummencia stasera in Portivechju.

Donc, quelques mots d'explication. En ce qui concerne le Tour de Corse 2018, nous sommes bien sûr en retard, quelles sont les raisons de ce retard ? Elles sont doubles, d'abord il y a eu un retard dans la constitution du dossier, dans la transmission des pièces. Normalement ce rapport aurait dû venir à la fin de l'année 2018, nous n'étions pas prêts et en plus j'ai considéré que dans le contexte de novembre 2018 et de décembre, passer ce rapport aurait été certainement mal compris, il y avait d'autres priorités, notamment essayer de trouver des chemins qui permettent à celles et ceux qui étaient dans la rue, dans la précarité et dans la difficulté, de reprendre un minimum espoir dans la politique. Et, nous avons, à ce titre, lancé la conférence sociale.

Donc pour revenir, indépendamment de ce problème de timing, sur le montant de la subvention qui vous est proposée, c'est-à-dire un million d'euros, il faut remonter un peu en amont d'avril 2018. En septembre 2017, il y avait encore donc les trois collectivités, Collectivité

²⁴ Délibération N° 19/089 AC

Territoriale de Corse, Conseil départemental de Haute-Corse et Conseil départemental de Corse-du-Sud. L'organisateur du Tour de Corse qui se proposait d'organiser le tour en avril 2018, donc 5 ou 6 mois après, avait besoin de visibilité financière et demandé un engagement sur le montant de la subvention qui serait accordée. La difficulté c'est qu'il devait y avoir des élections en décembre et la création de la nouvelle Collectivité de Corse au 1^{er} janvier 2018, donc il n'était pas possible de prendre des engagements avant que les élections n'interviennent et avant que la nouvelle Collectivité ne naisse.

Après discussion entre moi-même et les Présidents des deux Conseils départementaux et Nicolas DESCHAUX, le Président de la fédération française du sport automobile, il a été décidé que nous ferions une lettre d'engagement, qui n'avait d'autre valeur que morale, pour dire que pour ce qui nous concernait, nous étions déterminés, si le sort des élections nous le permettait, à maintenir un niveau global de subvention équivalent au montant cumulé des trois subventions de la Collectivité Territoriale de Corse et des deux Conseils départementaux. Donc, 700 000 € pour la Collectivité Territoriale de Corse, 150 000 € la Haute-Corse et 150 000 € pour la Corse-du-Sud.

Nous avons écrit ce courrier et en l'état de cet engagement, l'édition s'est tenue en avril.

Donc, ce que je vous demande c'est d'honorer, en quelque sorte, l'engagement moral que nous avons pris et de maintenir la subvention d'un million qui était le montant lors des années précédentes.

Quid de la nouvelle année et quid de la décision cette fois-ci de la nouvelle Collectivité de Corse ? Là, on a eu une discussion assez serrée avec les organisateurs et je leur ai dit en quelque sorte, les choses suivantes : premièrement, qu'on était dans un contexte de contraintes budgétaires fortes et qu'un million d'euros, ce n'était pas possible.

Deuxièmement, qu'on avait des arbitrages à faire et que nous étions en train de réfléchir à notre politique sportive et notamment que les rencontres du sport allaient être engagées avec derrière un débat qui allait nous permettre de trancher définitivement sur quelles sont nos priorités. Est-ce qu'il y a un certain nombre d'évènements qui, parce qu'ils sont attractifs, parce qu'ils ont un effet de vitrine, etc. sont susceptibles d'être financés ? Et si oui, lesquels ?

Et enfin, et par exemple, un évènement comme le Tour de Corse, à supposer que nous choissions de continuer à financer, doit-il être financé par le sport ou doit-il être financé au titre d'autres lignes budgétaires, par exemple grand évènement ou en partie agence du tourisme, ce qui est déjà indirectement le cas, etc. ?

Et si on finance, à concurrence de quel montant ? J'ai expliqué que ce débat-là, nous ne l'avions pas et nous ne pourrions pas l'avoir pour mars 2019.

Donc, la discussion que nous avons eu c'était de réduire de façon significative la subvention. Et ce d'autant mieux, qu'il y avait trois autres problèmes que je rappelle brièvement, premièrement : on avait considéré que pour le prix que nous avons payé lors des années précédentes, la Collectivité de Corse n'était pas suffisamment visible, notamment ses logos, etc.

Deuxièmement, il y avait eu l'impression que les élus, majorité et opposition, je dirai, n'avaient pas été associés comme ils auraient dû l'être en tant que participant au financement, mais ce n'était pas l'aspect le plus important.

Et troisièmement, il y avait un problème qui nous tenait à cœur, c'était celui de l'engagement des organisateurs et des compétiteurs dans la lutte contre la violence routière, puisqu'on sait qu'en Corse il y a beaucoup d'accidents, notamment des accidents qui frappent les jeunes, et qu'en plus l'année dernière il y avait eu un drame, vous en avez peut-être souvenir, il y avait eu un jeune homme qui malheureusement était décédé alors qu'il revenait d'avoir suivi une épreuve du Tour avec ces copains.

Quatrième point, j'avais été saisi par les organisateurs du Tour de Corse historique, une association locale, qui considère que le Tour fait une concurrence au Tour de Corse historique.

Alors sur ce dernier point, M. DESCHAUX m'a fait un courrier argumenté en disant que, premièrement, la subvention de la Collectivité de Corse ne contribuait absolument pas à financer ce deuxième évènement. Deuxièmement, qu'à l'époque il y avait une délibération qui avait visé et qui avait conditionné le soutien au fait de ne pas financer l'autre épreuve mais que l'autre épreuve intervenait à un moment où il n'y avait pas le Tour de Corse tous les ans, donc là c'était une véritable concurrence.

Troisièmement, que ce grief n'avait jamais été exprimé alors qu'il y a des relations étroites entre les organisateurs du Tour de Corse historique et la FFSA. Donc, j'ai considéré qu'on n'avait pas suffisamment d'éléments en l'état pour trancher ce dossier et j'ai renvoyé les parties à discuter entre-elles, puisque de toute façon on allait prendre une autre décision.

Ils ont renforcé, je dois le dire, et vous le verrez si vous allez sur les épreuves, de façon significative la visibilité de la Collectivité de Corse dans les affichages, dans les panneaux, dans le bilinguisme, etc.

Et il y a eu une campagne importante, en partenariat avec les médias, Via Stella, Corse-Matin, RCFM, et le soutien et l'engagement de l'association du regretté Jean-Philippe MARTINETTI, qui lutte contre la violence routière, le gosse qui était malheureusement décédé l'année dernière. Donc, ils se sont engagés fortement et ils ont demandé à tous les champions de faire des clips, etc. Donc, ils ont rempli les conditions.

Dernier mot nous étions quand même en janvier, au moment de ces discussions pour 2019, et je rappelle, c'est visé, qu'il y a un rapport commandé certes par les organisateurs du Tour de Corse, mais réalisé par un cabinet de consulting qui évalue les retombées économiques entre 7 et 10 M€

Donc, c'est quand même un évènement important. Et, au-delà de ce chiffrage qui peut toujours, je dirai, être discuté au moins à la marge, vous savez que les hôtels sont pleins, que c'est près de 3000 personnes, etc.

Et dernier élément, nous avons dit l'année dernière que nous souhaitons que le Tour de Corse soit véritablement le tour de toute la Corse, on est dans cette logique puisque ça été rappelé par Jean-Christophe, demain ça part de Porto-Vecchio, il y aura une soirée à Bastia, il y a une arrivée à Calvi, avec également des nouvelles spéciales.

Et donc, de ce côté-là tous les engagements ont été respectés de la part des organisateurs.

Dernier mot, j'ai quand même demandé et exigé, je ne dis pas qu'ils étaient contents, et je sais qu'ils ne l'étaient pas, que la subvention diminue, de un million d'euro qui était le niveau antérieur, à 700 000 euros, soit une baisse de plus de 30 %.

C'est dans cet état que je vous demande de voter ces deux subventions pour les deux éditions, étant précisé que, et c'est le dernier point de l'accord, nous devons rediscuter avec le Tour. Eux ce qu'ils m'ont dit clairement, alors c'est peut-être une position dans la négociation, c'est que 700 000 € ça ne suffit pas pour assurer l'équilibre financier. Moi, je leur ai dit que premièrement ça me paraissait, en toute hypothèse, difficile d'aller plus haut et que toute façon nous devons avoir un débat, notamment en l'état du résultat de la consultation qui a été menée sous les auspices de Lauda GUIDICELLI, qui a d'ailleurs très bien marché, puisqu'il y a eu quatre réunions, Bastia, Ajaccio, Portivechju et Corti, avec une grosse participation de tout le monde sportif.

Et donc, je crois que nous aurons vraiment le matériau pour pouvoir trancher sereinement, vous savez que ce sont des débats récurrents, la question du financement des clubs professionnels, la question du Tour de Corse, la question du financement du sport amateur, etc. Là on aura tous les débats et on pourra dire est-ce que l'on part sur un partenariat pluriannuel avec le Tour de Corse en intégrant aussi les retombées économiques, etc. ou est-ce qu'on considère qu'on ne veut plus de cet événement et que les 500, 600, 700 000 € que l'on met, même s'ils génèrent un revenu et des rentrées importantes, on préfère les mettre sur un autre événement par exemple, ou les répartir de façon différente ? Ca, c'est l'arbitrage politique que nous aurons à effectuer ensemble.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président. Donc, pour les raisons qui ont été évoquées, nous devons voter le délai abrégé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est adopté.

Maintenant, nous un rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Merci, Mme la Présidente.

Le Président ARMANET a interrogé le Président du Conseil Exécutif venu présenter le rapport, il souhaitait savoir si on pouvait se

projeter pour l'année à venir pour l'organisation du prochain Tour de Corse.

Le Président SIMEONI a précisé que rien n'était acté pour cela ; il est probable que le Championnat WRC revienne en Corse l'an prochain mais qu'il n'y avait aucune garantie pour l'instant.

Mme SIMONI, faisant observer qu'il existait des opérations de détection de jeunes pilotes automobiles tous les 18 mois dans les régions françaises, a souhaité savoir si une opération de ce genre se fera pour la Corse.

Le Président SIMEONI a répondu que si le championnat WRC reste en Corse, ce point pourra faire l'objet d'une renégociation.

La commission a émis un avis favorable.

Mme Mattea CASALTA

Merci, y a-t-il des demandes d'interventions ?

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, Mme la Présidente, je vais être très bref, juste pour donner une explication de vote, mais je voulais le faire.

A titre personnel, moi je suis contre cette subvention, mais par solidarité avec mon groupe et par respect pour mon groupe, je vais voter, mais je voulais dire que personnellement, si j'avais été seul à décider, j'aurais voté contre.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme COMBETTE vous avez la parole.

Mme Christelle COMBETTE

Merci. Moi, ce sont des remarques de forme. Il y a quelques erreurs dans les documents, des erreurs qui, à mon avis, peuvent être lourdes de sens.

A l'article 2 du projet de délibération, on parle de 7 000 € effectivement peut-être qu'à ce moment-là, M. ORSUCCI serait d'accord ! Ça c'est la première erreur.

Ensuite, concernant le Tour de Corse 2018, à l'article 4-1-2 du projet de convention, le montant de la subvention allouée, est fixé à 940 000 € alors qu'à l'article 5 du projet de la délibération, on parle de 1 M€ Ce n'est pas pareil, non plus.

Et dernier point, dernière erreur, concernant le Tour de Corse 2019, à l'article 4-2-2 du même projet de convention, le montant de la subvention allouée par la CdC est fixé à 760 000 € alors qu'à l'article 5 est mentionné, 700 000 €

Le Président SIMEONI

Les services étaient partis sur une maquette initiale qui était celle que vous avez évoquée, qui n'est pas l'accord final. Donc, moi j'ai modifié en vertu de l'accord final, mais c'est vrai que je ne suis pas rentré dans le même degré de vérification et je vous remercie de l'avoir fait. Merci, je savais que je pouvais compter sur vous !

Mme Mattea CASALTA

Plus d'intervention ? Merci. Donc, nous avons besoin des bons chiffres pour voter l'amendement.

Le Président SIMEONI

L'amendement, ce sont les chiffres que j'ai donnés, c'est un million d'euros en 2018, 700 000 € en 2019, dans tous les documents. Merci Christelle.

Mme Mattea CASALTA

Nous allons donc voter cet amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Nous passons donc au vote du rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²⁵

Merci. Rapport suivant :

SALUTE - SUCIALE / SANTE – SOCIAL

* **Rapport n° 055 : convention de partenariat « Culture et santé » avec l'Agence régionale de la santé et la Direction régionale des affaires culturelles.**

Mme Bianca FAZI

Merci, Mme la Présidente. Il s'agit d'une convention tripartite, depuis 2013 qui existe entre l'ARS, la Collectivité de Corse et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse qui permet de financer des actions visant à développer et à renforcer la politique culturelle au sein des établissements sanitaires et médico-sociaux au bénéfice des usagers.

Elle intervient dans le cadre du règlement des aides de la Collectivité.

Cette action a pour objectif de développer une démarche de projet « Culture & Santé » en direction des patients, résidents, usagers et des professionnels de santé des établissements sanitaires, médico-sociaux, dans les maisons de santé pluridisciplinaires et dans un environnement carcéral ; d'accompagner, par une action culturelle, favorisant la langue et la culture corses, les politiques de santé et l'action des professionnels de santé dans les différentes modalités de prise en charge ; d'accompagner la réflexion des établissements de santé dans la définition d'espaces adaptés à la réalisation d'actions culturelles, et notamment l'aménagement.

Jusqu'alors une subvention de 20 000 € par an, soit 50 % de l'enveloppe globale était allouée. Elle a permis de financer 18 projets dans

²⁵ Délibération N° 19/090 AC

les établissements hospitaliers, les EPADH, les maisons de santé et dans les établissements carcéraux.

Tous ces projets ont été évalués positivement, ils nous engagent à la poursuite de ses actions et à leur pérennisation car notre Collectivité a cœur d'intervenir dans la bienveillance des usagers et de leurs accompagnants et pour le bien-être des acteurs de santé.

Cette enveloppe a été portée à 30 000 € afin de retenir encore plus de projets que les années précédentes, tout en conservant le montant de 50 % de l'enveloppe globale.

L'appel à projets, ainsi que l'attribution de subventions, associent les directions de la Collectivité, de l'ARS et de la DRAC.

Il est proposé de renouveler le partenariat avec l'ARS et la DRAC, de fixer la participation de la Collectivité à 30 000 €, d'approuver la convention annexée au rapport.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Il y a un rapport de la commission sociale, s'il-vous-plaît, Anne-Laure SANTUCCI.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Favorable. Non-participation de Mme COGNETTI et non-participation de Mmes Santa DUVAL et Chantal PEDINIELLI.

Mme Mattea CASALTA

Très bien. Y a-t-il des interventions ? Non, tout le monde est d'accord, c'est un rapport parfait.

Nous passons au vote :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²⁶

Merci. Rapport suivant :

*** Rapport n° 070 : signature d'une convention tripartite avec la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la maison des personnes handicapées de la Collectivité de Corse (MDPH CC) pour le système d'information de la MDPH CC.**

Vous avez la parole.

Mme Bianca FAZI

Merci, Mme la Présidente.

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement a chargé la CNSA, la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, de concevoir et mettre en œuvre un système d'information qui est commun aux MDPH et doit assurer plus d'efficacité, de qualité de service et d'harmonisation des pratiques dans un souci d'équité de traitement.

Un scénario d'harmonisation a été retenu et un cahier des charges unique a pu être élaboré.

Ce programme d'harmonisation des systèmes d'information des MDPH est un chantier majeur, dont la complexité a obligé une construction par paliers successifs comprenant trois séquences : cadrage et conception d'un palier fonctionnel en co-construction avec les MDPH, les partenaires et les éditeurs ; réalisation et développement par ces derniers de produits labellisés ; développement et accompagnement auprès des MDPH.

La MDPH de Corse est ainsi engagée dans cette démarche d'évolution et de modernisation de son système d'information. L'engagement de la Collectivité de Corse sur ce projet a été formalisé par la signature d'une lettre d'engagement, en date du 8 août 2018.

Ce déploiement doit faire l'objet d'une convention de partenariat avec la CNSA et notre MDPH.

La signature de celle-ci nous permettra de disposer d'un accompagnement de la CNSA à travers un appui financier qui est de

²⁶ Délibération N° 19/091 AC

102 000 € pour cette année, et un accompagnement par la cellule d'appui national pour le pilotage global.

Il nous appartient à présent de valider le calendrier correspondant, et de préciser l'engagement de chacune des parties signataires.

La CNSA favorise les échanges au moyen de réunions, en diffusant de manière régulière des documents et bonnes pratiques. A travers cette convention, elle apporte également un soutien financier afin d'accompagner la mise en place du nouveau système d'information.

De son côté la MDPH s'engage à procéder au déploiement du nouveau système d'information selon le calendrier prévisionnel précisé dans la convention, soit une finalisation du projet dans sa globalité au plus tard le 30 mars 2020.

Cette convention est conclue pour une période de 24 mois et pourra faire l'objet d'un avenant.

Il vous est proposé d'approuver la convention à signer avec la CNSA. Merci.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Peut-être un rapport oral de la commission finances ?

Mme Anne TOMASI

Favorable, Mme la Présidente.

Mme Mattea CASALTA

Et un rapport de la commission culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable.

Mme Mattea CASALTA

Merci, y a-t-il des interventions ? Nous vous écoutons, M. GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Je voudrais savoir si la MDPH doit apporter aussi une somme ou si les 102 000 € suffisent pour mettre en place ce système d'information ?

Mme Bianca FAZI

Ça suffit, la MDPH n'apporte rien.

M. Pierre GHIONGA

C'est financement 100 % ?

Mme Bianca FAZI

Oui.

Mme Mattea CASALTA

Très bien, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²⁷

Merci. Rapport suivant :

*** Rapport n° 071 : Approbation de la convention annuelle d'objectifs et de moyens relative aux « parcours emploi compétences » et à l'insertion par l'activité économique fixant les engagements de la Collectivité de Corse et de l'Etat.**

Mme Bianca FAZI

Merci, Mme la Présidente.

L'enjeu du partenariat concrétisé par cette convention est de promouvoir une politique cohérente et stable de nature à favoriser l'accès des bénéficiaires du RSA qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles particulières à un parcours d'insertion adapté à leurs besoins.

²⁷ Délibération N° 19/092 AC

Cette convention annuelle d'objectifs et de moyens décline pour 2019 les objectifs d'entrée en Parcours emploi compétence, les PEC, qui remplacent en fait les anciens contrats aidés, et fixe le nombre prévisionnel de bénéficiaires d'un parcours d'insertion au sein des structures de l'insertion par l'activité économique.

Les objectifs d'entrée en parcours emploi compétence : pour 2019, 50 parcours ont été financés par l'Etat et la Collectivité de Corse, ils doivent être conclus avec le secteur non-marchand.

Leur prescription sera centrée sur les publics éloignés du marché du travail pour lesquels la formation, seule, n'est pas l'outil approprié et justifiant d'un parcours dans une structure dédiée à l'insertion.

Les employeurs seront sélectionnés sur leurs capacités à proposer un parcours insérant, leur aptitude à accompagner le salarié au quotidien, les compétences obtenues par le salarié au regard des besoins du bassin d'emploi, l'accès à la formation qu'ils proposent au salarié, les possibilités de pérennisation du poste.

Le taux de prise en charge de l'aide de l'Etat est déterminé tous les ans par arrêté préfectoral. Pour 2019, ce taux est fixé à 60 %, du SMIC. La Collectivité de Corse contribue à cette prise en charge à hauteur de 88 % du montant du RSA pour une personne isolée.

La participation globale de la Collectivité de Corse se répartie comme suit : 291 198 € pour les crédits d'intervention, 840 000 € pour les frais de gestion versés à l'agence de services et de paiement pour le suivie statistique et financier, soit un total de 299 598 €

En ce qui concerne l'Insertion par l'Activité Economique, l'IAE, celle-ci s'adresse à des personnes sans emploi, cumulant des difficultés sociales et professionnelles particulières : âge, état de santé, précarité, etc.

L'action de la Collectivité de Corse se concentre sur les bénéficiaires de RSA inscrits dans un parcours d'insertion au sein des Ateliers et Chantiers d'Insertion portés par l'un des 23 organismes conventionnés par l'Etat.

Pour les bénéficiaires du RSA dont elle a la charge, la Collectivité de Corse s'engage à participer au financement de 149 contrats à durée déterminée d'insertion.

La participation globale de la Collectivité se répartit comme suit : 864 856 € pour le financement des 149 contrats, 7 500 pour les frais de gestion versés à l'agence de service et de paiement, soit un total de 872 356,58 €

Pour ces deux actions, la Collectivité finance un total de 1 171 954,50 € en faveur des dispositifs d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi.

Il est proposé d'approuver la convention et ses annexes à conclure avec l'Etat, pour l'année 2019. Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Nous avons un rapport de la commission culture et santé.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable de la commission, non-participation de Mme CONGNETTI et de Mmes DUVAL et PEDINIELLI.

Mme Mattea CASALTA

Merci, y a-t-il des demandes d'interventions ? Non, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²⁸

Merci. Rapport suivant :

*** Rapport n° 072 : convention de partenariat avec les réseaux gérontologiques insulaires.**

Toujours vous, Mme FAZI, s'il-vous-plaît.

Mme Bianca FAZI

Merci, Mme la Présidente.

²⁸ Délibération N° 19/093 AC

La Collectivité de Corse a noué des partenariats avec trois réseaux de santé gérontologiques de Corse, qui sont le réseau interprofessionnel voué à la personne âgée (RIVAGE) qui agit sur la Haute-Corse, le Réseau « Association AXE », agissant en Corse-du-Sud, le Réseau Sartenais - Alta-Rocca - Valinco (SARV).

En pratique, ces réseaux gérontologiques organisent la prise en charge des patients âgés de plus de 75 ans, en perte d'autonomie, en lien avec le médecin traitant, les structures hospitalières, l'entourage et les autres acteurs des secteurs médico-sociaux pour favoriser le maintien à domicile.

Ces réseaux assurent également la coordination entre les trois dispositifs portés par la Collectivité que sont : les CLIC, Centres Locaux d'Information et de Coordination, les MAIA Méthode d'Action pour l'intégration des services d'Aide et de soins dans le champ de l'autonomie, les PAERPA, Expérimentation pour la coordination du parcours des Personnes Agées en Risque de Perte d'Autonomie.

Ces dispositifs ont pour vocation de repérer, coordonner et fluidifier les parcours des personnes âgées et optimiser leur intégration dans un parcours de soin.

L'amélioration continue de ces coopérations permet de réduire davantage les ruptures de parcours des personnes âgées, mais également limite le recours à l'hospitalisation autant qu'il améliore la vie à domicile des personnes et de leur entourage.

Aussi, la Collectivité de Corse se doit de poursuivre ces partenariats avec les trois réseaux de santé que je vous ai cité auparavant.

Le partenariat entre la Collectivité et le réseau RIVAGE ne nécessite pas l'élaboration d'une nouvelle convention dans la mesure où la convention existante continue de s'appliquer.

Ce rapport a pour objectif de définir les modalités de partenariat entre la Collectivité et les réseaux AXE et SARV, dont les conventions de partenariat sont arrivées à échéance en fin d'année 2018.

Les modalités de coordination entre la Collectivité et ces deux réseaux, définies au sein des articles 1 et 2 des conventions annexées au rapport, prévoient de fluidifier le parcours des personnes âgées en facilitant

leur retour à domicile, mettre en place une convergence opérationnelle entre les réseaux et les services de la Collectivité pour l'accompagnement du public cible, que les réseaux réalisent des évaluations gériatriques standardisées (ESG) et que des plans personnalisés de soins soient mis en place, l'élaboration et l'utilisation d'outils communs dans le cadre de l'évaluation des besoins des usagers et de l'accompagnement proposé.

Le partenariat est noué une durée de deux ans, prévoit un financement de 25 000 € par an, attribué à chacun des deux réseaux.

Il est proposé d'approuver la convention de partenariat et le financement des deux réseaux à hauteur de 25 000 € annuels sur une durée de 24 mois. Merci.

Mme Mattea CASATA

A nous, Mme SANTUCCI pour le rapport de votre commission.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable de la commission et non-participation de Mme COGNETTI-TURCHINI.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Des demandes d'intervention ? Toujours pas.

Nous allons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²⁹

Prochain rapport :

Rapport n° 073 : Fixation de l'objectif annuel d'évolution des dépenses (OED) des établissements et services sociaux et médicosociaux (ESSMS) pour l'année 2019

Mme Mattea CASALTA

²⁹ Délibération N° 19/094 AC

Mme FAZI.

Mme Bianca FAZI

Merci, Mme la Présidente.

Ce rapport vise à fixer l'objectif annuel d'évolution des dépenses (OED) des établissements et services sociaux et médicosociaux (ESSMS) relevant de la compétence de la Collectivité.

Cet objectif financier est réévalué chaque année par l'Assemblée de Corse qui a déjà pris des engagements forts l'année passée.

Au total, ce sont 94 établissements et services concernés qui sont répartis sur 4 secteurs : personnes âgées, personnes adultes handicapées, aide à la personne, aide sociale à l'enfance.

Pour rappel, il avait été acté en 2018 le principe d'un taux d'évolution global moyen des tarifs des ESSMS différenciés entre Pumonté et Cismonté afin de résorber le déséquilibre résultant d'un gel entre 2014 et 2017 en Cismonté.

Le taux moyen d'évolution des dépenses est proposé à 0,8 % pour le Pumonté et à 1 % pour le Cismonté, pour l'année 2019. La masse salariale représentant la majeure partie des budgets des ESSMS et de l'objectif de hausse des dépenses doit permettre de compenser la hausse naturelle des charges de personnel due au glissement vieillesse technicité, ce que l'on appelle le GVT.

Des mesures particulières seront financées après étude, comme les investissements ou les nouvelles réglementations.

Par exemple, la mise en œuvre de CPOM dans les EHPAD, la demande d'habilitation à l'aide sociale à l'hébergement ou des projets d'investissement.

L'application du taux d'évolution s'effectue après analyse des propositions budgétaires de chaque établissement, du niveau d'activité réalisé, de la situation financière globale et des projets en cours ou à venir.

Dans le cadre de la détermination du taux d'évolution, une attention particulière est également portée à l'accessibilité financière pour les usagers. L'enjeu est d'accompagner les structures dans une démarche

de rationalisation qui permet de concilier les besoins d'équilibre financier, de qualité de prise en charge et d'accessibilité pour les usagers.

Il est proposé d'approuver les orientations et modalités des campagnes de tarification 2019 telles que présentées dans le rapport et ses annexes.

Mme Mattea CASALTA

Là-aussi, un rapport de la commission culture et santé.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable de la commission (non-participation de Mmes COGNETTI-TURCHINI, DUVAL et PEDINIELLI).

Mme Mattea CASALTA

Merci. Y at-il des interventions ?

M. Francis GIUDICI

Mme la Présidente, en tant que président de l'EHPAD « A Ziglia », je vais me retirer et ne vais pas participer au vote.

Mme Mattea CASALTA

Très bien. Nous allons noter.

D'autres d'intervention ? Non.

Nous allons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.³⁰

(M. Francis GIUDICI absent)

³⁰ Délibération N° 19/095 AC

Autre rapport :

Rapport n° 077 : Convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et le Centre hospitalier d'Aiacciu pour la vaccination antiamarile (fièvre jaune)

Mme Bianca FAZI

Merci, Mme la Présidente.

Le centre de vaccination antiamarile (contre la fièvre jaune) du territoire Pumonte réalise les vaccins contre la fièvre jaune, les autres vaccins des voyageurs (encéphalite japonaise, encéphalite à tiques...) et délivre des informations sur l'ensemble des mesures à prendre pour prévenir les risques sanitaires auxquels les voyageurs seront exposés au cours de leur déplacement.

Le centre de vaccination antiamarile est la seule structure habilitée à effectuer la vaccination et à délivrer le certificat international correspondant.

La Collectivité est titulaire d'une habilitation concernant cette même vaccination. À la suite de la mobilité d'un médecin responsable du centre de vaccination et afin d'assurer la continuité du service public et l'aide aux usagers, une solution transitoire a été mise en place en accord avec l'ARS et avec l'hôpital d'Ajaccio.

Ainsi un médecin qualifié en médecine tropicale sera mis à disposition sans contrepartie financière par le Centre hospitalier d'Aiacciu à raison d'une demi-journée par semaine.

Une convention déterminant les modalités de cette mise à disposition à titre gracieux est ainsi proposée à la signature du Président du Conseil exécutif de Corse et du centre hospitalier.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an afin d'assurer la continuité du service public ; l'hôpital ayant vocation...

Mme Mattea CASALTA

Je pense que vous pourriez peut-être juste respecter Mme FAZI qui est quand même en train de lire un rapport de la plus grande importance.

Je vous remercie.

Mme Bianca FAZI

Merci, Mme la Présidente.

L'hôpital donc ayant vocation à accueillir à moyen terme le centre de vaccination dans ses locaux.

Il vous est donc proposé de signer la convention avec l'hôpital.

Mme Mattea CASALTA

Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? Non.

Nous allons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.³¹

Dernier rapport de Mme FAZI.

Tous ces rapports sont de la plus grande importance, je vous le disais, mais je pense que vous en avez tous conscience.

Rapport n° 080 : Avenant à la convention Collectivité de Corse - UDAF 2A : prolongation de la convention relative à la délégation de gestion comptable des prestations sociales

Mme Bianca FAZI

La gestion comptable des prestations sociales prévues dans le cadre de la mesure d'accompagnement social personnalisé de niveau 2 a été confiée au Pumonté à l'UDAF par convention.

Cette dernière fixe les conditions de la collaboration et les modalités opérationnelles de l'intervention de l'UDAF 2A sur le périmètre géographique du Pumonté.

³¹ Délibération N° 19/096 AC

Cet organisme prestataire a en charge d'encaisser pour le compte de la Collectivité les prestations sociales des bénéficiaires des MASP2 versées par les organismes payeurs, et de payer sur consigne des conseillères en économie sociale et familiale (CESF) de la Collectivité les dépenses prévues.

Cette convention prend fin le 25 avril 2019, et il convient donc d'évaluer les conditions et modalités de poursuite de ce partenariat à l'aune des enjeux d'harmonisation de la Collectivité de Corse, sachant que la Cismonte a internalisé la gestion des MASP.

Afin de pouvoir mener à terme ce travail d'harmonisation dans toutes ses composantes, il est proposé de prolonger l'actuelle convention jusqu'à la fin de l'année civile dans les mêmes termes et périmètre et de proposer une harmonisation opérationnelle à partir de 2020.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Mme SANTUCCI, si vous voulez nous donner les conclusions du rapport.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable de la commission (non-participation de Mme COGNETTI-TURCHINI).

Mme Mattea CASALTA

Merci. Y at-il des demandes interventions ? Non.

Nous allons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité. ³²

Merci beaucoup, Mme FAZI.

³² Délibération N° 19/097 AC

Mme BORROMEI, pour l'Office des transports de la Corse :

**INFRASTRUTTURE DI TRASPORTI / INFRASTRUCTURES DE
TRANSPORTS**

➤ *Ritale stradale / Réseau routier*

**Rapport n° 056 : Approbation de la concertation publique
relative au giratoire de la Gravona**

Mme Vanina BORROMEI

Merci, Mme la Présidente. Il s'agit des routes et non de l'Office des transports, Chère collègue.

Nous avons lancé, il y a quelques mois, ensemble dans cet hémicycle, cette autorisation de concertation publique. Donc le retour a été fait aujourd'hui.

C'est un projet qui a retenu comme schéma, je vous le rappelle, la dénivellation du carrefour.

Le montant des travaux est estimé à 13 M€

Il n'y a pas eu de remarques particulières.

Et je vous précise que le projet avance aussi rapidement puisqu'il n'y a pas d'acquisition foncière à faire ; les emprises concernées font toutes parties du domaine public routier.

Le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale par les services de la DREAL et n'est pas soumis à l'étude d'impact sur l'environnement. D'où la rapidité, je vous le disais.

Nous sommes dans le cadre d'un cofinancement PEI (70% État/ 30 % Collectivité de Corse).

La validation de cette étape nous permet bien sûr désormais de demander l'enquête publique préalable à la déclaration du projet.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Nous avons un rapport de la commission développement, Julie GUISEPPI.

Mme Julie GUISEPPI

La présidente Nadine NIVAGGIONI a fait observer qu'il s'agit d'un dossier susceptible d'améliorer considérablement le quotidien de la population ajaccienne.

M. Loïc MORVAN, *Adjoint au DGA en charge des routes*, en réponse à **Mme Mattea CASALTA**, qui souhaitait connaître la durée prévisible des travaux, a indiqué que ceux-ci devaient s'étaler sur une période de 16 à 18 mois.

Pour sa part, **Mme Fabienne GIOVANNINI** a relevé les progrès réalisés pour la prise en compte des modes de déplacement doux. Toutefois, elle a estimé qu'il conviendrait d'accélérer les projets de manière à rattraper les retards accumulés, principalement pour ce qui relève de la question des déplacements à vélo.

M. Loïc MORVAN a rappelé que tous les projets intègrent désormais la logique des modes doux de déplacements, soit par des voies dédiées, soit par des voies partagées et protégées.

Il a précisé que la prise en compte de l'existant, pour le rendre compatible avec les modes doux, se fait par le biais de deux volets, un volet programmatique, articulé avec les plans de déplacement urbains (PDU) pour lesquels la collectivité est consultée, ainsi qu'un volet lié à l'aménagement des projets existants, tels que la requalification de la rocade d'Ajaccio, où il est prévu un partage des voies de bus avec les vélos.

Il a, de plus, confirmé à **Mme la Présidente**, que ce travail sur Ajaccio a été réalisé en concertation avec la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA).

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Ont voté pour les groupes Femu a Corsica, Corsica Libera, Partitu di a Nazione Corsa, -PNC-, La Corse dans la République.

Non-participation des groupes Per l'Avvene et Andà per Dumane.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Des interventions sur ce rapport ? Non.

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité. ³³

Rapport n° 076 : Approbation de la concertation publique relative à la déviation de Santa-Lucia-di-Portivechju

Mme Vanina BORROMEI

Merci, Mme la Présidente.

Exactement la même démarche. Approbation de la concertation publique avec un dossier qui, pour le coup, est un peu moins rapide puisqu'il a plus d'une dizaine d'années.

Aujourd'hui, je crois que c'est une phase qui est absolument essentielle ; nous en avons parlé lors d'une question que m'avait posée Jean-Charles ORSUCCI et qui avait suscité un peu d'émoi dans la région et certaines incompréhensions.

J'avais confirmé que les études se poursuivaient. Effectivement, il y a déjà eu une première concertation publique en 2014. Les résultats de cette concertation avaient mis en avant de grosses difficultés au niveau de l'impact environnemental, principalement du tracé. Et donc, un nouveau tracé avait été proposé pour une nouvelle concertation que nous avons validée ensemble en 2017 à l'unanimité. Et là, c'est enfin le retour de cette concertation.

Il y a eu une dizaine de remarques et de courriers qui ont été assez importants, notamment les propriétaires fonciers qui étaient le plus largement impactés et aussi en ce qui concerne les craintes relatives à

³³ Délibération N° 19/098 AC

l'impact environnemental de cette déviation qui aujourd'hui, effectivement, paraît absolument indispensable pour l'ensemble de la région – j'insiste bien.

Le montant des travaux, je le rappelle, est estimé à 30 M€ Il n'y a pas de financement pour le moment, mais les études vont être encore longues. On n'est pas du tout sur la même échelle de temps que sur le dossier précédent. Donc nous, nous continuons d'avancer car je crois qu'aujourd'hui, ce genre de projet structurant est absolument essentiel, compte tenu aussi des longueurs administratives, surtout concernant l'impact environnemental et la préservation des espaces que la commune devra mettre en place pour compenser l'impact de la déviation.

Il y a des étapes qui vont être encore longues, donc on avance sur ces études.

Je vous propose donc de valider la dernière étape de cette concertation publique pour passer à la phase d'enquête publique et cela permettra aux deux communes d'inscrire les emprises du projet dans leurs documents d'urbanisme (communes de Leccia et de Zonza), d'avoir donc les emplacements réservés sur ce fuseau.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Nous avons un rapport de la commission développement, Julie GUISEPPI.

Mme Julie GUISEPPI

M. Jean-Louis DELPOUX a souhaité interroger le Directeur des Routes, afin de connaître, tenant compte des différentes périodes de concertation et des inscriptions budgétaires, à quelle date les travaux pourraient connaître un début d'exécution.

M. Loïc MORVAN, *Adjoint au DGA en charge des routes*, a précisé que l'année 2019 serait consacrée à une étape critique, à savoir le passage devant le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN). Pour leur part, les enquêtes publiques seront réalisées en 2020, ce qui laisse augurer un commencement d'exécution des travaux difficile avant 2021 ou 2022.

En réponse à **Mme Fabienne GIOVANNINI** qui a souhaité se voir préciser le traitement de la question des pistes cyclables, il a indiqué que rien n'est prévu sur la déviation elle-même. En revanche, la requalification du boulevard urbain intègrera les modes doux de déplacement.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Ont voté pour les groupes Femu a Corsica, Corsica Libera, Partitu di a Nazione Corsa, -PNC-, La Corse dans la République.

Non-participation des groupes Per l'Avvene et Andà per Dumane.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Des interventions sur ce rapport ?

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, Mme la Présidente.

Juste remercier la Présidente d'avoir fait remarquer que cette question avait été posée dans cet hémicycle.

Et je voudrais juste envoyer une petite remarque : nous avons vu et nous avons constaté qu'une réunion a été organisée sur place, dans le cadre de cette concertation. Alors, moi, je me félicite que la conseillère exécutive, d'autres membres du Conseil exécutif soient présents. J'ai constaté qu'il y avait aussi des conseillers territoriaux de la majorité. Je voulais simplement dire que dans ces cas-là, dans le cadre de ces grandes concertations, il serait quand même de bon aloi d'inviter l'ensemble des conseillers territoriaux du territoire et que nous aurions participé bien volontiers pour montrer que là-dessus, il faut savoir dépasser les clivages partisans et que la seule chose qui nous anime les uns et les autres, c'est bien sûr l'intérêt collectif. Et moi, je me félicite que vous ayez relancé et que nous avançons concrètement sur un projet qui dépasse d'ailleurs largement les intérêts des habitants de Ste Lucie.

J'ai envie de vous dire presque, si j'étais taquin, que peu importe l'avis des habitants de Ste Lucie, parce que c'est l'ensemble des Corses qui ont à pâtir des difficultés que nous rencontrons, ici comme à Olmeto.

Mais je me félicite et bien sûr, nous voterons ce rapport.

Mme Mattea CASALTA

Merci. D'autres interventions sur ce rapport ? Non.

Pas de réponses de l'Exécutif ? Très bien.

Nous allons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité. ³⁴

TRASPORTI / TRANSPORTS

Sculari / Scolaires

Rapport n° 069 : Approbation du plan des transports scolaires 2019-2023 sur le territoire du Pumonte

Mme Vanina BORROMEI

Merci, Mme la Présidente.

Le présent rapport a pour objet de vous proposer la création de trois nouvelles lignes de transports scolaires en direction du nouveau collège du Stilettu, et d'une ligne en direction de l'école primaire de Fuzzà pour la rentrée prochaine (année scolaire 2019-2020), ainsi que l'aménagement de circuits à l'occasion de la relance de l'ensemble des marchés de transports scolaires sur le territoire du Pumonte.

Je vous rappelle qu'il y a 161 circuits à l'heure actuelle qui sont opérés sur le territoire du Pumonte, qui arrivent à échéance à la fin de l'année scolaire en cours, soit le 6 juillet 2019.

Il y a donc lieu de procéder à leur renouvellement.

³⁴ Délibération N° 19/099 AC

Le tableau récapitulatif, joint en annexe, donne l'ensemble des circuits que nous devons renouveler.

Je vous précisais donc des propositions de création :

La création de circuit nouveau, en ce qui concerne l'école primaire de Fuzzà.

Est également à prévoir la création de trois circuits supplémentaires à organiser consécutivement à l'ouverture du Collège du Stilettu sur la commune d'Aiacciu, pour la rentrée scolaire 2019-2020.

Les trajets sont spécifiés page 3.

Des propositions également de modifications de circuits en direction de la cité scolaire du Fiumorbu sur le parcours « Sari Solenzara/Morta », l'un desservant le collège, l'autre le lycée.

Nous vous proposons donc de regrouper ces deux circuits en un seul.

Et également en ce qui concerne le collège et l'école primaire de Sartè, il y avait deux transports différents ; nous vous proposons également de les regrouper.

L'incidence financière prévisionnelle globale annuelle des prestations de transport scolaire ci-dessus précisées pour un total de 165 itinéraires à opérer dès septembre 2019 s'établit à la somme de **9 336 560 €HT**.

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie.

Nous avons deux rapports.

La commission de développement tout d'abord, Julie GUISEPPI s'il-vous-plaît.

Mme Julie GUISEPPI

Merci, Mme la Présidente.

Faisant remarquer que les transports scolaires relevaient précédemment des services des Conseils Départementaux, la présidente **Nadine NIVAGGIONI** a souhaité avoir des précisions sur les modalités d'organisation administrative future, une fois adoptée la présente délibération validant l'ensemble des itinéraires.

M. Benoît MONTINI, *Directeur des transports et de la mobilité*, a apporté un certain nombre d'éclairages.

En premier lieu, il a rappelé que les services départementaux des transports scolaires ont été transférés à l'ex Collectivité Territoriale de Corse, dès le 15 septembre 2017, dans le cadre des dispositions de la loi NOTRe ; la Collectivité de Corse ayant, depuis le 1^{er} janvier 2018, également compétence en matière de transports des élèves handicapés dont la gestion était auparavant assurée par les services départementaux.

S'agissant des modalités, il a indiqué que les marchés de transports scolaires relevaient de marchés à bons de commande pour le territoire du Pumont, de marchés forfaitaires pour le Cismonte et a précisé que des harmonisations étaient actuellement opérées (lignes, marchés) par la direction des transports et de la mobilité en liaison avec les opérateurs, les services de l'État, et l'Académie de Corse.

Il a également précisé que l'ensemble des marchés feront l'objet de renouvellement sur la base de marchés à bons de commande, ces derniers présentant la solution optimale et la plus efficiente pour le service des transports et ce, sur plusieurs aspects :

- possibilité de modification des itinéraires, au jour le jour, en cas de rupture (accident, effondrement), sans avoir à passer devant une commission d'appels d'offre préalable pour entériner des amendements provisoires,
- souplesse d'adaptation des effectifs des circuits et dans la desserte de quartiers nouveaux.

Par ailleurs, il a fait valoir les atouts offerts par la mise en service, dès la prochaine rentrée scolaire, d'une nouvelle billettique à la fois pour les familles, les sociétés de transports et la Collectivité : déclaration de présence de l'élève détenteur de sa carte scolaire dès qu'il emprunte le transport, garantie de la régularité du transport, du respect des horaires, comptabilisation des effectifs transportés pour mieux adapter les besoins.

Mme Fabienne GIOVANNINI a souhaité s'assurer qu'une réflexion était menée sur les types de véhicules de transport utilisés (bus électriques) et a rappelé le déploiement futur de la billettique pour combiner l'usage du bus et du train.

M. Benoît MONTINI a confirmé le déploiement de la billettique, dès la prochaine rentrée, sur les réseaux de transport interurbain et ferré afin de permettre aux élèves, sur la base d'une même carte scolaire, de passer d'un mode de transport à un autre et favoriser ainsi la mobilité. Il a précisé qu'une réflexion était actuellement menée pour augmenter la prise en charge du transport scolaire, via le réseau ferré, afin de réduire le nombre d'entrée de bus en ville. Il s'agira ainsi d'utiliser au mieux les dispositifs existants afin de réduire l'impact environnemental.

S'agissant des types de véhicules utilisés pour réduire l'impact environnemental, il a fait état d'un nombre de bus électriques plus importants sur le réseau de transports interurbains, imposés par la réglementation, et à contrario d'une faible couverture dans les transports scolaires dont le surcoût pour la Collectivité serait très important (24M€).

Il a ajouté que dans le cadre de la nouvelle planification territoriale de l'intermodalité et du nouveau schéma de transport interurbain de voyageurs, l'usage de véhicules propres dans les futurs appels d'offre sera favorisé.

Il a fait valoir que l'utilisation des véhicules propres était beaucoup plus favorable dans les transports urbains en termes d'impact financier car roulant toute la journée et sur des fréquences importantes.

La présidente **Nadine NIVAGGIONI** a souligné le double intérêt du rapport dans la mesure où, d'une part, la politique d'intermodalité devient une réalité et, d'autre part, les aspects sanitaires sont pris en compte, les entrées de ville d'Aiacciu et Bastia étant très largement impactées par la pollution des bateaux et des véhicules.

M. Jean-Jacques LUCCHINI a souhaité savoir ce qui était prévu sur la ligne Bunifaziu-Corti à destination des étudiants.

M. MONTINI a confirmé l'ouverture d'une ligne temporaire sur cet axe pour répondre aux attentes des étudiants, à l'occasion du prochain renouvellement des marchés existants en Corse-du-Sud et, dans l'attente de la mise en œuvre de la planification territoriale de l'intermodalité.

En marge de ce rapport, la présidente **Nadine NIVAGGIONI** a regretté l'absence de réponse, en dépit d'une demande récurrente, quant à l'intégration d'une tarification applicable aux stagiaires de la formation professionnelle sur les réseaux de transports. Aussi, au regard de la situation de précarité de ces publics et du lien indissociable de la mobilité et de l'emploi, elle a appelé les services de la direction des transports et de la mobilité à se pencher sur cette question indispensable.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Ont voté pour les groupes Femu a Corsica, Corsica Libera, Partitu di a Nazione Corsa, -PNC-, La Corse dans la République.

Non-participation des groupes Per l'Avvene et Andà per Dumane.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Mme TOMASI pour la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Rappelant que des échanges avaient déjà eu lieu avec la Conseillère exécutive, Mme Josepha GIACOMETTTI et qu'une question orale avait été posée sur le sujet lors de la dernière session de l'Assemblée de Corse, **M. Xavier LACOMBE** a souhaité savoir si le coût induit par cette nouvelle sectorisation, relevant de la compétence de la Collectivité de Corse, serait pris en charge par la Collectivité.

M. Benoit MONTINI, Directeur des transports et de la mobilité, a précisé qu'il y avait d'une part, les dossiers relatifs aux transports scolaires gérés directement par la collectivité et d'autre part, ceux gérés directement au sein du territoire du ressort de la CAPA.

Précisant qu'il n'avait pas connaissance de la réponse apportée par la Conseillère exécutive concernant les surcoûts engendrés pour chaque collectivité, il a toutefois indiqué, que par principe, chaque autorité était responsable de ses propres transports.

Votre commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport (Non-participations de MM. Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI et Camille de ROCCA SERRA).

Mme Mattea CASALTA

Merci. Des demandes d'intervention sur ce rapport ? Non.

Nous allons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.³⁵

(Abstention de Mme Isabelle FELICIAGGI)

Nous avons un dernier rapport :

GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE – SPORTS

Rapport n° 082 : Règlement transitoire des aides en faveur de la Jeunesse insulaire

Mme Mattea CASALTA

Lauda GUIDICELLI, c'est à vous.

Mme Lauda GUIDICELLI

Je vous remercie, Mme la Présidente.

Le règlement des aides qui vous est proposé ce soir vient poser pour la première fois un cadre juridique sécurisé et vient donc préfigurer un règlement pérenne mettant en œuvre la politique jeunesse de la Collectivité de Corse.

Ce règlement des aides répond aux besoins des jeunes et à notre volonté de faire de la jeunesse un axe politique majeur.

Vous le savez, cette volonté de co-construire notre politique jeunesse avec tous les acteurs du territoire et surtout les jeunes est au cœur

³⁵ Délibération N° 19/100 AC

de la philosophie du *Pattu pè a ghjuventù* adopté par votre assemblée le 27 avril 2018.

J'ai souhaité, à travers le *Pattu*, impulser une politique transversale ambitieuse et innovante dont le règlement des aides doit être le reflet.

Il permet à la fois d'accompagner les jeunes corses dans l'affirmation de ce qu'ils sont et veulent devenir, et de favoriser leur mobilisation et leur implication citoyenne.

Je profite de la présentation de ce rapport pour vous tenir informés de l'avancement du *Pattu*. En un peu moins d'une année, nous avons lancé un diagnostic, des enquêtes auprès des jeunes. Nous nous sommes rendus sur les territoires pour écouter les jeunes, à travers les *caffè cittadini*, sur trois thématiques : mobilité, logement et formation afin de recueillir leurs propositions.

Nous avons donc naturellement tenu compte de ces premiers retours pour les intégrer dans ce règlement des aides que je vous propose aujourd'hui.

Une des remarques récurrentes qui a été faite par les jeunes lors de ces rencontres était le manque d'information sur les aides et les dispositifs existants. Ce règlement des aides est donc une manière de rassembler au sein d'un même document tous les dispositifs proposés par la direction adjointe jeunesse auxquels peuvent élarger le milieu associatif opérant en faveur de la jeunesse, l'initiative des jeunes et les communes ou intercommunalités membres d'un contrat éducatif local.

Vous l'avez compris, ce règlement se veut transitoire afin de prendre en compte, dès 2020, les préconisations apportées par le diagnostic et les propositions d'action du *Pattu pè a ghjuventù*.

Notre volonté est aussi d'orienter les acteurs de la jeunesse vers la démarche projet afin d'initier des actions innovantes pour les jeunes et par les jeunes sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement dans le milieu rural.

Ainsi, ce règlement présente à la fois des outils d'accompagnement de la politique jeunesse et des aides financières destinées aux acteurs de la jeunesse et aux jeunes eux-mêmes.

Le premier outil est le service *infurmazione ghjuventù* qui est au service des acteurs de la jeunesse et également des jeunes. Il a pour principale mission de garantir l'accès au droit et à l'information, sur tout le territoire.

Il sera conforté dans ses missions d'accompagnement et son rôle se verra renforcé pour répondre aux besoins de diffusion de l'information – demande évoquée par les jeunes à travers les enquêtes et lors des rencontres autour des *caffè cittadini*.

Au cours des deux prochaines années, mon objectif sera de mettre en route plusieurs projets innovants venant renforcer la politique jeunesse.

Tout d'abord, le déploiement de l'outil « boussole des jeunes : ce nouvel outil numérique a pour ambition d'améliorer l'accès à l'information au service et au droit qui concerne les jeunes. Sa mise en œuvre se fera dans le cadre d'un travail concerté avec tous les acteurs jeunesse du territoire et les jeunes eux-mêmes.

Ensuite, la création d'un observatoire de la jeunesse » : c'est une structure qui se veut être un centre de ressources, d'expertise et d'évaluation des questions de jeunesse et des politiques publiques qui lui sont dédiées.

Et enfin, le Conseil exécutif, dans le cadre de la territorialisation de ces politiques publiques, souhaite mener une réflexion sur le devenir du dispositif relatif aux contrats éducatifs locaux.

Vous savez d'ailleurs que ces contrats sont principalement financés par la Collectivité et qu'ils représentent le lien privilégié avec les territoires qui développent une politique éducative et cela permettrait aussi de pouvoir renforcer et compléter notre maillage territorial dans ce domaine.

Nous souhaitons maintenir et conforter le rôle des CEL et il est de ce fait envisagé pour 2020 une contractualisation avec les territoires détenteurs de ce contrat par la signature d'une convention d'objectif pluriannuelle.

De plus, j'ai souhaité inscrire un nouveau dispositif qui répond à un vrai besoin identifié par les jeunes dans le cadre du diagnostic du *Pattu*.

Il s'agit d'une aide au permis de conduire : le dispositif « *Prima strada* », qui permet d'allouer une bourse d'un montant de 500 € maximum attribuée aux jeunes souhaitant passer leur permis de conduire et répondant aux conditions d'accès, en justifiant notamment d'un engagement bénévole ou citoyen.

Vous l'avez compris, notre volonté est de faire de la jeunesse une priorité et c'est donc dans ce cadre politique général que s'inscrit le présent rapport.

Je souhaiterais aussi remercier la direction générale adjointe de Mme PEKLE et les services jeunesse, qui se sont fortement impliqués dans l'élaboration de ce rapport.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci beaucoup. Nous avons un rapport de la commission culture, Mme SANTUCCI, s'il-vous-plaît.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

La commission a émis un avis favorable.

(Non-participation de Mmes DUVAL, PEDINIELLI, COGNETTI-TURCHINI et M. GHIONGA ;

Abstention de M. Pierre-Jean LUCIANI).

Mme Mattea CASALTA

Très bien, merci.

Nous avons 8 amendements du Conseil exécutif qui vont nous être présentés par Lauda GUIDICELLI.

Mme Lauda GUIDICELLI

Je vous remercie.

Ces amendements font suite à une prise de parole de Pierre GHIONGA lors de la commission culture. Donc, on a décidé, en fait, de

rajouter la langue corse à quasiment tous les dispositifs. C'est pour cela qu'il y a 8 amendements.

Il y a par contre une coquille à l'amendement n°7, il y a écrit « minimum de 30 % minimum ». Il y a deux fois « minimum » en fait.

Est-ce que vous voulez que je lise les amendements un par un ?

Mme Mattea CASALTA

Je pense que tout le monde les a sous les yeux. Mais nous allons les voter un par un, si vous le voulez bien.

Y a-t-il des interventions ?

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Avant qu'on mette les amendements au vote, j'ai juste une petite précision à vous demander :

On constate à la lecture des synthèses qui ont été faites, suite aux réunions, les *caffè cittadini*, qu'il y avait un certain nombre de remontées et on ne les retrouve pas systématiquement, effectivement, dans ce rapport. Donc cela veut dire que c'est un premier jet et qu'après vous allez l'enrichir en fonction de ce que vous allez pouvoir récolter ? C'était juste une question de notre part.

Mme Lauda GUIDICELLI

En fait, si vous voulez, cela reprend l'ensemble des dispositifs qui étaient déjà existants et qu'on a un peu abondés avec notamment *Prima strada*. Mais, pour l'instant, il y a un diagnostic qui est en cours qui récupère les synthèses des *caffè cittadini*, qui récupère la première enquête du CRIJ, maintenant devenu *serviziu infurmazione ghjuventù*. Une autre enquête est en cours pour les 11-15 ans et en même temps, comme il y avait des territoires qui n'avaient pas été sollicités par la démarche, il y a des focus groups qui sont en cours dans les territoires du Nebbiu, du Sartenais-Valincu et de la Plaine. Et aussi, comme il y avait des populations de jeunes qui n'étaient pas touchées (comme les jeunes incarcérés, les mineurs non-accompagnés...), on est aussi partis sur la rencontre de ce public-là.

Donc, toutes ces propositions qui vont émerger vont faire l'objet d'un rapport définitif. Là, c'était vraiment pour centraliser, je dirais, l'existant et l'urgence du dispositif *Prima strada*.

Mme Mattea CASALTA

Pierre GHIONGA avait demandé la parole, nous la lui donnons bien sûr.

M. Pierre GHIONGA

Simplement pour remercier et féliciter Lauda GUIDICELLI pour sa réactivité et son écoute. Ce qui me permet de voter avec enthousiasme ces amendements et son rapport.

C'était un clin d'œil au Président...

Mme Mattea CASALTA

Julien PAOLINI a demandé la parole également.

M. Julien PAOLINI

Merci, Mme la Vice-Présidente.

Également, m'associer à Pierre GHIONGA et féliciter Lauda GUIDICELLI pour le travail considérable, et c'est dommage de passer un rapport aussi important à une heure si tardive.

Je vais quand même en dire quelques mots.

En effet, un règlement transitoire, mais qui permet quand même d'offrir une certaine lisibilité à notre jeunesse sur les différents dispositifs existants en regroupant dans un même document l'ensemble des dispositifs qui existaient au sein des ex-départements et au sein de la Collectivité territoriale de Corse.

Insister plus particulièrement, parce que finalement ce règlement transitoire préfigure ce que sera le règlement définitif qui arrivera normalement en 2020 en faveur des aides pour la jeunesse.

Quand même un dispositif qui est innovant malgré tout. Il a été évoqué le dispositif *Prima strada* qui avait fait l'objet d'un débat en

décembre dernier, lors de l'examen d'une motion d'aide au permis de conduire, où notre groupe était plutôt favorable à un dispositif d'aide directe aux jeunes, de manière à ce qu'ils ne soient pas surendettés auprès d'organismes bancaires, plutôt que d'un prêt, comme c'était proposé dans le cadre de la motion.

Je vois que cela se concrétise rapidement, donc l'efficacité comme le disait Pierre, avec une aide de 500 €, vous l'avez rappelé, Mme la Conseillère exécutive, au permis de conduire, sous condition de ressources, sous condition d'engagement et sous condition bien sûr de résidence en Corse.

Nous ne doutons pas que ce dispositif rencontrera un grand succès auprès de la jeunesse et nous espérons bien entendu, qu'il sera pérennisé dans le règlement définitif.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Jean-Charles ORSUCCI.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, Mme la Présidente.

Je voudrais faire une remarque, pas pour être le rabat-joie du soir, parce que le travail, bien sûr qu'il est bien fait, le rapport, nous le voterons, etc. Mais je relie cela avec ce qu'on a pu dire sur le budget. Je relie cela également avec mes prises de position dernièrement au conseil municipal de Bonifacio, lorsque j'analyse, suite aux remarques de mes adjoints que la CdC va être beaucoup moins présente dans d'autres domaines, tels que la culture ou le patrimoine, parce que je le comprends aussi, il y a une équité territoriale, il y a des efforts à faire... Mais bon, je ne peux pas suspecter mon adjoint, Alain di MEGLIO d'être contre cette majorité, il est un de vos premiers soutiens, mais il me dit « Jean-Charles, il faudra trouver de nouveaux financements pour les journées du patrimoine, il va falloir trouver de nouveaux financements pour le centre culturel parce que les aides de la CdC vont être moindres... », ce sont les retours que nous avons.

Alors, je dis que ce que nous vivons ce soir, c'est aussi une des conséquences. On se félicite, c'est bien, la jeunesse... Sauf que vous l'avez dit vous-mêmes, vous n'avez pas de recettes miracles pour de nouveaux financements, vous n'avez pas de recettes miracles pour un tas de choses, ce qui fait qu'à un moment donné, on va se féliciter tous ensemble ce soir, on va tous voter à l'unanimité ce rapport et après, on va se rendre compte qu'aujourd'hui on a du mal et on dira peut-être « c'est la faute de l'État ». Non ! C'est peut-être aussi des choix que nous faisons ce soir, des priorités que nous définissons ensemble qui font qu'après nous serons moins performants et que peut-être, Josépha qui n'est pas là ce soir, se plaindra et aura la remarque de maires, d'associations qui se plaindront de ne plus être aidés suffisamment dans tel ou tel domaine.

Donc, je voulais, et n'y voyez pas là une attaque du tout contre le rapport, au contraire il est très bien, juste une invitation collective à ce que nous faisons. Je vous le dis aussi parce que le journaliste m'interpellait sur le fait que je pointais, et je ne visais pas Gilles SIMEONI parce que peut-être n'importe quel Président qui serait à sa place ce soir serait face à cela, mais par exemple, moi qui ai voté et qui était un militant de la collectivité unique aujourd'hui, je constate que pour ma commune, c'est aujourd'hui, peut-être pour des raisons qui sont louables, des raisons qu'on peut comprendre, c'est 20 % d'aide en moins pour les autres projets que je portais jusqu'à présent.

On va faire avec, on va faire différemment, mais il faut savoir aussi dans cet hémicycle que nous avons tous des idées louables, nous avons tous des volontés de réussir aujourd'hui pour la jeunesse. Ce soir, c'est le sujet de la jeunesse. Tout à l'heure, on évoquait l'action que nous menons en direction des EHPAD, des personnes âgées, alors on se dit, c'est très bien, la culture dans les EHPAD, etc. Mais quand on va mettre tout cela bout à bout, à un moment donné cela veut dire qu'il faudra faire aussi des choix et on ne pourra pas dire, quand vous n'aurez pas réussi le tour de magie, parce que de magie il n'y en aura pas pour faire tout dans tous les domaines, à un moment donné, il y aura des routes en moins, peut-être la déviation de Ste Lucie ou d'Olméto qui ne seront pas faites... Mais il faut qu'on se le dise et que cela fait vraiment partie des choix que nous aurons à faire dans les années à venir.

Sinon aussi, pour être un peu plus optimiste sur ma conclusion, je voudrais l'être, cela veut dire aussi que ce territoire a vocation à réussir, à réussir dans le secteur économique, à réussir par exemple dans le secteur touristique, et qu'il ne faut pas aujourd'hui, en permanence, se brider.

Parce que quand je vois la conseillère exécutive en charge du tourisme et les moyens faméliques qui sont les siens par rapport à nos ambitions, je me dis que c'est peut-être là qu'il faut miser pour qu'on soit dans des cercles vertueux pour ne plus devoir ici, dans cet hémicycle, se partager la misère mais plutôt la richesse.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Donc, la parole à l'Exécutif.

Mme Lauda GUIDICELLI

Juste remercier les dernières interventions.

Jean-Charles, ne vous inquiétez pas, le Conseil exécutif peut vous entendre.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Très bien. Nous passons au vote des amendements.

***Amendement n°1**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Amendement adopté à l'unanimité.

***Amendement n°2**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Amendement adopté à l'unanimité.

***Amendement n°3**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Amendement adopté à l'unanimité.

***Amendement n°4**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Amendement adopté à l'unanimité.

***Amendement n°5**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Amendement adopté à l'unanimité.

***Amendement n°6**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Amendement adopté à l'unanimité.

***Amendement n°7**

La coquille, je pense que tout le monde a compris, on ne va pas sous amender l'amendement, tout le monde est d'accord là-dessus « le minimum de 30 % » suffira.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Amendement adopté à l'unanimité.

***Amendement n°8**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Amendement adopté à l'unanimité.

Tous les amendements ont été adoptés.

Nous allons donc passer au vote de ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le RAPPORT ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité.³⁶

Bravo à vous !

Nous avons deux désignations. Qui présente le rapport n°88 ?

DÉSIGNATIONS DIVERSES

Rapport n° 088 : Modification de la délibération relative à la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein du Conseil Régional d'Orientation du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)

Mme Mattea CASALTA

C'est moi qui présente le rapport n°88.

Par délibération du 2 février 2018, l'Assemblée de Corse a désigné 2 titulaires pour siéger au sein du Conseil régional d'orientation du CNFPT.

Nous sommes saisis aujourd'hui afin de compléter cette désignation.

Il vous est donc proposé de procéder à la désignation de 4 suppléants conseillers à l'Assemblée de Corse ; 2 pour chacun des titulaires désignés au sein de cette instance.

Nous avons comme titulaires :

François BERNARDI et Laura Maria POLI.

³⁶ Délibération N° 19/101 AC

Nous devons désigner 2 suppléants.

Pour M. François BERNARDI :

Véronique ARRIGHI et Pierre POLI

Pour Laura Maria POLI :

Pierre-José FILIPUTTI et Vannina ANGELINI-BURESI.

Nous devons prendre acte qu'à la **commission de contrôle**, Mme **Marie-Hélène CASANOVA SERVAS** sera remplacée par **Véronique ARRIGHI**.³⁷

Je pense que tout le monde est très heureux à cette heure tardive de pouvoir rentrer.

Nous nous retrouvons ici au plus tard à 10 heures, pour les raisons évidentes que vous connaissez déjà.

Je vous souhaite une excellente soirée, dormez bien, soyez en forme demain !

La séance est suspendue à 00 h 30.

³⁷ Délibération N° 19/102 AC

ANNEXES
Recueil des
amendements

**REGLEMENT TRANSITOIRE DES AIDES EN
FAVEUR DE LA JEUNESSE INSULAIRE**

Rapport n° 082

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 MARS**

**REGLEMENT TRANSITOIRE
DES AIDES EN FAVEUR
DE LA JEUNESSE INSULAIRE**
Rapport n° 082

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 6 :

Après « un accès libre au centre des ressources documentaires », **RAJOUTER**
« **notamment en langue corse** »

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 MARS**

**REGLEMENT TRANSITOIRE
DES AIDES EN FAVEUR
DE LA JEUNESSE INSULAIRE**
Rapport n° 082

AMENDEMENT N° 2

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 8 :

Après « Formation initiale de base de l'animateur Information Jeunesse »
RAJOUTER : « qui comprendra notamment la formation en langue corse. »

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 MARS

REGLEMENT TRANSITOIRE
DES AIDES EN FAVEUR
DE LA JEUNESSE INSULAIRE
Rapport n° 082

AMENDEMENT N° 3

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 10 :

Après « Le développement de l'intervention collective des jeunes sur leur commune, leur patrimoine, leur environnement, en direction des autres, au travers de la découverte de métiers, de pratiques d'entraides et de solidarité, d'habitants », **RAJOUTER** « de lieux (toponymie, légendes) ... »

A la suite du paragraphe : « La mise en place d'activités annexes éducatives (sportives et/ou socio-éducatives), » **RAJOUTER** une puce à la ligne « **La dimension socio-culturelle de la langue corse.** »

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 MARS**

**REGLEMENT TRANSITOIRE
DES AIDES EN FAVEUR
DE LA JEUNESSE INSULAIRE**
Rapport n° 082

AMENDEMENT N° 4

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Pages 11, 15 et 17 :

RAJOUTER dans la phrase suivante le terme « linguistique » comme suit :

« Associations intervenant dans le domaine de l'éducation populaire, de la jeunesse, et/ou dans le domaine du social, du développement durable, culturel, **linguistique** et patrimonial en Corse. »

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 MARS**

**REGLEMENT TRANSITOIRE
DES AIDES EN FAVEUR
DE LA JEUNESSE INSULAIRE**
Rapport n° 082

AMENDEMENT N° 5

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Pages 11, 13 et 15 :

RAJOUTER dans la phrase suivante le terme « **sa langue** » comme suit :

« Découvrir l'autre, son territoire, sa culture, **sa langue**, son environnement ».

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 MARS

REGLEMENT TRANSITOIRE
DES AIDES EN FAVEUR
DE LA JEUNESSE INSULAIRE
Rapport n° 082

AMENDEMENT N° 6

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Pages 19 et 20 :

RAJOUTER dans la phrase suivante le terme « **linguistiques** » comme suit :

« Développer les pratiques culturelles, **linguistiques**, sportives, scientifiques, créatrices du lien social ».

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 MARS**

**REGLEMENT TRANSITOIRE
DES AIDES EN FAVEUR
DE LA JEUNESSE INSULAIRE**
Rapport n° 082

AMENDEMENT N° 7

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 20 :

A la fin de la phrase ;

« Résider en Corse. Le projet doit être organisé à partir de la Corse » **RAJOUTER**
« **et présenté avec un minimum de 30% minimum en langue corse** ».

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 MARS

REGLEMENT TRANSITOIRE
DES AIDES EN FAVEUR
DE LA JEUNESSE INSULAIRE
Rapport n° 082

AMENDEMENT N° 8

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 21 :

Dans la phrase suivante, **RAJOUTER** l'expression « **bilingue (corse/français)** »

Déposer une demande écrite motivée ; l'effort de rédaction **bilingue (corse/français)** sera particulièrement apprécié.

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE

BUDGET PRIMITIF 2019
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE
Rapport n° 078

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 MARS****BUDGET PRIMITIF 2019
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE
*Rapport n° 078*****AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Le présent amendement modifie la proposition du budget primitif 2019 (budget principal).

ARTICLE PREMIER :

Le projet de budget principal est modifié comme suit :

En section d'investissement :

Dépense :

En autorisation de programme :

- L'autorisation de programme N3170B « SIS », qui s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 « Dynamiser l'environnement et renforcer les dimensions soutenable et équitable du développement », la politique N31 « Aménagement du territoire », la compétence N317 « Prévention contre les incendies », prévue à hauteur de 3 850 000 € est augmentée de 450 000 €, ce qui porte son montant à 4 300 000 €.
- Une autorisation de programme d'un montant de 1 700 000 € est ouverte au sous-programme N1142C intitulé « Aéroport MOA » qui s'inscrit dans le cadre de l'axe 1 « Accroître l'investissement en faveur des équipements structurants et de l'offre de services », la politique N11 « infrastructures de transports et mobilité », la compétence N114 « Infrastructures portuaires et aéroportuaires ».

Motif :

Cette inscription complémentaire permettra d'abonder des opérations existantes faisant l'objet d'aléas (prise en compte de révisions plus importantes que prévues initialement, liées notamment à l'augmentation actuelle des prix du pétrole, à la prise en compte de travaux complémentaires...).

Les opérations concernées sont les suivantes :

- 131380002 – Aéroport de Calvi : Travaux parking aviation générale,
- N1142CK001– Aéroport de Figari : Travaux de réfection de la piste.

Le montant total des AP nouvelles inscrites au BP 2019 est ainsi porté à 346 204 000 €

En section de fonctionnement**Dépense :****En autorisation d'engagement :**

- Une autorisation d'engagement d'un montant de 41.000 € est ouverte au sous-programme N3142A intitulé « Equipements collectifs communaux » qui s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 « Dynamiser l'environnement et renforcer les dimensions soutenable et équitable du développement », la politique N31 « Aménagement du territoire », la compétence N314 « Aides aux communes et groupements ».

Motif :

Cette inscription complémentaire permettra l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 41 000 € au SIVU San Clementi dans le cadre du maintien du regroupement pédagogique des communes de Campile, A Crucicchia et Ortiporiu.

- L'autorisation d'engagement N1141C « Infrastructures portuaires MOA », qui s'inscrit dans le cadre de de l'axe 1 « Accroître l'investissement en faveur des équipements structurants et de l'offre de services », la politique N11 « infrastructures de transports et mobilité », la compétence N114 « Infrastructures portuaires et aéroportuaires », prévue à hauteur de 350 000 €, est augmentée de 200 000 €, ce qui porte son montant à 550 000 €.

Motif :

Cette inscription complémentaire permettra l'engagement et le financement des opérations urgentes de mise en sécurité de l'appontement Saint-Joseph.

Le montant total des AE nouvelles inscrites au BP 2019 est ainsi porté à 544 475 839 €

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE (*)

VOTE :

(*) **NPPPV : Groupe Per l'Avvene**
Abstentions : Andà per Dumane

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 MARS****BUDGET PRIMITIF 2019
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE
*Rapport n° 078*****AMENDEMENT N° 2**

DEPOSE PAR : M. Petru Antone TOMASI au nom du groupe « Corsica Libera »

EXPOSE DES MOTIFS :

Rapport du Président du Conseil exécutif de Corse, page 303.

Politique : N 44

Compétence : N 441

Programme : N 4415

PATRIMOINE - ETUDES

Il est prévu :

- 15 000 € en AP et 80 000 € en CPI

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Ajouter en AP 25 000 € et 25 000 € en CPI pour :

- Lancement et réalisation de la deuxième phase du projet Paoli-Napoléon.

Budget

Ajouter en investissement : 25 000 € en AP et 25 000 € en CPI.

Ainsi amendé, le programme « N 4415 PATRIMOINE – ETUDES » s'établira à :

- **40 000 € en AP et 105 000 € en CPI.**

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	CPI	AE	CPF
40 000 €	105 000 €		

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE sous-amendé (*)

(*) Sous-amendement :

- SUPPRIMER : 25 000 € en CPI
- REMPLACER 105 000 € PAR 80 000 € en CPI

VOTE :

- NPPPV : Per l'Avvene
- ABSTENTIONS : Andà per dumane – La Corse dans la République

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 MARS****BUDGET PRIMITIF 2019
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE
*Rapport n° 078*****AMENDEMENT N° 3**

DEPOSE PAR : Les groupes « Corsica Libera », « Femu a Corsica » et « Partitu di a Nazione Corsa »

EXPOSE DES MOTIFS :

Rapport du Président du Conseil exécutif de Corse, page 199.

Politique : N 31

Compétence : N 311

Programme : N 3111

AUE Etudes et recherches (rapport page 199)

Le programme 3111 correspond aux budgets mobilisés sur le financement d'études et de recherches dans les secteurs de l'urbanisme et de l'énergie.

Il est prévu 600 000 € en AE et 553 000 € en CPF.

Sur les 553 000 €,

410 000 € seront consacrés au paiement des études lancées avant 2019 telles que :

- Territorialisation du PADDUC
- Etude pour la révision de la PPE
- Projet ORELI

Et 143 000 € serviront au paiement de nouvelles AE (600 000 €) que l'AUE prévoit d'engager :

- Définition des formes urbaines et leurs extensions ;

- Définition d'un schéma d'aménagement des plages ;
- Colloque « les formes urbaines et leurs extensions en Corse » ;
- Déplacements pédagogiques des élus et techniciens des collectivités ;
- Salon dédié à l'aménagement du territoire ;
- Révision du SRCAE ;
- Montage juridique et financier, financement des ENR ;
- Etudes « air énergie climat », OREGES, hydrogène, éolien en mer, puits de carbone.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Ajouter comme nouvelle AP pour l'année 2019, à la page 200 du rapport, à la suite des « études « air énergie climat », OREGES, hydrogène, éolien en mer, puits de carbone » :

« La réalisation d'une étude pour l'indépendance énergétique de la Corse à l'horizon 2030 par les ENR.

L'étude devra porter plus particulièrement sur :

- **Les potentialités de la Corse en matière d'ENR, lui permettant d'atteindre l'indépendance énergétique à l'horizon 2030 ;**
- **La structuration de la recherche expérimentale et du développement dans le domaine des ENR en Corse ;**
- **L'acceptabilité sociale et les perspectives d'emploi des ENR dans l'île ;**
- **Le recensement des entreprises susceptibles d'accompagner les expérimentations et le déploiement des nouvelles structures.**

Elle devra être livrée au plus tard au début du second semestre 2019. »

Budget

Ajouter en investissement: 100 000 € en AP.

Ainsi amendé, le programme « N 3111 C AUE-Etudes et recherche » s'établira à 100 000 € en AP.

Portant le total des autorisations à 700 000 € et celui des crédits de paiement à 553 000 €

Investissement	
AP	CPI
100 000,00 €	

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE sous-amendé (*)

(*) Sous-amendement :

REEMPLACER la phrase : « La réalisation les ENR »
PAR :

« La réalisation d'une étude de faisabilité ayant pour objet de définir les potentialités, les conditions et les moyens d'atteindre l'autonomie énergétique, avant le terme fixé dans le SRCAE, soit 2050. Cette étude devra être livrée avant la fin de l'année 2019 ».

VOTE :

NPPPV : Per l'Avvene

ABSTENTIONS : Andà per dumane – La Corse dans la République

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 MARS

BUDGET PRIMITIF 2019
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE
Rapport n° 078

AMENDEMENT N° 4

DEPOSE PAR : Les groupes « Corsica Libera », « Femu a Corsica » et « Partitu di a Nazione Corsa »

EXPOSE DES MOTIFS :

Rapport du Président du Conseil exécutif de Corse, page 294.

Politique : N 43

Compétence : N 431

Programme : N 4313

Diffusion linguistique

Il est prévu 500 000 € en AE et 500 000 € en CPF.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

ajouter en AE 300 000 € pour:

- La structuration des « case di a lingua »

Budget

Ajouter en fonctionnement : 300 000 € en AE.

Ainsi amendé, le programme « N 4313 Diffusion linguistique s'établira à 800 000 € en AE et 500 000 € en CPF.

FONCTIONNEMENT	
AE	CPF
800 000 €	500 000,00 €

*** AVIS DE LA COMMISSION**

--

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTÉ (*)

(*)

NPPPV : Per l'Avvene

ABSTENTIONS : Andà per dumane – La Corse dans la République

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 MARS

BUDGET PRIMITIF 2019
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE
Rapport n° 078

AMENDEMENT N° 5

DEPOSE PAR : Les groupes « Corsica Libera », « Femu a Corsica » et « Partitu di a Nazione Corsa »

EXPOSE DES MOTIFS :

Rapport du Président du Conseil exécutif de Corse, page 289.

Politique : N 43

Compétence : N 431

Programme : N 4311

FURMAZIONE E INSIGNAMENTU

Il est prévu

- 500 000 € en AP et 480 000 € en CPI
- 3 000 000 € en AE et 1 650 000 € en CPF.
- Soit un total de 3 500 000 € en investissement et 2 130 000 € en fonctionnement.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- 1/ AJOUTER en AP 500 000 € pour :
 - Mise en œuvre de la convention avec l'Université de Corse.
- 2/ AJOUTER en AE 200 000 € pour :
 - Dotations aux associations de formations en langue corse.

Budget :**Ajouter en investissement : 500 000 € en AP****Ajouter en fonctionnement : 200 000 € en AE.****Ainsi amendé, le programme « N 4311 FURMAZIONE E INSIGNAMENTU s'établira à**

- 1 000 000 € en AP et 480 000 € en CPI.
- 3 200 000 € en AE et 1 650 000 € en CPI.

INVESTISSEMENT			
AP	CPI	AE	CPF
1 000 000 €	480 000 €	3 200 000 €	1 650 000,00 €

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE sous-amendé (*)

(*) Sous-amendement :

NE CONSERVER que la 2ème proposition : « Ajouter en AE 200 000 € pour dotations aux associations de formations en langue corse »

VOTE :

NPPPV : Per l'Avvene

ABSTENTIONS : Andà per dumane – La Corse dans la République

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 MARS

FIXATION DES TAXES FISCALES
POUR 2019
Rapport n° 062

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE « LA CORSE DANS LA RÉPUBLIQUE – A
CORSICA INDÈ A REPUBLICA ».

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- Dans la délibération, à l'article premier, supprimer le 1 relatif à la taxe sur les permis de conduire.
- La numérotation des autres items est adaptée en conséquence.

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

REJETE



COMPTE RENDU IN EXTENSO

**1ERE SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
28 ET 29 MARS 2019
(2^{ÈME} JOURNEE)**

MANDATURE 2018-2021



COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE
L'ASSEMBLE DE CORSE
28 ET 29 MARS 2019**

S O M M A I R E
Journée du 29 MARS 2019 (2^{ème} journée)

Reprise à 10h29

Intervention de Mme Lauda GUIDICELLI, Conseillère Exécutive en charge de la jeunesse et des sports

MUZIONE / MOTIONS

Motion n° 2019/E7/095 déposée par M. Jean-Martin MONDOLONI du groupe « Per l'Avvene » concernant le plan de sécurisation et de développement du cyclisme en Corse

Présentation de la motion	7
AMENDEMENT	9
VOTE de la MOTION	10

Motion n° 2019/E7/096 déposée par Mme Christelle COMBETTE du groupe « Per l'Avvene » concernant l'usage de la ressource solaire pour la recharge des véhicules électriques

Présentation de la motion	10
DISCUSSION GENERALE	11

AMENDEMENTS	13
Motion n° 2019/O1/023 déposée par M. Jean Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse : Dumanda chi l'ottu di dicembre « Festa di a Nazione » diventessi a festa di a Corsica	
Présentation de la motion	17
Amendements	18
VOTE DE LA MOTION	20
Motion n° 2019/E1/024 devient 2019/O1/036 déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI du groupe « Andà per dumane » : Dotation quinquennale	
Présentation de la motion	21
N° 2019/O1/026 déposée par M. Julien PAOLINI du groupe « Femu a Corsica » : Biodiversité de la Corse : Mise en place d'un dispositif d'accès et de partage des avantages (APA)	
Présentation de la motion	24
VOTE DE LA MOTION	27
N° 2019/E1/009 déposée par M. François ORLANDI du groupe « Andà per Dumane » : Couverture réseau.	
Présentation de la motion	28
VOTE DE LA MOTION	30
Motion n° 2018/E7/096 déposée par Mme Christelle COMBETTE du groupe « Per l'Avvene » concernant l'usage de la ressource solaire pour la recharge des véhicules électriques	

VOTE DE LA MOTION	32
Motion n° 2019/E1/024 devient 2019/O1/036 déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI du groupe « Andà per dumane » : Dotation quinquennale	
Amendements	32
VOTE DE LA MOTION	33
Communication sur la situation agricole insulaire suite réunion avec l'ensemble de la profession agricole (PAC)	
Président Gilles SIMEONI	33
Président Jean-Guy TALAMONI	34
N° 2019/E1/011 déposée par Mme Juliette PONZEVERA du groupe « Femu a Corsica » et l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse : Financement et attribution des postes d'auxiliaires de vie scolaire au sein des établissements scolaires.	
Présentation de la motion	35
VOTE DE LA MOTION	37
N° 2019/O1/033 déposée par Mme Marie SIMEONI et l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse : Les violences faites aux femmes.	
Présentation de la motion	37
Amendements	45
VOTE DE LA MOTION	47
N° 2019/O1/035 déposée par M. Romain COLONNA du groupe « Femu a Corsica » : Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT).	
Présentation de la motion	47

Amendements 50

VOTE DE LA MOTION 52

N° 2019/O1/025 déposée par Mme Marie-Hélène PADOVANI du groupe « Andà per Dumane » : Action Sociale (*RETIREE par son auteure*)

RESOLUTION N° 2019/01/002 déposée par le Président du Conseil Exécutif et le Président de l'Assemblée de Corse : Politique Agricole Commune (PAC)

Présentation de la résolution 52

VOTE DE LA RESOLUTION 55

La séance est levée à 13h52.

Le Président TALAMONI

Le quorum est atteint.

Mme Lauda GUIDICELLI

M. le Président, est-ce que je pourrais dire deux mots au sujet d'une actualité ?

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole.

Mme Lauda GUIDICELLI

Hier soir, nous avons fait passer le dossier de subvention pour le WRC. Je pense que vous avez tous lu la presse aujourd'hui et que vous avez pu voir que Fabrice GIORGI avait été empêché de prendre le départ du tour hier.

Moi, je voulais juste dire deux choses.

Je m'interroge sur le fait qu'on ne se soit pas rendu compte que sa voiture était homologuée, puisque c'est un pilote connu qui participe à de nombreux rallyes et donc qui est obligé d'avoir une voiture homologuée compte tenu de son handicap.

C'est la FISA visiblement qui lui a interdit de prendre le départ, alors qu'il serait homologué par la FFSA.

Je pense qu'il serait de bon ton qu'on lui rembourse les frais qu'il a engagés pour participer à ce championnat et je pense qu'il serait intéressant, dans nos prochaines discussions avec les équipes du WRC, de faire rentrer une clause sur le sport pour tous, parce que je pense que c'est un critère très important. Quand on a une personne qui a envie de se mobiliser, d'investir pour sa pratique sportive, pour sa passion, il serait intéressant qu'elle puisse justement bénéficier de tous les encouragements possibles, notamment quand elle a envie d'évoluer sur une manche mondiale sur son territoire.

Donc, je suggère que dans les prochaines tractations qu'il pourrait y avoir, que la clause des personnes en situation de handicap et la pratique du sport pour tous soient des critères incontournables pour pouvoir prétendre à une subvention de la Collectivité de Corse.

Je vous remercie.

(Applaudissements dans l'hémicycle)

Le Président TALAMONI

Merci. Je crois que chacun partage le sentiment que vous avez exprimé, et en espérant que chacun reviendra à la raison sur ce point, qui est un point important.

Effectivement, il faudra suivre la question de manière à intervenir au bon moment pour que cela ne se reproduise plus. Nous sommes bien d'accord.

Nous allons examiner les motions.

MUZIONE / MOTIONS

Motion n° 2018/E7/095 déposée par M. Jean-Martin MONDOLONI du groupe « Per l'Avvene » concernant le plan de sécurisation et de développement du cyclisme en Corse

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

Tout en assumant un conflit d'intérêt qui ne surprendra personne, je porte la voix d'une association qui, depuis longtemps, essaye de lutter contre la recrudescence des accidents de la route entre automobilistes et cyclistes. C'est l'association portée par Mme LIPPINI qui, hélas, a perdu son fils tragiquement il y a quelques années à Biguglia et qui depuis, donne son temps, sa disponibilité et son énergie pour l'association « Adrien LIPPINI, un vélo, une vie ».

Sous l'autorité à la fois des recteurs qui se sont succédés, des chefs d'établissements et en lien avec les services de la Collectivité, et particulièrement ceux qui sont placés sous l'autorité de Lauda, cette dame essaye de sensibiliser aux dangers de la route et met en évidence un certain nombre de mesures pratiques qu'il conviendrait de mettre en œuvre afin qu'on puisse éviter ce chiffre macabre : 20 % des accidents mortels de la route touchent les 2 roues. Et vous avez 23 fois plus de chance d'avoir un accident mortel sur la route lorsque vous êtes sur un 2 roues et particulièrement un vélo.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit évidemment, dans le texte, de fixer une ambition, mais cette ambition ne doit jamais être lue, entendue et comprise que comme un objectif.

Je sais que l'ambition que souhaite légitimement atteindre l'association, encore une fois, dont je me fais le porte-voix, peut paraître démesurée au regard des moyens qu'il s'agirait de mobiliser.

Jean BIANCUCCI m'a demandé, non pas d'élargir le texte et en tout cas de réduire la voilure en termes d'ambition, mais de commencer par une étude.

Je veux bien qu'on amende sur le thème « demande au Conseil exécutif de lancer une étude », mais il ne s'agirait pas là d'avoir une parade à la Clemenceau, quand on a un problème, on ouvre une commission ou une étude. Je pense qu'il faudrait montrer des signes tangibles. Les premiers signes tangibles, c'est de la signalétique. La signalétique, ça commencerait tout simplement par faire usage des panneaux électroniques.

Je crois que ce qu'attend l'association et tous les cyclistes qui prennent, tant que les plans de développement urbains d'une part et que les aménagements routiers d'autre part, sur les grands axes n'ont pas vu le jour, ce qui est demandé, c'est d'envoyer un signal positif.

C'est l'esprit du texte que je vous propose, à la faveur de l'amendement que Jean BIANCUCCI m'avait demandé de proposer lors de la commission dédiée.

Le Président TALAMONI

On va quand même demander à la rapporteure de la commission du développement de présenter l'avis ; mais c'est un avis qui a ensuite été l'objet d'une évolution puisqu'il y a un amendement qu'il va falloir que vous formuliez de manière plus précise, de manière à ce que nous puissions voter sur l'amendement.

Quand même, la commission s'étant penchée sur le sujet, Julie GUISEPPI.

Mme Julie GUISEPPI

Je vous lis toutes les observations, Président ?

Le Président TALAMONI

Pas nécessairement, parce que je pense qu'elles sont légèrement périmées compte tenu des évolutions. Plutôt l'avis.

Mme Julie GUISEPPI

La commission a émis un avis défavorable sur cette motion, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Défavorable, mais depuis, cette question a évolué. Donc, il y a la proposition d'amendement de Jean-Martin MONDOLONI après avoir discuté avec l'Exécutif ; amendement à sa propre motion.

Donc, je pense qu'il faudrait que Jean-Martin MONDOLONI formule son amendement de manière précise, de façon à ce que je puisse faire voter sur l'amendement et ensuite sur la motion.

Vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

En lieu et place de « Demande au Conseil exécutif d'élaborer et de soumettre à la représentation territoriale... », « Demande au Conseil exécutif de lancer une étude visant à... ». Le préalable, c'était de lancer l'étude.

Le Président TALAMONI

Je demande l'avis de l'Exécutif sur l'amendement proposé par Jean-Martin MONDOLONI à sa propre motion et je suppose que l'Exécutif est favorable ?

L'Exécutif est favorable à l'amendement à l'amendement et à la motion ainsi amendée.

Parfait. Ecoutez, je pense qu'il n'y a pas de grandes discussions tant cette affaire est importante et je crois le sentiment exprimé par Jean-Martin MONDOLONI est largement partagé dans cette enceinte.

Je mets aux voix **l'amendement de Jean-Martin MONDOLONI** à sa propre motion.

Qui est pour? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets à présent aux voix la **motion ainsi amendée**.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La MOTION ainsi amendée est ADOPTÉE à l'unanimité.¹

Motion suivante :

Motion n° 2018/E7/096 déposée par Mme Christelle COMBETTE du groupe « Per l'Avvene » concernant l'usage de la ressource solaire pour la recharge des véhicules électriques

Vous avez la parole, Chère collègue.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, M. le Président.

Effectivement, à chaque session, on ne peut plus ouvrir un journal, on ne peut pas regarder la télé sans que l'on parle de développement durable, d'énergies renouvelables, de respect de l'environnement.

Il nous incombe donc, à nous élus, d'adopter une attitude justement écoresponsable et de mettre en place les moyens adéquats.

Au mois de février, lorsque le dossier sur l'énergie est passé, j'ai retenu une des phrases du Président de l'Exécutif qui disait qu'il fallait aller plus loin et plus vite.

Lorsqu'on fait le constat, qui est quand même assez important, des émissions nocives qui sont liées aux transports, on voit qu'un véhicule électrique fournit 3 g de CO₂/ km, alors qu'un véhicule diesel fournit 90 g de CO₂/km.

Malgré tout, la France est quand même le bon élève de l'Europe puisqu'il dispose du premier parc de véhicules électriques.

En revanche, dans notre région, les ventes de véhicules restent à la marge, malgré une augmentation régulière des capacités d'autonomie des batteries.

¹ Délibération N° 19/103 AC

Alors, effectivement, on pense que les acquéreurs potentiels sont vite découragés par le peu d'implantations de bornes rechargeables. Alors qu'en Corse, il y a un fort taux d'ensoleillement, puisqu'il y a quand même 2 700 heures/an. C'est donc un fort potentiel énergétique gratuit et renouvelable.

Nous, on propose en fait qu'il y ait donc l'implantation de ces bornes, qu'il y ait un maillage du territoire qui soit efficace. Et pour cela, il conviendrait d'installer environ 70 bornes, c'est-à-dire tous les 50 km.

Ce coût serait de 21 M€

Certes, j'entends siffler, même chez mon voisin de gauche et ma voisine de droite, mes propres amis... Cet investissement, effectivement, est important, mais il y a quand même une rentabilité.

Il y a la vente du temps de stationnement et la vente de l'électricité. Et puis il y aurait, bien sûr, un montant de subvention qui s'élèverait à 40 %.

Ensuite, en juin 2015, l'Assemblée de Corse a quand même voté la PPE (programmation pluriannuelle de l'énergie) et cette PPE prévoyait le déploiement justement de bornes rechargeables d'ici 2023, c'est-à-dire demain.

Donc, notre motion est simple : on propose le lancement d'une étude qui viserait à dimensionner les infrastructures nécessaires et les coûts qui en découlent, et aussi d'étudier les conditions d'engagement de la Collectivité.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. S'agissant de cette motion, il y a un rapport de la commission du développement. Si vous voulez le présenter de manière un peu succincte.

Mme Julie GUISEPPI

La commission a émis un avis défavorable sur ce rapport. Est-ce que vous voulez que je vous fasse part des observations ?

Le Président TALAMONI

On peut donner la parole à un élu qui a un avis défavorable. Je donne la parole à Nadine NIVAGGIONI

Mme Nadine NIVAGGIONI

Je vous remercie, M. le Président.

Nous avons développé, et notamment le représentant de l'Agence de l'urbanisme a développé en commission un certain nombre d'arguments. Mais un élément nouveau a été mentionné hier au budget et je pense qu'il est important.

Nous avons voté un amendement, l'amendement n°3 qui était porté par les groupes Corsica Libera, Femu a Corsica è u Partitu di a Nazione Corsa, sur l'étude pour la révision de la PPE. Et je pense que, par rapport aux aspects techniques et technologiques, les arguments qui aujourd'hui ne pouvaient pas être entendus, je crois qu'il faut qu'on inscrive dans cette nouvelle étude, puisqu'on envisage par rapport à la situation et à la décision qui est en train d'être prise par rapport au gaz, il y a quand même à réviser certaines choses, je crois que nous pourrions inscrire l'étude dont vous parlez dans ce document.

À ce moment-là, effectivement, on pourrait évaluer le coût général de cet investissement et voir quel serait l'aspect technique et technologique le plus approprié. Parce qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas dans la bonne configuration.

Je fais cette proposition.

Le Président TALAMONI

D'accord.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Je pense qu'il faut qu'on modifie la motion en rajoutant les éléments qui sont intervenus hier au vote du budget puisque c'est quand même dans un exercice budgétaire déterminé, etc. On pourrait, à ce moment-là, étudier aussi la possibilité d'installer des bornes de rechargement électrique et je pense que ça pourrait être intéressant.

Le Président TALAMONI

Bien, alors comment fait-on là ? On amende ? L'amendement, il faut le formuler de manière plus précise. On peut le faire en séance, il vaut mieux, parce que si on interrompt, un ci ni surtimu. Est-ce que vous voulez formuler votre amendement à haute et intelligible voix de manière à ce que nous puissions voter sur l'amendement ?

Mme Nadine NIVAGGIONI

Je pense qu'on peut écrire, alors je ne sais pas à quel endroit du texte, on pourrait écrire...

Le Président TALAMONI

On vous entend mal, si vous voulez vous rapprocher du micro.
Merci.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Considérant l'élément de structuration et de recherche expérimentale et de développement dans le domaine des ENR en Corse votées dans le cadre du budget 2019, on pourrait étudier la proposition développée par le groupe. Ça ne serait pas un considérant, c'est dans la délibération de la motion, il faut qu'on rajoute « propose » ou « intègre » peut-être « l'élément de structuration de recherche expérimentale et de développement dans le domaine des ENR, permettant l'étude »...

(M. MONDOLONI sans micro)

Le Président TALAMONI

Bien. Après ce travail de commission en séance publique, est-ce que quelqu'un peut lire un amendement qui puisse être soumis au vote ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

On peut le faire à deux voix.

Le Président TALAMONI

A deux voix, certes, mais il faut que ce soit clair.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Si j'ai bien compris, on ne changerait pas les considérants.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Ça aurait été bien quand même qu'on ait l'avis de l'exécutif.

Le Président TALAMONI

Oui, mais l'avis de l'exécutif sur un amendement qui n'est pas formulé, ça me paraît quand même délicat. Je vous propose de formuler un amendement à la motion. Ensuite, on demandera l'avis de l'exécutif et éventuellement on votera après. Donc, qui va s'exprimer ? Ce qui se conçoit bien... N'est-ce pas ? Mme la conseillère exécutive, je souhaitais vous consulter après avoir entendu une proposition d'amendement.

M. Jean-Martin MONDOLONI

A deux voix, je pense que clairement nous allons distiller le texte nouveau.

Les considérants seraient inchangés. Le corps de la motion, c'est « L'Assemblée de Corse valide, sur la base telle qu'adoptée au projet de budget primitif 2019 », entre parenthèses...

Mme Nadine NIVAGGIONI

« Sur la base du vote du budget 2019, sur l'élément de structuration... » Il est contre Jean ? Qu'est-ce qu'il dit Jean ?

Le Président TALAMONI

On va donner la parole à l'exécutif quand même, bien que la proposition ne soit pas formulée à ce stade de manière très précise.

C'est Bianca FAZI. Vous avez la parole.

Mme Bianca FAZI

Je viens d'avoir les éléments par les techniques, apparemment l'étude a déjà été faite. L'Assemblée de Corse valide le principe, mais uniquement le principe d'étude. Pour l'instant, nous remettons cette motion puisque l'étude n'est pas terminée, elle va être rendue. Donc, nous préférons attendre que l'étude soit rendue pour donner notre avis sur la motion.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole, cher collègue.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Ne voyez aucun signe de ce rapprochement physique ! Simplement, je comprends la position de Bianca, mais on l'a adopté hier ça. Ce qu'essaie de faire Nadine, c'est simplement d'intégrer à la motion d'aujourd'hui, ce qu'ensemble, nous avons validé hier. Ça donnerait le texte suivant, je parle sous le contrôle de Nadine : « l'Assemblée de Corse valide le principe » tel que vient de l'évoquer Bianca, « valide le principe de la structuration de la recherche expérimentale et du développement dans le domaine des ENR », c'est ce qu'on a voté hier, « tel qu'adopté dans le cadre du projet de budget 2019 », etc. « visant à doter la Corse d'infrastructures, » etc. On ne fait qu'intégrer dans le texte ce que vous avez voté hier.

Le Président TALAMONI

Je vais à nouveau interroger l'exécutif, Bianca FAZI ?

Mme Bianca FAZI

On enlève le « décide » puisque l'étude va être bientôt rendue. Donc, ce paragraphe ne me paraît pas nécessaire.

Le Président TALAMONI

Il y a donc une proposition de sous-amendement à l'amendement. Est-ce que tout cela pourrait être exprimé soit en corse, soit en français, mais clairement de manière à ce qu'on puisse procéder à un vote ?

Mme Nadine NIVAGGIONI

C'est exact, il faut enlever le deuxième paragraphe « décide », il faut l'enlever complètement.

Le Président TALAMONI

On enlève le deuxième paragraphe « décide », OK. Ensuite, on fait quoi ?

Mme Nadine NIVAGGIONI

Jean-Martin, si on reprend le premier paragraphe et si tu mets « valide », tu gardes « valide la structuration de la recherche et du développement dans le domaine des ENR en Corse tel qu'adoptée dans le budget 2019 »... On va peut-être garder le paragraphe « valide le principe et la perspective de doter la Corse d'infrastructures de recharge de véhicules électriques à partir » non pas « d'énergie photovoltaïques », « d'énergies renouvelables », on reste beaucoup plus large, « permettant »...

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. le Président, ce que je propose simplement, c'est qu'avec Nadine et le collaborateur manifestation dédié à ce texte, nous nous retirions quelques instants et qu'on procède à l'examen d'un texte clair.

Le Président TALAMONI

D'accord. On poursuit nos travaux. Très bien.

* **Motion n° 2019/O1/023** déposée par M. Jean Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse : Dumanda chi l'ottu di dicembre « Festa di a Nazione » diventessi a festa di a Corsica

Il y a une motion que j'ai déposée concernant le 8 décembre dont vous savez qu'il est largement fêté en Corse, qu'il est l'occasion également... S'il vous plaît ! Avete missu una vera panica incù ... ! Ça va, nous vous attendons avec impatience, revenez-nous vite !

Je vais présenter brièvement ma motion qui ne demande pas de long développement.

Le 30 janvier 1735, à la Cunsulta d'Orezza, les chefs de la Corse ont placé l'île sous la protection de la Vierge Marie et ont choisi le jour de l'Immaculée Conception, le 8 décembre, comme fête nationale,

Lors de la rédaction de la Constitution, le « Diu vi salvi Regina » fut adopté comme hymne national corse.

Depuis la période dite du « Riacquistu » cette fête est à nouveau célébrée par le monde associatif et la société civile à travers de nombreux évènements culturels et non pas culturels uniquement.

Il existe dans l'enseignement du second degré, des initiatives de promotion qui sont organisées avec la collaboration du rectorat. De manière générale, cela se passe extrêmement bien depuis des années.

L'associu di i parenti corsi qui est, comme vous le savez, une importante association de parents d'élèves, demande que le 8 décembre soit considéré comme un jour férié, mais également le syndicat des travailleurs corses, Sindicatu di i Travagliadori Corsi a proposé également que ce jour soit chômé et payé dans les collectivités de Corse. Le syndicat des travailleurs corses est également le premier syndicat, comme vous le savez, dans l'île.

Il convient selon nous de réfléchir à la manière de célébrer cette date pour que a Festa di a Nazione soit désormais une fête de la citoyenneté

corse, partagée par tous et célébrée bien entendu dans un esprit de paix et de concorde.

Nous pensons que cette initiative est de nature à créer du lien social.

Ce que je vous demande à travers cette motion de décider, c'est que le 8 décembre constitue la Festa di a Nazione.

De mandater le Président du Conseil exécutif et la conseillère exécutive chargée de la culture, du patrimoine et de l'éducation afin de lancer une réflexion puis un appel à projet, tant en interne que pour l'ensemble de la société, pour que le 8 décembre devienne la fête de la Corse et de tous les Corses.

Cette motion a reçu un avis favorable de la commission de la culture le 20 mars 2019.

Je vais donc demander à la rapporteure de cette commission de présenter brièvement cet avis. Anne-Laure SANTUCCI, sans doute ?

Mme Anne-Laure SANTUCCI

La commission a donné un avis favorable avec non-participation de Mme COGNETTI et de Mmes DUVAL et PEDINIELLI.

Le Président TALAMONI

Très bien.

Sur la formule dans le dispositif « déclare », « décide », je pense qu'il faut quand même se décider pour l'un ou l'autre de ces deux termes parce que ça fait quand même un peu bizarre. Donc, « déclare », je pense que c'est quand même pas mal, « déclare que le 8 décembre constitue a festa di a nazione ». C'est un amendement en quelque sorte que je peux proposer à ma propre motion.

Je vais demander l'avis de l'exécutif.

M. Xavier LUCIANI

Je suis très satisfait d'en parler parce que c'est quelque chose qui, aujourd'hui, est entrée dans le monde de l'éducation, mais pas que. Vous dire aussi, pour préciser, que dans le premier degré aussi, il y a des journées banalisées du même type que dans le secondaire. C'est important de dire qu'il y a une généralisation, ce n'est pas comme pour la langue, de cette fête qui déborde puisqu'au départ, c'était simplement dans le secondaire.

Deuxième chose, vous dire aussi qu'au-delà du STC, je prends le cas des agences et offices, nous avons pris la décision depuis 2 ans, que ce jour soit chômé, payé notamment au sein des agences et offices. L'ensemble des syndicats ont avalisé, y compris la CGT et FO, je parle notamment pour l'office hydraulique, ce principe.

Dernier petit point et on demandera un amendement à cette motion, le mandat concerne le Président du Conseil exécutif, mais l'ensemble du Conseil exécutif. Nous pensons que, a festa di a nazione di l'immacolata cuncezzione ghjè dinò a festa di tutti. C'est donc une transversalité. Je pense qu'il faut y associer notamment l'ensemble du Conseil exécutif, voire derrière, réfléchir, mais bon...

Je pense notre amendement concerne le deuxième point, « mandate le Président du Conseil exécutif et l'ensemble du Conseil afin de lancer », etc. On enlèverait ferait la conseillère exécutive, on l'intégrerait dans l'ensemble du conseil.

Le Président TALAMONI

Est-ce que quelqu'un veut intervenir contre puisque il y a eu des réserves qui avaient été exprimées en commission de la culture ? Non, il n'y a donc pas de demandes d'intervention.

Je vais proposer les 2 amendements à cette motion.

Le premier amendement, c'est de choisir le mot « déclare » que le 8 décembre constitue a festa di a nazione. Je mets cet amendement aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Non-participation : « Andà per dumane », « Per l'avvene », « La Corse dans la République » (5).

POUR : « Corsica libera », « Femu a Corsica », « Partitu per a nazione corsa », M. Pierre GHIONGA.

Le second amendement consiste à modifier le second alinéa du dispositif : « mandate le Président du Conseil exécutif et l'ensemble des conseillères et conseillers exécutifs afin de lancer une réflexion » etc. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Non-participation : « Andà per dumane », « Per l'avvene », « La Corse dans la République » (5).

POUR : « Corsica libera », « Femu a Corsica », « Partitu per a nazione corsa », M. Pierre GHIONGA.

Je mets donc aux voix la motion ainsi amendée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion ainsi amendée est adoptée.²

POUR : « Corsica libera », « Femu a Corsica », « Partitu per a nazione corsa », M. Pierre GHIONGA.

CONTRE : « La Corse dans la République » (5), « Per l'avvene ».

Non-participation : « Andà per dumane »

Je vous remercie.

Il y a une motion avec demande d'examen prioritaire qui a été retenue. Il y a une nouvelle version de la motion qui vous a été distribuée ainsi qu'un rapport de la commission des finances et de la fiscalité.

Mme COGNETTI-TURCHINI va nous la présenter. Vous avez la parole.

² Délibération N° 19/104 AC

*** Motion n° 2019/E1/024 devient 2019/01/036 déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI du groupe « Andà per dumane » : Dotation quinquennale**

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, Président. Cette motion concerne la dotation quinquennale.

CONSIDERANT la mise en place de la collectivité unique et la suppression des deux départements,

CONSIDERANT que de nombreux maires s'appuyaient sur ces derniers pour soutenir leur plan de financement,

CONSIDERANT que nous sommes sur une période exceptionnelle suite à la fusion des trois collectivités,

CONSIDERANT que l'évolution institutionnelle a retardé les maires dans leurs demandes,

CONSIDERANT que ces communes disposent de peu de moyens et que nous nous devons de les soutenir.

La demande concerne donc à ce que soit précisé dans le prochain règlement d'aide aux communes en vigueur et dans tous les autres dispositifs, que pour la dernière année de la période, soit 2019, la date butoir de dépôt des demandes de subvention de toutes les communes au titre des aides aux communes soit portée au 31 juillet 2019.

Ces programmes d'aide aux communes concourent à la dynamique de l'intérieur et à la lutte contre la revitalisation. In sta Assemblea simu tutti in favore di una pulitica di sviluppu di i nostre paese. Demu à e mere i mezzi di metela in opera. À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi assai.

Il y a un rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Le Président ARMANET a rappelé que lors de l'examen de la motion en Commission des Finances le 22 mars dernier, il avait été acté, en accord avec les services du Conseil exécutif, que la motion soit transformée en un autre texte dans le but de trouver un consensus.

Mme COGNETTI-TURCHINI a rappelé qu'il n'était pas mentionné dans le règlement des aides aux communes qu'une simple lettre d'intention suffisait à enregistrer un dossier de financement et que la motion, une fois adoptée, n'avait aucune incidence financière.

Le Président ARMANET a précisé qu'il s'agissait de trouver une passerelle pour donner acte de la demande formulée dans le texte de la motion.

Il a interrogé les services afin de savoir si réellement une simple lettre d'intention pouvait suffire.

M. CRISTOFARI a rappelé les propos tenus par M. BIANCUCCI, conseiller exécutif, lors de la commission des finances, sur la forme, qu'une motion ne pouvait en aucun cas modifier un règlement d'aides.

Sur le fond, il a précisé que la demande formulée par la motion ne pouvait pas s'insérer dans le règlement des aides, du fait que la dotation quinquennale 2014-2019 allait prendre fin au 31 décembre de cette année et que celle-ci sera par conséquent engagée au 31 décembre 2019.

Le Directeur est revenu sur la notion de « la date de dépôt de dossier » en faisant observer que celle-ci se basait sur le principe d'une date limite de dépôt, telle que l'a demandée la commission de contrôle dans son rapport. Cette demande avait été jugée légitime par le Conseil exécutif.

Il a précisé que la date butoir du 30 avril n'est pas une date qui exclut les demandes émanant de la dotation quinquennale dans la mesure où nous sommes dans la dernière année et qu'ainsi tous les dossiers déposés, même après le 30 avril, seront étudiés.

Il a proposé qu'un courrier soit envoyé aux maires leur disant que le 30 avril est une date indicative qui n'a pas de sens en dernière année de la dotation.

Mme MARIOTTI a fait observer que la date butoir avait été demandée pour éviter les traitements discrétionnaires et qu'en ce qui concerne la demande formulée par la motion, il serait opportun que soit précisé que cela ne devra concerner que la dernière année des dotations.

M. CRISTOFARI a fait remarquer que la strate des communes de moins de 500 habitants n'existe pas dans le règlement d'aides mais plutôt celle des communes de moins de 350 habitants.

Il a précisé que le nouveau règlement transitoire adopté en juin 2018, à l'unanimité, a acté que pour les communes de 351 à 1 000 habitants, le taux de subvention a été augmenté de 5 à 10 points.

Il n'est pas opportun, pour le Conseil exécutif, de modifier le règlement pour atteindre les 80 % d'intervention financière, y compris pour des raisons budgétaires et dans le seul but de consommer les crédits inscrits.

M. PERALDI a souligné que ce taux d'intervention s'appliquait à tous les outils financiers en faveur de toutes les communes.

M. ORLANDI a rappelé que l'ex-conseil départemental de la Haute-Corse avait initié un règlement dans lequel on incitait les communes à rechercher des cofinancements et obtenir ainsi un taux de 80 %, voire de 90 % pour les communes de moins de 100 habitants.

M. CRISTOFARI a fait observer que pour les communes de moins de 350 habitants, le taux est de 80 % et qu'il s'applique à tous les outils financiers.

Mme COGNETTI-TURCHINI, au regard des débats de la Commission des Finances, a proposé un amendement au texte de sa motion, ainsi rédigé :

« L'Assemblée de Corse DEMANDE à ce que soit précisé dans le prochain règlement d'aide aux communes en vigueur et dans tous les autres dispositifs, que pour la dernière année de la période, soit 2019, la

date butoir de dépôt des demandes de subvention de toutes les communes, au titre des aides aux communes, soit portée au 31 juillet 2019 ».

La commission a émis un avis favorable sur l'amendement proposé ainsi que sur la motion amendée.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un nouveau texte substitutif. Nous votons sur le nouveau texte. L'exécutif veut dire un mot ? Favorable.

Je mets aux voix ce nouveau texte. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est adoptée à l'unanimité.³

La motion suivante est celle de Julien PAOLINI. Vous avez la parole, cher collègue.

*** Motion n° 2019/O1/026 déposée par M. Julien PAOLINI du groupe « Femu a Corsica » : Biodiversité de la Corse : Mise en place d'un dispositif d'accès et de partage des avantages (APA)**

M. Julien PAOLINI

Merci, M. le Président.

Chers collègues, en effet cette motion traite de l'accès à la biodiversité et du partage des avantages liés à sa valorisation.

Au préalable, afin de bien cerner la problématique relative à cette motion, je souhaiterais préciser deux notions qui me semblent importantes.

La première concerne l'accès aux ressources génétiques. En gros, qu'est-ce qu'on entend lorsqu'on parle d'accès aux ressources génétiques ? En fait, il s'agit d'autoriser l'accès aux végétaux, aux animaux ou aux microorganismes, les ressources humaines génétiques n'étant, bien entendu, pas concernées par ce dispositif. Donc, accéder aux ressources génétiques en vue de mener des actions essentiellement de recherche et de développement.

³ Délibération N° 19/105 AC

Les fournisseurs de ces ressources génétiques sont les états qui autorisent et régulent l'accès à leurs ressources génétiques sur leur territoire. Les états sont donc considérés comme souverains aussi bien sur leurs espèces terrestres que marines.

Quant aux utilisateurs de ces ressources génétiques, il s'agit généralement de chercheurs qui sont, soit de secteur privé, (donc des entreprises), soit du secteur public, (par exemple les universités ou les grands organismes de recherche, tel que le CNRS).

Cette valorisation des ressources génétique peut se traduire de deux manières : soit de manière commerciale, (par exemple, par la vente de produits par des entreprises), soit de nature non commerciale, (publication de travaux scientifiques, par exemple).

La deuxième notion concerne le partage équitable des avantages qui peut se traduire, soit de manière monétaire, (par exemple, le paiement de redevances, droit de propriété intellectuelle), ou bien de manière non monétaire, (par exemple, du transfert de technologie).

Généralement il s'agit plutôt de relations de partenariat entre les fournisseurs, (les états), et les utilisateurs, (les chercheurs).

Pourquoi cette motion ?

A notre avis, elle présente des enjeux fondamentaux pour les territoires. En effet, ce dispositif d'appât, accès au partage des avantages, offre à notre Collectivité de réelles opportunités, notamment pour définir une stratégie de développement économique basé sur l'innovation et sur la recherche.

A ce titre, je citerai une étude publiée récemment, en 2014, par le ministère de la transition écologique et solidaire qui indique : « le dispositif d'APA pourrait contribuer au maintien et à la création d'emplois locaux, notamment dans les zones riches en biodiversité et les territoires ruraux ». Je crois pouvoir dire que la Corse en sa qualité d'île montagne remplit parfaitement ces critères.

En Corse, la biodiversité présente des potentialités incontestables pour les générations futures notamment dans deux secteurs : le secteur des cosmétiques et le secteur agroalimentaires. Quelques exemples : les plantes

aromatiques et médicinales (l'immortelle qui est la plus connue). L'université a d'ailleurs beaucoup travaillé à sa caractérisation chimique ; des animaux de race corse et toutes les productions qualitatives qui en découlent (les miels, les laits, etc.) tous les labels de qualité, ou encore, les organismes aquatiques, (par exemple les travaux menés par Stella mare sur les oursins, les huitres ou encore les crustacés).

Depuis 2015, notre majorité a réaffirmé à plusieurs reprises son soutien à ces filières de la croissance verte et bleue, (SESRI, SRDE2I), soutien d'ailleurs réaffirmé au cours de cette session lors de l'examen du rapport pour le développement durable.

Quelles sont les contraintes aujourd'hui pour la mise en place d'un tel dispositif en Corse ?

Il s'agit essentiellement de contraintes législatives et réglementaires.

En Europe par exemple, chaque état a adopté ses propres règles pour l'APA. Je citerai par exemple la Belgique où chaque région, selon ses compétences, peut adopter un dispositif d'APA qui lui soit spécifique.

En France, la loi pour la reconquête de la biodiversité adoptée en 2016, régule l'accès aux ressources génétiques. L'Etat, souverain sur ces ressources génétiques, a confié cette compétence à l'agence française pour la biodiversité qui est également bénéficiaire des avantages.

Ici encore, vous voyez que l'Etat a fait le choix d'une gestion centralisée. Il a transféré pourtant ses pouvoirs en matière d'APA à des collectivités d'outre-mer avec des dispositifs spécifiques, par exemple à Wallis et Futuna, en Nouvelle-Calédonie, en Guyane ou encore en Polynésie française.

Force est de constater qu'une nouvelle fois la Corse n'a pas bénéficié de transfert de compétences, la privant de leviers législatifs et réglementaires indispensables à son développement.

Les compétences dans ces matières, environnement et recherche, actuellement dévolues à notre Collectivité, sont insuffisantes pour protéger et valoriser pleinement notre biodiversité.

Pour répondre à ces enjeux de souveraineté et d'autonomie de la Corse sur ses ressources génétiques, cette motion, si elle est adoptée, permettra deux choses : premièrement, de mandater la commission des compétences législatives et réglementaires afin d'étudier la faisabilité juridique et institutionnelle d'un dispositif d'APA spécifique à la Corse.

Deuxièmement, mandater le Président du Conseil exécutif pour négocier avec le Gouvernement afin de renforcer les compétences de la Collectivité en matière de gestion des ressources naturelles.

Il s'agira à moyen terme de définir notre propre stratégie territoriale pour la biodiversité.

Pour conclure, je citerai SENEQUE qui disait : « un bien n'est agréable que si on le partage ». Nous considérons qu'à l'avenir, il ne devrait plus être possible d'utiliser la ressource génétique de la Corse sans obtenir premièrement, son consentement et deuxièmement, une contrepartie.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue pour cette motion et cette conclusion.

Cette motion a reçu un avis favorable de la commission. J'interroge la rapporteure.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable de la commission du développement.

Le Président TALAMONI

Est-ce que quelqu'un veut intervenir ? Non. Le Conseil exécutif, Il est favorable ? Je mets aux voix cette motion. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est adoptée à l'unanimité.⁴

Je vous remercie.

⁴ Délibération N° 19/106 AC

Motion suivante.

*** Motion n° 2019/E1/009 déposée par M. François ORLANDI du groupe « Andà per Dumane » : Couverture des réseaux.**

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président. Vous avez rectifié vous-même suite à ma petite intervention en commission, c'est la couverture des réseaux.

Le Président TALAMONI

Oui, ce n'est toujours pas très précis, mais couverture des réseaux, on comprend mieux. Vous avez la parole.

M. François ORLANDI

Sans relire l'intégralité de la motion, le principe est simple.

Notamment, dans les zones rurales mais au-delà même des zones rurales, dans l'urbain et le périurbain, on constate avec regret non seulement une insuffisance de couverture réseau en matière de téléphonie mobile dans tout ce qui permet l'accès à internet, tout simplement des réseaux qui sont ceux de la modernité et ceux probablement du développement que l'on peut attendre dans notre ruralité.

Donc, non seulement des qualités médiocres, voire des secteurs totalement dépourvus et même là où il y avait une relative présence de réseaux plus ou moins accessibles, une dégradation importante.

La collectivité s'est lancée à travers différents programmes sur des objectifs particulièrement importants, coûteux, innovants. La réalisation de ses objectifs ne se ressentira dans les zones rurales que très tard puisqu'il y a une priorité qui est définie qui relègue encore une fois le rural au second plan parce que les zones où la démographie est importante sont toujours privilégiées. Je crois qu'il faudrait peut-être commencer à inverser, dans la mesure du possible, cet ordonnancement et surtout, sans avoir les exigences de ce que les zones de population intense pourraient revendiquer, avoir le minimum de couverture en matière de téléphonie, de modulation de fréquences.

Je sais que, par exemple, RCFM passe à peu près partout, mais pas partout. Dans certains secteurs, je pense au Cap corse, lorsque l'on vient sur Ajaccio, on s'en rend compte de la même façon, des tas de stations relevant de la modulation de fréquence ne sont pas accessibles.

Donc, ces réseaux FM, modulation de fréquence, téléphonie, et ça vaut pour tous les opérateurs, tout ce qui est nécessaire à travers les attentes liées à internet, le télétravail que l'on veut développer, ces nouvelles technologies qui devraient nous permettre de continuer de vivre dans notre ruralité en ayant accès aux services et en pouvant même développer des activités économiques. Tout cela ne peut pas se faire si la qualité des réseaux reste ce qu'elle est.

Je crois que nous devons aujourd'hui, en tant qu'institution politique, insister auprès des opérateurs pour accélérer les processus d'équipements et infléchir les politiques qui sont menées, qui répondent uniquement à des priorités purement économiques. C'est la rentabilité à tous les étages alors qu'il y a une nécessité d'équiper équitablement le territoire.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue.

Cette motion me paraît frappée au sceau du bon sens tant l'état de ces réseaux est, aujourd'hui, calamiteux et extrêmement pénalisant pour les Corses.

Il s'agit d'une motion avec demande d'examen prioritaire et donc, il n'y a pas de rapports de commissions. En revanche, nous allons demander l'avis de l'exécutif.

Le Président SIMEONI

L'avis de l'exécutif ne peut être que favorable.

Simplement, vous savez que, nous l'avons d'ailleurs voté, il y a un plan qui a été mis en œuvre par le Gouvernement sur l'ensemble du territoire français, le « new deal ». La Corse a été retenue comme une région pilote en la matière. Nous travaillons en concertation avec l'Etat, les opérateurs et les intercommunalités aussi pour croiser les données sur les

zones grises et blanches. Nous avons d'ores et déjà, pour la première année, je l'avais présenté, identifié un certain nombre de sites. Donc, nous sommes véritablement mobilisés sur ce dossier qui est un dossier du quotidien avec des implications que vous avez soulignées.

Cette motion ne pourra venir que conforter et renforcer notre démarche d'ensemble.

Le Président TALAMONI

Merci. Je vais mettre cette motion aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est ADOPTEE à l'unanimité. ⁵

Un mot pour que vous puissiez vous organiser. Je vous rappelle qu'à 14 heures 30, il y aura la signature solennelle de la charte qui a été négociée dans le cadre des groupes de travail de la conférence sociale par les collectifs citoyens et également les responsables de la grande distribution.

M. le Président du Conseil exécutif, voulez-vous ajouter quelque chose à ce stade ?

Le Président SIMEONI

Simplement dire que bien sûr, c'est un moment important, ça a été souligné lors de différentes interventions. Là où pour l'instant, ailleurs, on peine à trouver des perspectives sociales, économiques et politiques, nous, nous avons collectivement réussi à trouver des points d'équilibre qui ne règlent pas tous les problèmes, loin s'en faut, mais qui au moins commencent à apporter des réponses, en l'espèce, cette constitution d'un panier avec des prix garantis sur la plus faible moyenne de ce qui se fait sur le continent, hors région Ile-de-France où les prix sont plus chers.

C'est une première réponse. Nous verrons à l'expérience ce qu'elle apporte puisque la charte prévoit une évaluation.

Quoi qu'il en soit, je crois que c'est un moment important, un dispositif original qui n'existe pas ailleurs. Il y en avait un, un peu similaire

⁵ Délibération N° 19/107 AC

à la Réunion, mais nous l'avons amélioré par rapport à celui de la Réunion et surtout, nous l'avons fait sur une base volontariste sans avoir besoin de passer par une adaptation législative ou réglementaire qui aurait forcément différé une éventuelle décision.

Puisque cette charte est aussi le prolongement et la concrétisation d'une délibération votée à l'unanimité par votre Assemblée, délibération qui elle-même reprenait les travaux de la conférence sociale, je pense que ça serait un bon signe, un signe important que nous soyons tous réunis et tous ensemble pour acter la signature et engager la concrétisation de cette disposition qui va, c'est en tout cas son objectif, permettre à toutes et à tous, avec l'adhésion des opérateurs économiques, acteurs de la distribution signataires, permettre à toutes et à tous, et au premier chef, à celles et ceux qui sont dans une situation de précarité, de difficultés de bénéficier de prix intéressants pour les produits de consommation courante et des produits de consommation courante de qualité.

C'est important. J'en profite pour saluer un certain nombre de gilets jaunes qui sont arrivés ainsi que l'ensemble du public. Merci.

Le Président TALAMONI

An nom de l'Assemblée de Corse, nous nous joignons à ce salut amical à nos partenaires avec lesquels nous avons beaucoup travaillé depuis quelques mois.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Président, on vous soumet le texte modifié ?

Le Président TALAMONI

Ah, très bien !

Mme Nadine NIVAGGIONI

On s'est entretenu avec la direction de l'agence de l'urbanisme pour modifier la motion sur les véhicules à recharge électrique. J'en fais part au Président de l'AUE qui n'était pas là tout à l'heure.

Le premier amendement supprime le second paragraphe. Je donnerai l'écrit aux services. C'est précisé là-dedans.

L'amendement n° 2 remplace le premier paragraphe par : « valide le principe d'une étude visant à doter la Corse d'infrastructures de recharge de véhicules électriques à partir d'énergie photovoltaïque connectée ou autonome », c'était là que tout le problème se posait, « sur la base de structuration et de recherche expérimentale du développement dans le domaine des ENR telle qu'adoptée au budget primitif 2019 ».

Le Président TALAMONI

Très bien. Je vais me mettre aux voix le premier amendement, vous venez d'entendre en quoi il consiste. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 1 est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix l'amendement n° 2. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 2 est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix la motion ainsi adoptée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion ainsi amendée est adoptée à l'unanimité.⁶

Un autre point, suite à la réunion que nous avons eue avec l'ensemble de la profession agricole relativement à la question de la PAC et au dernier développement à cet égard, nous allons proposer après l'examen des motions, M. le Président du Conseil exécutif, un texte.

Le Président SIMEONI

Tout à fait. J'ai oublié de dire que nous avons prévu un projet de résolution.

Nous avons eu une réunion mardi soir, à l'initiative du Président COLOMBANI, réunion à laquelle ont participé l'ensemble des syndicats

⁶ Délibération N° 19/108 AC

agricoles, les trois chambres qui étaient représentées, (chambre régionale, chambre d'agriculture de Haute-Corse, chambre d'agriculture de Corse-du-Sud), il y avait également les élus et notamment certains groupes qui étaient représentés, y compris de l'opposition.

L'idée, c'est de soutenir une démarche qui est une démarche importante, voire vitale.

En quelques mots, il y a aujourd'hui, mais Lionel MORTINI pourra en parler au plan technique, il y a à la fois la nécessité de s'assurer de ce que les règles qui ont été validées en 2014, lors des discussions entre les représentants du monde agricole et le Gouvernement de l'époque, à savoir le ministre Le FOLL, seront appliquées jusqu'à la fin de la programmation prévue pour 2021 et aussi à la nécessité de travailler d'ores et déjà aux nouvelles règles et dispositifs qui s'appliqueront dans le cadre de la prochaine programmation de la PAC prévue pour aller de 2021 à 2027.

La difficulté, c'est qu'aujourd'hui, la commission remet en cause les règles qui ont été validées pour la période 2014-2021 et que cela a un impact extrêmement lourd et dangereux sur la profession.

En arrière-plan de cette décision, il y a aussi, vous le savez, sans que cela soit relié directement, un rapport de la commission qui est annoncé et qui pointe un certain nombre de dérives et d'excès dans l'application des règles ou dans leur contournement.

Ce rapport, pour l'instant, nous ne l'avons pas eu. Je pense que nous étions d'accord l'autre soir, y compris me semble-t-il, mais je ne veux pas parler à leur place, les syndicats dont on sait que certains d'entre eux sont sur des positions différentes et quelquefois même conflictuelles, mais ce qui est certain, c'est qu'à mon sens, premièrement aujourd'hui, il faut que nous ayons une position unitaire parce que pour dire à l'Etat qui est seul compétent sur le premier pilier, « obtenez le maintien des règles qui avaient été validées ». C'est ce que la profession unanime attend de nous.

Deuxièmement, il y a une vraie discussion sur la portée des effets pervers, voire du contournement, voire des fraudes potentielles qui pourraient exister. Donc, cette position en tout cas, c'est celle du Conseil exécutif, la position que nous demandons de prendre ne se confond pas avec un quelconque soutien explicite ou implicite à d'éventuelles dérives

ou fraudes. Au contraire, nous l'avons dit, les dérives et les fraudes pénalisent au premier chef, les véritables agriculteurs. Je crois que ça, c'est claire. Là aussi, il y avait une position unanime de l'ensemble des syndicats, l'autre jour.

Troisième et dernier point, mais on en parlera, peut-être faut-il une suspension, M. le Président, je crois que cette démarche prendra tout son sens si, comme nous avons su le faire par exemple dans le domaine des produits de consommation courante ou de la cherté de l'essence, si le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse peuvent parler ensemble d'une même voix, c'est en tout cas ce que nous nous sommes engagés à essayer de rechercher lors de la réunion, le processus qui avait été validé, c'est que nous reprenions et nous vous présentions ce qui avait été dit. Nous proposons ensemble, Conseil exécutif et Président de l'Assemblée de Corse, un texte et que nous essayions de voir si ce texte pouvait recueillir l'assentiment et l'unanimité de l'Assemblée de Corse ;

Voilà ce que nous vous proposons d'essayer de faire ensemble.

Le Président TALAMONI

Je n'ai pas grand-chose à ajouter au compte rendu très détaillé fait par le Président du Conseil exécutif sur la réunion que nous avons eue il y a quelques heures, réunion importante avec l'ensemble de la profession agricole.

Nous vous soumettrons un texte qui sera distribué dans les minutes qui viennent. En attendant, nous allons quand même continuer l'examen des motions et ensuite, nous voterons ou pas ce projet de résolution solennelle.

Le Président SIMEONI

Excusez-moi, M. le Président, est-ce que vous pensez qu'il est utile, sur ce projet de résolution, vu son importance, vu l'unanimité qui est recherché, on fasse peut-être une toute petite suspension pour faire une conférence des présidents pour qu'on essaye d'accorder nos violons.

Le Président TALAMONI

Tout à fait. On finit la série des motions et on interrompt brièvement nos travaux, quelques minutes, pour faire une conférence des présidents et nous revenons voter la résolution solennelle.

*** Motion n° 2019/E1/011 déposée par Mme Juliette PONZEVERA du groupe « Femu a Corsica » : financement et attribution des postes d'auxiliaires de vie scolaire au sein des établissements scolaires.**

Mme Juliette PONZEVERA

Chers collègues, avant de débiter ma présentation, je souhaite préciser que j'ai proposé à mes collègues élus de l'Assemblée de Corse de se joindre à cette motion car que je pense que c'est un sujet qui nous touche tous. Donc, tous les groupes ont accepté sans aucune hésitation. Je tiens donc à les en remercier.

J'en viens maintenant à la présentation de la motion

La maison des personnes handicapées de la Collectivité de Corse à travers la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées décide de l'attribution d'auxiliaires (AVS) aux enfants en situation de handicap par le biais d'évaluation des équipes pluridisciplinaires de l'enfance composées de techniciens, professionnels de santé et autres référents de la MDPH et de l'éducation nationale.

Pour rappel, il est du ressort des directions des services départementaux de l'éducation nationale d'assurer le recrutement et le financement des AVS, conformément aux décisions de la CDAPH.

Pourtant, nous constatons, aujourd'hui, que pour des raisons budgétaires, les préconisations de la CDAPH prévoyant l'attribution d'AVS ne sont pas toujours mises en œuvre.

En effet, de nombreux enfants en situation de handicap, dépendant de l'académie de Corse, sont toujours dans l'attente d'un accompagnement. Cela est tout simplement inacceptable car il est indispensable de faire passer l'accompagnement de ces enfants avant des considérations d'ordre financier.

Les enfants en situation de handicap sont alors confrontés à d'importants risques d'échec ou de décrochage scolaire, voire de déscolarisation.

A cela, s'ajoutent les spécificités de notre territoire rural et montagneux que nous connaissons tous qui permettent rarement de mutualiser les moyens humains. Il est donc de notre devoir, en tant qu'élus de la Corse, d'accompagner ces enfants et leur famille en mettant tout en œuvre pour faire valoir leurs droits, afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions.

Pour ce faire, je vous demande d'approuver le fait que l'Assemblée de Corse,

DEMANDE à Mme la rectrice de l'académie de Corse de mettre à disposition des établissements scolaires les moyens humains nécessaires au respect des attributions de la commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) en ce qui concerne l'attribution d'Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS), et ce, dans les plus brefs délais.

DEMANDE à ce qu'un travail collaboratif et multi-partenarial soit entrepris entre les directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) et la Collectivité de Corse, notamment dans certains territoire ruraux, afin d'assurer le recrutement d'AVS.

DEMANDE la sanctuarisation d'une enveloppe budgétaire, afin d'assurer le financement des AVS attribuées avant et durant toute l'année scolaire, en évitant ainsi toute rupture de prise en charge.

CHARGE le Président du Conseil exécutif de Corse de transmettre cette requête à la rectrice de l'Académie de Corse.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Cette motion devenant la motion de l'ensemble des groupes, j'imagine qu'il n'y a pas d'interventions contre ? Je pense que l'exécutif y est favorable ? Vous me le confirmez ?

Mme Josepha GIACOMETTI

L'exécutif y est bien entendu très favorable. Lauda GUIDICELLI et moi-même joindrons la requête de l'Assemblée de Corse à un courrier que nous adressons à la rectrice, puisque nous avons déjà eu l'occasion d'alerter. Effectivement, que ce soit Lauda ou moi-même, nous avons déjà eu l'occasion d'alerter la rectrice sur ce sujet parce qu'on ne peut pas, sur une question d'une telle importance et sur l'accompagnement de ces enfants qui sont malheureusement trop nombreux et souvent en difficulté, nous asséner des logiques comptables et des logiques de regroupement ou des refus purs et simples, qu'ils puissent être accompagnés et réussir autant que faire se peut leur scolarité.

Donc, bien évidemment, très favorable à cette motion.

Le Président TALAMONI

Merci. Je vais mettre aux voix cette motion qui devrait être unanime. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est adoptée à l'unanimité. ⁷

Je vous remercie.

*** Motion N° 2019/O1/033 déposée par Mme Marie SIMEONI au nom du groupe « Corsica libera », du groupe « Femu a Corsica », du groupe « PNC » : les violences faites aux femmes.**

Mme Marie SIMEONI

M. le Président, chers collègues,

Le 3 mars dernier, Julie DOUIEB, 35 ans, mère de deux enfants, est assassinée par son ex compagnon chez elle, à Monticello. Ses derniers mots : « il m'a tuée ».

Ces mots raisonnent depuis ce jour en Balagne, en Corse et au-delà comme une terrible injustice, un manquement dans le système, une faille. Que s'est-il passé ? Pourquoi Julie DOUIEB n'a pas été entendue

⁷ Délibération N° 19/109 AC

malgré les plaintes et les mains courantes ? Une question dont nous n'avons certes, pas la réponse, mais une question qui doit nous interpeller quand même. Il est inadmissible qu'une femme ayant porté plainte à maintes reprises, décède suite à la brutalité de son compagnon ou de son ex-compagnon.

J'ai également rencontré les parents de Julie DOUIEB et échangé longuement avec son père dont la dignité et le courage, on doit bien le dire, forcent le respect.

Nous savons que les victimes de violence conjugale rencontrent bien souvent des difficultés lorsqu'elles souhaitent obtenir de l'aide psychologique comme judiciaire, malgré le soutien et le travail extraordinaire du milieu associatif.

L'Assemblée de Corse a déjà travaillé sur la question de la violence faite aux femmes. En effet, la commission « violence » avait fait de cette question, une de ses orientations principales. Ainsi, des séries d'auditions ont eu lieu. Nous nous réunirons encore le mois prochain pour l'audition de Mme RONEI, responsable de l'observatoire des violences faites aux femmes à Seine Saint-Denis pour un retour d'expérience.

Encore plus récemment, notre Assemblée avait voté en juillet dernier une motion présentée par notre collègue et ami Pierre POLI sur la création d'un observatoire territorial des violences faites aux femmes.

En ce sens, l'institution aurait pour mission de renforcer la connaissance et l'expertise sur les violences conjugales dans toute la Corse, d'accompagner et de protéger les femmes par la mise en réseau des acteurs agissant dans ce champ et de sensibiliser en identifiant les outils existants.

Néanmoins, nous pensons que notre Collectivité doit accélérer sur cette question et sur la création d'un observatoire territorial des violences faites aux femmes, que nous nous devons d'aller plus loin et plus rapidement sur cette problématique.

S'il est hélas trop tard pour Julie DOUIEB, il est encore temps pour d'autres femmes qui s'interrogent et dont certaines perdent espoir.

Entre vivre et mourir, ces femmes doivent faire le choix de vivre. Elles doivent être accompagnées à chaque étape de leur reconstruction.

Pour cela, l'Assemblée de Corse demande la mise en œuvre de toutes les actions publiques possibles contre ces violences,

Réaffirme la volonté de doter la Corse d'un observatoire territorial des violences faites aux femmes dans les prochains mois,

Mandate le Président du Conseil exécutif de Corse pour qu'il entreprenne toutes les démarches nécessaires à la création de cet observatoire territorial.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Nous avons cette motion qui a été présentée, qui est également présentée par l'ensemble des groupes de la majorité, mais je suppose que le sens est largement proposé.

Mme Marie SIMEONI

Tout à fait. J'ai tenu à ce que, vu la problématique et l'actualité de ces derniers jours, tous les groupes de la majorité territoriale participent à la création de cette motion et je les en remercie.

Le Président TALAMONI

Je suppose que ceux de l'opposition ne sont pas non plus indifférents à la problématique. Mme FELICIAGGI, vous avez la parole.

Mme Isabelle FELICIAGGI

Je vous remercie, Président.

Je voudrais rajouter quelque chose parce que justement, moi aussi, j'ai été choquée par cet énième acte de « violence familiale ». J'ai écrit une lettre à la Préfète dont je voudrais vous faire part, parce que je pense qu'on a tous un rôle à jouer dans ces actes de violence.

Je passe le début. En fait, je la sollicite en vue de mettre en place une cellule de veille par le biais d'une équipe de personnes qui seraient des lanceurs d'alerte et cette équipe de personnes est tout identifiée parce que je pense que ça doit être nous les élus territoriaux parce que nous sommes les

plus proches, nous avons été choisis par la population, par voie démocratique et nous nous sommes engagés dans une démarche justement pour protéger les plus faibles. En fait, je demande à Mme la Préfète de consulter dans toutes les instances, aussi bien l'Assemblée que dans les mairies, de faire passer des informations, des numéros d'urgence, des démarches et la marche à suivre lorsque nous sommes témoins d'actes de violence.

Je vous dis ça parce que ça m'est arrivé il y a deux ans dans mon quartier, j'ai été réveillée par des cris horribles, d'une dame qui était en face de mon immeuble, avec trois enfants en bas-âge sur la terrasse, il était trois heures du matin, ils étaient blottis les uns contre les autres, et elle recevait des gifles et j'entendais ces gifles de ma terrasse. Personne n'a bougé. J'ai appelé la police parce que j'ai eu très peur et la police est venue, ils ont monté les étages, puisque j'ai vu la lumière s'allumée, ils sont redescendus, ils sont partis. Et cela, je ne l'oublierai jamais parce que je n'ai pu rien faire, en fait.

En fait, on appelle la police pour beaucoup de choses, pour nous défendre, pour nous aider, mais là apparemment ça n'a pas été possible. Donc le lendemain, les volets ont été fermés et ils ne se sont plus jamais réouverts, tous les jours j'ai regardé, il n'y avait plus personne, j'ai interrogé les voisins, on ne l'a connaissait pas, et je me suis toujours demandée ce qu'elle était devenue.

Donc, j'estime qu'on doit quand même être nous-mêmes lanceurs d'alertes, et si j'avais eu les numéros d'associations ou quelque chose, je pense que j'aurais fait la démarche parce qu'aujourd'hui on ne peut plus rester comme ça, sans rien dire, sans rien faire. Donc, Mme la Préfète, m'a répondu, bien sûr, que c'est la priorité du gouvernement, on le sait, c'est comme le handicap, entre guillemets, c'est la priorité du gouvernement, à part qu'ils enlèvent la moitié du plan autisme sur la Corse. Voilà donc, c'est la priorité, enfin c'est une parenthèse.

Donc, elle m'a parlé qu'elle allait rencontrer prochainement une commission départementale de lutte contre la violence intrafamiliale, et qu'elle ferait en sorte de former les élus. Je pense qu'elle va sûrement vous solliciter sur ça.

Donc, c'était juste pour savoir si vous étiez d'accord pour qu'on s'associe à vous, mais que l'on soit un peu comme des lanceurs d'alerte

parce que c'est comme la formation du premier secours, mais en même temps, je pense que l'on devrait avoir quand même des informations, ça ne doit pas être que les milieux sociaux qui doivent avoir ses informations-là. Merci.

Le Présidents TALAMONI

Donc, il y avait Mme MARIOTTI, puis M. POLI et Mme SANTUCCI. Ce n'est pas trop la procédure, soyez brefs.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, M. le Président. Bien évidemment on ne peut que souscrire à cette motion. En revanche, pour l'avoir vécu en tant qu'élue, pour avoir vécu un cas extrêmement problématique sur ma commune, c'est toute la chaîne des responsabilités qu'il faut revoir. C'est le rôle des services sociaux qu'il faut revoir aussi parce que vous avez malheureusement des jeunes femmes qui meurent sous les coups de leur conjoint, qui sont assassinées par leur conjoint, mais vous avez également des personnes âgées vulnérables, je ne pensais jamais le voir, qui ont frôlé la mort sous les coups de leurs enfants.

Excusez-moi, je suis un peu émue, parce qu'aujourd'hui quand vous alertez les services sociaux, on vous renvoie aux gendarmes, quand vous appelez les gendarmes, on vous renvoie à l'UDAF ou aux services de tutelle, ce qui m'a permis, je ne vais pas faire circuler la photo d'une personne qu'on peut dire qu'on a sauvée au niveau communal, j'ai limite menacé le procureur, en disant : maintenant, où vous vous déplacez, ainsi que l'UDAF, mais la situation ne peut pas durer.

Donc, c'est très bien les observatoires, c'est très bien les numéros spécifiques, mais quand pendant trois ans vous vous battez pour qu'une personne ne meurt pas sous les coups de son fils et de son mari, le cas glauquissime, c'est le mari qui ensuite est mort sous les coups du fils, je ne pensais pas honnêtement voir ça chez nous. Je pense qu'au-delà de cette motion, il faut vraiment que les responsables et que la chaîne de responsabilité, soient véritablement clarifiés parce que nous nous faisons ce que nous pouvons à notre niveau, mais nous ne sommes vraiment pas aidés. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, pour se témoignage. M. POLI.

M. Antoine POLI

Merci, Président. Je pense que Marie a bien résumé, dans sa motion, tout ce que devons faire aujourd'hui et c'est vrai que le rôle de l'observatoire, il est évident que l'observatoire ne va pas tout régler, mais il a quand même son importance justement pour pouvoir regrouper tous ces problèmes et faire en sorte que tous les services concernés puissent s'activer au bon moment.

Ce que je pense aujourd'hui, pour avoir assisté à un enregistrement avec Via Stella où deux personnes ont témoigné, deux femmes ont témoigné, je peux vous assurer que les témoignages étaient très forts, je pense qu'aujourd'hui la sensibilisation elle doit être générale. Mais les associations et les médias aujourd'hui mettent en doute notre volonté de mettre en place cet observatoire.

Donc, je pense que l'on doit être aujourd'hui plus réactif et j'en remercie Anne-Laure pour l'organisation de la réunion du mois d'avril, mais aujourd'hui on doit aller très vite pour montrer notre bonne volonté et notre volonté de participer au règlement de ce problème. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Anne-Laure SANTUCCI et le Président du Conseil exécutif et Mme PADOVANI, tout cela n'est pas très conforme à la procédure, soyez vraiment brefs.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Merci Président. Simplement ce que je voulais rajouter pour rassurer les personnes engagées dans la société face à ces événements, à ses phénomènes graves, je pense sans me tromper que notre Collectivité est désireuse de s'impliquer dans cette lutte des violences faites aux femmes.

Depuis la fusion, nous avons une nouvelle compétence, sous l'autorité de Bianca FAZI et du Président du Conseil exécutif. Je crois que

nous démontrons à travers les rapports, à travers l'engagement, à travers la venue de Mme RENAIIS dans quelques jours, que nous sommes présents.

Nous savons aussi que la prévention et la lutte nécessitent une politique volontariste. Les observatoires aujourd'hui ont fait la preuve de leur efficacité, il faut renforcer l'efficacité de notre politique sur ce sujet, c'est notre objectif, nous Collectivité aujourd'hui, et nous pensons que ces actions devraient permettre d'améliorer sur le territoire la connaissance à la fois qualitative et quantitative du phénomène. C'est l'objectif de l'outil et à travers cette rencontre avec Mme RENAIIS qui a créé le premier et les douze autres, le premier étant en Seine-Saint-Denis à Bobigny.

Nous allons en savoir plus, sous l'autorité de Mme Bianca FAZI et les services, nous allons en savoir plus sur les principes, les objectifs et le fonctionnement et nous remettrons ensuite notre rapport et nos réflexions au Président de l'Exécutif qui, je pense, sera à nos côtés. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Mme PADOVANI.

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Merci, M. le Président. Très rapidement, Marie notre groupe voudrait bien s'associer à cette motion, bien entendu, vu l'importance.

Je ne vais pas répéter ce qui vient d'être dit, mais juste faire essayer de prendre conscience à tout le monde que c'est un acte quotidien, il faut arrêter de fermer les yeux face aux violences que l'on peut quotidien voir, c'est vrai Marie-Thé je suis d'accord avec toi, dans les communes on est au courant de beaucoup de choses, et souvent on a les mains liées.

Donc peut-être qu'avec cet observatoire, peut-être avec la prise de conscience de tout un chacun, on peut arriver à faire quelque chose. Donc, on voudrait qu'Andà per Dumane soit associé à cette motion. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, M. CICOLLI, vous avez la parole.

M. François-Xavier CICCOLI

Merci. On se trouve confronté au problème, quelque part, de l'égalité hommes - femmes sur cette affaire, c'est que quand la justice intervient, avec le jeu des plaintes croisées, avec le jeu de la mauvaise foi de certaines personnes, on a l'excuse qui nous arrive et qui est de dire : finalement, on ne savait pas trop ce qui se passait, et donc on n'a pas pu agir. Sauf qu'à la fin, 99 fois sur 100, c'est la femme qui meurt.

Donc, est-ce que là aussi, on ne pourrait pas, au niveau d'une motion, demander un principe de précaution à ce que quelque part, quand ce genre de faits sont dénoncés, il y a un principe de précaution envers la personne la plus vulnérable, qui servirait simplement à établir les faits dans le futur pour voir qui est vraiment responsable, mais si on attend malheureusement que le décès ait lieu ou que l'incapacité ait été créée, je ne suis pas sûr qu'on procède au mieux de la protection des personnes en difficulté.

Donc, ne pourrait-on pas indiquer d'une manière qui serait juridiquement acceptable que quelque part on demande à ce qu'un principe de précaution soit mis en place pour la personne la plus vulnérable dès que ce genre de comportements est annoncé ? Voilà.

Le Président TALAMONI

Ça pose quelques problèmes d'ordre juridique ce que vous proposez là, notamment la présomption d'innocence qui est un principe absolu et pas seulement en droit français.

Je pense qu'il faudra poursuivre ses travaux dans le cadre de la commission présidée par Mme SANTUCCI.

Un mot du Conseil exécutif.

Mme Lauda GUIDICELLI

On a beaucoup parlé des femmes victimes de violence, on a également parlé de l'entourage, des enfants. Juste pour répondre à M. CECCOLI, il y a quand même une loi qui demande que lorsque le mari, le conjoint violent, il y a des plaintes pour violences sur la femme, il soit sorti du domicile, je vois Valérie BOZZI qui acquiesce, et

malheureusement on voit qu'il y a un delta entre de la loi et les pouvoirs publics et le fait qu'on se retrouve justement avec des situations dramatiques.

Moi, ce que je voulais proposer c'est un amendement dans le deuxième dispositif, réaffirme la volonté de doter la Corse d'un observatoire territorial des violences faites aux femmes dans les prochains mois, « fonctionnant en lien avec l'observatoire territorial de la protection de l'enfance », parce qu'il y a quand même cet observatoire qui était départemental qui est devenu territorial, qui peut être aussi une porte d'entrée, justement, pour cet observatoire de la violence, c'est-à-dire que par le biais de l'enfance, malheureusement on peut aussi avoir des informations sur une situation familiale, et que donc ça peut venir alimenter l'observatoire des violences faites aux femmes, ça peut aussi permettre des orientations vers les services sociaux, vers les services de gendarmerie ou de police.

Donc, je pense que c'est important aussi d'élargir vraiment à toutes les possibilités que l'on a, d'autant qu'on sait que c'est quand même une problématique où il y a beaucoup d'intervenants qui ne sont pas forcément habitués à travailler ensemble, Marie-Thé MARIOTTI le rappelait, et je pense que c'est bien de mettre autour de la table, je veux dire, les différentes personnes qui peuvent être malheureusement concernées par cette problématique.

Le Président TALAMONI

Le Président du Conseil exécutif voulait ajouter un mot.

Le Président SIMEONI

Un mot, deux points en fait. Premièrement, sur la demande de création d'un observatoire territorial, votée à l'unanimité, ce que je propose en termes de méthode, vous savez qu'il y a une Conseillère exécutive, c'est la première fois qu'elle a dans son portefeuille, dans ses prérogatives, la question de l'égalité femmes - hommes. Alors bien sûr, les violences conjugales et notamment les violences faites aux femmes, ce n'est pas toute l'égalité femmes - hommes, mais les traiter efficacement, ça contribue aussi à la problématique de l'égalité.

Donc, moi ce que je propose c'est qu'effectivement Lauda GUIDICELLI se rapproche de la commission sur la violence dans ses déclinaisons, qu'on travaille à un projet d'observatoire territorial et qu'on revienne avec des propositions concrètes, y compris en termes de personnels, de fonctionnement et éventuellement de réflexion sur l'évolution des règles, notamment parce que les témoignages qui ont été apportés montrent bien qu'à un moment donné, peut-être qu'il faut réfléchir à une efficacité plus grande, à une lisibilité plus affirmée des dispositifs, etc., je referme la parenthèse.

Deuxième point, ce que je tenais à dire, il y a une enquête, bien sûr, une instruction qui est en cours pour ce drame de l'Ile-Rousse, mais ce que voulais dire, ce que nous voulions dire avec Bianca FAZI, c'est que bien évidemment dès que nous avons pris connaissance de ce drame, nous nous sommes rapprochés des services, notamment des services sociaux de la Collectivité de Corse et qu'en l'état de tous les éléments qui nous ont été communiqués, ce que je peux dire aujourd'hui publiquement, c'est que ce qui nous a été répercuté par l'ensemble des services qui ont eu à intervenir, démontre qu'en ce qui concerne la Collectivité de Corse et les agents de la Collectivité de Corse, tout a été fait avec diligence et avec une grande réactivité.

Donc, je tenais quand même à le dire publiquement, c'est important parce qu'il y a eu des interrogations, elles sont légitimes, bien sûr je respecte l'instruction qui est en cours, et nous nous tenons à la disposition de la justice, mais je voulais quand même vous dire qu'en l'état des informations qui nous ont été communiquées, les services de la Collectivité de Corse ont fait un travail, là comme souvent, remarquable.

Et tout dernier point, c'est qu'en amont de ce drame, mais a fortiori depuis qu'il est survenu, nous avons donné l'instruction ferme d'être véritablement très vigilant et d'appliquer l'ensemble des textes et des procédures véritablement en temps réel, en essayant comme ça de ne pas laisser passer entre les mailles du filet de la détection d'éventuels incidents qui peuvent ensuite dégénérer, malheureusement très gravement comme ce drame douloureux nous l'a démontré.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Il y a l'amendement de Lauda GUIDICELLI, que vous avez entendu, c'est dans le dispositif, deuxième alinéa : « réaffirme la volonté de doter la Corse d'un observatoire territorial des violences faites aux femmes dans les prochains mois, fonctionnement en lien avec l'observatoire territorial de protection de l'enfance ».

Je mets aux voix cet amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est adoptée à l'unanimité.⁸

Je vous remercie. Dernière motion :

* **Motion n° 2019/O1/035 déposée par M. Romain COLONNA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT).**

Vous avez la parole.

M. Romain COLONNA

Merci, M. le Président.

Après l'accession aux responsabilités du Président Emmanuel MACRON, il a témoigné à plusieurs reprises sa volonté, son souhait, de créer une agence de cohésion des territoires, une agence nationale, pour rationaliser l'action de l'Etat.

Donc, un processus législatif a débuté par le Sénat, qui a abouti à une première lecture du texte il y a quelques jours, dans la nuit du 12 au 13 mars, au palais Bourbon, à l'Assemblée nationale. Et, suite à une action

⁸ Délibération N° 19/110 AC

engagée d'accélération du processus, donc ce texte-là, va passer en commission mixte paritaire. Donc, les députés n'ont plus la possibilité d'amender le texte, il pourrait y avoir des amendements gouvernementaux.

Que disent nos députés, et quand je dis nos députés, j'insiste sur le fait que ce sont les députés de la Corse et non pas les députés de notre majorité ? Nos députés ont fait valoir le fait que cette agence nationale de cohésion des territoires, à travers ses délégations territoriales, prenait le risque finalement de recouvrir un certain nombre d'agences, de concentrer plein de pouvoir aux services de l'Etat et de déléguer finalement au Préfet, à la Préfecturale, le rôle de décider d'un certain nombre de politiques publiques en Corse.

Il faut ajouter aussitôt que l'ensemble des amendements proposés par nos députés, ont reçu un avis défavorable de la part du gouvernement. Ils demandaient notamment, pour ne retenir que cela, que la délégation territoriale de cette agence puisse être coprésidée par l'Exécutif territoriale, que la Collectivité de Corse puisse mieux participer au conseil d'administration de cette agence. Et, ils ont valoir véritablement qu'il y avait un risque de porter des projets de la part de l'Etat, qui rentrent en contradiction ou en concurrence avec nos compétences, celles de la Collectivité de Corse, en termes d'aménagement, en termes de numérique, en termes de loi montagne, en termes de développement territorial.

Donc, un rejet systématique de nos amendements, qui vont a contrario de, par exemple, ce que l'on peut lire dans le Corse-Matin aujourd'hui.

Alors, je reviens deux secondes sur l'exercice budgétaire d'hier, notre ami et collègue Jean-Martin MONDOLONI, a fait la prouesse, si je puis dire, de résumer 450 pages de budget primitif en citant longuement le Corse-Matin qui parlait de beaucoup de sujets forts intéressants, mais pas de budget. Je me suis dit, moi en tant que novice dans cet hémicycle, que s'il l'avait fait, il avait peut-être raison, donc je me suis moi-même ce matin, de manière beaucoup plus modeste, non pas pour commenter le budget primitif, mais simplement pour présenter une motion d'une page, je me suis dit peut-être que je vais trouver dans le Corse-Matin, avant même de présenter la motion, des éléments qui pourraient m'aider.

Et, je suis tombé sur l'interview du troisième personnage de l'Etat, Gérard LARCHER, Président du Sénat, dans laquelle il dit « qu'il

faut promouvoir, je le cite, le principe de subsidiarité grâce auquel on reconnaît que la décision prise au plus près des citoyens pour résoudre un problème, est la plus pertinente ».

On continue l'interview, et Gérard LARCHER dit : « quand l'Assemblée de Corse envoie des demandes depuis des années et que ça n'est jamais suivi d'effets, ce n'est pas convenable ».

Alors nos députés n'étaient pas seuls, il y avait plusieurs députés, comme François PUPONI et d'autres, Paul MOLAC, qui ont fait ses demandes, elles ont toutes, je le disais, été rejetées.

Je dis simplement, puisque le processus est en cours d'achèvement, je vous propose que l'Assemblée de Corse prenne acte de ce refus de la part du gouvernement, qu'elle prenne acte du risque que le gouvernement assume en instituant une agence dont la délégation risque de rentrer en concurrence avec les prérogatives de cette Assemblée et réaffirmer encore une fois collectivement que cette Assemblée veillera scrupuleusement aux prérogatives qui sont les siennes, notamment en termes d'aménagement, notamment en termes de développement et notamment en termes d'environnement. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. L'avis de l'Exécutif ?

Le Président SIMEONI

Tout à fait d'accord sur la démonstration, avec peut-être une réserve, éventuellement une proposition d'amendement, moi je pense qu'à ce stade on ne peut pas se contenter de prendre acte, moi je pense qu'il faut dénoncer ou critiquer, il faut trouver quelque chose de plus fort, parce que prendre acte, ça a l'air de dire qu'on s'en accommode.

Moi franchement, je pense qu'il ne faut pas s'en accommoder, et encore une fois, je me tourne vers nos collègues de l'opposition qui hier disaient vous recherchez en permanence le bras de fer, non, on ne recherche pas le bras de fer, mais le problème c'est que si on ne dit rien lorsqu'à un moment donné il y a des régressions, après on va nous le reprocher, on va nous dire : mais vous n'avez jamais protesté.

Non, moi je ne suis pas pour prendre acte, je suis pour dire : là on tourne de dos, je ne parle même plus d'avancer, je parle de ne pas reculer, là on recule à une vitesse qui est inimaginable, et je peux vous dire, pour en avoir discuté, et y compris, je dirai, avec des élus continentaux, que cette position est invraisemblable, on est dans le cœur des compétences qui sont les nôtres et là, pour le coup, on est dans une recentralisation qui fait perdre le sens total de ce qui a été fait à l'échelle française globale depuis 1982 et c'est en contradiction totale avec les politiques européennes.

Le Président TALAMONI

Moi, je vous propose plutôt que les deux « prendre acte » c'est « déplore le refus du gouvernement » et « dénonce le risque que le gouvernement assume ».

Ensuite, il y a une demande de Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui, cette proposition de loi contrevient à tous égards aux acquis qui datent maintenant des premières lois de décentralisation et qui ont conduit le législateur à nous octroyer un statut spécifique. On est là dans une vraie entreprise de recentralisation.

Donc, je partage l'avis du Conseil exécutif. Ce qui se passe en ce moment à l'Assemblée Nationale, se fait au mieux que dans une méconnaissance, au pire dans un mépris total des textes qui fondent la particularité de notre statut.

Donc, je pense en effet qu'il ne faut se contenter d'« en prendre acte », mais qu'il faut le « dénoncer », très sereinement en disant aux députés qu'ils seraient bien inspirés, chaque fois qu'il s'agit de la Corse, d'organiser une veille parlementaire et ça fait un moment maintenant, l'histoire elle date de 2002, a u mumentu so 20 ani, que nous disposons d'un statut particulier et qu'il convient, chaque fois que l'on touche aux compétences spécifiques de l'ensemble du territoire, de veiller à l'adapter à ce qui a été déjà acquis au fil du temps en Corse.

Le Président TALAMONI

Là, je vois des mains se lever, je vous fais observer qu'il y a une procédure qui est prévue par notre règlement intérieur, qui consiste à demander en commission permanente un débat lorsque l'on estime que la motion en vaut la peine. C'était sans doute le cas d'ailleurs pour la motion sur les violences faites aux femmes, et c'est une erreur que de ne pas l'avoir demandé, on a quand même fait le débat.

Mais il ne faudrait pas qu'on prenne l'habitude maintenant systématiquement pour toutes les motions de prendre la parole de manière générale.

Donc, si vous le voulez bien, je crois que nous partageons la même indignation s'agissant de la réduction des pouvoirs qui nous sont conférés statutairement.

Moi, je vous propose que l'on vote sur une formulation plus ferme proposée notamment par le Président du Conseil exécutif, plutôt que « prendre acte », « déplore » et le deuxième « prendre acte », « dénonce le risque que le gouvernement assume, etc. ». Qu'est-ce que vous en pensez ? On pourrait voter sur un amendement de cette nature ? Est-ce que ça vous va ?

Le Président SIMEONI

On est à la commission mixte paritaire, mais on n'est pas au bout du processus, donc je pense qu'il faut dire « demande solennellement au gouvernement de revenir sur le dispositif ».

Le Président TALAMONI

Donc, on change le premier « prend acte », on le remplace par « déplore », le second « prend acte », on le remplace par « dénonce », et on ajoute « demande solennellement au gouvernement... », M. le Président du Conseil exécutif, voulez-vous poursuivre ?

Le Président SIMEONI

« ... de prendre en compte les amendements déposés par les trois députés de la Corse », « les députés de la Corse », comme ça, ça permettra d'élargir.

Le Président TALAMONI

Très bien, je mets aux voix cet amendement global tel qu'il vient d'être présenté.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Non-participation des groupes « Andà per Dumane » et « La Corse dans la République ».

Bien, nous poursuivons le vote, je mets aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est adoptée.⁹

Non-participation des groupes « Andà per Dumane » et « La Corse dans la République ».

La séance est suspendue, rendez-vous dans la petite salle à côté, conférence des Présidents pour examiner le projet de résolution solennelle.

La séance suspendue à 12 h 10 est reprise à 13 h 45.

Le Président TALAMONI

La séance est reprise. Le quorum est largement atteint. On va vous distribuer la résolution.

⁹ Délibération N° 19/111 AC

Donc, nous allons procéder à l'ultime vote de cette session.

Le Président SIMEONI

Est-ce que l'on peut demander à un collègue ou à l'huissier au moins d'appeler les présidents de groupes ?

Le Président TALAMONI

Il faut leur dire aux Présidents de groupes, qu'on a commencés, MM. VANNI, MONDOLONI, TOMASI, est-ce que Jean-Charles ORSUCCI est dans les parages ?

Nous sommes presque au complet.

Donc, il y a un projet de résolution que nous vous soumettons, le Président du Conseil exécutif et moi-même, après une conférence des Présidents de groupes, en présence de Lionel MORTINI, Président de l'ODARC concernant la PAC.

Donc, nous avons modifié quelque peu au cours de cette conférence des Présidents la rédaction initiale qui été la nôtre, avec le Président du Conseil exécutif. M. le Président du Conseil exécutif, vous lisez, je lis, comment fait-on ?

Le Président SIMEONI

A votre convenance, ou le Président de l'ODARC peut lire.

Le Président TALAMONI

Allez, le Président de l'ODARC va lire cette résolution.

M. Lionel MORTINI

Merci, M. le Président. Donc, résolution relative à la politique agricole commune (PAC).

CONSIDERANT que la Politique Agricole Commune est le mécanisme d'aide créé au niveau de l'UE,

CONSIDERANT que le 2ème pilier est donc géré par la Collectivité de Corse, le 1er pilier relatif notamment aux aides directes surfaciques relève de l'Etat,

CONSIDERANT que les dernières négociations opérées en 2014 entre la profession et le ministre de la culture de l'époque qui était Stéphane Le Foll, ont conduit notamment à l'obtention d'une réévaluation des montants d'aides à l'hectare dans le cadre de la convergence,

CONSIDERANT que ces règles ont vocation à s'appliquer jusqu'à 2021,

CONSIDERANT que les règles ainsi arrêtées sont aujourd'hui remises en cause dans leur application,

Qu'il serait injuste et contraires aux exigences de lisibilité et de prévisibilité de toute politique publique de remettre en cause en cours d'exercice les règles qui ont été prévues pour s'appliquer jusqu'à l'an prochain,

Qu'il convient donc de maintenir ces règles, tout en mettant un terme aux excès et dérives qui pénalisent au premier chef les véritables agriculteurs, qui représentent la très grande majorité de la profession,

Que l'Etat, seul compétent en l'état de la répartition actuelle des compétences pour obtenir ce résultat auprès de la Commission, doit engager, en concertation avec la profession agricole et la Collectivité de Corse, toute démarche utile à cet effet,

Qu'il appartient également à la Collectivité de Corse de s'assurer, là encore en concertation avec la profession agricole et l'Etat, que les règles et dispositifs qui seront mis en œuvre dans le cadre de la future programmation 2021-2027 soutiendront l'agriculture de production dont la Corse a un besoin stratégique,

Donc, l'Assemblée et le Conseil exécutif,

S'INQUIETENT du changement des règles applicables pour la période en cours, au risque de pénaliser l'ensemble de la profession.

REAFFIRMENT leur soutien à l'agriculture de production et de qualité, dans une logique de développement durable, dont la Corse a un besoin stratégique, là aussi.

SOUHAITENT que les règles et dispositifs de la future PAC qui seront débattus dès le mois d'avril 2019, concourent à la mise en œuvre et au renforcement de ce modèle vertueux.

REAFFIRMENT la nécessité de promouvoir dès aujourd'hui, sans attendre la nouvelle PAC, une agriculture exsangue des excès et dérives, qui pénalisent au premier chef les véritables agriculteurs.

APPELLENT solennellement l'ensemble de la profession agricole à conforter dès aujourd'hui ce modèle.

DEMANDENT, dans l'attente de la nouvelle PAC, le maintien, en conformité avec les principes énoncés dans cette résolution, des dispositions actées en 2015 par le Ministre de l'agriculture de l'époque Stéphane Le Foll.

Le Président TALAMONI

Très bien. Comme convenu en conférence des Présidents, nous passons directement au vote sans interventions des groupes puisque nous avons largement eu l'occasion de débattre de chaque virgule.

Donc je mets ce projet de résolution aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le projet de résolution est ADOPTE à l'unanimité.¹⁰

Nous allons lever la séance, je vous précise qu'à 14 h 30, nous avons la signature de la charte avec les collectifs citoyens et les représentants de la grande distribution, donc à tout de suite. La séance est levée.

La séance est levée à 13 h 52.

¹⁰ Délibération N° 19/112 AC

ANNEXES
Recueil des motions

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 MARS 2019****N° 2019/O1/032****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DEPOSEE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE ».****OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE
L'ASSEMBLEE DE CORSE.**

CONSIDERANT le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, adopté le 16 janvier 2018, par l'ensemble des groupes à l'exception du groupe « Per l'Avvene » qui s'est abstenu suite au rejet de la série d'amendements qu'il avait présentés,

CONSIDERANT que l'engorgement constant des travaux de l'Assemblée de Corse tend à rendre peu audible l'action des groupes et élus qui la composent, principalement les séances de questions orales et de motions ouvrant et clôturant respectivement chaque session mensuelle qui laissent de moins en moins de place aux débats de fond sur les rapports inscrits à l'ordre du jour,

CONSIDERANT que les suspensions de séance de plusieurs heures, connues à 2 reprises depuis le renouvellement de décembre 2017, perturbent le bon fonctionnement de notre institution,

CONSIDERANT qu'il devient nécessaire de limiter les suspensions à 1 heure maximum, après quoi, le Président de l'Assemblée de Corse serait tenu de réunir la Conférence des Présidents afin d'informer tous les groupes de la situation de blocage et de trouver une issue collective,

CONSIDERANT qu'il n'est plus acceptable de constater des heures entières soit de questions orales, soit de suspension de séance avant ou pendant l'examen des motions dont le nombre pourra bientôt rivaliser avec celui des rapports émanant du Conseil exécutif, au détriment du temps consacré à l'instruction de ces derniers,

CONSIDERANT de fait qu'il faut optimiser le temps consacré aux questions orales non seulement en se limitant au temps télévisé d'une heure dans le respect proportionnel des forces politiques mais également en répartissant plus équitablement les 6 minutes prévues par question entre la question de l'élu (actuellement 1/3 soit 2 minutes) et la réponse de l'exécutif (actuellement 2/3 soit 4 minutes),

CONSIDERANT que le process d'instruction des questions écrites est défaillant puisqu'aucune réponse n'a jamais été apportée dans le délai d'un mois réglementaire, obligeant les élus à reformuler la question à l'oral,

CONSIDERANT qu'il apparaît nécessaire de renforcer l'encadrement procédural des questions et des motions pour crédibiliser ces initiatives, ce qui passe nécessairement par un contingentement du nombre de textes à déposer dans des modalités restant à définir pour ce qui concerne les motions,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VALIDE le principe d'une rationalisation des travaux de l'Assemblée de Corse en modifiant le règlement intérieur.

MODIFIE comme suit l'article 51 du règlement intérieur, relatif aux suspensions de séance, afin d'encadrer leur durée :

A la fin de l'article 51, sont rajoutés les mots suivants : « **qui ne peut excéder une heure, délai après lequel le Président de l'Assemblée de Corse réunit la Conférence des Présidents** »

MODIFIE comme suit l'article 76 du règlement intérieur, relatif à la séance des questions orales, afin de la limiter à l'heure télévisée selon les modalités actuelles de répartition entre les groupes et d'opérer un rééquilibrage entre le temps octroyé à la question et celui consacré à la réponse :

- Au 3^{ème} paragraphe de l'article 76, les mots « deux heures » sont remplacés par les mots suivants : « **une heure** ».
- Le 1/ qui suit est remplacé par la phrase suivante : « **La séance des questions orales fait l'objet d'une retransmission télévisée, et est organisée selon les modalités suivantes :** »
- Au deuxième tiret, les mots « d'un tiers » et « deux tiers » sont remplacés par les mots « **de la moitié** ».
- Le 2/ est supprimé.

RAPPELLE que l'article 77 du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse dispose que « **Les questions écrites reçues par le Président de l'Assemblée de Corse sont adressées au Président du Conseil Exécutif dès réception. Il y est répondu dans un délai d'un mois.** »

PROPOSE que l'article 66 du règlement intérieur, relatif aux motions nouvelles, soit modifié afin de continger leur nombre à déposer dans une même session, selon des modalités restant à définir.

* * *

**Renvoyée en Conférence des Présidents
sur décision de la Com. Permanente du 27 mars 2019.**

* * *

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 MARS 2019**

N° 2019/O1/033

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : Mme Marie SIMEONI AU NOM DU GROUPE « CORSICA LIBERA », LE GROUPE « FEMU A CORSICA » ET LE GROUPE « PNC ».

OBJET : LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES.

VU la Motion présentée par Pierre POLI et adoptée en session du mois de juillet 2018 demandant la création d'un Observatoire territorial des violences faites aux femmes,

CONSIDERANT que cet observatoire aurait pour mission : de renforcer la connaissance et l'expertise sur les violences conjugales dans toute la Corse, d'accompagner et de protéger les femmes par la mise en réseau des acteurs agissant dans ce champ, et de sensibiliser en identifiant les outils existants,

CONSIDERANT l'assassinat d'une mère de deux enfants par son ex-compagnon malgré les menaces de mort ainsi que les nombreuses plaintes et mains courantes déposées,

CONSIDERANT qu'en 2017, les services de police ont enregistré 40 plaintes et 60 mains courantes en Corse, le Parquet d'Aiacciu avait traité 80 cas dans l'année et 139 avait été relevés en 2016 à Bastia,

CONSIDERANT que ces données ne sont pas représentatives de la réalité car beaucoup de femmes n'osent ou ne peuvent s'exprimer sur ce qu'elles subissent,

CONSIDERANT les difficultés que les femmes victimes de violences conjugales rencontrent souvent lorsqu'elles souhaitent obtenir de l'aide psychologique comme judiciaire malgré la mobilisation du milieu associatif,

CONSIDERANT qu'il est inadmissible qu'une femme ayant porté plainte à maintes reprises décède suite à la brutalité de son compagnon,

CONSIDERANT la banalisation au cœur du système actuel de toutes les formes de violences les plus courantes,

CONSIDERANT les travaux de la Commission thématique en charge des problématiques de violence en Corse,

CONSIDERANT que cette Commission a adopté une feuille de route dont un des 4 principaux axes de travail porte sur la problématique des violences faites aux femmes,

CONSIDERANT que la Commission chargée de la problématique de la violence en Corse travaille sur le projet de création d'un Observatoire Corse des violences faites aux femmes,

CONSIDERANT qu'une réunion de la Commission chargée de la problématique de la violence en Corse sur ce sujet se tiendra le lundi 15 avril 2019, en présence de Mme Ernestine RONAI, responsable de l'observatoire départemental de Seine Saint Denis des violences envers les femmes, et des associations corses de lutte contre les violences faites aux femmes,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE la mise en œuvre de toutes les actions publiques possibles contre ces violences.

REAFFIRME la volonté de doter la Corse d'un observatoire territorial des violences faites aux femmes dans les prochains mois.

MANDATE le Président du Conseil Exécutif de Corse pour qu'il entreprenne toutes les démarches nécessaires à la création de cet observatoire territorial.

* * *

**ADOPTÉE à l'unanimité lors de la Session de l'AC du 29 Mars 2019,
ainsi amendée :**

(Délibération N° 19/110 AC du 29 Mars 2019).

VU la Motion présentée par Pierre POLI et adoptée en session du mois de juillet 2018 demandant la création d'un Observatoire territorial des violences faites aux femmes,

CONSIDERANT que cet observatoire aurait pour mission : de renforcer la connaissance et l'expertise sur les violences conjugales dans toute la Corse, d'accompagner et de protéger les femmes par la mise en réseau des acteurs agissant dans ce champ, et de sensibiliser en identifiant les outils existants,

CONSIDERANT l'assassinat d'une mère de deux enfants par son ex-compagnon malgré les menaces de mort ainsi que les nombreuses plaintes et mains courantes déposées,

CONSIDERANT qu'en 2017, les services de police ont enregistré 40 plaintes et 60 mains courantes en Corse, le Parquet d'Aiacciu avait traité 80 cas dans l'année et 139 avait été relevés en 2016 à Bastia,

CONSIDERANT que ces données ne sont pas représentatives de la réalité car beaucoup de femmes n'osent ou ne peuvent s'exprimer sur ce qu'elles subissent,

CONSIDERANT les difficultés que les femmes victimes de violences conjugales rencontrent souvent lorsqu'elles souhaitent obtenir de l'aide psychologique comme judiciaire malgré la mobilisation du milieu associatif,

CONSIDERANT qu'il est inadmissible qu'une femme ayant porté plainte à maintes reprises décède suite à la brutalité de son compagnon,

CONSIDERANT la banalisation au cœur du système actuel de toutes les formes de violences les plus courantes,

CONSIDERANT les travaux de la Commission thématique en charge des problématiques de violence en Corse,

CONSIDERANT que cette Commission a adopté une feuille de route dont un des 4 principaux axes de travail porte sur la problématique des violences faites aux femmes,

CONSIDERANT que la Commission chargée de la problématique de la violence en Corse travaille sur le projet de création d'un Observatoire Corse des violences faites aux femmes,

CONSIDERANT qu'une réunion de la Commission chargée de la problématique de la violence en Corse sur ce sujet se tiendra le lundi 15 avril 2019, en présence de Mme Ernestine RONAI, responsable de l'observatoire départemental de Seine Saint Denis des violences envers les femmes, et des associations corses de lutte contre les violences faites aux femmes,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE la mise en œuvre de toutes les actions publiques possibles contre ces violences.

REAFFIRME la volonté de doter la Corse d'un observatoire territorial des violences faites aux femmes dans les prochains mois ***fonctionnant en lien avec l'observatoire territorial de la protection de l'enfance.***

MANDATE le Président du Conseil Exécutif de Corse pour qu'il entreprenne toutes les démarches nécessaires à la création de cet observatoire territorial.

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 MARS 2019****N° 2019/O1/034****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DEPOSEE PAR : M. Guy ARMANET AU NOM DU GROUPE « FEMU A
CORSICA ».****OBJET : TRANSFERT DE LA TGAP A LA COLLECTIVITE DE CORSE.**

VU les articles 266 sexies à 266 terdecies du Code des douanes,

VU l'article L. 541-10-4 du Code de l'environnement,

VU le Décret n° 2017-1447 du 5 octobre 2017 relatif à la TGAP et modifiant le décret n° 99-508,

CONSIDERANT que, depuis le 1^{er} janvier 2000, une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est payée par les entreprises et les collectivités locales dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants,

CONSIDERANT que l'objectif principal de la mise en place de cette taxe est d'appliquer le principe de « pollueur-payeur », afin d'inciter notamment les producteurs de déchets à privilégier des solutions vertueuses pour l'environnement,

CONSIDERANT que la TGAP doit, en particulier, contribuer au respect de la « hiérarchie des déchets » en renchérissant le coût de l'élimination qui constitue le

mode de gestion des déchets le moins efficace d'un point de vue environnemental et, donc, en favorisant la réutilisation, le recyclage et la valorisation des déchets,

CONSIDERANT que le produit de la TGAP - qui devrait représenter au total près de 700 millions d'euros en 2019 - est versé, d'une part, à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et, d'autre part, à l'Etat,

CONSIDERANT que la part perçue par l'Etat est versée dans son intégralité à son budget général et n'est donc pas dédiée au financement d'actions spécifiques en faveur de l'environnement et de l'économie circulaire en Corse,

CONSIDERANT que malgré les contraintes et spécificités de son territoire, la Corse se voit appliquer le même taux de TGAP « déchets » que sur le continent, contrairement à la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion qui bénéficient d'un taux spécifique,

CONSIDERANT qu'environ 171 000 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles ont été enfouies, en Corse, en 2018, générant ainsi une TGAP sur le stockage de déchets dépassant les 5,5 millions d'euros,

CONSIDERANT l'importance du poids de cette taxe sur le budget des contribuables Corses,

CONSIDERANT la nécessité consentie par les élus et les acteurs économiques et sociaux de l'île de doter la Corse d'une fiscalité adaptée à ses spécificités,

CONSIDERANT la crise des déchets que connaît notre territoire depuis maintenant plusieurs années,

CONSIDERANT la volonté exprimée par l'Assemblée de Corse de créer un modèle vertueux de gestion des déchets pour la Corse, notamment à travers l'adoption du Plan d'Actions sur les Déchets et de sa déclinaison opérationnelle sur la période 2018-2023,

CONSIDERANT l'important besoin financier de la Collectivité de Corse pour mener à bien la politique de généralisation du tri,

CONSIDERANT la nécessité reconnue de trouver de nouveaux financements qui permettront à terme à la Corse de rattraper son retard structurel en matière de gestion des déchets, sans impacter le contribuable corse,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE à l'Etat que le produit de la TGAP prélevé en Corse soit reversé dans son intégralité à la Collectivité de Corse et qu'il soit dédié exclusivement au financement d'actions en faveur d'une gestion plus vertueuse des déchets.

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse pour qu'il défende cette adaptation fiscale auprès du Gouvernement, lors des prochaines discussions relatives à la définition d'une fiscalité plus adaptée aux réalités territoriales, économiques et financières de la Corse.

* * *

ADOPTÉE à la majorité, ainsi amendée :
(Délibération N° 19/142 AC du 25 Avril 2019).

« **VU** les articles 266 sexies à 266 terdecies du Code des douanes,

VU l'article L. 541-10-4 du Code de l'environnement,

VU le Décret n° 2017-1447 du 5 octobre 2017 relatif à la TGAP et modifiant le décret n° 99-508,

CONSIDÉRANT que, depuis le 1^{er} janvier 2000, une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est payée par les entreprises et les collectivités locales dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants,

CONSIDÉRANT que l'objectif principal de la mise en place de cette taxe est d'appliquer le principe de « pollueur-payeur », afin d'inciter notamment les producteurs de déchets à privilégier des solutions vertueuses pour l'environnement,

CONSIDÉRANT que la TGAP doit, en particulier, contribuer au respect de la « hiérarchie des déchets » en renchérissant le coût de l'élimination qui constitue le mode de gestion des déchets le moins efficace d'un point de vue environnemental et, donc, en favorisant la réutilisation, le recyclage et la valorisation des déchets,

CONSIDÉRANT que le produit de la TGAP - qui devrait représenter au total près de 700 millions d'euros en 2019 - est versé, d'une part, à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et, d'autre part, à l'Etat,

CONSIDÉRANT que la part perçue par l'Etat est versée dans son intégralité à son budget général et n'est donc pas dédiée au financement d'actions spécifiques en faveur de l'environnement et de l'économie circulaire en Corse,

CONSIDÉRANT que malgré les contraintes et spécificités de son territoire, la Corse se voit appliquer le même taux de TGAP « déchets » que sur le continent, contrairement à la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion qui bénéficient d'un taux spécifique,

CONSIDÉRANT qu'environ 171 000 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles ont été enfouies, en Corse, en 2018, générant ainsi une TGAP sur le stockage de déchets dépassant les 5,5 millions d'euros,

CONSIDERANT l'importance du poids de cette taxe sur le budget des contribuables Corses,

CONSIDERANT la nécessité consentie par les élus et les acteurs économiques et sociaux de l'île de doter la Corse d'une fiscalité adaptée à ses spécificités,

CONSIDERANT la crise des déchets que connaît notre territoire depuis maintenant plusieurs années,

CONSIDERANT la volonté exprimée par l'Assemblée de Corse de créer un modèle vertueux de gestion des déchets pour la Corse, notamment à travers l'adoption du Plan d'Actions sur les Déchets et de sa déclinaison opérationnelle sur la période 2018-2023,

CONSIDERANT l'important besoin financier de la Collectivité de Corse pour mener à bien la politique de généralisation du tri,

CONSIDERANT la nécessité reconnue de trouver de nouveaux financements qui permettront à terme à la Corse de rattraper son retard structurel en matière de gestion des déchets, sans impacter le contribuable corse,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE à l'Etat que le produit de la TGAP prélevé en Corse soit reversé dans son intégralité à la Collectivité de Corse et qu'il soit dédié exclusivement au financement d'actions en faveur d'une gestion plus vertueuse des déchets.

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse pour qu'il défende cette adaptation fiscale auprès du Gouvernement, lors des prochaines discussions relatives à la définition d'une fiscalité plus adaptée aux réalités territoriales, économiques et financières de la Corse.

RAPPELLE la délibération N° 19/052 AC de l'Assemblée de Corse du 22 février 2019 issue des travaux de la conférence sociale et demandant la suppression de la TGAP sur les carburants. »

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 MARS 2019**

N° 2019/O1/036

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI AU NOM DU GROUPE
« ANDA PER DUMANE »
- **OBJET** : DOTATION QUINQUENNALE.

CONSIDERANT la mise en place de la collectivité unique et la suppression des départements,

CONSIDERANT que de nombreux Maires s'appuyaient sur ces derniers pour soutenir leur plan de financement,

CONSIDERANT que la fusion des trois anciennes collectivités a modifié profondément les usages en termes de financement notamment pour les communes de moins de 350 habitants,

CONSIDERANT que nous sommes sur une période exceptionnelle suite à la fusion des trois collectivités,

CONSIDERANT que l'évolution institutionnelle a retardé les Maires dans leurs demandes,

CONSIDERANT que ces communes disposent de peu de moyens et que nous nous devons de les soutenir,

CONSIDERANT que nous avons tous à cœur la défense de l'intérêt des communes et notamment des communes de moins de 350 habitants qui sont considérées comme des petites communes,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE à ce que soit précisé dans le prochain règlement d'aide aux communes en vigueur et dans tous les autres dispositifs, que pour la dernière année de la période, soit 2019, la date butoir de dépôt des demandes de subvention de toutes les communes au titre des aides aux communes soit portée au 31 juillet 2019.

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité lors de la Session de l'AC du 29 Mars 2019.

(Délibération N° 19/105 AC du 29 Mars 2019).

* * *



**1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2019
REUNIONE DI I 28 È 29 DI MARZU DI U 2019**

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 28 ET 29 MARS 2019**

**RESOLUTION
RELATIVE A LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)
déposée par le Conseil Exécutif de Corse et par l'Assemblée
de Corse**

CONSIDERANT que la Politique Agricole Commune est le mécanisme d'aide créé au niveau de l'UE afin de construire un espace agricole commun,

CONSIDERANT que le 2^{ème} pilier de la PAC est géré par la Collectivité de Corse, le 1^{er} pilier relatif notamment aux aides directes surfaciques relève de l'Etat,

CONSIDERANT que les dernières négociations opérées en 2014 entre la profession et le ministre Stéphane Le Foll ont conduit notamment à l'obtention d'une réévaluation des montants d'aides à l'hectare et de critères visant à mieux prendre en compte les caractères et spécificités de l'agriculture insulaire,

CONSIDERANT que ces règles ont vocation à s'appliquer jusqu'à 2021, date à laquelle la nouvelle PAC entrera normalement en vigueur,

CONSIDERANT que les règles ainsi arrêtées sont aujourd'hui remises en cause en leur application,

Qu'il serait injuste et contraire aux exigences de lisibilité et de prévisibilité de toute politique publique de remettre en cause en cours d'exercice les règles qui ont été prévues pour s'appliquer jusqu'à 2021,

Qu'il convient donc de maintenir ces règles, tout en mettant un terme aux excès et dérives qui pénalisent au premier chef les véritables agriculteurs, qui représentent la très grande majorité de la profession,

Que l'Etat, seul compétent en l'état de la répartition actuelle des compétences pour obtenir ce résultat auprès de la Commission, doit engager, en concertation avec la profession agricole et la Collectivité de Corse, toute démarche utile à cet effet,

Qu'il appartient également à la Collectivité de Corse de s'assurer, là encore en concertation avec la profession agricole et l'Etat, que les règles et dispositifs qui seront mis en oeuvre dans le cadre de la future programmation 2021-2027 soutiendront l'agriculture de production dont la Corse a un besoin stratégique,

LE CONSEIL EXECUTIF ET L'ASSEMBLEE DE CORSE

S'INQUIETENT du changement des règles applicables pour la période 2014-2020 en cours de contractualisation, au risque de pénaliser l'ensemble de la profession.

REAFFIRMENT leur soutien à une agriculture de production et de qualité, dans une logique de développement durable, dont la Corse a un besoin stratégique.

SOUHAITENT que les règles et dispositifs de la future PAC, qui seront débattus dès le mois d'avril 2019, concourent à la mise en oeuvre et au renforcement de ce modèle vertueux.

REAFFIRMENT la nécessité de promouvoir dès aujourd'hui, sans attendre la nouvelle PAC, une agriculture exempte des excès et dérives qui pénalisent au premier chef les véritables agriculteurs.

APPELLENT solennellement l'ensemble de la profession agricole à conforter dès aujourd'hui ce modèle.

DEMANDENT, dans l'attente de la nouvelle PAC, le maintien, en conformité avec les principes énoncés dans cette résolution, des dispositions actées en 2015 par le Ministre de l'Agriculture.

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité lors de la Session de l'AC du 29 Mars 2019
(Délibération N° 19/112 AC du 29 Mars 2019).

* * *